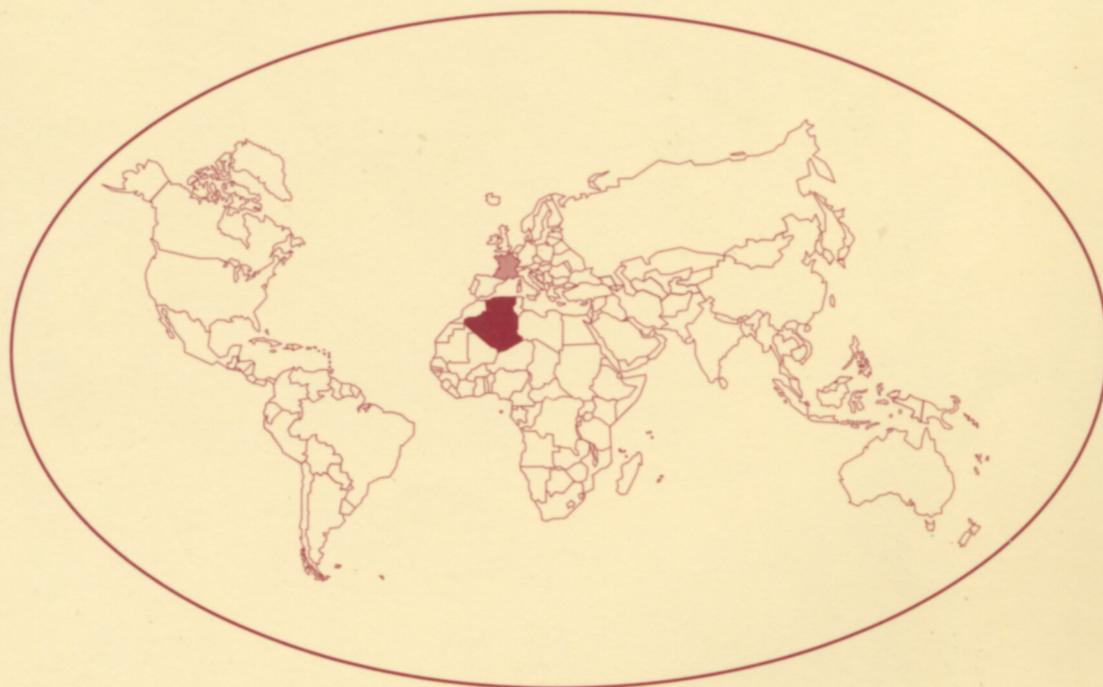




NORD SUD EXPORT CONSEIL

Nicole Chevillard

ALGERIE :
L'APRES GUERRE CIVILE



Evaluer les chances de paix et anticiper la croissance

Nicole Chevillard

ALGERIE :
L'APRES GUERRE CIVILE

Evaluer les chances de paix et
anticiper la croissance

- JUIN 1995 -

Cartes Dominique Asselot

Imprimé par Copies Conformes

N° ISSN N S E : 0244 - 4623

Copyright 1995. Tous droits réservés.





Nord Sud Export ne saurait assez remercier tous ceux, bien souvent anonymes par nécessité, qui ont contribué à la réalisation de cette étude, que ce soit par la qualité de leurs informations ou par la finesse de leurs analyses.

Nous pensons, en tout premier lieu, à la contribution inestimable de Monsieur **Ghazi Hidouci**, ancien ministre algérien de l'Economie (1989 - 1991), qui nous a permis d'accéder aux chiffres clés, de les comprendre dans leur cohérence d'ensemble, et qui a bien voulu démonter pour nous les inextricables mécanismes des prises de décision au sein des administrations algériennes. L'analyse des systèmes en place et du fonctionnement du régime, ainsi que l'interprétation des événements récents, à la lumière du passé, lui doivent, aussi, toute leur pertinence.

De même, toute notre gratitude va à **Omar Benderra**, ancien dirigeant du CPA (Crédit Populaire d'Algérie), aussi bien pour sa connaissance approfondie des montages financiers, nourrie par une vaste expérience, que pour l'acuité de ses observations, dans tous les domaines.

La contribution, enfin, de **Kader Abderrahim**, journaliste, a joué un rôle déterminant dans l'approfondissement de nos recherches et de nos enquêtes, surtout dans la partie politique qui serait, probablement, sans son apport, passée à côté de faits majeurs, décisifs, mais parfaitement dissimulés.

Quelques conseils pour les lecteurs...

Plusieurs "niveaux" de lecture de cette étude ont été prévus pour que chacun puisse en prendre connaissance à son rythme, très rapidement ou plus posément, et puisse focaliser facilement son attention sur les sujets qui l'intéressent personnellement le plus.

Le sommaire détaillé a été conçu pour donner une vue d'ensemble des thèmes abordés dans chaque chapitre ainsi que des tableaux et des cartes.

Chaque chapitre se présente comme une étude particulière et peut donc être lu séparément des autres, étant entendu que les points importants expliqués dans les autres chapitres sont mentionnés par des renvois.

Les principaux sujets abordés dans le texte sont indiqués par des **sous-titres** facilement lisibles lors d'une lecture rapide et les points majeurs sont imprimés en **caractères gras**. Les **retraits**, à l'inverse, permettent d'approfondir une question précise, que ce soit sur un homme, un évènement, une série statistique ou un aspect particulier de l'analyse...

Des tableaux et des textes encadrés sont enfin proposés au lecteur pour lui présenter sous forme synthétique les chiffres, les textes clés ou des cas "vécus" significatifs.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	7
RESUME INTRODUCTIF	9
PARTIE POLITIQUE	13
L'EFFRITEMENT DU POUVOIR	15
L'ONDE DE CHOC DE 1988 ET LA DEMOCRATISATION AVORTEE.....	16
LA RESTAURATION BUREAUCRATIQUE	22
LE DIALOGUE INTERROMPU	28
L'ARMEE ET LES SERVICES	39
LA FORMATION D'UNE ARMEE DE METIER.....	41
LA REORGANISATION DES SERVICES	44
L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DE MOHAMED LAMARI.....	49
RUPTURE DU DIALOGUE ET FRACTURES DE L'ARMEE.....	58
LES ISLAMISTES ET LA SOCIETE	65
L'ISLAMISME EN PERSPECTIVE	65
LA SOCIETE ALGERIENNE, REBELLE OU SOUMISE ?	76

PARTIE ECONOMIQUE	87
DES MUTATIONS DELICATES SANS CESSER RETARDEES.....	89
LES OCCASIONS PERDUES	90
ANALYSE DE L'APPLICATION DU PROGRAMME 1994/1995	96
AMBITIONS ET FAIBLESSES DU PROGRAMME TRIENNAL 1995/98	101
PETROLE ET GAZ QUEL AVENIR?.....	111
L'INDEPENDANCE ALGERIENNE ET LES NATIONALISATIONS DE 1971.....	113
L'ESSOR DU GAZ, SES CONFLITS ET LEUR IMPACT	121
SONATRACH, LE MASTODONTE	127
LES PROJETS DE SONATRACH.....	137
L'AVENIR PETROLIER ET GAZIER DE L'ALGERIE	144
L'AGRICULTURE ET LA CONTRAINTE ALIMENTAIRE	149
LA REFORME FONCIERE ET LA QUESTION DES TERRES.....	151
LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE.....	157
LES GRANDS AXES D'UNE POLITIQUE AGRICOLE COHERENTE	163
LES PAYSANS ET LES MAQUIS	168
LA RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES NATIONALES.....	171
SITUATION JURIDIQUE : DE LA CLARTE A LA CONFUSION.....	173
SITUATION ECONOMIQUE ACTUELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES.....	179
EVALUATION PROVISOIRE DES "ASSAINISSEMENTS" EN COURS.....	186
PERSPECTIVES ECONOMICO - POLITIQUES	189
CADRAGES MACRO-ECONOMIQUES	191
SCENARIOS ECONOMIQUES ET POLITIQUES.....	199

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

CARTES 1 CARTE ADMINISTRATIVE.....	11
CARTES 2 CARTE DES RELIEFS	64
CARTES 3 CARTE PETROLE	110
CARTES 4 CARTE GAZ	120
CARTES 5 CARTE AGRICULTURE.....	148

TABLEAUX

TABLEAU 1 INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	93
TABLEAU 2 AGREGATS RESUMES (VA. CO. = VALEURS COURANTES EN DA MDS).....	94
TABLEAU 3 STRUCTURE DE LA DETTE ALGERIENNE (EN \$ MDS).....	96
TABLEAU 4 STRUCTURE DE LA DETTE ALGERIENNE (EN %).....	96
TABLEAU 5 PRINCIPAUX INDICATEURS DES PROGRAMMES DU FMI	102
TABLEAU 6 EVOLUTION STRUCTURELLE DES IMPORTATIONS (EN \$ MDS)	107
TABLEAU 7 EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENTS (EN \$MDS).....	109
TABLEAU 8 ACCORDS D'EXPLORATION CONCLUS A PARTIR DE LA LOI D'AOUT 86	124
TABLEAU 9 ACTIVITES D'EXPLORATION (I).....	129
TABLEAU 10 CONTRATS D'EXPLORATION ET DE PARTAGE SIGNES A PARTIR DE 1991.....	133
TABLEAU 11 ACTIVITES D'EXPLORATION (II)	134
TABLEAU 12 DECOUVERTES D'HYDROCARBURES EN 1992 (*) ET 1993.....	134
TABLEAU 13 DECOUVERTE D'ANAKARDO DEPUIS FEVRIER 1993.....	135
TABLEAU 14 FILIALES ET PARTICIPATION EN ALGERIE.....	139
TABLEAU 15 FILIALES ET PARTICIPATIONS A L'ETRANGER	140
TABLEAU 16 EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES DE L'ALGERIE	144
TABLEAU 17 EXPORTATIONS DE GAZ.....	144
TABLEAU 18 RECETTES PREVISIONNELLES (EN \$ MDS).....	145
TABLEAU 19 EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE (EN MILLIER DE PERSONNES).....	152
TABLEAU 20 REPARTITION DES TERRES CULTIVABLES (EN MILLIERS HA).....	154
TABLEAU 21 VALEUR AJOUTEE ET PIB (EN DA MNS)	158
TABLEAU 22 INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE (EN DA MDS)	159
TABLEAU 23 EVOLUTION DES PRIX GARANTIS (EN DINARS).....	164
TABLEAU 24 LES E.P.L PROPOSEES A LA DISSOLUTION.....	178
TABLEAU 25 PRINCIPALES ENTREPRISES ET TAUX DE CONCENTRATION.....	181
TABLEAU 26 SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES (EN 1994).....	187
TABLEAU 27 PRODUIT INTERIEUR BRUT (1989-95).....	193
TABLEAU 28 FINANCES PUBLIQUES (EN DA MDS) (1991-95).....	194
TABLEAU 29 BALANCE DES PAIEMENTS (EN \$ MDS) (1989-98).....	196

ENCADRES

ENCADRE 1 RAPPELS CHRONOLOGIQUES	17
ENCADRE 2 LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES ALGERIENS.....	19
ENCADRE 3 LE HAUT CONSEIL DE SECURITE, H C S.	24
ENCADRE 4 LE HAUT COMITE D'ETAT, H C E	24
ENCADRE 5 L'AFFAIRE BOUMAARAFI.....	26
ENCADRE 6 PLATEFORME POUR UNE SOLUTION POLITIQUE.....	35
ENCADRE 7 EFFECTIFS ET STRUCTURE DE L'ARMEE ALGERIENNE.....	40
ENCADRE 8 ORGANIGRAMME DE L'ARMEE ALGERIENNE	62
ENCADRE 9 REGIONALISME: IL N'Y A PAS QUE LA KABYLIE.....	66
ENCADRE 10 LA FIN DE LA "DOCTRINE NATIONALISTE DES MATIERES PREMIERES"	131
ENCADRE 11 GISEMENTS CONCERNES PAR LE PREMIER APPEL D'OFFRES.....	132
ENCADRE 12 LE DEVELOPPEMENT D'ALGER MENACE DES TERRES CULTIVEES	151
ENCADRE 13 LES JOURNALIERS DE LA MITIDJA.....	153
ENCADRE 14 LE SCANDALE DE LA POMME DE TERRE.....	160
ENCADRE 15 LES GRANDS AXES DE L'EVOLUTION DES ENTREPRISES ALGERIENNES.....	172
ENCADRE 16 LES FONDS DE PARTICIPATION.....	174
ENCADRE 17 LA LOI SUR LA MONAIE ET LE CREDIT	174
ENCADRE 18 PROJET D'ORDONNANCE SUR LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES	185

RESUME INTRODUCTIF

En moins de cinq ans, entre 1991 et 1995, l'Algérie a subi des changements considérables. Elle est passée d'une véritable **explosion démocratique**, avec la mise en chantier du multipartisme, de la liberté d'association, de la liberté de presse et de la défense des droits de l'homme, dans une dynamique d'abolition de tous les dogmatismes et de tous les privilèges (notamment en matière économique), à l'instauration d'un **régime d'exception**, policier et militaire, dans un contexte de guerre civile qui appelle lui-même - bien que les autorités actuelles s'en défendent - une économie spéculative typique des "économies de guerre".

Parce qu'il possède la force des armes et une batterie de dispositions réglementaires exceptionnelles (judiciaires et pseudo-législatives), le pouvoir d'Alger fait souvent illusion. A l'étranger, nombreux sont encore ceux qui pensent qu'il possède, à l'image du Chili des années 1970 et 1980, les moyens d'une politique économique à la fois "libérale" et autoritaire. Cette comparaison ne résiste pas à l'analyse.

Comme nous allons le voir dans **une première partie** consacrée aux évolutions politico-sociales et aux rapports de force internes, les autorités actuelles se sont elles-mêmes "enfermées" dans une impasse qui les condamne à l'immobilisme. Elles arrivent à peine à défendre militairement les centres urbains et à empêcher la fragmentation de l'armée (pour très peu de temps encore, comme l'analyse de celle-ci, dans le chapitre qui lui est consacré, le montre clairement). Mais elles sont coupées de tout réseau de pénétration dans la population et se limitent, pour l'essentiel, en matière de gestion, à l'expédition des affaires courantes.

De l'autre côté, au sein de la société algérienne, les jeunes ont depuis longtemps versé dans l'opposition (au moins dans la désobéissance civile) tandis que les générations adultes, qui n'ont pas encore "basculé", pourraient à tout instant entrer en résistance... Elles adoptent une attitude de respect minimal des institutions militaires et administratives tant que l'essentiel, à savoir le salaire, n'est pas remis en cause. Mais elles ne sont pas prêtes à accepter, dans les circonstances présentes, et même sous la menace d'une intervention militaire, les sacrifices qu'engendrerait l'adoption d'un programme d'ajustement artificiellement "plaqué" sur des mécanismes économiques fondamentalement pervers.

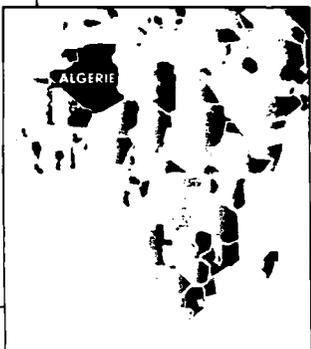
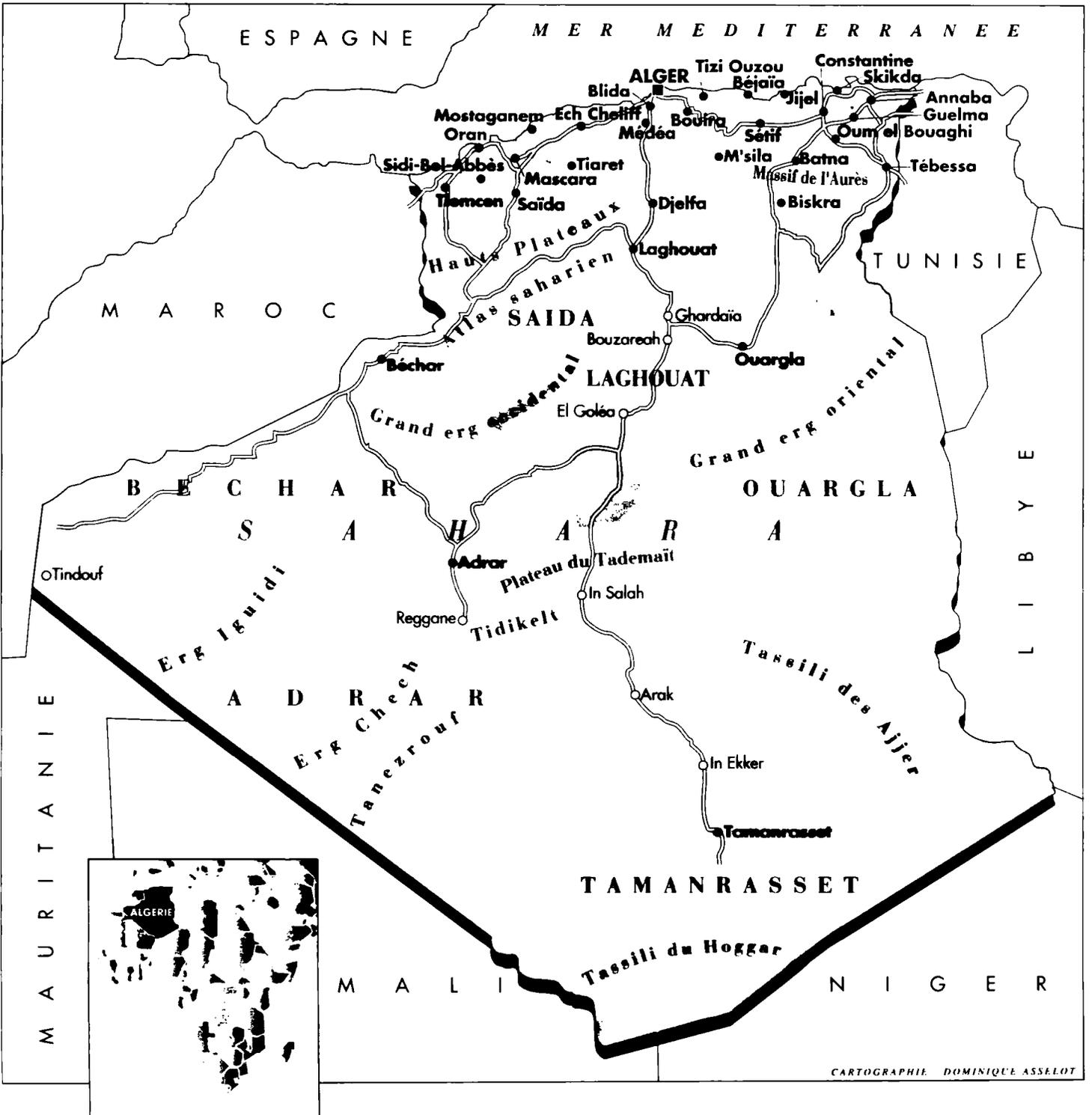
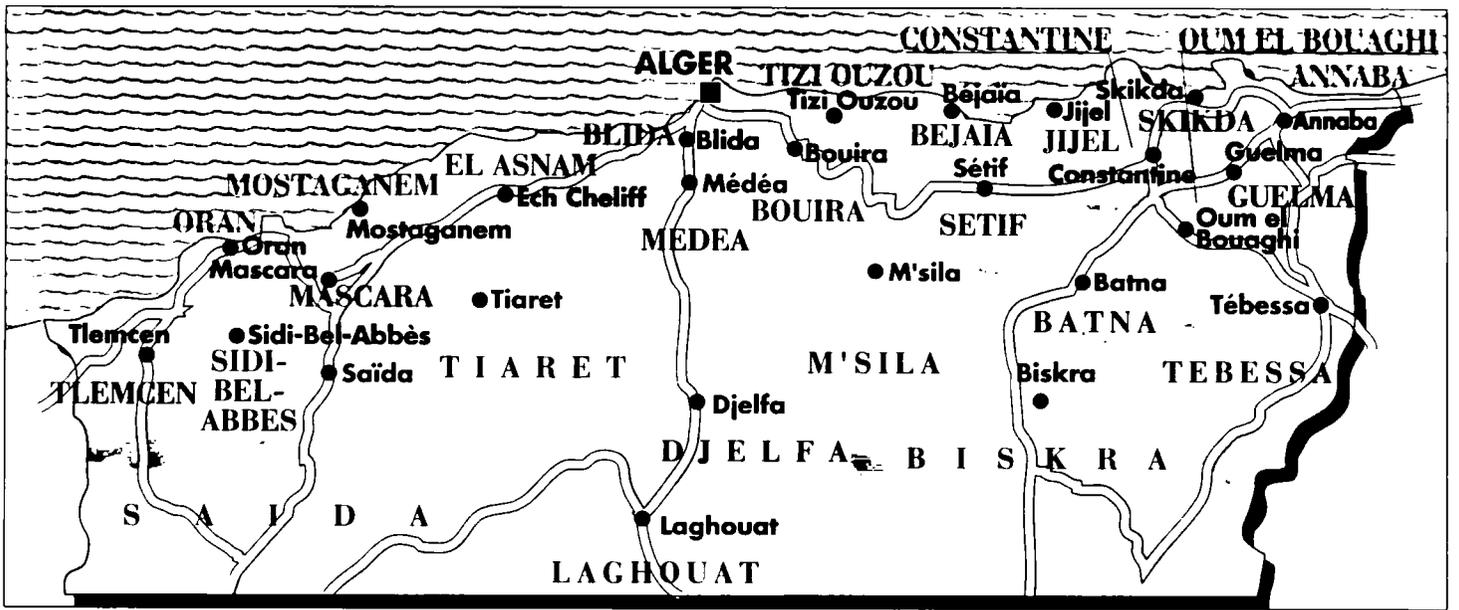
Comme nous le verrons dans **une seconde partie**, l'Algérie ne manque pourtant ni de ressources ni de potentiel, que ce soit dans le secteur des hydrocarbures, dans celui de ses industries ou, dans une moindre mesure néanmoins, celui de l'agriculture. Mais les restructurations qui s'annoncent ne peuvent aller sans assainissement, un assainissement qui aille bien au delà du simple respect des critères de performance généralement dictés par le Fonds Monétaire International (déficit budgétaire par rapport au PIB, balance des paiements courants, taux de changes, réserves, etc).

Pour sortir de l'économie de guerre, spéculative et mafieuse, l'Algérie doit, en un mot, d'abord, **sortir de l'état de guerre**. Pour réformer et éventuellement privatiser les entreprises nationales - qui restent dominantes dans tous les secteurs - il faut revoir les règles du jeu, d'une façon qui soit perçue comme "acceptable" par les partenaires sociaux. Ce qui nécessite un minimum de légitimité des institutions. Même les militaires au pouvoir à Alger en sont conscients, comme le montrent leurs tentatives maladroites de retour aux urnes...

*

Cette étude du risque algérien au milieu de la décennie 1990 n'a pour objet, ni de décrire la situation présente sous toutes ses facettes (ce qui a déjà été fait avec talent dans plusieurs ouvrages récents), ni d'élaborer de nouveaux schémas de développement, mais d'identifier, au sein des éléments politiques et économiques disponibles, qu'ils soient largement diffusés ou confidentiels (pourvu qu'ils soient fiables), ceux qui pèseront le plus lourd, à court et moyen terme, dans le sens d'un effondrement de ce pays ou d'un rétablissement de sa stabilité et de sa crédibilité. Raison pour laquelle une attention toute particulière a été portée ici à l'analyse de l'armée et des services, aux orientations de la politique pétrolière et aux processus de décision qui modulent le fonctionnement réel des entreprises nationales.

Sachant que nos lecteurs peuvent aussi être des "acteurs" des drames qui se nouent, ou se dénouent, nous tenterons enfin de déceler, dans l'enchevêtrement des scénarios d'avenir possibles, ceux qui mériteraient d'être activés pour augmenter les chances d'une sortie "par le haut" de la crise algérienne, pour le meilleur bénéfice des algériens eux-mêmes et de leurs partenaires. Pour limiter les risques, il faut parfois faire preuve d'audace!



PARTIE POLITIQUE

Les convulsions du régime algérien depuis les émeutes d'octobre 1988 et plus encore depuis l'interruption des réformes, en juin 1991, prélude à l'arrêt du processus électoral et à la destitution du Président Chadli Bendjedid, en janvier 1992, peuvent se prêter à deux type de "lecture".

- L'une tend à privilégier l'opposition entre deux adversaires, les islamistes d'une part, les "forces républicaines" de l'autre, animés de deux conceptions radicalement différentes de la société à construire... Ou à défendre. Cette analyse, qui sous-tend de façon implicite nombre d'ouvrages et d'articles de presse, colle aux événements dont elle retient surtout les aspects les plus spectaculaires, mais n'est pas aussi innocente ni aussi anodine qu'elle pourrait à première vue le paraître, surtout dans un environnement algérien de contrôle des médias, de censure, de falsification et de camouflage des faits réels. Ce traitement de l'information disponible vire donc souvent au manichéisme, avec les "forces du mal", d'un côté et les "forces de progrès", de l'autre. Il se dérobe, en définitive, à toute recherche des évolutions en profondeur de la société algérienne. On en retient surtout une impression d'incertitude, de désordre absolu, dans un contexte répétitif, animé de sursauts de violences, elles-mêmes entrecoupées d'inexplicables périodes d'accalmies relatives.
- L'autre "lecture" de ce passé proche tentera, à l'inverse, de percevoir les processus évolutifs qui impriment leur rythme au fil des événements, en évitant les "dualismes" rapides qui évacuent, de fait, nombre d'intervenants et masquent des mutations irréversibles. C'est cette méthode que nous essayerons de suivre, d'abord en décryptant le fil des événements sous l'angle de la "légitimité" du pouvoir et de la constitutionnalité des institutions, ensuite en analysant les affrontements d'hommes et de clans, plus ou moins feutrés, qui se sont déroulés au sein même de l'armée algérienne et en examinant, enfin, les transformations qui sont apparues aussi bien dans la société civile que dans les partis politiques, FIS compris.

Vue de l'extérieur, l'ensemble de la population algérienne semble prise en otage dans une dialectique macabre qui ne lui laisse même pas le choix de basculer dans un camp ou dans l'autre. Mais la majorité des Algériens ne voient pas exactement leur situation de cette façon : ils observent plutôt le raidissement d'un pouvoir qui a dissous le vainqueur des élections de décembre 1991 (le FIS), qui réprime dans le sang les islamistes radicaux, supprime progressivement la liberté d'expression et les libertés individuelles, tout en multipliant les bavures à l'encontre de la population dans son ensemble. Ils ont peur, mais ne sont pour autant ni neutres, ni sourds, ni aveugles...

La mécanique infernale de la guerre est ainsi parvenue, comme on le verra, à creuser un fossé profond entre les élites actuelles (recrutées pour l'essentiel à partir de 1965, et arrivées dans leur grande majorité à l'âge de la retraite) et la société algérienne. L'enfermement du champ politique imposé par l'état d'exception et la dimension prise par la répression aussi bien que par le terrorisme ont, aussi, profondément modifié le comportement de l'opinion vis à vis des formations politiques existantes. Avec le temps, les enjeux sont devenus plus clairs, les alliances ont été modifiées, au point que l'Algérie présente aujourd'hui un nouveau visage, bien différent de celui qu'elle avait lors des expériences avortées de 1991.

CHAPITRE I

L'EFFRITEMENT DU POUVOIR

Si l'on prend un peu de recul pour observer le déroulement des six ou sept dernières années, depuis les émeutes d'octobre 1988, on perçoit au moins **cinq grands axes d'évolution**:

- Un pouvoir qui perd une par une ses garanties de représentativité et ses bribes de légitimité, laissant du même coup apparaître au grand jour l'ossature militaire de l'Etat algérien;
- Une opposition islamiste qui se radicalise un peu plus chaque fois qu'elle est chassée du champ politique;
- Une classe politique qui se recompose d'une façon plus lisible et plus claire en fonction des positions qu'elle adopte face aux dérives de l'autoritarisme;
- Une détérioration du rapport de force au détriment de l'Etat, qui parvient de moins en moins à assurer la sécurité de ses ressortissants et devient, à son tour, le facteur principal d'insécurité .
- Un dépérissement de l'Etat, enfin, qui se rétracte progressivement sur ses bases les plus fortes (géographiquement restreintes au centre des villes et aux sites stratégiques) et s'avère de moins en moins capable d'assurer ses missions administratives, sociales ou judiciaires, alors qu'il accentue ses aspects les plus autoritaires, pour assurer sa propre survie.

L'impact de ces facteurs est renforcé par trois tendances lourdes:

- l'aggravation de la situation économique et des conditions de vie,
- la stratification excessive d'une société divisée entre jeunes et vieux, hommes et femmes, berbéristes et arabes, clans, régions et traditions religieuses (...),
- l'émergence bloquée d'une jeunesse sans racine et sans perspective, rendue amnésique par les lacunes de l'histoire officielle et victime (jusque sur le plan professionnel) des absurdités du système éducatif... Une jeunesse qui se sent à la fois exclue et méprisée par des élites vieillissantes, souvent incompetentes, incrustées dans des comportements de partage de la rente pétrolière (ou de ce qu'il en reste).

L'histoire de ces dernières années est aussi celle de toutes les tentatives avortées de recherche d'une solution politique à la crise. Maintes fois, et même dans les moments les plus difficiles, celle-ci a semblé à portée de main. Mais, au dernier moment, un rebondissement est chaque fois intervenu pour empêcher qu'elle aboutisse. La répétition de ces phases de décripation, suivies d'une violence accrue, n'est certainement pas fortuite. Elle découvre aux yeux de tous les convulsion d'un régime qui se sait moribond mais n'en tente pas moins de se survivre à lui-même... Au bénéfice de quelques uns, de moins en moins nombreux et donc de plus en plus facilement identifiables.

L'ONDE DE CHOC DE 1988 ET LA DEMOCRATISATION AVORTEE

Octobre 1988 a sonné le glas de l'hégémonie de l'Etat nationaliste qui s'appuyait sur une triple légitimité - historique, populiste, "développementaliste" - et qui avait, dans un carcan sécuritaire, assuré un quart de siècle de stabilité au régime politique algérien. Il a également brisé l'unanimité apparent du triangle du pouvoir (armée, parti et présidence) jusqu'alors perçu comme un tout (malgré ses luttes d'influence internes). Mais dans les mois qui suivront cette semaine sanglante (5 au 11 octobre) rares sont ceux qui prendront conscience de l'ampleur de cette rupture.

D'abord parce que les révoltes de la jeunesse sont déjà des phénomènes assez courants en Algérie, d'importantes manifestations lycéennes et étudiantes s'étant déroulées deux ans plus tôt (en octobre 1986) à Constantine et à Sétif. Ensuite, parce que **Chadli Bendjedid, loin d'en sortir affaibli, va en profiter pour consolider son pouvoir présidentiel vis à vis de l'armée et du parti, dans le cadre d'une nouvelle Constitution démocratique.** Même si ce n'est que dans un souci tactique, il change d'alliés à ce moment là, entrouvrant de fait la porte à "l'explosion démocratique" qui suivra peu après, mais qu'il n'attendait pas.

Nul en Algérie ne doute que les émeutes ont été manipulées en sous-main par les clans qui s'affrontent alors au sein du FLN, de l'armée, de la présidence et dans l'appareil de l'Union syndicale UGTA qui bruisse alors de rumeurs de grèves. Mais tous n'en ont pas moins été surpris par l'ampleur des mécontentements exprimés par la jeunesse des classes populaires. Un seuil "irréparable" va alors être franchi.

L'irréparable, car **pour la première fois, l'armée du peuple tire massivement sur les enfants du peuple, pratiquant même la torture sur une assez large échelle.** Et tous les clans du pouvoir vont apparaître comme son complice, même si la responsabilité de verser la sang a, en fait, été prise par Larbi Belkheir (à la présidence) et l'ex-Sécurité Militaire (SM), puis exécutée par le chef des forces terrestres, Khaled Nezzar, assisté par le général Attaïlia (alors commandant de la première région militaire (Blida, donc Alger) et, déjà, par Mohamed Lamari, à la tête des blindés (en tant que chef du département des opérations de l'état-major).

♦ **Le 22 décembre 1988 Chadli est réélu Président, pour un troisième mandat de cinq ans,** avec 81,17 % des suffrages exprimés. Le 23 février suivant, **une nouvelle Constitution, qui ouvre la voie au pluralisme politique,** est soumise, par référendum, au suffrage direct des Algériens: elle est approuvée par 73,43 % des suffrages exprimés.

Encadré 1 RAPPELS CHRONOLOGIQUES

"Depuis octobre 1988, séisme politique, le pouvoir ne s'est pas recomposé".

Mohamed Hadeff, politologue algérien.

- Octobre 1988 :** Révolte de la jeunesse, qui commence par des manifestations d'une ampleur inhabituelle et tourne vite à l'émeute contre les principaux symboles du pouvoir. Dans un premier temps, celui-ci donne l'impression de laisser faire... Mais ces six jours d'émeute (surtout à Alger, mais aussi dans d'autres grandes villes) sont finalement réprimées, dans le sang, par l'armée algérienne. L'état de siège est décrété dans l'Algérois.
- 22 décembre 1988:** le Président Chadli Bendjedid est réélu pour un troisième mandat de cinq ans. Son Chef de gouvernement est alors Kasdi Merbah, nommé à ce poste le 9 novembre.
- 23 février 1989 :** une nouvelle Constitution est approuvée par référendum. La référence au socialisme est abandonnée et la voie est ouverte au multipartisme. Les militaires démissionnent en bloc du Comité central du FLN le 3 mars 1989.
- Septembre 1989:** après le vote de la loi autorisant le multipartisme, en juillet, de nombreux partis (dont le FIS) se constituent ou sortent de la clandestinité. Kasdi Merbah est remplacé par Mouloud Hamrouche qui constitue une équipe ministérielle composée pour l'essentiel de "réformateurs".
- 12 juin 1990:** les élections locales et communales sont majoritairement remportées par le FIS. Il contrôle désormais 853 communes sur 1541, dont 32 communes d'Alger et les principales villes du pays (Oran, Constantine, Annaba, Blida etc) où il est dominant. Il contrôle aussi 32 assemblées de wilaya (préfectures) sur 48. Seule la Kabylie lui échappe. Elle a voté majoritairement pour le RCD, car le FFS -parti traditionnellement dominant dans cette région- a boycotté ces élections. Le FLN, pour sa part, a remporté 28 % des suffrages mais a été desservi par le mode de scrutin, majoritaire à un tour.
- Juin 1991:** la grève générale du FIS, peu suivie, se termine par des manifestations à Alger. L'armée intervient le 5 juin. L'état de siège est réinstauré. Chadli annonce le report des élections législatives initialement prévues pour le 27 juin et limoge le gouvernement des réformes. Sid Ahmed Ghazali succède à Mouloud Hamrouche.
- 26 décembre 1991:** le premier tour des législatives est massivement remporté par le FIS.
- Janvier 1992:** le Président Chadli est contraint de démissionner, après avoir dissous l'Assemblée précédente. Un Haut Comité d'Etat (HCE) est constitué et placé sous la Présidence de Mohamed Boudiaf. L'état d'urgence est proclamé peu après.
- 29 juin 1992:** Assassinat de Mohamed Boudiaf, à Annaba. Il est remplacé par Ali Kafi à la tête du HCE. Peu après, Belaïd Abdesselam remplace Sid Ahmed Ghazali à la tête du gouvernement.
- Juillet et août 1993:** le général Nezzar, membre du HCE, démissionne de son poste de ministre de la Défense pour le confier à Liamine Zéroual. Peu après, Belaïd Abdesselam est remplacé par Redha Malek (également membre du HCE) à la tête du gouvernement.
- Janvier 1994:** à la suite d'une Conférence nationale boycottée par les principaux partis, Liamine Zéroual est désigné Président de la République.
- 11 avril 1994:** un nouveau gouvernement est constitué sous la direction de Mokdad Sifi.
- Novembre 1994:** le dialogue entre le pouvoir et les chefs islamistes du FIS est brutalement interrompu. Liamine Zéroual annonce des élections présidentielles devant avoir lieu avant la fin de 1995.
- Janvier 1995:** Les principaux partis politiques algériens (dont le FIS), réunis à Rome à l'initiative de la communauté catholique Sant'Egidio adoptent une plate-forme commune "pour une solution politique et pacifique à la crise algérienne". Leurs propositions sont rejetées par le pouvoir.

Entre temps, cependant, l'armée inquiète des ambitions de Chadli, lui a imposé "son" Premier ministre, l'ancien patron de la Sécurité militaire Kasdi Merbah (nommé chef de gouvernement le 9 novembre 1988). Détenteur des secrets du régime et doté de réseaux puissants, ce dernier peut en effet passer pour un contrepoids efficace aux "jeunes loups" installés à la Présidence, Hamrouche en tête, qui formeront l'équipe des "réformateurs".

Ceux-ci ont en effet commencé à constituer (dès février 1986) des groupes de travail, avec des représentants de la société civile. Et ces groupes sont déjà, comme on le verra dans la deuxième partie de cette étude, à l'origine de deux lois qui bouleversent profondément la politique économique suivie jusqu'alors: la loi sur l'autonomie des entreprises nationales (qui en privatise la gestion) et celle sur les terres agricoles qui partage les grands domaines de l'Etat en exploitations confiées aux fellahs.

◆ C'est pourtant Merbah qui perdra la partie, sous la pression d'une formidable explosion démocratique (grèves, manifestations, rassemblement, création de partis, dont certains sortent de la clandestinité, créations de journaux...) autorisée par l'adoption de la nouvelle Constitution. L'armée se retire du FLN, dont elle ne tient pas, en fait, à cautionner l'évolution: le 3 mars 1989, les militaires démissionnent en bloc du Comité Central. Par contre ils parviennent à empêcher la mise en place du Conseil de la Défense prévu par la Constitution et qui aurait dû être, selon le texte de la loi fondamentale, majoritairement composé de civils.

Le 2 juillet suivant, l'Assemblée populaire nationale vote la loi autorisant le multipartisme. Le 9 septembre, Kasdi Merbah est remplacé par Mouloud Hamrouche à la tête du gouvernement. Il en gardera un ressentiment durable tant à l'égard de Chadli que vis à vis de son successeur, un homme trop "neuf" pour qu'il ait pu en bloquer la promotion.

Fin 89, Chadli Bendjedid semble avoir remporté son pari : il est au faite d'un pouvoir apparemment basé sur une nouvelle légitimité, démocratique. La Défense et les Affaires étrangères sont sous son autorité directe. Il dispose de pouvoirs constitutionnels importants, notamment la possibilité de dissoudre l'Assemblée et de démettre le gouvernement. **Il ne perçoit pas que la nouvelle légitimité, dont il se veut le garant, est viciée d'une double tare originelle:** la paupérisation des classes populaires (alors que l'enrichissement illicite atteint des niveaux inacceptables dans certaines couches particulièrement corrompues de la nomenklatura) et la méfiance instinctive de tous ceux qui s'interrogent encore sur le sang versé en octobre 88.

Les réformateurs sur la brèche... et en ligne de mire

◆ **Le Front Islamique du Salut, ou FIS, qui a obtenu son agrément le 05/09/89** (sous Merbah, et avec la signature de Abou Bakr Belkaïd, alors ministre de l'Intérieur) **est légalisé le 14 septembre 1989.** Beaucoup d'observateurs se sont alors demandés (et se demandent encore) si les autorités algériennes n'ont pas fait, là, preuve de laxisme en reconnaissant un parti religieux en principe interdit par la loi sur les associations politiques (au même titre que les partis "régionaux"). En fait, les fondateurs du FIS avaient pris la précaution de rédiger des statuts conformes à la Constitution et, en cas de refus, auraient probablement gagné le procès qu'ils auraient pu intenter au pouvoir, dans la mesure où ce procès aurait été honnête et régulier.

Encadré 2 LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES ALGERIENS

Depuis la constitution de 1989 et la loi sur le multipartisme, plus de soixante dix formations politiques ont été officiellement créées, en Algérie, à côté de l'ex-parti unique le FLN, Front de Libération Nationale. En fait plusieurs d'entre elles existaient déjà dans la clandestinité ou en exil (FFS et MDA par exemple) tandis que d'autres ont été constituées à partir de plusieurs mouvements et associations clandestins (FIS, MNI etc).

Peu nombreux sont en fait les partis politiques qui disposent d'un poids réel dans l'opinion. Mais seul le premier tour des législatives, qui s'est déroulé le 26 décembre 1991 et n'a été boycotté par aucune formation importante, permet d'établir une liste à peu près fiable des principaux partis actuels

Dénomination des partis	Principaux leaders connus	pourcentage	
		suffrages exprimés	inscrits
FIS : Front Islamique du Salut	Abassi Madani Ali Benhadj Abdelkader Hachani	47,3	24,6
FLN : Front de Libération Nationale	Abdelhamid Mehri Mouloud Hamrouche	23,4	12,2
FFS : Front des Forces Socialistes	Hocine Ait Ahmed	7,4	3,8
HAMAS : Mouvement de la Société Islamique	Maffoud Nahnah	5,3	2,8
INDEPENDANTS :(divers)	(soutiennent en 1991 le premier ministre Sid Ahmed Ghozali)	4,5	2,3
RCD : Rassemblement pour la culture et la Démocratie	Dr Said Sadi	2,9	1,5
MNI (Ennahada) : Mouvement de la Nahda Islamique	Abdallah Jaballah	2,2	1,1
MDA : Mouvement pour la Démocratie en Algérie	Ahmed Ben Bella (ancien Président de la République)	2,0	1,0

NB . Lors du premier tour des législatives, sur 13,3 mns d'électeurs inscrits, il n'y avait eu que 6,9 mns de suffrages exprimés, ce qui explique les fortes différences que l'on constate entre les deux colonnes de chiffres ci-dessus. Précisons néanmoins que l'une des raisons de ce fort taux d'abstention était liée à la limitation des votes par procuration qui avaient permis, jusqu'alors, aux « Chefs de famille » de voter pour toutes les femmes de leur maison. Les hommes ont donc eu moins de procurations, mais beaucoup de femmes n'ont pas voté pour autant (absence de pièces d'identité, manque de formation ou d'information, analphabétisme etc...).

Une cinquantaine de formations politiques avaient présenté des candidats lors de ces législatives de 1991 où près de 400 sièges au total étaient à pourvoir.

L'objectif du gouvernement Hamrouche est de surcroît, alors, d'ouvrir le plus possible la scène politique (le nombre des formations politiques ira jusqu'à atteindre la soixantaine, dont plusieurs partis islamistes indépendants du FIS), à un moment où les "boumédiénistes" redressent la tête au sein du FLN: après le quatrième congrès, d'octobre 88, qui avait désigné Chadli comme candidat unique à la présidence, le congrès extraordinaire de novembre 89 est marqué par la recrudescence des luttes de tendance (Bouteflika et Yayaoui retrouvent notamment un rôle dominant au sein du Bureau Politique). Le gouvernement des "réformateurs" entretient aussi des relations difficiles avec l'Assemblée populaire nationale (APN), en principe monocolore (tous les députés sont membres du FLN), mais en réalité composée, pour une bonne part, de "caciques" et de "nationalo-islamistes" (les "barbe-FLN" dans les rangs desquels on compte nombre d'instituteurs arabisants).

Alors que **Kasdi Merbah avait pris soin de favoriser l'appareil du FLN** (renforcement d'un parc immobilier déjà considérable et favoritisme dans l'attribution des postes ministériels et de direction des organes de presse) la nouvelle équipe va encourager l'émergence d'une presse indépendante qu'elle dote, pour qu'elle puisse fonctionner, d'un minimum de moyens financiers.

♦ **L'armée observe l'expérience Hamrouche avec une certaine méfiance, tempérée d'attentisme:** les "modernistes", comme Nezzar, ne sont pas complètement opposés à l'ouverture politique, mais préféreraient un processus plus graduel, d'autant plus que Chadli ne cesse de bousculer la hiérarchie militaire en multipliant les promotions...vers la sortie et la retraite (cf le chapitre suivant sur l'armée et les services). Or le gouvernement des réformateurs brûle les étapes, allant jusqu'à couper les ponts derrière lui pour empêcher, dans la mesure du possible, tout retour en arrière, que ce soit sur le plan économique (où les réformes vont culminer, avec l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit) ou sur le plan politique, le Premier ministre n'hésitant plus à s'attaquer aux rentes de situation, y compris celles réservées jusqu'alors à la puissante Sécurité militaire.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les élections locales du 12 juin 1990. Plusieurs formations politiques, dont le FFS de Aït Ahmed et le MDA de Ben Bella (encore en exil) ont décidé de les boycotter, estimant leur préparation insuffisante. En fait, tout le monde (dans le sérail politique et dans nombre d'ambassades étrangères à Alger) s'attend à une nouvelle victoire du FLN, qui dispose encore d'une logistique impressionnante et, croit-on, de l'appui des notables locaux. La victoire du FIS va, a contrario, révéler l'ampleur du rejet qui s'exprime dans les couches populaires, le nombre de connivences tissées par le parti islamique (notamment dans l'administration et l'ex-parti unique) et l'influence du réseau des mosquées qu'il domine.

Avec 54,25 % des suffrages exprimés, contre 23,18 % au FLN (mais un taux d'abstention de 34 %), **le FIS remporte 853 communes sur 1541.** Les réformateurs ne s'en émeuvent guère car ils ont depuis le départ choisi l'option de tenir compte des réalités, quelles qu'elles soient. Ils pensent, de plus, que la "fièvre islamiste" de l'électorat n'est qu'un épiphénomène de la démocratie naissante et qu'elle retombera lorsque les électeurs pourront juger les élus du FIS sur leur gestion et le FIS lui-même sur l'absence de cohésion de ses diverses composantes et de son programme.

Mais le Président Chadli sent, lui, que la légitimité démocratique, dont il pensait demeurer, jusqu'alors, le seul dépositaire apparent, est en train de lui échapper. Loin de s'opposer de

plein fouet à la déferlante islamique, il va d'abord tenter de la contourner, en cautionnant, notamment, le vote parlementaire sur la généralisation de la langue arabe, une loi "de circonstance", conçue par démagogie.

Retour à l'état de siège

La guerre du Golfe va remettre en cause toutes ces stratégies. Initialement, on aurait pu penser qu'elle serait préjudiciable au FIS, qui entretenait des liens étroits avec l'Arabie Saoudite. Mais les leaders les plus charismatiques du mouvement (dont Ali Benhadj) ne mettent pas longtemps à comprendre de quel côté penche l'opinion algérienne et ils vont vite lui emboîter le pas, allant jusqu'à s'en prendre à l'armée algérienne qualifiée, dans leur presse, "d'autruche en temps de guerre".

Ils voudront même, pour réclamer l'embrigadement de volontaires impatients de se battre aux côtés de Saddam Hussein, manifester devant le ministère de la défense (un parcours modifié in extremis et détourné, après d'après négociations avec le gouvernement, vers le ministère de l'Intérieur, tout ceci pour éviter les affrontements qui n'auraient pas manqué de suivre "l'affront" fait à l'armée). De là date probablement la décision de la hiérarchie militaire d'en découdre une fois pour toute avec des gens qui "*ne respectent plus rien*", puisqu'ils ne la respectent plus.

Les événements vont lui en donner l'occasion. La crise du Golfe a accentué les divisions à l'intérieur du FIS lui-même et **ces divisions internes vont le pousser à l'erreur, dans une sorte de fuite en avant mal contrôlée.** C'est ainsi que ce mouvement lance, le 23 mai 1991, dans la confusion (une confusion qui dénote beaucoup de précipitation et d'impréparation) **un mot d'ordre de grève générale illimitée, pour exiger, entre autre, des élections présidentielles anticipées.** Cette grève est un fiasco total et déjà Mouloud Hamrouche s'en frotte les mains, y voyant le succès de sa stratégie, **une stratégie consistant à faire sortir des urnes une Assemblée qui soit, enfin, légitime,** tout en laissant le champ libre au FIS pour qu'il s'y essouffle de lui-même.

Mais au sein de l'armée comme au sein des autres forces de sécurité, **nombreux sont ceux sur lesquels le gouvernement n'a pas la moindre influence (quelle qu'elle soit) et nombreux ceux qui veulent aussi la peau d'Hamrouche.** Ils ne veulent pas en particulier prendre le risque d'élections (les législatives, toutes proches à ce moment là) que le gouvernement les empêche de contrôler.

Entre eux et ceux qui souhaitent "donner une bonne leçon" aux islamistes, une certaine collusion s'établit. Elle aboutira au **piège de juin 1991:** des manifestations qui dégénèrent sans que l'on sache très bien comment, ni pourquoi, des affrontements violents avec l'armée... **Mouloud Hamrouche donne sa démission et celle de son gouvernement à quelques jours du 27 juin, date initialement choisie pour le premier tour des législatives, un scrutin conçu au départ pour "combler le vide de légitimité" dont souffrent les institutions.**

L'état de siège est instauré, pour la deuxième fois depuis octobre 88. Une fois de plus, le pouvoir de Chadli peut en paraître renforcé. Mais ce n'est qu'un faux-semblant car déjà l'armée le

contraint à remettre son titre de Président en jeu (donnant ainsi curieusement raison aux islamistes) et va jusqu'à laisser entendre qu'il ne sera pas "son" candidat lors des prochaines présidentielles...

LA RESTAURATION BUREAUCRATIQUE

Sid Ahmed Ghozali est nommé chef de gouvernement le 10 juin 1991. Peu après, le 26 juin, Chadli Bendjedid abandonne son poste de président du FLN. Paradoxalement, **plus aucun lien ne lie formellement la Présidence et le gouvernement à l'ex-parti unique, désormais dirigé par une alliance qui s'est constituée autour des "réformateurs", avec Abdelhamid Mehri pour Secrétaire général.** Résultat: l'équipe de Ghozali semble désormais "voguer" au dessus de tous les partis d'envergure (avec simplement l'appui de quelques petites formations dites "républicaines") ce qui la dote, apparemment, d'une certaine autonomie pour la préparation des législatives, promises "*propres et transparentes*", mais qui se traduira en fait par beaucoup d'incohérences dans le découpage électoral.

Cette situation prive aussi Ghozali de tout relais dans la population algérienne. L'échec de ses amis dans leur tentative de reprise en main de la direction du FLN à un moment crucial (il s'agit ni plus ni moins de dresser la liste des candidats du FLN pour les législatives) va accentuer cette impression d'inconsistance du pouvoir exécutif..

En fait l'armée réapparaît (une fois fermée la parenthèse des réformateurs au gouvernement) comme la seule force organisée du pouvoir. Et, grâce à l'état de siège, les conceptions sécuritaires l'emportent déjà sur le politique. Parmi nombres de leurs militants (au moins deux mille), **les deux leader du FIS Abassi Madani et Ali Benhadj sont arrêtés et placés en prison préventive pour une durée indéterminée.** Dans certains milieux de "l'intelligentsia" algérienne, effarouchés par le projet des islamistes, nombreux sont néanmoins ceux qui s'estiment soulagés (prêts à soutenir la version officielle d'une tentative d'insurrection islamiste qu'il fallait arrêter à tout prix) et qui voient déjà, dans l'armée algérienne, leur dernier recours... au cas où...

Dans un tel contexte, on aurait pu s'attendre à ce que le FIS décide de boycotter les législatives de la fin de l'année. Ce n'est pas le cas. Après avoir resserré ses rangs derrière un leader considéré comme "modéré", **Abdelkader Hachani**, le mouvement joue le jeu démocratique et présente une liste impressionnante de candidats aux élections (cf le troisième chapitre de cette partie politique consacré en partie à l'évolution de la direction du FIS en cette période cruciale).

Le 26 décembre 1991, au premier tour des législatives, le FIS remporte 47 % des suffrages exprimés, ce qui lui donne immédiatement droit à 188 sièges et l'assurance presque absolue d'avoir la majorité dans la future Assemblée. Pourtant le FIS a perdu près d'un million d'électeurs si l'on compare son score (en nombre de voix) à celui qu'il avait réalisé lors des élections locales. Mais le taux d'abstention est massif (52%); le FLN a remporté deux fois moins de voix que le FIS, suivi par le FFS qui réalise, lui, néanmoins, une meilleure performance en terme de sièges

(25 contre 15 seulement au FLN). Bref, **le découpage électoral a joué en faveur du FIS, qui, avec 25% seulement des inscrits, se trouve en mesure de dominer l'appareil législatif algérien.**

La destitution de Chadli et la tragédie de Boudiaf

Avant le deuxième tour de ces législatives, le 11 janvier 1992, la haute hiérarchie de l'armée algérienne (les généraux-major en exercice assistés, avec quelques réserves, des commandants des régions militaires, comme on le verra avec plus de détail dans le chapitre consacré à l'armée) **obtient la démission du Président Chadli, qui avait préalablement dissous l'ancienne Assemblée.** Le président du Conseil constitutionnel refusant à la fois d'admettre cette démission forcée et d'assurer l'intérim, l'Algérie se trouve brutalement plongée dans un **vide juridique dont on ne sait trop, au premier abord, s'il a été voulu ou s'il résulte d'une étonnante myopie politique, faite d'improvisations successives.**

Quoiqu'il en soit, pour masquer ce "vide", les généraux vont "réchauffer" une double légitimité historique: celle de l'armée elle-même et celle d'un dirigeant de la guerre de libération, **Mohamed Boudiaf** (qui s'était opposé à Ben Bella dès 1962, parce qu'il refusait le leadership de l'armée, et avait, à la suite de sa condamnation, constitué son propre parti en exil).

Placé par le **Haut Conseil de Sécurité** (HCS, seule instance constitutionnelle qui soit restée à peu près opérationnelle, bien qu'il lui manque trois de ses membres et qu'elle soit sensée conseiller un Président qui, justement, n'est plus là) à la tête d'une nouvelle institution, le "**Haut Comité d'Etat**" (HCE de cinq membres où figure notamment le ministre de la Défense Khaled Nezzar, au côté de Ali Kafi, de Tedjini Haddam et de Ali Haroun) **Boudiaf renvoie la reprise du processus électoral à la fin 1993, date d'expiration du mandat présidentiel de Chadli.**

Sid Ahmed Ghazali n'en reste pas moins à la tête du gouvernement, bien qu'il n'ait pu tenir sa promesse concernant les élections, mais se trouve de plus en plus confiné dans la gestion des affaires courantes, dans un environnement économique désastreux, et sous une pression croissante des forces de sécurité. Déjà une bonne partie du FIS entre dans la clandestinité (Abdelkader Hachani ayant été arrêté en janvier, et maintenu en prison où il se trouve d'ailleurs toujours, sans jugement) tandis que FFS et FLN s'installent durablement dans l'opposition.

◆ **L'état d'urgence (en fait un état d'exception camouflé) est proclamé par le HCE le 9 février 1992.** Il permet d'arrêter, par simple arrêtés administratifs, des milliers des membres ou de sympathisants du FIS qui sont internés dans des camps constitués à la hâte au Sud de l'Algérie. **La chambre administrative du tribunal d'Alger prononce officiellement la dissolution du FIS le 4 mars suivant.** Progressivement, les Assemblées populaires communales contrôlées par le FIS sont déclarées déficientes et remplacées par des délégations exécutives nommées par le ministère de l'Intérieur.

Mais parallèlement, les relations entre Ghazali et Boudiaf deviennent chaque jour moins confiantes et plus lointaines. Le premier s'appuie sur l'appareil d'Etat et sur les cadres

Encadré 3 LE HAUT CONSEIL DE SECURITE, H C S.

Le Haut Conseil de Sécurité, ou HCS, qui se présenta lui-même, en janvier 1992, comme l'ultime détenteur du pouvoir suprême (mais sans la caution du Conseil Constitutionnel) apparait comme le fruit d'une confusion savamment entretenue entre le "Haut Conseil de la Sécurité" instauré par l'article 162 de la Constitution de 1989 et le "Conseil de sécurité" qui existait préalablement au niveau de la présidence (son Secrétaire général a longtemps été Larbi Belkheir; cf le chapitre consacré à l'armée et aux services).

Dans l'esprit de la Constitution de 1989, cette instance purement consultative devait être constituée d'une majorité de civils, placés à la tête d'institutions ou de ministères civils.

Sa composition officielle est donc la suivante, aux termes de l'article "1" du décret présidentiel du 24 octobre 1989 :

- Le Chef de l'Etat, qui préside le HCS.
- Le président de l'Assemblée Populaire Nationale (APN).
- Le ministre de la Défense nationale.
- Le ministre des Affaires étrangères.
- Le ministre de l'Intérieur.
- Le ministre de la Justice.
- Le ministre de l'Economie.
- Le chef de l'état-major de l'Armée Nationale Populaire (ANP).

Mais, en janvier 1992, il n'y avait plus de chef de l'Etat (démissionnaire), plus de président de l'Assemblée (démissionnée) et les ministres civils qui auraient dû siéger dans cette instance (Affaires étrangères, Justice, Économie) ne pesaient qu'un très faible poids, tandis que le Chef du gouvernement, Sid Ahmed Ghazali, était dévoué aux militaires.

Ce qui explique que le HCE fut tout de suite dominé par trois généraux-major en janvier 1992 :

- Le général-major Khaled Nezzar, alors ministre de la Défense nationale.
- Le général-major Larbi Belkheir, alors ministre de l'Intérieur.
- Le général-major Abdelmalek Guenaïzia, alors chef d'état-major de l'ANP.

A eux trois vinrent s'ajouter, pour garder les apparences de la constitutionnalité, des personnalités de moindre influence :

- Sid Ahmed Ghazali, Chef du gouvernement et ministre de l'Economie.
- Lakhdar Brahimi, ministre des Affaires étrangères.
- Habib Benkhelil, ministre de la Justice.

En fait, ce Haut Conseil n'aurait jamais dû pouvoir se réunir après la destitution de Chadli. Les articles "2" et "3" du décret qui le constitue stipulent, en effet : (2) *Le Haut Conseil de sécurité se réunit à tout moment sur convocation du Président de la République.* (3) *L'ordre du jour du Haut Conseil de sécurité est fixé par son président"...*

Encadré 4 LE HAUT COMITE D'ETAT, H C E .

Première composition: de janvier 1992 à la mort de Mohamed Boudiaf le 29 juin 1992 :

Mohamed Boudiaf (l'un des tous premiers fondateurs et chefs historiques du FLN): Président du HCE.-

Général-major Khaled Nezzar : ministre de la Défense.

Ali Kafi : président de l'organisation des Moudjahidines.

Ali Haroun : ministre délégué aux Droits de l'homme.

Tidjani Haddam : recteur de la Mosquée de Paris.

Deuxième composition : de juillet 1992 à janvier 1994 :

Ali Kafi : Président du HCE.

Khaled Nezzar: reconduit au HCE.

Ali Haroun : Idem

Tidjani Haddam : Idem

Redha Malek : diplomate, coopté au HCE.

boumédienistes qui font un retour en force, tant dans les rangs de l'administration qu'à la direction des entreprises publiques. Il s'assure aussi de l'appui des dirigeants de l'ONM (Organisation nationale des moudjahidines, dirigée par Ali Kafi) qui maintient néanmoins son soutien au HCE. Et il tente d'obtenir l'aval de l'armée, dont il ne désespère pas d'être le candidat, lors de futures et encore hypothétiques présidentielles.

Boudiaf, de son côté, ne tarde pas à se constituer sa propre clientèle, mais sur un terrain miné. Tous ceux que déçoit la restauration bureaucratique opérée par Ghazali (avec notamment le retour des Boumédienistes dans son sillage, et dans son entourage), c'est à dire les cadres réformateurs, les démocrates de l'opposition, certains syndicalistes de l'UGTA, des journalistes et mêmes des rénovateurs du FLN vont progressivement se rapprocher de lui... Son influence sur la jeunesse non politisée s'accroît aussi de façon diffuse.

♦ **Parce qu'il est, avant tout, par nature et par tempérament, un homme "politique" Boudiaf, quelle que soit son aversion personnelle pour le fondamentalisme religieux, ne peut pas - à la différence de Ghazali - se satisfaire d'une gestion purement sécuritaire de la crise.** Et s'il dénonce sans relâche le "vieil FLN" des barons qu'il a combattu durant trente ans, il commence à renouer avec certains membres de l'ancienne équipe Hamrouche. Non content de cela, et percevant clairement l'aspiration à plus de justice sociale qui s'exprime la population algérienne, il s'attaque à certaines positions acquises, demandant que lui soient communiqués les dossiers pour corruption qui dorment dans les placards...

Bref, il se fait beaucoup d'ennemis (jusque dans l'établissement politico-militaire) avant même d'avoir consolidé sa propre situation. **Le 29 juin 1992, Mohamed Boudiaf est assassiné à Annaba par un (ou plusieurs?) membre de sa protection rapprochée dans des conditions restées particulièrement suspectes.** Sans cesse reporté, le procès de son assassin présumé, **Lembarek Boumaarafi**, ne s'est déroulé qu'en mai 1995... Mais la propre épouse de Boudiaf assure que des pièces importantes du dossier ont disparu et que ce procès n'est qu'une mascarade.

Prémonitoire, Boudiaf aurait dit à Ghazali, trois mois avant sa mort: *"Vous êtes assis sur une marmite; dans cette marmite il y a une bombe et je suis le seul à pouvoir la désamorcer"*. Mais il n'en a effectivement pas eu le temps, à moins que cette bombe, à laquelle il faisait allusion, ne lui ait effectivement explosé au visage au moment où il tentait de la désamorcer.

Encadré 5 L'AFFAIRE BOUMAARAFI

A la suite du verdict du tribunal condamnant à mort Lembarek Boumaarafi, accusé du meurtre de Mohamed Boudiaf, son épouse, Fatiha Boudiaf a exprimé son indignation et ses doutes dans une lettre qui fut publiée dans la presse algérienne. Nous reproduisons ici des extraits de ce texte sorti dans le quotidien « Liberté » du 8 juin 1995.

« Le tribunal criminel d'Alger vient de rendre son verdict par la condamnation de l'accusé Lembarek Boumaârafi à la peine capitale. Cette décision confirme, sur le plan judiciaire, la thèse de l'acte isolé de l'attentat perpétré à l'encontre du martyr Mohamed Boudiaf, Président du Haut Comité d'Etat, lors de son déplacement officiel le 29 juin 1992 à Annaba.

Ce jugement confirme, aussi et surtout, toutes mes appréhensions sur l'issue de ce procès. Ce verdict me conforte, par ailleurs, dans ma profonde conviction en la poursuite de mon inlassable combat pour la recherche de toute la vérité sur ce lâche attentat dont a été victime mon regretté époux. En effet, j'ai eu à exprimer à différentes occasions, et plus particulièrement au cours de ce procès, le bien-fondé de mes craintes, en raison notamment du rejet de l'ensemble des moyens et des demandes de la partie civile liés surtout :

aux insuffisances manifestes de l'instruction de ce dossier, dont on a occulté le recours à certains actes d'information indispensables en matière criminelle, tels que la reconstitution du crime et de l'étude balistique.

à l'impérieuse nécessité d'auditionner les membres de la Commission nationale d'enquête afin que soient fournies les clarifications nécessaires au sujet des contradictions, pour le moins surprenantes, qui ont caractérisé les conclusions du premier rapport rejetant la thèse de l'acte isolé et celles du second rapport infirmant ce rejet ;

à l'étude des investigations auxquelles ont abouti les travaux de cette commission et des informations dont a disposé cette instance ainsi que de l'important lot de correspondances émanant des citoyens;

à la nécessité de l'audition des responsables ayant pris part directement aux préparatifs de ce voyage officiel du Président Boudiaf à Annaba.

Mes appréhensions ont été également confortées par le rejet de la demande de la défense de la partie civile pour un renvoi du procès à une date ultérieure afin que soit initié un complément d'information, eu égard à la complexité de ce dossier et aux insuffisances flagrantes caractérisant certains actes d'information.

Je ne manquerai pas de relever également le rejet de la demande de la partie civile, dont la défense a sollicité un renvoi et ce, afin de lui permettre de disposer de tout le dossier de l'instruction et de l'étudier dans des conditions qui soient à même d'assurer convenablement les droits et les intérêts de la famille du défunt Mohamed Boudiaf.

Au-delà de ces considérations objectives, il eût été par ailleurs, raisonnable de différer ce procès afin que soient réunies les conditions et les moyens nécessaires pour garantir la tenue de cette procédure de jugement dans un climat de sérénité et d'objectivité, loin du poids des conjonctures du moment et des pressions et des enjeux politiques que cette importante affaire n'a pas manqué de susciter depuis l'assassinat de mon regretté époux, dont la mémoire et le sacrifice pour la liberté du Pays sont toujours vivaces dans l'esprit des algériens.

Mes appréhensions, désormais certitudes, ont été confirmées dans leur bien-fondé par le refus inexplicable du Président du tribunal de recevoir la lettre que je lui avais adressée pour expliquer les véritables raisons de mon absence au procès (...)

Le verdict qui a suivi ce réquisitoire confirmait ainsi la logique spéieuse de la thèse de l'acte isolé. Il conforte toutes mes certitudes et renforce encore davantage mon inébranlable volonté à poursuivre le combat que je me suis moralement assignée à oeuvrer, avec le peuple algérien, à la recherche de la vérité sur ce lâche attentat, que l'on réduit, pour des raisons obscures, à un simple acte isolé

Il est clair que l'on ne peut cautionner l'affirmation d'une telle thèse sans trahir sa propre conscience et sans faillir à son propre devoir? En dépit des moyens impressionnants mis en oeuvre pour la soutenir et l'imposer, ce procès n'a réussi en fait qu'à en démontrer toute la fragilité. »...

Madame Veuve Fatiha Boudiaf.

Pourrissement... De Belaïd Abdesselam à Redha Malek

Déjà membre du HCE, Ali Kafi lui succède et Redha Malek est coopté comme cinquième membre du Haut Conseil. Le 8 juillet 1992, Sid Ahmed Ghozali est remplacé par **Belaïd Abdesselam** à la tête du gouvernement.

Faute de "démineur", Ali Kafi tente malgré tout, dans un premier temps, de jouer les "pompiers" pour calmer le cycle terrorisme-répression qui s'accélère. A l'issue de leur procès, Abassi Madani et Ali Benhadj sont condamnés à douze ans de prison ferme par un tribunal militaire, ce qui peut effectivement passer, dans le climat de l'époque, pour une mesure de clémence.

En septembre de la même année, l'heure semble presque à la réconciliation nationale, en dépit de l'attentat controversé à l'aéroport d'Alger, qui a fait neuf morts le 26 août : libération de la plupart des internés dans les camps du Sahara, amorce d'un débat national avec les partis politiques (annoncé pour le 20 septembre), multiplication des contacts discrets avec les représentants les plus modéré du FIS. Assigné à résidence à Collo, le porte-parole du mouvement, Rabah Kébir, parvient même à quitter le territoire national sans encombre et son entretien alors publié dans le journal "Le Monde" ressemble beaucoup à un message d'apaisement.

♦ **Tout bascule pourtant en quelques jours, sous l'influence des durs de l'armée et à la faveur de l'orchestration, très médiatisée, de l'arrestation des responsables présumés de l'attentat de l'aéroport :** des unités militaires d'élite sont constituées et placées sous la direction du général Lamari, des cours spéciales sont mises en place et des décrets législatifs anti-terroristes promulgués... **Au début du mois de décembre 1992, le couvre feu est instauré dans les sept départements de l'algérois.** Une longue nuit ponctuée de morts et de blessés, de ratissages et de tirs de mitrailleuse, de tortures et d'assassinats, s'abat sur l'Algérie. La terreur semble n'épargner plus personne, qu'il s'agisse d'actes terroristes, d'expéditions punitives aux origines diverses, d'exécutions sommaires ou simplement du banditisme ordinaire qui prolifère sur cette trame d'insécurité.

Il n'est plus question de réconciliation (le mot lui-même est devenu tabou, comme le deviendra celui de "pardon", pourtant à forte connotation religieuse) mais l'urgence de trouver, au sein de la société algérienne, des points d'appui à l'action du gouvernement devient chaque jour plus pressante. Face à la figure jugée au départ un peu terne de Ali Kafi (surtout par contraste avec celle de son prédécesseur à la tête du HCE), **Belaïd Abdesselam entre à son tour en scène,** dépassant largement la sphère économique qui lui avait initialement été attribuée à sa nomination en juillet. Personnage historique à sa façon (n'est-il pas, dit-on, "le père" de l'industrie industrialisante?), il va tenter - dans un contexte qui le fait apparaître bien anachronique - de regrouper les Algériens sur les valeurs traditionnelles du Nationalisme et de l'Islam. Homme d'appareil (mais réputé intègre, sans que l'on ne sache très bien pourquoi), il se voit également confier la tâche de reconstituer, sous sa poigne (qu'il a assez dure), l'ensemble des appareils de l'Etat : administrations, entreprises publiques, et, par extension bureaucratique, centrale syndicale UGTA et associations en tout genre... Sans oublier l'appareil du FLN qu'il tentera à son tour, mais sans succès, d'arracher à la main mise des "Hamrouchiens".

◆ **Pourtant, loin de rassembler, Belaïd Abdesselam va, après une courte période d'attentisme** (où il est principalement soutenu par les nostalgiques du boumédiénisme et les militants communistes du PAGS) **faire l'unité des mécontents contre lui**. Ses références nationalo-islamistes ne séduisent pas les sympathisants islamistes, tandis que son caractère cassant, profondément dirigiste, et ses attaques contre la presse indépendante heurtent tous les démocrates restés jusqu'alors les alliés du pouvoir...

Face aux syndicalistes, enfin, il n'a pas les moyens de son populisme, et s'avoue lui-même dépassé par la dégradation de la situation économique et incapable de gérer la lutte contre la corruption... Ses ordres ne dépassent pas les murs des ministères; l'économie est paralysée; ceux qui ont rêvé au retour de "l'Etat Providence" déchantent.

Tant d'échecs accumulés en si peu de temps vont conduire à sa destitution à un moment où l'armée se serait pourtant bien passée d'un changement supplémentaire au sommet de l'Etat, quelques mois à peine avant l'échéance de la fin 1993 qui doit coïncider avec l'auto-dissolution du HCE. Il est remplacé par le ministre des Affaires étrangères, **Redha Malek** (également membre du HCE), qui jouit, en Europe, de la réputation d'être plus ouvert sur l'Occident qu'Abdesselam et surtout moins dirigiste (alors qu'en réalité les deux hommes sont très proches, sur un plan amical comme sur celui des idées).

Redha Malek n'en hérite pas moins d'une situation complètement bloquée: au départ de Belaïd Abdesselam, **tous les relais que Mohamed Boudiaf avait tenté de mettre en place entre le pouvoir civil et le peuple algérien sont en panne**, qu'il s'agisse du Conseil Consultatif National (sorte d'organe délibératif sans élus) ou du Rassemblement Patriotique National. **Il n'y a plus que des pouvoirs de fait en Algérie. La légitimité du régime se réduit à ce qu'il reste de légitimité historique à l'armée, c'est à dire peu de chose, hormis la force des armes.**

LE DIALOGUE INTERROMPU

Peu avant l'éviction de Belaïd Abdesselam (le 21 août 1993), **le ministre de la Défense Khaled Nezzar se retire de ses fonctions ministérielles, sans sortir du HCE, à la suite d'un arbitrage au sein de l'armée qui tente alors un changement de tactique** (bien qu'elle soit réelle, la maladie de Nezzar semble surtout ici avoir servi de prétexte, comme on le verra dans le chapitre suivant). Son portefeuille ministériel est alors confié, sur son conseil, au général en retraite **Liamine Zéroual** le 10 juillet 1993. Trois jours après, le général-major **Mohamed Lamari**, chef des forces spéciales, était propulsé à la tête de l'état-major de l'ANP.

Mais **la scène politique reste, elle, dominée par deux grandes interrogations** : les principaux partis politiques "autorisés" (ce qui exclu *ipso facto* le FIS, alors dissous), c'est à dire le FLN, le FFS et dans une moindre mesure le RCD, vont-ils accepter de coopérer avec le HCE dans le cadre de l'organisation d'une **Conférence nationale** elle-même chargée de dessiner les grandes lignes de la période transitoire qui doit succéder à la fin du mandat de Chadli, le 31 décembre, et donc à l'auto-dissolution du HCE? Cette négociation sera-t-elle accompagnée de gestes d'ouverture en direction des islamistes?

En dépit de plusieurs changements du personnel politique, surtout au sommet de l'Etat et au sein du gouvernement, les treize mois suivants vont être, pour l'essentiel, consacrés à la recherche d'un dialogue qui, après avoir beaucoup plus progressé qu'on ne l'a dit, fut en définitive brutalement interrompu à la fin du mois d'octobre 1994.

La Commission du Dialogue National

Dans un premier temps, à la mi 93, les partis ont surtout clarifié leurs positions à l'égard du pouvoir. C'est ainsi qu'ils ont refusé de discuter avec le HCE sur la base de l'avant-projet de plate-forme nationale qui avait été rendu public en juin pour définir les structures qui pourraient succéder au HCE (structures dites "de la transition") et le calendrier de la période transitoire.

Bien qu'il leur soit proposé d'entrer au sein du CCN (Conseil Consultatif National, une institution hybride qui remplace l'Assemblée Populaire Nationale dissoute en janvier 1992) le FFS, le FLN et même le RCD n'acceptent pas, alors, d'entériner un projet élaboré sans leur participation. Mais surtout ils marquent une défiance croissante à l'égard du pouvoir (une méfiance qui va plus beaucoup loin que l'attitude qu'ils avaient pu avoir à l'égard de Boudiaf).

La position ferme du FLN est alors, de loin, celle qui suscite le plus de surprise auprès des non-avertis, beaucoup s'attendant à ce qu'il se montre plus conciliant que les autres à l'égard du HCE. Mais il confirme qu'il se range dans l'opposition, malgré les jeux personnels de certains de ses membres, d'ailleurs désavoués par la direction du parti (une direction qu'ils s'épuisent d'ailleurs à renverser sans y parvenir). Et surtout, le FLN, tout comme le FFS dont il tend progressivement à se rapprocher, affirme qu'il faut dialoguer avec les islamistes, en particulier le FIS dissous.

♦ **C'est en grande partie pour surmonter ces réticences, et donc hâter le cours des choses avant que n'expire le mandat du HCE, qu'est constitué, en octobre 93, avec l'aval de la hiérarchie militaire (cf le chapitre suivant) une Commission du Dialogue National (CDN) composée de trois généraux et de cinq civils, dont un ancien colonel de la guerre d'indépendance, Youcef Khatib, nommé président de la CDN.**

Des mesures d'apaisement sont également prises: **allègement du couvre feu** en vigueur depuis décembre 92 dans la région d'Alger et étendu, en mai et juin 1993 à une dizaine de départements, libération de détenus emprisonnés par décret ou levée de certaines assignations à résidence. On parle même déjà, à cette époque, de la possible suppression des juridictions spéciales, ce que demandent les partis d'opposition aussi bien que les islamistes.

C'est donc bien d'un retour progressif à la paix et aux élections dont il est apparemment question, même si, sur le terrain, la répression continue. Et c'est de ce processus que parle la CDN dans tous les contacts qu'elle va être amenée à prendre, notamment à l'intérieur du FIS.

Celui-ci répond d'ailleurs positivement à cette offre de dialogue, demandant une libération des principaux responsables (notamment Abassi Madani et Ali Benhadj), pour que son organe de direction, le "Madjliss echoura", puisse se réunir et en débattre. Parallèlement se met en place **une instance exécutive du FIS à l'étranger** (cf le troisième chapitre de cette partie) qui regroupe les différentes composantes du mouvement et qui ne se pose pas comme adversaire du dialogue (à l'inverse de ce que certaines interprétations *a posteriori* ont voulu laisser croire) mais plutôt comme un interlocuteur représentatif des diverses tendances de la mouvance.

♦ **Le dialogue piétine néanmoins. Si bien que le mandat du HCE est prorogé jusqu'au 31 janvier 1994. La solution négociée est donc repoussée, mais non abandonnée de façon définitive...**

Les **organiseurs de la Conférence Nationale**, qui s'est finalement déroulée les 25 et 26 janvier, auraient bien voulu bénéficier de la présence des grands partis (du FNL surtout), ce qui explique qu'ils aient laissé miroiter, durant plusieurs semaines, la possibilité d'une solution "civile", avec **Abdelaziz Bouteflika en candidat potentiel à la présidence**. Mais l'appui attendu ne vint pas, les partis ayant vite soupçonné qu'il ne s'agissait là que d'une manœuvre destinée à rompre leur alliance (seul Bouteflika semble avoir cru en son "destin national" jusqu'au bout).

En définitive, **la Conférence Nationale** (réduite à sa plus simple expression) **se résolut, sans éclat** - après le retrait forcé de la candidature d'Abdelaziz Bouteflika - **à désigner Liamine Zérroual, qui devint, ainsi, le sixième Président "de fait" de l'Algérie**. Les membres de la CDN, qui n'avaient cessé d'influer au sein de la Conférence Nationale, avaient en effet manœuvré en faveur de cette solution.

Liamine Zérroual ne les déçoit pas d'emblée. A peine a-t-il prêté serment, le 31 janvier 1994, qu'il reprend les négociations avec les islamistes. En février, deux responsables du FIS, Ali Djeddi et Abdelkader Boukhamkham (arrêtés et condamnés en même temps que Madani et Benhadj) sont libérés de la prison militaire de Blida où ils étaient détenus depuis juin 1991.

Le pouvoir va jouir alors, durant quelques mois, d'une sorte de légitimité basée à la fois sur l'espoir de la paix (qui correspond aux aspirations profondes de la population), **sur l'appui supposé d'une grande partie de l'armée et sur le regain de confiance que semblent lui offrir les dirigeants du FIS**. La délégation de signature qu'a pourtant dû offrir Zérroual au Général-major Lamari, dès le 5 février, passe alors pratiquement inaperçue... On ne comprendra que plus tard l'impact et la signification d'une telle décision...

Les négociations "Armée-FIS" de Zérroual

Même la **psychose qui s'empare d'une partie de l'opinion algérienne** lorsque les "forces spéciales" de l'armée désinvestissent le terrain, en mars 1994, laissant le champ libre aux groupes armés les plus terroristes (et aussi les plus manipulés) ne parvient pas à **casser immédiatement cette sorte d'état de grâce dont bénéficie, alors, le nouveau Président** (cf le chapitre suivant).

S'appuyant sur une autre partie de l'armée qui se reconnaît, elle, dans certains des généraux en retraite qui entourent Zéroual (comme Rachid Benyelles), **le Président va, à l'inverse, se débarrasser d'un gouvernement qui ne lui semble pas suffisamment acquis à sa cause.** Certes, il ne parvient pas à constituer l'équipe ministérielle dont parlent alors les rumeurs, à Alger (avec des membres du FLN proche de son Bureau Politique et même des islamistes dans des postes culturels ou sociaux), mais **il limoge Redha Malek**, connu pour son hostilité aux islamistes et, surtout **le ministre de l'Intérieur, le colonel Salim Saadi**, qui venait d'annoncer, à Blida, en mars (après une intervention particulièrement sanglante des forces de la répression pour reconquérir cette localité) son intention de créer des milices de défense civile, grâce au rappel des réservistes (une idée qui n'en fera pas moins son chemin par la suite).

Le 11 avril 94, **un nouveau gouvernement est constitué sous la houlette de Sifi Mokdad**, fonctionnaire sans envergure politique, promu précédemment à la tête du ministère de l'Équipement. Le nouveau ministre de l'Intérieur, Abderrahmane Méziane Chérif, ancien préfet d'Alger, alors consul à Francfort, professe des opinions moins strictement "sécuritaires" que son prédécesseur. Zéroual se garde encore, pour lui-même, le ministère de la Défense. Enfin un **Conseil National de la Transition (CNT)** qui remplace le CCN constitué par Boudiaf, est mis en place le 11 mai.

Ce CNT ne doit cependant pas faire illusion. Composé des représentants d'une trentaine de petites formations politiques sans aucune influence et de ceux d'une quarantaine d'associations, il regroupe surtout d'ex-bureaucrates ravis de jouer les "députés" sans aval populaire. L'appareil d'État s'y trouve donc sur-représenté.

♦ **Les négociations avec les leaders du FIS en prison Abassi Madani et Ali Benhadj reprennent cependant de plus belle** (avec notamment les généraux Betchine et Derradji) ainsi que les discussions avec les instances du FIS en exil (avec notamment les généraux Benyelles et Abderrahim). Les deux "chouyoukh" sont placés en résidence surveillée le 13 septembre, et d'autres dirigeants du FIS sont libérés.

D'importantes garanties sont offertes par les leaders islamistes (respect de la Constitution, de la République, du pluralisme politique, de la démocratie, de l'alternance, des libertés individuelles etc) **qui demandent des garanties réciproques pour eux-mêmes.** Les "chouyoukh" ne réclament même plus que le processus électoral soit repris là où il avait été interrompu (c'est à dire à la fin du premier tour des législatives) mais que de nouvelles élections soient organisées par un "gouvernement neutre".

Une trêve semble à portée de main, le FIS demandant simplement la possibilité de consulter ses cadres (civils et "militaire"), en toute liberté, avant d'engager des négociations "formelles", en tant que telles, avec le pouvoir. Plus surprenant encore, des tracts de l' AIS (branche armée du FIS), affichés dans certaines mosquées, à la fin septembre 94, évoquent la possibilité d'un arrêt des hostilités (cf le troisième chapitre de cette partie politique).

A la veille de la célébration du quarantième anniversaire de la révolution du 1er novembre, des indiscretions provenant aussi bien des milieux islamistes que des proches de la présidence font état de la levée prochaine de l'assignation à résidence surveillée de Abassi

Madani et de Ali Benhadj. L'un des chefs du FIS libéré en septembre, Abdelkader Omar déclare que des cadres du FIS sont répartis dans tous les groupes armés et sont donc en mesure de leur faire entendre la voix de la raison politique...

Quant à Abdelkader Boukhamkham, un autre ex-codétenu de Madani, il affirme, dans une déclaration à un nouveau quotidien "el Oumma" que *"dès que le FIS sera réhabilité, les groupes armés mettront un terme à leurs opérations et obéiront aux dirigeants du FIS"*. Il ajoute *"dans le cas contraire, ce qui est peu probable, nous leur enlèverons toute couverture politique"... "nous serons prêts à les combattre comme le fait le pouvoir actuellement"...*

◆ Bref, il faudra beaucoup de mauvaise foi aux "durs" de l'armée pour identifier, à travers toutes les correspondances qui sont alors envoyées par Ali Benhadj aux différents courants de la mouvance, l'épître (tronquée) qui leur servira de prétexte à **l'interruption brutale de ces négociations**. Par contre, ils donneront sans le vouloir raison aux sombres prédictions du Secrétaire général du FLN, Abdelhamid Mehri, qui mettait dès septembre ses interlocuteurs en garde contre les velléités "putschistes" qui pourraient couper court au dialogue, en précipitant le retour à l'option du "tout-sécuritaire" ("Le Monde" du 21/9/94)

La rupture du dialogue, à la fin octobre 1994, apparaît, *a posteriori*, comme **l'anéantissement de cette forme presque "posthume" de légitimité dont était parvenu jusqu'alors à se prévaloir Zéroual, grâce surtout aux contacts pris par la Commission du Dialogue National et aux espoirs de paix que ceux-ci avaient suscités.**

Lorsqu'il annonce alors, le 31 octobre 1994, que **des élections présidentielles seront organisées avant le 31 décembre 1995, soit un an plus tôt que prévu, il ne rencontre que scepticisme**. Certains se demandent également s'il n'a pas l'intention - après un plébiscite qui ne pourrait se dérouler que dans des conditions douteuses - de faire modifier la Constitution de 1989, par voie de référendum.

Dans le même temps, **les excès de la hiérarchie militaire** (qui apparaît à ce moment là comme le grand vainqueur des conflits qui l'ont opposée à Zéroual) se multiplient, prenant des allures de représailles collectives, systématiques et aveugles. **Ces comportements qui terrorisent plus la population qu'ils ne "terrorisent les terroristes"** soustraient, à l'ANP, les bribes de légitimité historique qu'elle devait encore à son passé.

Les partis reprennent l'initiative

Comme la politique, à l'image de la nature, a horreur du vide, cette légitimité perdue au sommet de l'Etat va, tout naturellement, se retrouver investie dans ce qui apparait de plus en plus comme une "opposition constructive" au régime, donc une alternative : les grands partis politiques vainqueurs des élections interrompues de la fin 1991, le FLN, le FFS, le FIS et leurs alliés (cf l'encadré publié au début de ce chapitre).

Avant même l'arrêt des négociations, en septembre 1994, les cinq partis (dont le FLN) qui participaient alors au "dialogue national" avaient rendu une visite publique à Abassi Madani et Ali Belhadj. Ceux-ci les avaient assurés de leur accord pour une démarche commune.

♦ ⁹⁴ Les 21 et 22 novembre, les principaux partis politiques algériens vont, ainsi, se retrouver, à Rome, à l'invitation de la communauté catholique Sant'Egidio, qui avait déjà oeuvré, deux ans plus tôt, en faveur du processus de paix mozambicain. Si le FIS n'est pas, alors, physiquement représenté par son "exécutif" en exil, c'est parce que Rabah Kébir n'a pas pu quitter l'Allemagne où il réside avec le statut de réfugié politique (la France aurait fait des pressions discrètes pour qu'il en soit ainsi). Mais il parvient malgré tout à converser en duplex avec les autres participants. De plus, Anouar Haddam, chef de la délégation des parlementaires élus du FIS (il a, lui-même, été élu à Tlemcen) a pu, lui, effectuer le voyage à partir de Washington.

On note également la présence de Abdelhamid Mehri (pour le FLN), de Hocine Aït Ahmed (pour le FFS) de Me Ali Yahia (pour la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme LADH), de l'ancien Président Ahmed Ben Bella (à la tête du MDA), de Louisa Hanoune, pour le Parti des Travailleurs et de Abdallah Jaballah pour Ennahada...

Un mois après, la prise d'otage à bord de l'avion d'Air France fait apparaître au grand jour "l'impuissance" des autorités algériennes et contribue à les déconsidérer jusqu'à l'intérieur d'une classe politique française où elles avaient, en dépit de tout, continué à préserver des appuis solides (ce n'est qu'à la mi-décembre qu'auraient été interrompues les livraisons françaises de certains équipements militaires à l'Algérie - matériels de transmission, de surveillance aérienne, équipements de combat de nuits etc - à l'exception des ventes d'hélicoptères, considérées comme "civiles" et qui, elles, ont été maintenues).

♦ Un deuxième colloque de Sant'Egidio se déroule à Rome au début du mois de janvier 1995. Il aboutit, le 13 janvier, à la rédaction d'une "plate-forme pour une solution politique et pacifique de la crise algérienne". On pourra lire, dans l'encadré ci-après, le texte de ce "contrat national" et la liste de ses signataires.

Le pouvoir rejette alors publiquement cette initiative, "globalement et dans le détail". Les partis n'en vont pas moins tenter, avec un sens aigu des responsabilités, de multiplier les approches vers Zéroual, jusqu'à répondre à ses invitations, ce qui sera exploité, par la presse proche du régime

comme autant de ralliements (ou de divisions entre eux), avant que l'évidence de leur démarche ne s'impose.

Les dirigeants des formations d'opposition, en effet, ne sont pas dupes. Ils savent dans quelle situation se trouve le pouvoir (divisé) et le Président (isolé de toute part); ils sont conscients qu'il faudra une forte convergence de pressions (notamment populaires) pour que l'armée accepte le retour aux règles démocratiques et que, en attendant, il faut éviter tout autant l'effondrement de l'Etat que de nouvelles "aventures" militaires.

Pour le reste ils n'accordent qu'un crédit limité à certaines mesures d'apaisement (qui ne sont d'ailleurs pas suivies d'effet), comme l'avant-projet d'ordonnance présenté à la CNT et portant sur **l'abrogation des Cours Spéciales** (suppression du décret du 30 septembre 1992 relatif à la lutte contre la subversion et le terrorisme en vertu duquel elles ont été instituées).

Certaines déclaration du ministre de Affaires étrangères Dembri, qui vont dans le même sens, semblent surtout destinées aux partenaires extérieurs de l'Algérie, Union européenne, France, Etats-Unis (...) dont la pression s'accroît d'autant plus qu'ils ont rapproché leurs positions respectives.

Au moment où l'Algérie négocie (après l'accord signé avec le FMI, en mai) de nouvelles disponibilités financières bilatérales, **ces pressions extérieures n'ont rien de négligeable**. Pour la petite histoire (qui est parfois très éclairante), elles ont même donné lieu, récemment, à un beau cafouillage à la tête de l'Etat algérien : le ministre de l'Intérieur Abderrahmane Méziane Chérif ayant publiquement refusé la présence d'observateurs étrangers lors des scrutins qui pourraient avoir lieu en Algérie (lors des présidentielles souhaitées par le pouvoir notamment), fut ensuite démenti par le Chef de l'Etat lui-même qui dut monter au créneau pour rassurer les occidentaux en affirmant qu'il accepterait la présence de ces mêmes observateurs. Mais la tâche a dû lui sembler d'autant plus lourde que son impétueux ministre n'avait pas hésité à parler *"d'une forme d'ingérence que le peuple algérien rejette"*!

*

L'absurdité de la situation politique en Algérie n'a d'égale que l'ampleur démesurée des violences qui s'y déroulent. Tout ceci serait parfaitement incompréhensible, alors qu'une solution raisonnable semble à portée de main, s'il n'existait un "verrou" qui s'oppose à toute ouverture du système politique, à toute sortie politique de crise. Ce verrou, nous allons tâcher de l'identifier, de cerner sa consistance, en "fouillant", dans le chapitre suivant, du côté des **fondements du régime**, dans l'armée algérienne, les forces de sécurité et les services.

Encadré 6 PLATEFORME POUR UNE SOLUTION POLITIQUE

PLATEFORME pour une SOLUTION POLITIQUE ET PACIFIQUE de la CRISE ALGERIENNE

Les partis de l'opposition algérienne, réunis à Rome auprès de la communauté de Sant' Egidio, déclarent en ce 13 janvier 1995 :

L'Algérie traverse aujourd'hui une épreuve tragique et sans précédent.

Plus de trente ans après avoir chèrement payé son indépendance, le peuple n'a pu voir se réaliser les principes et tous les objectifs du 1er novembre 1954 et a vu s'éloigner progressivement tous les espoirs nés après octobre 1988.

Aujourd'hui, le peuple algérien vit un climat de terreur jamais égalé, aggravé par des conditions sociales et économiques intolérables. Dans cette guerre sans images : séquestrations, disparitions, assassinats, tortures systématisées, mutilations et représailles sont devenues le lot quotidien des algériennes et des algériens.

Les conséquences des événements de juin 91 et du coup d'état du 11 janvier 1992, l'interruption du processus électoral, la fermeture du champ politique, la dissolution du FIS, l'instauration de l'état d'urgence et les mesures répressives et les réactions qu'elles ont suscitées, ont engendré une logique d'affrontement.

Depuis, la violence n'a cessé de s'amplifier et de s'étendre. Les tentatives du pouvoir de créer des milices au sein de la population marquent une nouvelle étape dans la politique du pire. Les risques de guerre civile sont réels, menaçant l'intégrité physique du peuple, l'unité du pays et de la souveraineté nationale.

L'urgence d'une solution globale, politique et équitable s'impose afin d'ouvrir d'autres perspectives à une population qui aspire à la paix, la stabilité et à la légitimité populaire.

Le pouvoir n'a initié que de faux dialogues qui ont servi de paravents à des décisions unilatérales et à la politique du fait accompli.

Une véritable négociation reste l'unique moyen pour parvenir à une issue pacifique et démocratique.

A. CADRES : VALEURS ET PRINCIPES

Les participants s'engagent sur la base d'un contrat national dont les principes sont les suivants et sans l'acceptation desquels aucune négociation ne serait viable :

- La déclaration du 1er novembre 1954 : « *la restauration de l'état algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes de l'Islam* » (art. 1).
- Le rejet de la violence pour accéder ou pour se maintenir au pouvoir.
- Le rejet de toute dictature quelle que soit sa nature ou sa forme et le droit du peuple à défendre ses institutions élues.
- Le respect et la promotion des droits de la personne humaine tels qu'énoncés par la Déclaration Universelle, les pactes internationaux sur les droits de l'homme, la convention internationale contre la torture, et consacrés par les textes légaux.
- Le respect de l'alternance politique à travers le suffrage universel.
- Le respect de la légitimité populaire. Les institutions librement élues ne peuvent être remises en cause que par la volonté populaire.
- La primauté de la loi légitime.
- La garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives quels que soit la race, le sexe, la confession et la langue.
- la consécration du multipartisme.
- La non implication de l'armée dans les affaires politiques. Le retour à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'unité et de l'indivisibilité du territoire national.
- Les éléments constitutifs de la personnalité algérienne sont l'Islam, l'arabité et l'amazighité ; la culture et les deux langues concourant au développement de cette personnalité doivent trouver dans ce cadre unificateur leur place et leur promotion institutionnelle, sans exclusion ni marginalisation
- La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.
- La liberté et le respect des confessions.

B. MESURES DEVANT PRECEDER LES NEGOCIATIONS

1. La libération effective des responsables du FIS et de tous les détenus politiques. Assurer aux dirigeants du FIS tous les moyens et garanties nécessaires leur permettant de se réunir librement entre eux et avec tous ceux dont ils jugent la participation nécessaire à la prise des décisions.
2. L'ouverture du champ politique et médiatique. L'annulation de la décision de dissolution du FIS. Le plein rétablissement des activités de tous les partis.
3. Levée des mesures d'interdiction et de suspension des journaux, des écrits et des livres, prises en application du dispositif d'exception.
4. La cessation immédiate, effective et vérifiable de la pratique de la torture.
5. L'arrêt des exécutions, des peines capitales des exécutions extrajudiciaires et des représailles contre la population civile.
6. La condamnation et l'appel à la cessation des exactions et des attentats contre les civils, les étrangers et la destruction des biens publics.
7. La constitution d'une commission indépendante pour enquêter sur ces actes de violence et les graves violations des droits de l'homme.

C. RETABLISSEMENT DE LA PAIX

Une dynamique nouvelle pour la paix implique un processus graduel, simultané et négocié comprenant :

- d'une part les mesures de détente réelles : fermeture des camps de sûreté, levée de l'état d'urgence et abrogation du dispositif d'exception.
- et, d'autre part, un appel urgent et sans ambiguïté pour l'arrêt des affrontements. Les algériennes et les algériens aspirent au retour rapide de la paix civile. Les modalités d'application de cet engagement seront déterminées par les deux parties en conflit avec la participation active des autres partis représentatifs.

Cette dynamique exige la participation pleine et entière des forces politiques représentatives et pacifiques. Celles-ci sont en mesure de contribuer au succès du processus en cours et assurer l'adhésion de la population.

D. LE RETOUR A LA LEGALITE CONSTITUTIONNELLE

Les partis s'engagent à respecter la Constitution du 23 février 1989. Son amendement ne peut se faire que par les voies constitutionnelles.

E. LE RETOUR A LA SOUVERAINETE POPULAIRE

- Les parties prenantes aux négociations doivent définir une légalité transitoire pour la mise en oeuvre et la surveillance des accords. Pour cela, elles doivent mettre en place une Conférence nationale dotée de compétences réelles, composée du pouvoir effectif des forces politiques représentatives.

Cette conférence définira :

- Les structures transitoires, les modalités et la durée d'une période de transition, la plus courte possible, devant aboutir à des élections libres et pluralistes qui permettent au peuple le plein exercice de sa souveraineté.
- La liberté de l'information, le libre accès aux médias et les conditions du libre choix du peuple doivent être assurés.

Le respect des résultats de ce choix doit être garanti.

F. GARANTIES

Toutes les parties prenantes à la négociation sont en droit d'obtenir des garanties mutuelles.

Les partis, tout en gardant leur autonomie de décision :

- s'opposent à toute ingérence dans les affaires internes de l'Algérie.
- dénoncent l'internationalisation de fait qui est le résultat de la politique d'affrontement menée par le pouvoir.
- ils demeurent convaincus que la solution de la crise ne peut être que l'oeuvre exclusive des algériens et doit se concrétiser en Algérie.
- ils s'engagent à mener une campagne d'information auprès de la communauté internationale pour faire connaître l'initiative de cette plateforme et lui assurer un soutien.
- décident de lancer une pétition internationale pour appuyer l'exigence d'une solution politique et pacifique en Algérie.
- ils appellent la communauté internationale à une solidarité agissante avec le peuple algérien.
- décident de maintenir les contacts entre eux en vue d'une consultation et d'une concertation permanentes.

Pour la LADDH :

Pour le FLN :

Pour le FFS :

Pour le FIS :

Pour le MDA :

Pour le PT :

Pour Ennahada :

Pour JMC :

Abdenour ALI YAHIA

Abdelhamid MEHRI

Hocine AÏT AHMED

Ahmed DJEDDAI

Rabah KEBIR

Anouar HADDAM

Ahmed BEN BELLA

Khaled BENSMAÏN

Louisa HANOUNE

Abdallah JABALLAH

Ahmed MOHAMMED

LISTE DES PARTICIPANTS

- Abdelhamid MEHRI, Secrétaire Général FLN .
- Ahmed BEN BELLA, Ancien Président, Président du MDA + BEN SMAIL, Secrétaire Général du MDA.
- Hocine AÏT AHMED, Secrétaire Général du FFS + Ahmed DJEDDAI, Responsable pour les relations extérieures du FFS ;
- Louisa HANOUNE, Porte-Parole du Parti des travailleurs ;
- Anouar HADDAM, Président de la délégation Parlementaire du FIS pour l'Europe et les Etats-Unis
- Mokhtar MAGRHAOUI, conseiller pour les relations avec les Etats-Unis, directeur du Centre Islamique de Albany (New York State), du FIS ;
- Abdelkarim OULD ADDA, du FIS ;
- Ahmed BEN MOHAMMED, Algérie Islamique Contemporaine ;
- Cheikh Abdallah JABALLAH, Président du mouvement de la Nahda Islamique +Kamel AROUSSI ;
- Meziane BABOUCHE, Président du MSA ;
- Maître ABDENOUR ALI YAHIA, President de la ligue des Droits de l'Homme ;
- Cheikh Hocine ESSLIMANI

CHAPITRE II

L'ARMEE ET LES SERVICES

Depuis l'entrée du Colonel Houari Boumediène à Alger le 9 septembre 1962, à la tête des troupes de "l'Armée Nationale de Libération", stationnées aux frontières (l'ALN, qui deviendra par la suite l'ANP) l'armée a toujours été le centre du pouvoir (le premier cercle) en Algérie, au même titre que les services (notamment la Sécurité Militaire, la SM). Ce que l'on a appelé l'Etat-FLN était, plus précisément, un "Etat-ANP-SM", dirigé par une même génération d'hommes ayant survécu - à des postes de commandement - à la guerre de libération. Beaucoup ont aussi en commun d'avoir fait leurs classes dans l'armée française avant d'avoir rejoint l'ALN. Ahmed Ben Bella et Mohamed Boudiaf ont fait la campagne d'Italie, au cours de laquelle ils ont été promus et décorés. Chadli Bendjedid a, lui aussi, appartenu au corps des sous-officiers de l'armée française.

Au total, quelques deux cent soldats d'origine algérienne appartenant à l'armée française en sont sortis entre 1958 et l'Indépendance. Ainsi, pour prendre certaines des figures les plus connues aujourd'hui, le général Nezzar et le général Guenaïzia, officiers du treizième RTA, ont-ils déserté en 1958. Quant au général Touati, il est ancien élève de l'Ecole d'artillerie de Châlons-sur-Marne. Le général Belhouchet s'était, lui, engagé dans l'armée française dès 1945... Il est important de savoir que, dans l'armée algérienne, dont ils vont constituer l'ossature, ils vont importer un certain professionnalisme, une solidarité de corps, une symbolique unitaire et la conception d'une appartenance totale à l'institution. Mais cette origine commune ne les a jamais rapproché de la France, puisqu'ils se reconnaissent entre eux à travers la rupture qu'ils ont, justement, opérée vis à vis de l'armée française.

Certes, il y eu nombre de divisions au fil du temps, entre l'armée des frontières et les combattants de l'intérieur, entre les partisans de Ben Bella et ceux de Boumediène, les officiers formés au Moyen-Orient, ou en URSS, et ceux qui l'avaient été en France, ou encore, plus tardivement, ceux qui le furent en Algérie même... (Boumediène, comme Chadli après lui, ont d'ailleurs exploité ces querelles de clans à leur propre avantage). Mais, entre deux règlements de compte, **l'unanimité de façade et la pratique du secret** - acquis dans la lutte et la clandestinité - **sont toujours resté la règle**, soudées par **la convergence des intérêts**. C'est ainsi que l'armée a résolu la succession de Boumediène, qu'elle a fait Chadli, qu'elle l'a défait... L'armée a toujours été là, mais elle se protégeait. autant qu'elle se cachait (lavant son linge sale en famille) derrière l'écran du parti unique, des institutions, de la présidence ou, plus récemment, du HCE...

Cette discrétion s'est même accentuée au cours des années 80, avec la profonde restructuration de l'armée entreprise sous Chadli. Les officiers supérieurs qui ont alors été placés à des postes de commande (où sont encore plusieurs d'entre eux, à moins qu'ils ne jouent des rôles influents en coulisses) étaient, pour la plupart, **partisans d'une armée moderne et professionnelle.** Il s'agissait en effet de militaires plus jeunes, mieux formés et qui avaient tiré les leçons de l'échec de l'ANP face à l'armée marocaine. En quelque sorte **une armée de métier encadrant un fort contingent d'appelés** (tous les jeunes algériens sont en effet tenus d'accomplir leur service militaire).

Aujourd'hui, à un moment où l'ANP, **désemparée** (partagée entre ses troupes d'élite et ses troupes régulières aussi bien qu'entre ses cadres quinquagénaires et les générations montantes) **parvient difficilement à entretenir l'illusion de son unité interne, et où les services se démultiplient, il devient plus intéressant que jamais de connaître les acteurs des drames qui s'y nouent,** de savoir "d'où ils viennent", quels sont leurs rapports de force respectifs, et quelles seront leurs réactions probables face aux solutions politiques qui permettraient de dénouer la crise.

Encadré 7 Effectifs et structure de l'armée algérienne

Effectifs: L'armée de terre compte 160 000 hommes, auxquels il faut ajouter les 35 000 de la Gendarmerie nationale. La plupart des appelés du contingent, au nombre de 185 000, sont également, pour la plupart, enrôlés dans l'armée de terre.

L'armée de l'air compte 13 500 hommes.

La marine en compte 8 500.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, **les réservistes ont été rappelés sous les drapeaux à partir du 1er juin 1995** pour renforcer la sécurité en vue des élections présidentielles. Cette décision prise par décret évoque un "rappel partiel pour une durée de douze mois" des réservistes des classes 1988, 1989, 1990 et 1991. Ceux qui participent à la préparation du scrutin et ceux dont le père, ou le frère, ont été "victimes du terrorisme" ou servent dans les rangs des forces de sécurité, ou de la garde communale, seront néanmoins exemptés.

Les Régions Militaires:

- Première région : **Blida** (elle couvre Alger).
- Deuxième région : **Oran.**
- Troisième région : **Béchar.**
- Quatrième région : **Ouargla.**
- Cinquième région : **Constantine.**
- Sixième région : **Tamanrasset.**

LA FORMATION D'UNE ARMEE DE METIER

Depuis la tentative de coup d'Etat de Tahar Zbiri, chef d'état-major de l'armée, en décembre 1967, Boumediène avait supprimé ce poste et dirigeait lui-même l'ANP en véritable patron, ce qui se traduisait *de facto* par une confusion presque totale entre institutions politiques et militaires, au bénéfice de ces dernières. Pour ce faire, il s'appuyait surtout sur les ex-déserteurs de l'armée française, auxquels il avait confié le contrôle de l'organisation de l'ANP et celui des écoles d'officiers, assurant ainsi la reproduction du système (le colonel Chabou joua longtemps un rôle clé à ce niveau).

Lorsqu'il arrive au pouvoir en 1979, Chadli ne donne pas, a priori, l'impression de vouloir changer cet ordre des choses puisqu'il conserve, pour lui, le ministère de la Défense, un portefeuille qu'il gardera, d'ailleurs, jusqu'en juin 1990 (c'est à dire jusqu'au remaniement du gouvernement des réformateurs). Il conserve aussi à ses côtés les gradés initialement formés en France, auxquels il confiera d'ailleurs des fonctions de plus en plus directement politiques.

Mais à la différence de Boumediène, son successeur n'est qu'un militaire parmi ses pairs, tenu d'entrer dans une logique de compensations réciproques. Il va rapidement **déléguer** un certain nombre de responsabilités d'ordre militaire:

- à **Larbi Belkheir**, d'abord, son éminence grise, à la fois Secrétaire général du Conseil de Sécurité et Secrétaire général de la présidence (pratiquement durant une décennie, à quelques petites exceptions près, d'ordre tactique),
- et, parallèlement, au **Secrétaire général en exercice du ministère de la Défense** (Kasdi Merbah, quelques mois, puis Mostefa Belloucif dès 1980). Dans un deuxième temps, en 1984, Chadli va jusqu'à **recréer le poste de chef d'état-major de l'ANP**, qu'il confie au même Belloucif, puis à Belhouchet.

Par petites couches successives, car il est plutôt un homme de compromis, **Chadli marginalise donc la vieille garde de l'ANP** tout en tentant de moderniser l'instrument lui-même (l'armée algérienne est alors équipée aux trois quart de matériels soviétiques), de diversifier ses fournisseurs, de le former à des techniques plus performantes et de constituer une véritable armée de professionnels.

Pour obtenir une armée de ce type, Chadli (et surtout Belkheir dans son ombre) a multiplié les grades, les promotions, les mutations et les mises à la retraite... Avant lui, le plus haut grade de la hiérarchie militaire était celui de colonel. Il va créer de toute pièce des "généraux" et même des "généraux-major".

Les premiers promus à ce plus haut niveau sont, en 1984 (le 24 octobre, date du trentième anniversaire de l'insurrection), Mostefa Belloucif et Abdellah Belhouchet, alors que Khaled Nezzar, Kamel Abderrahim, Rachid Benyelles (qui arrive sur ces entrefaites au Secrétariat général du ministère de la Défense) et Mohamed Attaïlia (dit "le manchot", commandant de la première région militaire, celle d'Alger) sont, eux, nommés généraux.

La carrière de **Belloucif** (originaire de l'Est, Annaba) sera aussi courte que fulgurante, et finalement désastreuse : nommé chef d'état-major à la fin de 84, après sa promotion au

grade de "général-major", il pratique l'ouverture vers l'Occident (les Etats-Unis surtout) mais se met à dos tous les officiers russophiles, les vétérans de l'ALN et même le "clan du sérail" alors dirigé par des personnalités originaires de l'Ouest du pays (dont Belkheir). Fin 86, il donne sa démission, officiellement pour "raison de santé". Inculpé depuis pour corruption, il purge une peine de 12 ans à la prison de Blida. Ses deux villas d'El-Biar et de Bologhine ont été saisies par la justice militaire et auraient même été confiées récemment au "Département Renseignement et Sécurité" (les "services" algériens). On le dit malade (il a été soigné au Val de Grâce à Paris au début de 1995) et pourrait bénéficier d'une remise de peine si les actuels "patrons" de l'armée algérienne ne craignent de donner l'impression fâcheuse que les délits pour corruption sont, dans leur institution, plus "pardonnables" qu'ailleurs. Beaucoup d'Algériens pensent néanmoins "qu'il paye, seul, pour tous les autres..."

Le général Belhouchet (originaire de l'Est, les Aurès) est, lui, un proche de Chadli, si proche qu'il s'est désisté en faveur de celui-ci en 1979, alors qu'il était, lui (et non Chadli comme on l'a dit et répété par erreur) "le plus ancien dans le grade le plus élevé", avec cinq années de plus que celui qui succédera à Boumediène. Inspecteur général des forces armées (un poste clé) à partir de cette date, il est également nommé vice-ministre de la Défense auprès du Président (qui s'est alors, comme on l'a déjà vu, réservé ce portefeuille). En 1986, il remplace Belloucif à la tête de l'état-major, mais n'en sera jamais le véritable patron, au même titre que son prédécesseur. Ses principaux adjoints lui sont d'ailleurs imposés par Belkheir. Affecté par les événements de 1988, dont il assure pourtant la gestion, il part à la retraite dès l'année suivante, à l'âge de 65 ans.

Khaled Nezzar (originaire de l'Est, Batna) et **Kamel Abderrahim** (originaire de Kabylie) accèdent au grade de général au moment où ils sont appelés à l'état-major (dans cette structure qui vient d'être réinstaurée) en tant qu'adjoints de Belloucif. La carrière de Nezzar, qui a gravi tous les échelons, des unités opérationnelles aux régions militaires, s'annonce très brillante, comme on le verra par la suite. Kamel Abderrahim, pour sa part, est nommé commandant des forces navales avant de faire assez rapidement valoir ses droits à la retraite à la suite, semble-t-il, d'un désaccord avec Nezzar, un conflit plus ou moins orchestré par Belkheir. Plus récemment, il a joué un rôle discret, avec Rachid Benyelles, dans les rapprochements tentés en direction des leaders islamiques. Il l'a d'abord fait avec l'aval de Liamine Zéroual, avant de prendre ses distances lorsque le Chef de l'Etat rompt ces négociations, en novembre 1994.

Rachid Benyelles (natif de Tlemcen) était plutôt, lui, pour des raisons régionales, plus proche de Larbi Belkheir que de Chadli. Mais il est aussi "officier d'état-major", ce qui signifie qu'il appartient à "l'aristocratie" de l'ANP. Lorsqu'il arrive au Secrétariat général du ministère de la Défense, en novembre 1984, après sa promotion au grade de général, il s'aperçoit que son prédécesseur à ce poste, Belloucif, est parti à la tête de l'état-major sans se dessaisir pour autant de ses anciennes attributions. Si bien que Benyelles se voit confier des fonctions plus "administratives" qu'opérationnelles. Il en profite néanmoins pour faire le ménage à l'intérieur de la Justice militaire, dont il condamne, dit-on, la "dépravation". Jusqu'alors simple sous-direction à l'intérieur de la direction du personnel, la Justice militaire est érigée, à son initiative, en direction à part entière. Mais Benyelles, qui s'est créé de sérieuses inimitiés, est limogé au début de 1986 et remplacé par Mostefa Chelloufi.

Il sera ministre des Transports avant de partir à la retraite après octobre 1988. Il emporte avec lui la réputation d'être un homme compétent et intègre, ce qui lui permet, aujourd'hui, de jouer (parfois auprès de Liamine Zéroual, parfois en conflit avec lui, sur la question des islamistes) un rôle de "caution morale".

Mohamed Attaïlia représente à plusieurs égards, dans ce contexte, un cas à part. Boumédiéniste convaincu, déjà célèbre pour sa brutalité (répression de la rébellion d'Annaba en 1965), il est en 1984 plutôt proche du "patron" du FLN Messaadia qui ne va pas tarder à apparaître, en 1988, comme l'un des complices des "rivaux" de Chadli. Ayant réprimé avec beaucoup moins d'état d'âme que Belhouchet les émeutes de 88, il va cristalliser sur son nom la plus grande part des ressentiments (il n'est pas exclu, non plus, qu'il ait alors été placé, à son insu, dans un rôle de "bouc émissaire", son personnage s'y prêtant). Lui aussi, finalement, après un passage de 22 mois à l'Inspection générale de l'ANP, se retrouvera, en août 1990, sorti des cadres d'active pour une retraite anticipée.

Les événements d'octobre 1988 seront, en effet, une épreuve pour la plupart des membres de cette nouvelle équipe de direction de l'ALN. Khaled Nezzar lui-même s'en est expliqué au cours d'entretiens a posteriori, sans cacher qu'il avait eu l'impression d'une manipulation dans laquelle l'armée avait été entraînée (notons néanmoins que, sur d'autres points, sa version n'est pas partagée par tout le monde et qu'il serait effectivement difficile de le dédouaner de toute responsabilités dans les abus de la répression des émeutes...).

Quoi qu'il en soit, les faits sont là : **en octobre 1988, l'armée algérienne a tiré sur des jeunes algériens** ; certains d'entre eux ont même été torturés. Des officiers, traumatisés, décident, comme Belhouchet, de partir en retraite... Les autres estiment qu'il est encore plus urgent de restructurer l'armée en profondeur et de faire de la place aux nouvelles générations.

Ces recompositions vont néanmoins se faire au profit des gradés qui ont initialement été formés en France : Belkheir bien sûr (ancien "enfant de troupe") qui reste le grand maître des règles du jeu, mais aussi Nezzar, Lamari (déjà) et Touati. Ceux qui, pour une raison ou une autre sortent de l'institution sont, à l'inverse, très souvent des hommes qui, comme Zéroual, Abderrahim et Benyelles, ont fait leurs premières classes au Moyen-Orient.

♦ **La Constitution de 1989** donne de nouvelles missions à l'ANP. Elle doit notamment **sortir de la scène politique** et un **Conseil de la Défense Nationale**, composé à majorité de civils, doit être mis en place, selon les termes de la nouvelle loi fondamentale. Ce Conseil restera en fait dans les cartons (la hiérarchie militaire y est opposée). Mais en mars 1989 (comme on l'a déjà vu supra) les plus gradés de l'ANP n'en annoncent pas moins publiquement, devant le Président Chadli qui les reçoit, qu'ils quittent le Comité central du FLN; cette décision est d'autant plus logique que l'Algérie entre alors dans le multipartisme.

A ce moment là, la voie est libre pour promouvoir une nouvelle fournée de "généraux major" qui ne font pas mystère de leurs conceptions modernistes et se considèrent eux-mêmes comme des "technocrates de la Défense Nationale": c'est en 1990, en effet, qu'accèdent, à ce grade :

- **Khaled Nezzar**, le 5 juillet 90; il avait succédé à Belhouchet (dont il était préalablement l'adjoint) dans son poste de chef d'état-major, après les événements d'octobre 1988, et ne va pas tarder à être nommé ministre de la Défense le 27 juillet 90,
- **Abdelmalek Guenaïzia**, promu en décembre 90 (en dehors des dates officielles habituelles) et originaire de l'Est. Il succède à Nezzar à la tête de l'état-major,
- **Benabbès Ghézaïel**, natif de Batna, promu également en décembre. Il est commandant de la gendarmerie (qui est elle-même une sous section de l'armée de terre),
- **Hocine Benaallem** (originaire du Centre-Est), promu au même moment; il est alors conseiller militaire de Chadli, puis chef de son cabinet.

Dans la foulée, une toute nouvelle génération d'officiers formés, eux, dans les écoles algériennes va être élevée au grade de colonel, accéder à des postes de commandement des régions militaires et commencer à postuler, en 1992-93, au grade de général.

Signe des temps, l'armée perd, en 1990, un peu de sa superbe pour se rapprocher de la société algérienne; elle s'exprime devant des journalistes, organise un séminaire auquel participent (chose inconcevable quelques années plus tôt !) des civils, et se présente pour la première fois devant les députés de l'Assemblée nationale populaire pour y défendre son budget. C'est le tout nouveau ministre de la Défense, Khaled Nezzar, qui fut chargé de cette dernière tâche en décembre 1990. Les témoins racontent qu'un peu surpris, au départ, par cette exigence de la démocratie, il finit par s'y plier, bon gré, mal gré.

A cette date, et alors même que le FIS a déjà remporté les élections locales, on pourrait facilement imaginer que l'armée algérienne est définitivement rentrée dans ses casernes, laissant à d'autres les tâches du maintien de l'ordre. En fait, elle se préserve un rôle d'arbitre de la situation, mais celui-ci n'apparaîtra qu'en juin 1991 et plus clairement encore en janvier 1992.

LA REORGANISATION DES SERVICES

Si l'armée algérienne s'est durablement installée, dès l'indépendance, au sein du premier cercle du pouvoir en Algérie, **elle s'y est toujours trouvée sur un pied d'égalité avec les "services"** (services "secrets", de renseignement, de contre-espionnage, d'influence, services "action" etc) **qui ne dépendent pas d'elle, mais sont, comme elle, directement rattachés à la présidence.** Cette constatation resterait néanmoins très simpliste si l'on n'ajoutait, aussitôt, que "les" services, justement, comme leur pluriel l'indique, sont multiples et qu'en période d'affaiblissement de l'Etat (ce qui est actuellement le cas), ils peuvent être amenés à jouer pour leur propre compte.

Sous Boumediène, déjà, on comptait déjà au moins cinq services différents.

- **Trois réseaux officiels** : la Sécurité Militaire (SM) dirigée d'une main de fer - mais non sans subtilité - par Kasdi Merbah ; les services de la Sûreté nationale (la police, dont dépendent les RG, Renseignements Généraux), elle-même dirigée par Ahmed Draïa jusqu'en 1977, puis par El Hadi Khediri ; les services enfin, de la gendarmerie nationale (qui fait officiellement partie de l'armée) et à la tête de laquelle se trouvait alors Ahmed Benchérif.
- A côté d'eux, on trouvait au moins **deux services parallèles** directement rattachés à Boumediène: les réseaux du colonel Chabou et ceux (très affairistes) de Messaoud Zéghar (pour en savoir plus sur ce personnage très controversé, se référer à l'ouvrage "L'affaire Zeghar", de Hanafi Taguemout, Publisud, Paris, 1994).

Au moment de la maladie de Boumediène, à l'été 1978, lorsque l'Etat risque de vaciller sur ses bases (l'homme concentrant entre ses mains tous les leviers du pouvoir) **Kasdi Merbah parvient à asseoir son autorité sur l'ensemble des services officiels en devenant "coordinateur des services de Sécurité"** (SM, gendarmerie et police). Il soutient la candidature de Chadli (après avoir hésité un temps entre lui et Bouteflika), non sans l'arrière-pensée d'être à son tour nommé ministre de la Défense Nationale. Mais le nouveau Président, qui a des raisons d'être prudent, conserve le ministère et ne lui confie que le poste de "Secrétaire général" de cette administration. L'année suivante, le 15 juillet 1980, Merbah devient vice-ministre de la Défense nationale, chargé du soutien aux industries militaires.

A partir de là et jusqu'à sa mort (il a été assassiné en août 1993), Merbah ne reviendra jamais à la SM, mais il y gardera de solides appuis.

Comme il l'a fait au sein de l'armée, Chadli s'emploie, tout au long des années 80 à multiplier les restructurations et les remaniements au sein des services, pour tenter d'en conserver le contrôle. Mais, ce faisant, il multiplie aussi, sans le vouloir, les réseaux dans les réseaux, chaque "partant" ayant à coeur de préserver des liens personnels au sein du système. Si bien qu'en 1990, lorsque le gouvernement des réformes voudra limiter le pouvoir des services, il se retrouvera *de facto* confronté à une nébuleuse de réseaux d'influence souvent occultes (rompus, par nature, à la pratique des actions clandestines) et déjà dotés de leur propre autonomie.

Les restructurations de Chadli

Lorsqu'il quitte la Sécurité militaire, en 1979, Kasdi Merbah y laisse ses adjoints (dont Ali Tounsi qui vient d'être récemment nommé à la tête de la police et Mohamed Betchine, qui était chargé du service "action", au sein de la SM, et dont on reparlera longuement par la suite). Il laisse surtout, à la tête de son institution, son collaborateur le plus proche ("*celui qui rédigeait ses rapports*" raconte un témoin) le colonel **Noreddine Zerhouni**, dit "Yazid" (encore Ambassadeur d'Algérie à Washington au début de 1995, puis muté en Afrique du Sud).

Mais Zerhouni ne fera pas long feu à la tête de la SM. Deux ans après sa nomination, en juillet 1981, il est remplacé par **Mejdoub Lakhel Ayat**. Celui-ci est un "homme de terrain" qui vient de la huitième brigade blindée, un poste délicat au moment des tensions frontalières entre l'Algérie et le Maroc, et qui est commandant de la sixième région militaire lorsque Chadli lui confie la SM.

Mais entre-temps, **au début de 1981, la Sécurité militaire a déjà été l'objet d'une première restructuration.** Celle-ci est l'oeuvre de **Larbi Belkheir**, qui vient, quelques mois plus tôt, d'être nommé Secrétaire permanent du Haut Conseil de Sécurité. De l'ancienne SM, celui-ci a détaché une fonction spécifique, celle du renseignement à l'étranger, qu'il érige en direction autonome (concurrente de la SM, et sur un pied d'égalité avec elle) et qu'il nomme **DRE : Direction des relations extérieures.** Kamel Lahrèche, est placé à sa tête.

Comme de bien entendu, Lahrèche et Lakhal Ayat ne s'entendent pas entre eux... C'était peut-être le but recherché. Et c'est apparemment Lakhal Ayat qui l'emporta dans cette lutte feutrée puisque, quelques années plus tard, au début de 1984, Kamel Lahrèche est limogé et remplacé par Bencharchali. Mieux encore, en novembre 1987, **un nouvel organisme chargé de chapeauter tous les services de l'ancienne SM est reconstitué sous le nom de DGPS "Délégation Générale à la Prévention et à la Sécurité" et confié à Lakhal Ayat.**

Son triomphe ne sera pourtant que de courte durée... Un an après, pris dans la tourmente d'octobre, qu'on lui reproche de ne pas avoir su prévoir, Lakhal Ayat est limogé et remplacé par le colonel **Mohamed Betchine.**

Nommé général pour l'occasion (à la surprise de certaines de ses connaissances qui ne le voyaient guère dépasser le grade, déjà élevé, de colonel), **Mohamed Betchine** se retrouve pris, à contre-emploi, dans un rôle ambigu. Son ancien patron, Kasdi Merbah, est désormais Premier ministre, mais se pose, implicitement, une fois de plus, en "rival" de Chadli. N'est-il pas, lui, Merbah, un grand commis d'Etat? N'est-il pas convaincu d'avoir, justement, ce sens de l'Etat qu'il refuse plus ou moins de reconnaître en ce fils de paysan qu'est Chadli... Difficile d'y voir clair dans les motivations des uns et des autres... Mais entre le riche kabyle Merbah et le "titi" constantinois Betchine, fils de mulotier et amateur de boxe, les liaisons ne sont pas évidentes, surtout si l'on demande au deuxième de marquer le premier "à la culotte", histoire de l'empêcher d'user des influences qu'on le suspecte d'avoir gardé dans l'ancienne SM !

♦ **Avec la chute de Merbah** (chute qu'il encaisse mal) **et l'arrivée de Mouloud Hamrouche à la Primature, tout change néanmoins très vite.** Avec beaucoup de maladresse, Betchine avait en effet tenté de "se mettre au goût du jour" du multipartisme... en demandant aux nouveaux chefs des nouveaux partis de collaborer avec les services... Affaire ayant été rapidement ébruitée par Saïd Sadi, le dirigeant du RCD, au cours d'une conférence de presse, comme il se doit, ne serait-ce que pour donner à cette information le plus de retentissement possible!

Pire encore, pour tous ceux qui n'avaient pas encore compris que l'Algérie était alors propulsée dans des changements accélérés (et qui ont d'ailleurs tout fait pour que ceux-ci demeurent éphémères) : **Mouloud Hamrouche élimine la branche de la DGPS qui, comme son homologue dans l'ancienne SM, était chargée de la surveillance des civils** (sur lesquels elle exerçait une terreur peu connue à l'extérieur mais d'une extrême efficacité). Les réformateurs partent en effet du principe que les civils relèvent des tribunaux (et de la justice en général) sans aucune interférence des services.

C'est ainsi que va notamment disparaître, du dossier des fonctionnaires, la fameuse "fiche

bleue" fournie, avec avis conforme, par la SM. Comme le souligne non sans raison Abed Charef dans son ouvrage "Le grand dérapage" (Editions de l'aube, 1994) *"le résultat en est énorme: les nominations à la tête des entreprises, de médias publics et dans les administrations, ainsi que les candidatures pour les élections, échappent désormais à la police politique..."*.

Dans le même temps, le ministre de l'Economie, Ghazi Hidouci, rétablit, lui, les concours d'accès à certains postes de la haute administration des impôts et des finances... autant de postes qui vont échapper au copinage et aux fils de la nomenklatura. Un monde s'écroule! D'autant que le ministre de l'Intérieur, Mohamed Salah Mohammedhi, de son côté, alors même qu'il s'emploie à créer de nouvelles sous-préfectures (daïras), essentiellement pour "doubler" l'activisme des islamistes (très présents sur le terrain), refuse les nominations qui lui sont proposées par la SM. *"Les différents clans, explique Abed Charef, qui avaient l'habitude d'avoir leurs quotas dans toutes les nominations à des postes donnant lieu à des privilèges ont, eux aussi, mal réagi à la démarche gouvernementale. Ceci a valu à Hamrouche et à ses ministres, de solides inimitiés de la part des services"* (souligné par nous).

Pour faire bonne mesure, la DGPS est dissoute le 4 septembre 1990. Mohamed Betchine est appelé à *"faire valoir ses droits à la retraite"*. **Mohamed Médiène dit "Tewfik"**, qui était jusqu'alors chef de la DSA à l'intérieur de la DGSP (la DSA étant la structure chargée de la sécurité interne à l'armée) prend la tête d'une nouvelle organisation, le DRS "Département Renseignement et Sécurité". Lui aussi sera, peu après cette nomination, promu général.

La "nébuleuse" des réseaux

Que ce soit en juin 1991, au moment des manifestations du FIS dont la répression entraînera la démission du gouvernement de Mouloud Hamrouche, ou trois ans plus tôt, en octobre 1988, il a beaucoup été question de **ces voitures banalisées remplies de tueurs anonymes** qui n'hésitaient pas à tirer, soit sur la foule, soit sur les forces de l'ordre, pour déclencher des paniques et mettre le feu aux poudres.

La nuit du 3 au 4 Juin 91 est à cet égard exemplaire car, avant l'intervention de ces agents provocateurs, l'évacuation de la place du 1er mai, qui était alors occupée par des militants du FIS s'était déroulée sans brutalité excessive. La gendarmerie avait utilisé des gaz lacrymogènes et des canons à eau et aucune victime n'était à déplorer du côté des manifestants. C'est plus tard, alors que ces derniers tentaient de se regrouper dans les rues avoisinantes, que les premiers incidents "bizarres" ont commencé à se produire.

Les journalistes algériens relatent au moins deux interventions meurtrières bien identifiées : celle d'une fourgonnette camouflée en ambulance qui a mitraillé des éléments des forces de l'ordre et celle d'une voiture banalisée d'où ont été tirées des balles sur un groupe de manifestants. Le soir même du 4 juin le ministre de l'Intérieur du gouvernement Hamrouche, Mohammedi exprime publiquement ses soupçons au cours d'une conférence de presse: *"Ceux qui attaquent les forces de l'ordre ne sont plus uniquement des militants*

du FIS" dit-il, ajoutant que "la composition des manifestants s'est radicalement modifiée..."
Mais le ministre est, alors, encore persuadé que la situation reste contrôlable, avec des moyens classiques du maintien de l'ordre.

Nul ne sait s'il y serait effectivement parvenu car, dans la nuit même, l'armée algérienne fait son entrée dans Alger et dans les autres villes du pays, occupe les centres stratégiques. Le président Chadli annonce l'instauration de l'Etat de siège, la démission du gouvernement et le report des élections législatives...

Lorsqu'ils évoquent le rôle des agents provocateurs, les algériens attribuent toujours ces manipulations aux "services" sans plus de précision. Mais dans un cas comme celui-ci, il est difficile de ne pas suspecter de fortes complicités entre une partie au moins de la haute hiérarchie de l'ANP et les commanditaires des tueurs camouflés, dont l'identité n'a jamais été retrouvée (il n'est même pas sûr qu'elle ait été recherchée).

Depuis le début de 1992 et la démission du Président Chadli, ce phénomène n'a pas cessé de prendre de l'ampleur, intervenant d'ailleurs de façon quasi-rituelle à chaque fois qu'une solution politique de sortie de crise semblait se dessiner. On l'a vu avec **l'assassinat du Président Boudiaf** (l'assassin présumé, Lembarek Boumaarafi, membre du GIS - Groupe d'Intervention et de Sécurité - n'aurait jamais dû être à Annaba ce jour là et a, de fait, été imposé, contre leur gré, aux chefs de la protection rapprochée de Boudiaf), lors de **l'attentat de l'aéroport d'Alger le 26 août 1992** (pour lequel bien des zones d'ombre subsistent), lors de **l'enlèvement des français du Consulat de France** et, in fine, au sujet de multiples tentatives d'assassinat (ratées ou réussies) qu'il s'agisse de l'attentat contre Merbah ou de celui dont échappât de justesse Kamel Abderrahim, convaincu, pour sa part, de ne pas avoir été la cible des islamistes.

Les témoignages les plus accablants se sont accumulés depuis: voitures banalisées rentrant tranquillement dans des commissariats ou des casernes de la gendarmerie une fois leur forfait accompli, interception de conversations troublantes sur les fréquences utilisées par les forces de l'ordre, tentatives d'intoxication en tout genre en direction notamment des journalistes et des résidents étrangers. **Que des "commandos de la mort" existent en Algérie est un fait avéré.** Il est simplement difficile de cerner avec précision les liens qu'ils entretiennent avec les services officiels ou certains hauts responsables de l'armée algérienne.

♦ **Depuis juin 1991, le "Département", ou "Direction", "Renseignement et Sécurité", DRS, a retrouvé progressivement tous les pouvoirs et toutes les attributions de l'ancienne Sécurité Militaire.** Et en dépit des événements qui ont jalonné cette période troublée, la DRS a conservé le même patron, **Mohamed Médiène**, dit "Tewfik", un kabyle de Bordj-Bou-Argeridj où il est né en 1939. Plus d'une fois donné pour partant, que ce soit à l'initiative de l'état-major de l'ANP, du Président ou même du ministre de la Défense nationale (lorsque Zéroual prit ce poste en juillet 1993), il est toujours là en ce milieu d'année 1995. Par contre, les pressions qui semblent ne pas pouvoir être exercées sur lui convergent vers ses adjoints, quand on ne le flanque pas de concurrents installés, comme Betchine, au sein des services de la présidence.

Sa longévité à ce poste, Médiène la doit probablement à Larbi Belkheir ainsi qu'au général Nezzar, longtemps ministre de la Défense et membre du HCE. Voisin de Nezzar, Médiène

protège ses déplacements; il n'est pas exclu qu'il lui ait, de fait, sauvé la vie à plusieurs reprises (Nezzar a notamment échappé, le 13 février 1993, sur les hauteurs d'Alger, à un attentat à la voiture piégée). Au fil du temps, il a su entretenir ses relations avec les diverses tendances qui partagent l'armée algérienne, s'alignant sur les position de Lamari si nécessaire, mais gardant aussi des contact avec des généraux plus "réconciliateurs", comme le général Derradji. **En juillet 1993 Médiène fut même promu au grade de général-major.**

Il est néanmoins probable que Médiène ne contrôle réellement qu'une partie des services qui lui sont rattachés et qu'une partie plus infime encore des autres réseaux (Sûreté nationale, qui ne dépend pas de lui, et réseaux parallèles). Le remaniement intervenu en mai 1994 au niveau de ses adjoints directs semble, en particulier, plus le fruit de tractations au sommet entre le Chef d'état-major de l'armée (Mohamed Lamari) et du Président Zéroual que de son propre fait. Nous allons y revenir, après avoir observé dans quelles conditions s'est déroulée l'accession de ces deux hommes aux plus hauts postes de l'armée et de l'Etat.

L'IRRESISTIBLE ASCENSION DE MOHAMED LAMARI

Pour tenter de comprendre comment une armée à qui on venait d'imposer le virage de la constitutionnalité et du légalisme a pu se trouver impliquée dans des actions de répression de plus en plus violentes et, in fine, dans une logique de guerre civile, il faut revenir aux circonstances du départ de Chadli en janvier 1992.

Ceux que l'on appellera par la suite les "janviéristes", favorables au coup d'Etat permettant d'interrompre le processus électoral en cours (et donc d'empêcher la victoire du FIS aux législatives) sont aussi bien répartis dans certains partis (comme le RCD ou le PAGS communiste) ou certaines associations, que dans l'armée elle-même... **Mais c'est dans l'armée que le drame s'est noué, avec une bonne dose d'improvisation qui annonce, elle-même de nombreux dérapages.**

Selon des témoignages dignes de foi, **l'initiative d'une "pétition" des officiers demandant la émission de Chadli aurait été prise, dans la soirée du 9 janvier, par le ministre de la Défense Khaled Nezzar, le ministre de l'Intérieur Larbi Belkheir (l'ex-conseiller-confident du Président) et le chef d'état-major de l'ANP Abdelmalek Guenaïzia (à ce poste depuis juillet 1990, comme on l'a vu plus haut). Ceux-ci avaient appris que le FIS, négociant avec Chadli à la suite du premier tour des législatives (dont les résultats figurent dans l'un des encadrés du premier chapitre), aurait demandé, en signe de bonne volonté, le départ de trois hommes, dont deux d'entre eux: Nezzar, Belkheir et Médiène (bien que cette information ait circulé à Alger sous différentes variantes, les témoignages que nous avons pu réunir ne laissent guère de doutes sur l'identité des militaires effectivement "visés" par la direction du FIS de l'époque, à savoir Abdelkader Hachani ; cette revendication est d'ailleurs tout à fait logique).**

Quoi qu'il en soit, les trois généraux-majors Nezzar, Belkheir et Guenaïzia vont en contacter un quatrième, Benabbès Ghezaïel, patron de la gendarmerie, et organiser en toute hâte une réunion

où sont conviés les commandants des régions militaires et plusieurs chefs de corps du rang de colonel. Objectif : convaincre ces derniers qu'il faut agir vite pour empêcher le FIS d'obtenir une majorité des deux-tiers au sein de l'Assemblée (ce qui lui permettrait de modifier la Constitution).

A priori, selon les témoignages que nous avons pu recueillir, les colonels ne sont pas enthousiastes. Ils font valoir qu'ils ont jusqu'à présent été les "*garants du processus démocratique*" et qu'ils ne tiennent pas à transgresser la loi. Mais ils se méfient aussi des islamistes et de leurs prétentions. Ils vont donc proposer une solution qui leur semble intermédiaire : celle d'une pétition à l'adresse du Chef de l'Etat, lui rappelant en clair qu'il n'a pas le soutien des officiers pour négocier avec le FIS.

C'est cette pétition qui aurait, semble-t-il, été rapidement présentée à Chadli, bien qu'elle n'ait pas eu le temps de circuler dans l'armée (ne serait-ce qu'au niveau des officiers colonel ou de rang équivalent, qui sont au nombre de 180 environ). Et c'est cette pétition qui l'aurait convaincu, en définitive, de donner sa démission (nous laissons aux historiens futurs le soin de vérifier cette version de façon plus approfondie...).

Cette décision une fois prise, les officiers de l'armée algérienne se sont retrouvés pris dans un processus qu'ils n'avaient pas vraiment prévu. Ils ignoraient, notamment, que se creuserait un **vide constitutionnel** dû, pour une part, au fait que l'ancienne Assemblée populaire (APN) avait déjà été dissoute et, pour une autre part, au fait que le président du Conseil Constitutionnel, Abdelmalek Benhablès refuserait de se plier aux sollicitations des généraux major en légitimant leur initiative. Celui-ci, à l'inverse, refusa de cautionner la démission de Chadli (cf les développements décrits dans le premier chapitre, avec le rappel de la mise en avant, fort peu constitutionnelle, du HCS et la constitution, de toute pièce, d'un HCE).

Par contre, ce qu'ont compris très vite les généraux Nezzar, Guenaïsia et Ghezaïel, c'est qu'ils n'auraient pas l'appui plein et entier des troupes régulières pour mettre au pas les militants du FIS frustrés de leur victoire. La suite va montrer qu'ils ne sont d'ailleurs pas favorables à une implication directe de l'armée et qu'il tenteront de trouver des formules pour résoudre ce dilemme en développant les "troupes spéciales". Ce faisant, ils constitueront une armée dans l'armée, avec des effectifs, des privilèges et des moyens accrus.

Des brigades mixtes aux troupes spéciales d'élite

Un mois après son intronisation à la tête du HCE, **Mohamed Boudiaf tente une reprise en main de l'ANP et en particulier l'armée de terre qui en constitue l'ossature** (c'est elle qui a les moyens d'aligner des chars pour encadrer les populations et faciliter les opérations de "maintien de l'ordre"). C'est ainsi qu'il va se retrouver en face de Mohamed Lamari qui est, alors, au sein de l'état-major, commandant des forces terrestres, et qu'il ne juge pas suffisamment respectueux de son autorité (selon certains témoignages, Boudiaf se serait ainsi plaint que les chars puissent sortir des casernes sans qu'il en ait donné l'ordre).

Sur les instructions du Président du HCE, **Khaled Nezzar va donc, à l'occasion d'un différent entre unités de l'ANP, être amené à placer Lamari sur la touche.** C'est ainsi qu'en mars 1992 il

donne apparemment raison à Benabbès Ghézaïel, le chef de la gendarmerie, dans la querelle qui l'oppose à Mohamed Lamari qui souhaitait déjà accentuer les pressions militaires directes (et non par le biais des brigades mixtes dépendant du ministre de l'Intérieur) sur la rébellion islamiste. Démis de ses fonctions, ce dernier s'installe néanmoins dans le cabinet du ministre de la Défense, Nezzar, en tant que conseiller militaire.

Né le 7 juin 1939 à Alger, marié et père de quatre enfants, l'officier **Mohamed Lamari** est diplômé de l'Académie militaire de l'Union soviétique. Après avoir été chef d'état-major de région militaire de 1970 à 1976, il devient commandant de brigade mécanisée (jusqu'en 1982), commandant du centre des opérations du MDN (jusqu'en 1984), chef du bureau, puis de département, des opérations de l'état-major de l'ANP (jusqu'en 1988). **C'est ainsi qu'il joue un rôle souvent méconnu dans la répression des émeutes d'octobre 1988.** Il est enfin nommé commandant de la cinquième région militaire (jusqu'en 1989) avant d'être appelé au poste de commandant des forces terrestres. Lorsqu'il cette quitte fonction pour devenir conseiller de Nezzar, il y est remplacé par le commandant Khelifa Rahim qui vient, lui, de la deuxième région militaire. Mais de fait, Rahim ne semble pas avoir pu exercer pleinement cette attribution.

Placé sur une voie de garage, Mohamed Lamari aurait alors été "*admis*" (selon des sources dignes de foi) "*à faire valoir ses droits à la retraite*", selon la formule consacrée. **Son départ aurait même été programmé à la mi-juillet, ses papiers étant à la signature**, faisant déjà presque de lui un civil. Mais la mort de Boudiaf suspend cette procédure.

♦ **L'assassinat de Boudiaf, le 29 juin 1992, met fin à toute tentative d'une reprise en main des forces terrestres par une autorité "civile"** (civile, même si, en l'occurrence, il ne s'agissait que d'une autorité "de fait"). Une nouvelle réorganisation de l'armée se prépare dans le secret, alors qu'en dépit du procès de Madani et de Belhadj, en dépit aussi de l'attentat de l'aéroport D'Alger, le 26 août, **l'apaisement occupe apparemment le devant de la scène** (cf le premier chapitre).

Le 5 juillet 1992, **Mohamed Lamari** est promu général-major en même temps que son successeur "officiel" aux forces terrestres, **Khelifa Rahim**, que **Mohamed Djennouhat**, commandant de la première région militaire (un homme proche du chef d'état-major Guenaïzia), que **Tayeb Derradji** (membre de l'état-major, que l'on dit favorable au dialogue) et que **Abdelhamid Djouadi** (alors chef de la cinquième région militaire - Constantine - qui passe, lui, à l'inverse, pour un "laïco-moderniste" convaincu).

A ce moment là, l'armée algérienne qui ne comptait, alors, plus que trois généraux - majors en activité (Nezzar, Guenaïzia et Ghézaïel) en dénombre désormais huit. Ils seront treize avec les nominations de 1993.

L'apaisement n'est que de courte durée. Tout va basculer, de façon très brutale, entre septembre et octobre 1992. **Il s'agit bien là d'un coup de force interne à l'armée**, même si les Algériens n'auront droit qu'au spectacle, inlassablement médiatisé, de l'arrestation des responsables présumés de l'attentat de l'aéroport (cf le chapitre précédent). **Derrière cet écran de fumée, le général major Lamari** (qui n'est toujours que conseiller de Nezzar en titre) **remonte au**

créneau, exige la constitution de nouvelles unités d'élite anti-terroristes pour remplacer les brigades mixtes anti-émeute (armée, gendarmerie, police), qui, à son avis, fonctionnent mal (il sera suivi sur ce point par un certain nombre d'officiers qui déplorent la mort de plusieurs de leurs hommes dans des opérations mal coordonnées).

Le HCE, dont Ali Kafi est le nouveau président et Khaled Nezzar le pivot, se prononce en faveur de Mohamed Lamari. Celui-ci prend, au début du mois d'octobre 1992, la direction des troupes d'élite dont il avait prôné la création. Dans son numéro du 19/10/92, NSE pouvait ainsi écrire: "La nomination du général Mohamed Lamari à la tête des nouvelles unités anti-terroristes et l'attribution qui lui est ainsi faite de moyens considérables en hommes, en matériels et surtout en pouvoirs extraordinaires de répression, le place au dessus des lois".

Des cours spéciales sont mises en place et des décrets législatifs anti-terroristes sont promulgués... Au début de décembre 1992, le couvre feu est instauré dans les sept départements de l'Algérois. Répression et terrorisme vont alors passer à un cran supérieur.

Après l'attaque de la caserne de Reghaïa, puis l'assaut d'un bâtiment de la base aérienne de Bousfer (deux événements de la fin 1992 qui révèlent d'importantes complicités au sein de la troupe et des sous officiers), **l'attaque de la caserne de Boughzoul le 22 mars 1993 (pendant le Ramadan) crée un véritable traumatisme dans l'armée algérienne, du fait du nombre élevé des victimes (41 morts), de la froide détermination des assaillants et de leurs complices (dont deux officiers), ainsi que de l'importance du stock d'armes volé.**

Se sentant parallèlement renforcé par la grande manifestation "laïque" de ce même 22 mars, à Alger, (mais sans rapport avec l'attaque, dont l'opinion publique ignore encore tout), **les "durs" de l'armée, qui sont aussi appelés à Alger les "laïco-modernistes", ou les "éradicateurs" (au même titre que leurs correspondants dans la société civile), vont encore renforcer leur influence au sommet de l'institution : au côté du général Lamari se rangent des généraux influents comme Djouadi (commandant de la cinquième région militaire, celle de Constantine) et Touati, le conseiller politique de Nezzar.**

Le chef d'état-major Guenaïzia et le chef de la gendarmerie Ghézaïel, qui s'opposent à l'encerclement d'Alger, vont faire les frais de cette évolution.

Des unités spéciales à la direction de l'état-major

Au milieu de l'année 1993, l'armée algérienne se trouve, comme on vient de le voir, de plus en plus impliquée dans la lutte anti-guerrilla et confrontée de surcroît à une nouvelle urgence, celle de **l'échéance de la fin décembre où, le mandat de Chadli arrivant à expiration, l'instance du HCE, constituée pour le remplacer, devra, elle-même, céder la place à une autre structure.**

Avant de quitter, le 10 juillet 1993, sa charge de ministre de la Défense, **Khaled Nezzar (qui n'a pas abandonné, par contre, son siège au sein du HCE) essaye de régler "à froid" le problème de sa propre succession. Il va donner suffisamment de gages aux "éradicateurs" pour que ceux-ci acceptent une amorce de dialogue "Armée-FIS", dialogue d'autant plus nécessaire que les**

forces spéciales elle-mêmes ne semblent pas en mesure de remporter une victoire rapide et définitive sur les groupes armés islamistes. Pour cela, il lui faut trois hommes: l'un Médiène, au coeur des services, l'autre en charge de la répression sur le terrain, et un troisième susceptible d'apparaître comme "neuf", à la charnière du monde des militaires et de celui des civils.

C'est ainsi que le **général major Lamari** accède au poste de **chef d'état-major** (et cela bien qu'il ne soit, alors, que le huitième à pouvoir postuler à ce poste, si l'on s'en tient au strict respect de la hiérarchie militaire). Parallèlement **Liamine Zéroual, qui n'est alors qu'un simple général en retraite, est nommé à la tête du ministère de la Défense.**

Bien qu'il n'ait jamais démerité et qu'il soit soutenu par des officiers originaires de l'Est du pays, comme lui, (une région qui a toujours tenu le haut du pavé dans l'armée) **le général-major Guenaïzia se retrouve donc sur la touche.** On peut penser que, fidèle en tout à Nezzar, il a été jusqu'à accepter de faire le sacrifice de sa personne en démissionnant pour faciliter la solution d'une issue à la crise, tant il est vrai que celle-ci exige un renouvellement du personnel politico-militaire...

♦ Quoi qu'il en soit, **la haute hiérarchie militaire** (en accord avec celle des services) **tenait alors clairement à ce que le nouveau ministre de la Défense soit un homme non impliqué dans les récentes joutes politiques ou les dissensions au sein de l'armée.** C'est ainsi qu'avaient été pressentis d'anciens généraux écartés par Chadli, comme Lamine Zéroual, mais aussi Abdelmadjid Cherif et Kamel Abderrahim. D'où l'inquiétude qui s'empara des initiés (avertis de ces travaux d'approche) à l'annonce de l'attentat visant ce dernier et le laissant, sinon mort, du moins sérieusement blessé. *"Voilà qu'ils s'en prennent maintenant aux ministrables"* auraient ainsi pensé tous ceux qui étaient dans le secret et n'ont pas manqué, par la suite, de faire le rapprochement avec le meurtre de Kasdi Merbah (mêmes armes, mêmes méthodes, qui n'évoquent pas particulièrement celles en usage dans les groupes islamiques...).

Né le 3 juillet 1941 à Batna (dans l'est), marié et père de trois enfants, **Liamine Zéroual** est diplômé de l'école militaire de Moscou et de l'école de guerre de Paris. Il a été commandant de l'école militaire de Batna de 1974 à 1975, commandant de brigade (jusqu'en 1979), puis commandant du secteur opérationnel sud, un an; c'est à cette époque qu'il fait la connaissance de Khaled Nezzar qui est alors commandant de la troisième région militaire de Béchar. Zéroual devient ensuite commandant des troupes aéroportés (jusqu'en 1981), et de l'Académie de Cherchell (jusqu'en 1982), commandant de la sixième région militaire, puis de la troisième, et enfin de la cinquième (jusqu'en 1989). C'est à ce moment là qu'après avoir été promu général il se voit proposer le commandement des forces terrestres, où il se trouve sous l'autorité directe de Khaled Nezzar, alors chef d'état-major. L'heure est au changement, comme on l'a dit plus haut, et des projets de modernisation de l'armée sont mis en chantier. C'est sur ce thème que Nezzar et Zéroual s'opposent; cette querelle, attisée par Larbi Belkheir, entraîne la démission de Zéroual. Nommé ambassadeur, ce qui ne lui convient guère, il rentre rapidement à Alger, où il assiste, de sa retraite forcée, au déroulement des événements de 1991 et 1992 (rappelons qu'il est toujours resté proche de Betchine, ce qui lui offre un poste d'observation privilégié).

Dans un premier temps, **le tandem Lamari-Zéroual sembla fonctionner.** Au moins ces deux

hommes paraissaient-ils d'accord sur un certain nombre de points essentiels : la poursuite de la modernisation de l'armée et la nécessité de préserver une unité de façade. Ils ont également toujours eu la même position à l'égard du Maroc et du Sahara occidental (une position beaucoup moins souple que celle de Boudiaf en son temps).

C'est dans ce contexte qu'à l'issue d'une réunion de l'état-major de l'armée qui se serait déroulée à Aïn Naadja (selon le journal El Hayat, publié à Londres) décision aurait été prise, pour sortir de l'impasse politique, de **retirer la charge des négociations du "dialogue national" au HCE en constituant une "Commission Nationale du dialogue" où l'armée serait représentée, en tant que telle, par trois de ses généraux, dûment mandatés.**

Cette commission du dialogue, CDN (cf le chapitre précédent), reçoit également **la mission de préparer une Conférence nationale** au cours de laquelle, le HCE étant parvenu à la fin de son mandat (plus exactement à la fin du mandat de Chadli), serait choisi le nouveau chef de l'Etat. Les réactions de la classe politique sont favorables, y compris, et surtout, dans l'opposition, où Aït Ahmed (avec son parti le FFS) conditionne sa participation au dialogue à la présence, dans celui-ci, de militaires accrédités. Le FIS et le FLN ont la même exigence.

Trois militaires de haut rang sont donc appelés à participer à cette commission nationale. Il s'agit de **Mohamed Touati**, conseiller au ministère de la Défense et proche des "Laïco-moderniste", de **Tayeb Derradji**, Inspecteur général des forces terrestres, un "arabisant" favorable à un compromis avec les "modérés" du FIS, et d'**Ahmed Senhadji**, Directeur central des infrastructures militaires. Les principaux clans sont donc ainsi réunis, avec Touati qui représente plus ou moins le tandem d'influence "Nezzar/Belkheir", Derradji qui est à l'écoute de Zéroual et des autres généraux retraités, et Senhadji qui est plus proche des troupes régulières et des jeunes cadres intermédiaires.

Il faut ajouter que cette commission fut aussi présidée par un ancien colonel de l'ALN, **Youcef Khatib**, dit "Si Hassan", commandant de la Wilaya IV à la fin de la guerre de libération (après s'être opposé au tandem Ben Bella - Boumediène en 1962, il devint, en juin 65, membre du Conseil politique de la Révolution, mais ne tarda pas à quitter la scène politique).

Auparavant, en juillet 93, **Mohamed Touati** avait été promu général-major. Il l'avait d'ailleurs été en même temps que **Taghit Abdelmajid**, conseiller, comme lui, au ministère de la défense, que **Mohamed Ghenim**, secrétaire général du ministère, que **Mohamed Médiène**, chef du DRS (l'ex-SM) et que **Salah Ahmed Gaïd** chef de la deuxième région militaire.

♦ **Cette commission du dialogue prit rapidement langue avec certains dirigeants du FIS, qu'ils soient en exil ou dans les prisons algériennes. Le transfert de Abassi Madani de sa prison de Blida à un hôpital d'Alger (soit-disant pour raison de santé) fut notamment en rapport avec ces contacts préliminaires. Ce dialogue, initialement accepté par l'armée (on ne le soulignera jamais assez) fut aussi, de loin, celui qui dura le plus longtemps sous cette forme, puisqu'il se poursuivit durant des mois, après la Conférence nationale de janvier 1994 et l'accession de Liamine Zéroual à la Présidence.**

Au cours du premier trimestre 1994, Liamine Zéroual se heurta néanmoins à une sorte de grève des unités anti-terroristes, qui, à l'initiative des "durs" de l'armée, se retirèrent massivement du terrain pour créer une sorte de psychose au sein de la population et préparer un retour en force. L'objectif de Lamari, qui se prononce de façon implicite contre le dialogue le 19 mars 1994, est d'empêcher Zéroual d'empiéter sur ce qu'il estime être "son" domaine, en neutralisant "l'état de grâce" du nouveau Président.

Pourtant, le dialogue ne fut que "gelé" quelque temps, et non interrompu. En mai, certains rééquilibrages furent entrepris au sein de l'armée, mais se déroulèrent sans donner un avantage déterminant, ni au Chef de l'Etat, ni au chef d'état-major.

La nomination, au moment de la fête de l'Aïd, du général-major Salah Ahmed Gaïd, à la tête des forces terrestres parut, ainsi, surtout, le fruit d'un compromis entre Liamine Zéroual et Mohamed Lamari. Gaïd s'entend alors bien, dit-on, avec ce dernier (tout en étant proche de Zéroual), ce qui n'était pas le cas de son prédécesseur, le général major Khalifa Rahim (voir, supra, la nomination de celui-ci à la tête des forces terrestres, à l'initiative de Boudiaf et en remplacement de Lamari), qui fut envoyé à Damas en tant qu'attaché militaire à l'ambassade d'Algérie.

Plus gênante néanmoins, pour Lamari, fut alors la mutation d'un général-major qui, promu en même temps que lui à ce grade (et fervent adepte de la solution "sécuritaire"), n'avait jamais cessé de le soutenir, Abdelmajid Djouadi, jusqu'alors chef de la cinquième région militaire (Constantine). A lui aussi fut proposée une ambassade (Pékin, qu'il refusa de rejoindre). Il aurait surtout été sanctionné pour n'avoir pas su éviter l'évasion de Lambèze, à Batna, dans une région placée sous son contrôle. Il fit encore parler de lui par la suite car, non content de refuser l'ambassade, il s'opposa également à sa mise en retraite anticipée (malgré l'appui de Médiène, il aurait néanmoins été "bloqué" par Betchine).

Le départ du général-major Mohamed Djennouhat (commandant de la première région militaire) qui fut, à son tour, envoyé dans une ambassade à l'étranger (Rabat) semble, par contre, avoir été alors souhaité par Mohamed Lamari qui voyait en lui un "rival" peu accommodant, situé sur un pied d'égalité avec lui puisque les deux hommes avaient été promus généraux-major en même temps (cf supra).

Mais ce furent, par contre, des proches de Liamine Zéroual, les généraux Saïd Bey et Bekhouche (jusqu'alors "chef de la division blindée" et "commandant de la quatrième région militaire") qui furent respectivement chargés d'assurer la protection de la capitale (en tant que chef de la première région militaire pour Saïd Bey) et la surveillance d'Oran (en tant que chef de la deuxième région militaire, pour Bekhouche). Seul avantage pour Lamari, ces hommes ne sont que simples généraux et il va donc pouvoir exercer toute son autorité hiérarchique sur eux.

Par ailleurs, à l'intérieur des services, Lamari parvint, au même moment (nous allons y revenir), à conforter les tenants de ses propres options sécuritaires.

Pour les observateurs étrangers, qu'ils appartiennent à la presse ou au monde des ambassades, il semble alors clair que Zéroual est parvenu à préserver l'essentiel de son pouvoir, tout en évitant de se heurter de front à Lamari. Beaucoup s'en réjouissent car le Chef de l'Etat passe pour

l'homme du consensus, choisi "*pour ça*", ce qui lui vaut, d'ailleurs, un certain crédit. Beaucoup espèrent qu'il sera "*l'homme de la paix*". Mais c'était compter sans l'influence de ceux (à l'intérieur de l'armée elle-même, ou à ses marges issus des services ou de l'établissement militaro-industriel) qui ne voulaient pas entendre parler d'une solution politique à la crise (ne serait-ce que parce qu'ils seraient les premiers à en faire les frais).

Ultime tentatives de regroupement et de contrôle des services

Bien qu'il ait été souvent question d'un départ de Médiène, le "patron" de l'ex-SM, le DRS, en ce début d'année 1994, celui-ci parvint à conserver sa charge (comme on l'a déjà mentionné plus haut). Par contre, **des remaniements vont intervenir aussi bien au sein de son département qu'à la tête de la Sûreté nationale (la police), à la gendarmerie et, in fine, à la présidence, révélant à chaque fois des inflexions de rapports de force entre le Président Zéroual et le général Lamari.**

Jusqu'alors, le patron de la DRS était flanqué de trois collaborateurs, l'un à la sécurité intérieure (Smaïn Lamari), l'autre à la sécurité des armées (Kamel Abderrahmane) et le troisième à la sécurité extérieure (Saïdi Fodhil). Ces trois colonels furent d'ailleurs promus généraux au moment où leur chef était élevé au rang de général-major. Mais peu après, en mai 1994, alors que les négociations se poursuivaient (discrètement) entre la présidence (Zéroual) et le FIS, Saïdi Fodhil fut envoyé à la tête de la quatrième région militaire (Ouargla) qu'il rejoignit de fort mauvaise grâce.

Ce remaniement n'a rien d'anodin. Saïdi Fodhil, un jeune cadre brillant (diplômé de Sciences politiques et sorti major de sa promotion de l'Académie militaire) passait pour être favorable au dialogue avec les Islamistes. De surcroît, il n'a pas véritablement été remplacé. *De facto*, son collègue Smaïn Lamari (qui passe pour être proche de Nezzar et Belkheir) en a profité pour étendre ses attributions, fidèle en cela à la vision boumédiéniste selon laquelle "renseignement à l'extérieur" et "contre-espionnage" ne sont que les deux faces d'une même médaille. Et son poids dans l'appareil semble aller croissant puisqu'on signalait son passage d'une semaine à Paris, en mars 95, à l'invitation des services français.

Au même moment, **dans la police (la DGSN)**, le nouveau ministre de l'Intérieur Abderrahmane Méziane Chérif (plus proche de Zéroual que son prédécesseur, Selim Saadi) décidait, pour sa part, de limoger **Mohamed Tolba** qui avait été, lui, nommé un an plus tôt à l'instigation de Nezzar, et de remercier le secrétaire général de la DGSN, Zmerli, ainsi que le directeur des renseignements généraux, Habboub. Un nouveau directeur général, **Mohamed Ouaddah**, qui bénéficiait, semble-t-il, alors, de l'appui de Mohamed Médiène, est désigné.

A la tête de la **gendarmerie**, les querelles feutrées entre clans rivaux allaient, par contre, apparaître au grand jour. **A peine le départ du général major Abbès Ghézaïel était-il annoncé, par voie de presse, au début mai 1994, qu'il était implicitement démenti, quelques jours plus tard, son remplaçant pressenti, le général Boustella, ayant été réaffecté vite fait dans le corps des officiers d'état-major.** A la tête de la gendarmerie (une sous-section de l'armée de terre) depuis juin 1987, **Abbès Ghézaïel** venait de refuser un poste d'Ambassadeur à Moscou ...

Comme on l'a déjà vu plus haut, ses dissensions avec Lamari n'étaient déjà un secret pour personne à Alger : elles avaient éclaté au grand jour en mars 92. Cette fois-ci, Ghézaïel l'emporte et se débarrasse même de son adjoint Boustella, qui brigua son poste, pour le remplacer par le lieutenant-colonel Lakhdar Attig.

Mais la victoire de Ghézaïel ne devait durer qu'un an. Il est vrai qu'il ne cachait guère ce qu'il pensait des méthodes du chef de l'état-major de l'ANP, qu'il n'hésitait pas à accuser presque publiquement de "férocités inutiles" ... Au début du mois de mars 1995, sa mise à la retraite a été confirmée. Il est alors remplacé par **Chérif Fodhil**, très proche de Mohamed Lamari et jusqu'alors chef d'état major des forces spéciales.

L'arrivée de **Betchine** à la présidence en mars 1994 (alors qu'il était le prédécesseur de Médiène à la tête des services) compliqua, elle aussi, un peu plus l'analyse des rapports de force au sommet de l'Etat. Officiellement chargé de coordonner les services de sécurité, au plus haut niveau, Mohamed Betchine a joué, aussi, un temps les bons offices entre le Président Zéroual et les leaders du FIS alors en résidence surveillée, Abassi Madani et Ali Belhadj.

Mais il s'est surtout employé à constituer, au niveau de la Présidence, une équipe qui double à la fois les services du DRS, ceux de la gendarmerie et de la police, de façon à renforcer la marge d'action de Zéroual, de le sortir de l'isolement dans lequel la haute hiérarchie militaire est progressivement parvenue à l'enfermer et, accessoirement, le protéger.

La nomination d'**Ali Tounsi** (dit "el Gaouti") à la tête de la police le 20 mars 1995 entre dans cette stratégie. On se souvient que Tounsi était autrefois, à la Sécurité Militaire (en même temps que Betchine) l'un des adjoints directs de Kasdi Merbah. En retraite depuis une dizaine d'années (victime des remaniements de Chadli), il était devenu le président de la fédération algérienne de Tennis (la FAT). C'est à ce poste qu'il fut d'ailleurs accusé de mauvaise gestion, une affaire portée devant les tribunaux, mais qui semble aussi avoir été montée pour toucher Betchine à travers lui.

Quant à **Mohamed Ouaddah**, son prédécesseur à la direction générale de la Sûreté nationale, il vient d'être nommé à la présidence, à la tête d'une toute nouvelle "Coordination de la Sécurité du territoire" érigée en structure autonome en mars 1995. A ce titre, il devrait surtout être chargé d'animer les milices d'anciens militaires créées, au niveau des municipalités, par le ministre de l'Intérieur Abderrahmane Méziane Chérif.

On en revient donc, apparemment, à la **réunification au sommet de tous les services chargés de la sécurité** (DRS, gendarmerie et police) qui n'avaient, jusqu'alors, été regroupés que quelques mois, de juillet 1978 à février 1979, sous la direction de Kasdi Merbah. Mais l'éclatement des réseaux, les logiques d'appareil, les rivalités et les replis sur des attitudes corporatistes sont aujourd'hui tels qu'il n'est pas évident qu'une simple réforme organisationnelle parvienne à souder durablement, en profondeur, cet ensemble disparate. On assiste plutôt à la structuration d'un nouveau réseau, celui de Zéroual, qui tente de s'imposer et d'accroître son autonomie tout en essayant, autant que faire se peut, de neutraliser les autres réseaux.

Les services secrets n'ont aucune raison d'être plus homogène que l'armée elle-même et celle-ci, comme on va le voir, est désormais au bord de l'implosion.

RUPTURE DU DIALOGUE ET FRACTURES DE L'ARMEE

A la fin octobre 1994, l'Algérie est passée très près d'un accord au sommet entre le FIS et la présidence, **accord qui aurait pu instaurer un début de partage du pouvoir à l'intérieur même de l'appareil d'Etat**. Selon des sources militaires, les émissaires de Liamine Zéroual (les généraux en retraite Benyelles et Abderrahim notamment) en étaient en effet à discuter, point par point, sur une liste de quelque 2000 noms, les postes qui pourraient être attribués à des représentants du parti dissous, aussi bien dans les ministères, les wilayas (préfectures) et les localités que dans la gendarmerie et la police...

Ces différentes tractations auraient dû aboutir (toujours selon les mêmes sources, recoupées auprès de journalistes algériens), **avant le 1er novembre 1994, à une déclaration d'Abassi Madani appelant les groupes armés à une trêve de six mois. Lui-même et Ali Benhadj auraient été libérés à l'occasion de la fête nationale**. Il était aussi prévu que le général major Mohamed Lamari serait promu dans un grade honorifique, créé spécialement pour lui, ce qui fut effectivement le cas avec l'invention du nouveau grade de "**général de corps d'armée**".

C'est à Paris, où il s'était rendu à plusieurs reprises au cours des mois précédents, que Mohamed Lamari a, semble-t-il, trouvé les appuis politiques et les moyens (en termes militaires) de suspendre ce calendrier qui n'avait jamais reçu sa totale approbation. Il a, de fait, été le premier à ouvrir le feu - coupant ainsi l'herbe sous le pied de Liamine Zéroual - par son message de la fin octobre (message adressé à l'ensemble des forces de l'ANP) où il déclarait notamment: *"Cette lutte (sous entendu "contre les islamistes") sera menée à terme quels qu'en soient le prix et les sacrifices à consentir"*.

♦ **Dans ces conditions, le Président Zéroual n'eut d'autre choix que de faire amende honorable et de reconnaître son échec** (notamment dans son message télévisé à la nation à l'occasion du 1er novembre). **Mais il ne démissionna pas pour autant**. Et pour éviter toute menace d'éviction à moyen terme (à l'image de ce qu'avaient vécu ses prédécesseurs), il trouva même une parade pour s'assurer **quelques mois de répit** : la préparation d'élections présidentielles. D'un point de vue tactique, cette annonce apparut vite comme la partie visible du compromis passé avec le général Lamari, un compromis qui pourrait s'interpréter comme *"un pacte de non-agression"* mutuel et comme l'acte constitutif d'un **bicéphalisme de fait à la tête de l'Etat**.

Les quatre promotions à des grades de général-major qui ont suivi ont surtout permis de cimenter cet accord entre les deux hommes: à la tête de la deuxième région militaire (Oran), **Mohamed Bekhouche** est un proche de Zéroual et **Rabah Boughaba**, commandant de la cinquième région, est le remplaçant du général Djouadi, dont il a déjà été question plus haut. Par contre, **Belkacem Kadri** (sixième région militaire, Tamanrasset) et **Chaabane Ghobane** (à la direction des forces navales) étaient des protégés du général Nezzar qui n'avaient pas été affectés par les derniers remaniements.

A ce moment là, le **consensus qui s'était dégagé, au sein de l'armée algérienne, sur la nécessité du dialogue** (vers la fin de 1993) s'est révélé dans toute sa fragilité : en contrepartie de leur accord sur le partage de certains postes au sein de l'appareil d'Etat, les officiers supérieurs les

plus "éradicateurs" avaient exigé **la définition d'une nouvelle Constitution** (remplaçant celle de 1989) qui offrirait à l'armée algérienne toutes les garanties légales imaginables.

De fait, les dirigeants du FIS n'avaient, eux, jamais vu les choses sous cet angle ni selon cette logique d'appareil qui est très caractéristique du pouvoir algérien. Abassi Madani et ses proches ont donc réaffirmé qu'ils n'avaient rien contre la constitution de 1989, dans un premier temps tout au moins, mais que leur priorité était le retour aux élections législatives. **Or, sur ce dernier point, l'armée algérienne ne disposait pas du consensus interne qui lui aurait permis d'élaborer et d'offrir d'autres contre-propositions.**

A cette faille, qui est surtout imputable aux tergiversations de l'armée, s'est ensuite ajoutée **une erreur d'analyse stratégique**. Bien qu'il s'en défende, l'état-major de l'ANP escomptait que les négociations contribueraient, par elles-mêmes, à une accentuation de l'éclatement de la mouvance islamiste. Si les éradicateurs reprochaient tout haut aux "chouyoukh" (Abassi Madani et Ali Benhadj) de ne pas avoir une influence suffisante sur les groupes armés, ils se félicitaient tout bas des dissensions entre l'AIS, encadrée par le FIS, et le GIA, moins politique et plus violent.

Les unités spéciales de l'armée ont effectivement exploité l'isolement de certains groupes du GIA pour débusquer les dirigeants qui avaient succédé à Layada, et les éliminer. **Mais, ce faisant, elles ont involontairement apporté de l'eau au moulin de la direction historico-politique du FIS qui est parvenue à propulser certains de ses membres dans des postes stratégiques laissés vacants** (cf le chapitre suivant).

Le raidissement du pouvoir algérien, sous l'impulsion de Mohamed Lamari, s'est finalement traduit par un autoritarisme accru et sans nuance qui lui a valu de nouvelles inimitiés, sans pour autant s'avérer décisif au plan militaire.

L'armée régulière paie un lourd tribut à la lutte anti-guerilla et, démoralisée, refuse le plus souvent de se battre. Comme on va le voir, l'ANP n'est pas en mesure de l'emporter durablement, malgré le renforcement des unités spéciales. En définitive, les tractations entre Zéroual et Lamari ont surtout révélé la précarité d'un pouvoir qui n'en était même plus à s'accorder trois années à lui-même, comme c'était le cas à l'issue de la conférence nationale de janvier 1994, mais guère plus d'une simple année...

Menaces sur l'unité de l'institution militaire

Depuis 1991, mais plus encore en 1992 et 1993, l'armée algérienne est bel et bien sortie de ses casernes pour rétablir l'ordre (même, si dans certaines régions, les officiers préfèrent tenir leurs troupes à l'écart des opérations de ratissage, tant ils craignent les désertions et sont peu assurés de les retrouver au complet après coup). Les opérations sont confiées aux unités les plus sûres, mais n'en engagent pas moins plusieurs dizaines de milliers d'hommes, un chiffre qui tend à s'accroître au delà des effectifs (40 000) des seules forces spéciales (troupes blindées et aéroportées sont aussi mises à contribution).

De 15 000 soldats basés à Alger et dans ses environs au printemps 1993, on est ainsi vite passés à 40 000, au cours de l'été de la même année, pour atteindre, un an après, quelque 70 000 hommes qui participent à des opérations de sécurité à travers tout le pays (chiffres les plus couramment admis dans les milieux militaires). **C'est une véritable guerre anti-guérilla qui se déroule désormais avec l'objectif avoué d'anéantir les groupes d'activistes islamistes** et qui utilise tous les moyens "classiques" qui vont de la désinformation à l'utilisation systématique de la torture (cf les rapports d'Amnesty International et de la Ligue algérienne des droits de l'homme).

♦ **L'intervention de l'ANP produit des effets indirects dans ses propres rangs.** D'une part, elle renforce la solidarité et l'esprit de corps des officiers supérieurs qui dirigent la répression. Mais, d'autre part, ceux-ci passent aussi pour des privilégiés (ils sont de loin les mieux équipés) aux yeux des simples soldats et des cadres intermédiaires qui ne sont pas, eux, forcément convaincus de la justesse de cette répression à outrance, et n'en sont pourtant pas moins les cibles des actions terroristes. **Les fractures qui s'accroissent à l'intérieur de l'institution ont fini par contaminer les niveaux de commandement. Il n'y a plus d'unité, ni même d'unanimité de façade au sein de l'armée algérienne.** Les clivages entre unités se doublent, d'ailleurs, de conflits de génération.

Les sous-officiers qui sont en majorité issus du peuple, et donc perméables à tous les courants qui le traversent, ne sont plus acquis au régime. Ce sont eux qui sont le plus souvent cités, avec les simples soldats, dans les cas de complicité avec des actions terroristes, et c'est à ces deux niveaux que l'ANP enregistre le plus de désertions. En général, l'armée se montre impitoyable pour ceux qu'elle estime coupables de trahison et qui sont systématiquement passés par les armes. Mais les sanctions ne suffisent pas.

Les jeunes commandants et colonels actuels de l'ANP ont, eux, tous été engagés dans l'armée après l'indépendance. Initialement formés en Algérie, il ont aussi, pour la plupart, des diplômes d'académies ou d'écoles étrangères. Ils ont assuré la montée en puissance des corps techniques (blindés et aviation). Ils appartiennent souvent aux classes moyennes, elles-mêmes touchées par la crise. Certains privilèges dont ils bénéficiaient (magasins spéciaux de l'armée) ont été considérablement réduits et ils voient certains de leur pairs des unités spéciales beaucoup mieux traités qu'eux (ils en viennent à partager les accusations de corruptions portées par les islamistes).

Les jeunes commandants exigent désormais un droit de regard sur leurs propres dirigeants, privilégiant ceux qui sauront trouver une issue à la crise et "exploiter toutes les chances qui existent pour éviter les effusions de sang".

C'est ainsi que l'appel adressé au Président Zéroual, fin mars 1995, pour lui demander d'ouvrir des négociations avec les mouvements islamistes n'était pas seulement signé par huit généraux en retraite (dont, au premier chef, Rachid Benyelles, un homme qui avait été très proche de lui, et son conseiller au ministère de la Défense) mais aussi par une quarantaine d'**officiers en activité**. Compte tenu du climat de "chasse aux sorcières" qui règne au sein de l'ANP, on peut penser que les hommes qui se sont ainsi "découverts" jouissent d'appuis puissants au sein de leurs unités et, d'une façon plus large encore, dans le corps auquel ils appartiennent.

♦ **Il est tout à fait significatif que l'actuel état-major de l'ANP ne soit jamais allé jusqu'à affirmer que l'armée serait en mesure de mener une lutte massive et prolongée contre la guérilla intérieure.** A chaque fois que la solution sécuritaire l'a emporté sur l'option d'une solution politique (en janvier 1992, puis en octobre de la même année, partiellement aussi à la fin de 1993 et en mars 1994, définitivement, enfin, en octobre 1994) **c'est toujours d'un anéantissement rapide des "terroristes" et des maquis dont on parle.** Au risque de se répéter jusqu'à l'absurde, les "sécurocrates" assurent, à chaque fois, que *"l'affaire sera résolue en quelques semaines, voire en un mois ou deux..."*.

Il y a un an, le général Lamari déclarait ainsi, sans ambages, que *"le total des effectifs des groupes armés ne dépasse pas 2200 hommes"* et ne leur en accordait, tout au plus, que 2500 en comptant les évadés de la prison de Tazoult. Il laissait même entendre que 80% d'entre eux étaient connus des forces de l'ordre... Depuis, la "neutralisation" de plusieurs dizaines de "terroristes" présumés est annoncée chaque semaine, quand il ne s'agit pas d'opérations de "nettoyages" se soldant par des centaines de morts "officiels"... On peut légitimement avoir des doutes sur les méthodes de comptabilité qui sont utilisées par le général de corps d'armée.

Au début de 1995, l'état-major s'était aussi donné trois mois pour *"éliminer les maquis"*. Ce qui explique d'ailleurs la publicité faite autour de l'opération d'Aïn Defla, présentée comme une grande victoire contre le GIA (avec des chiffres allant de plusieurs centaines à 2000 morts du côté des groupes armés). En fait, le bilan macabre de cette "bataille" présentée comme "décisive" serait plus modeste: entre 110 et 140 morts, des deux côtés. Quant aux "rebelles" combattus, ils ne s'agiraient pas (selon des sources sûres) de maquisards endurcis, mais plutôt de déserteurs de l'armée régulière partis avec armes, bagages, véhicules et munitions...

Ajoutons à cela que les groupes de l'AIS qui campent dans l'est du pays (notamment dans les Aurés), la petite et la grande Kabylie, ou dans l'ouest (l'oranais en particulier) n'ont pas subi de pertes significatives. Ajoutons enfin que les "appelés" du contingent ont désormais le choix: soit rejoindre leur unité, et "en prendre pour dix huit mois" (en fait deux ans la plupart du temps), soit rejoindre un maquis. Or les appelés, au nombre de 185 000, constituent la moitié des effectifs globaux de l'ANP (cf l'encadré ci-contre), une proportion qui se passe de commentaire, surtout si l'on songe au rôle fragilisateur joué par le contingent français durant la guerre d'indépendance...

♦ **La machine sécuritaire, frustrée de victoires décisives, n'en poursuit pas moins sa course folle, en partie parce qu'elle a coupé la plupart des ponts derrière elle et en partie aussi parce qu'elle s'engluie dans ses propres luttes intestines.** Au sommet de l'Etat, le face à face n'oppose plus seulement le tandem Lamari Zéroual, mais d'autres clans encore, aux alliances fugitives. Au niveau des forces de sécurité, il était ainsi possible, au printemps 1995, de dessiner **trois grands centres de pouvoir :**

- **l'état-major de l'ANP**, avec Mohamed Lamari, directement en phase avec la gendarmerie dirigée par Chérif Fodhil;
- **la présidence**, soit le duo Zéroual-Betchine, allié au nouveau patron de la Sûreté Nationale,

Ali Tounsi, et à deux beaux-frères de Zéroual : Abdelmajid Chérif (Département de la Défense et de la sécurité) et le général Benhadid récemment promu au poste d'adjoint de Lamari;

- **entre les deux, le chef des services, Mohamed Médiène**, lui-même proche du ministre de l'Intérieur Abderrahmane Méziane Chérif (dont la "cote" a baissé à la présidence avec l'affaire de l'avion d'Air France) et tous les deux en phase avec Mohamed Ouaddah, le coordinateur de la Sécurité du territoire.

Mais le rapport de force actuel s'établit clairement en faveur du général de corps d'armée Lamari qui a pris la précaution de faire en sorte que les unités spéciales, celles qui lui sont dévouées, soient beaucoup mieux équipées et armées que les autres, y compris pour mâter d'éventuelles rebellions dans les autres unités de l'armée régulière.

Encadré 8 ORGANIGRAMME DE L'ARMÉE ALGÉRIENNE

Les noms et grades publiés ci-dessous sont, pour la plupart, ceux qui figurent dans le Journal Officiel algérien en langue arabe. Certains sont connus et ne portent pas à confusion. D'autres sont sujets à caution. Nous n'excluons pas la possibilité que certains des noms divulgués ne soient en fait que des pseudonymes, de façon à protéger les titulaires de ces postes. Nous avons également l'impression que certaines affectations récentes n'ont pas été rendues publiques, si bien que l'organigramme officiel continue de reproduire le nom des anciens titulaires.

Ministre de la Défense nationale : Général-major **Liamine Zéroual**, également Chef de l'Etat en titre et Président de la République.

Conseillers à la présidence pour les questions de sécurité : les généraux Mohamed Betchine, Rachid Benyellès, Youcef Khatib (on pourrait ajouter, parmi les conseillers "officiels": Lakhel Ayat, ancien chef des services secrets, et le général en retraite Kamel Abderrahim).

Conseillers au ministère de la Défense : les généraux-major Mohamed Touati et Abdelmajid Taghit.

Secrétaire général du ministère de la Défense : le général-major Mohamed Ghenim.

Directeur de l'infrastructure centrale : le général Ahmed Senhadji.

Département "de la Défense et de la Sécurité" : Abdelmajid Chérif.

Département "Renseignement et Sécurité" (ex-SM): le général-major Mohamed Médiène.

Commissariat politique de l'ANP: le colonel Benboucheta Taïeb.

Chef d'état-major de l'ANP: Le général de corps d'armée Mohamed Lamari.

Chef d'état-major des forces terrestres : le général Salah Gaïd.

Chef d'état-major des forces aériennes : le général Ben Slimane.

Chef d'état-major des forces navales : le général Chaabane Ghodbane.

Chef d'état-major des forces spéciales : le général Benhadid.

Chef d'état-major de la gendarmerie nationale : le général Chérif Fodhil.

Chef du génie militaire : le général Youcef Abbas.

Chef du département logistique : le général Salah Abdelmajid.

Inspecteur général de l'armée de terre: le général Tayeb Derradji.

Direction de la Garde républicaine : le colonel Mourad Boubekour Lakhdar.

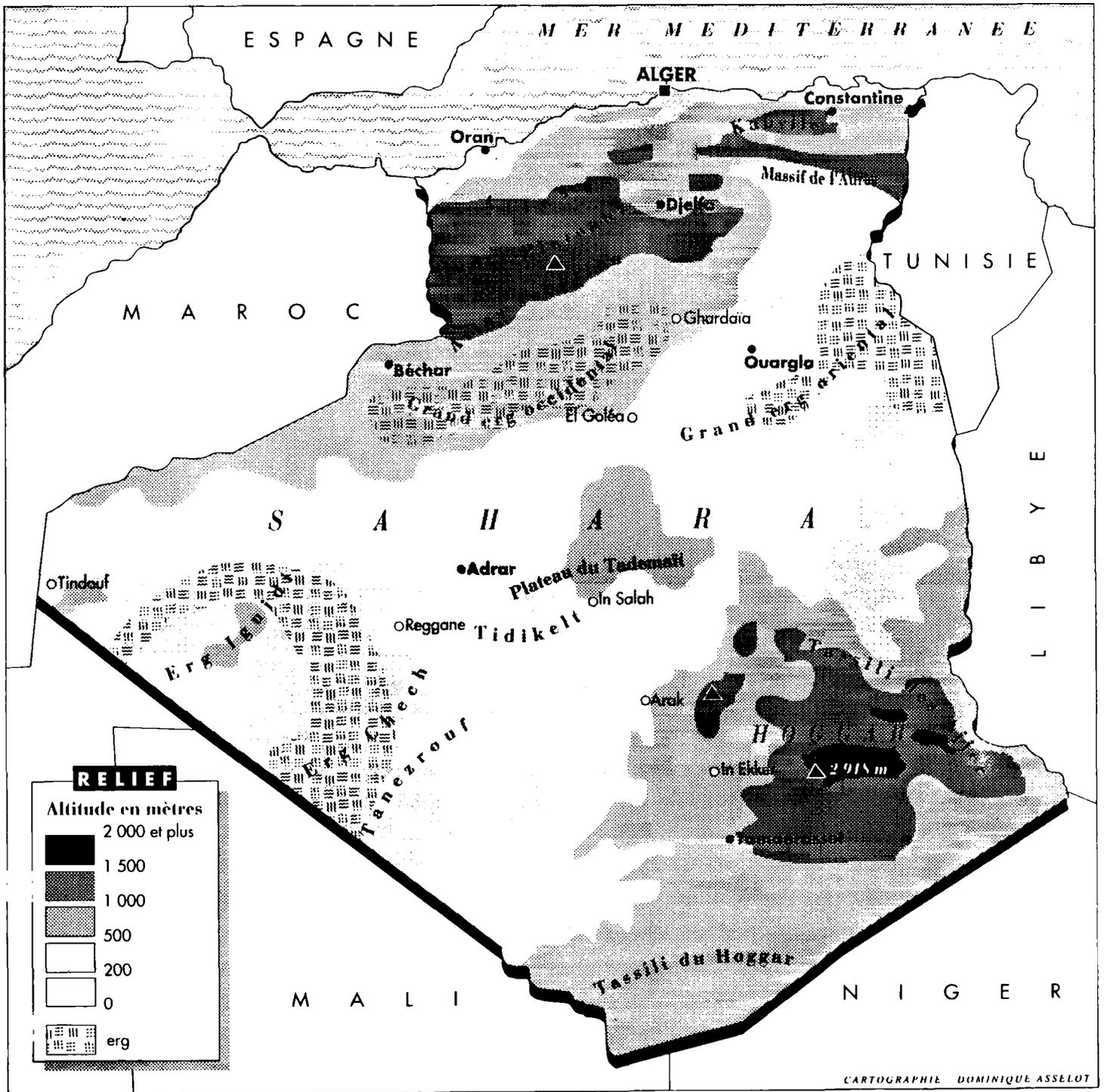
C'est ainsi que la haute hiérarchie de l'armée apparaît désormais comme le dernier rempart d'un régime sans légitimité, poussée par sa propre logique et par une frange de la nomenklatura si profondément impliquée dans les malversations du système qu'elle ne pourrait escompter, en cas de changement de celui-ci, que la fuite rapide vers des cieux plus cléments.

L'armée a en effet perdu ses derniers soutiens "honorables", celui, surtout, des "démocrates éradicateurs" (appelés aussi les "maximalistes") qui, non sans aveuglement, la paraient de vertus salvatrices et purificatrices. Ce qu'il restait de libertés individuelles, de liberté de presse, ou de liberté d'opinion tout court est en voie d'étouffement. L'insécurité est générale. Et, pour comble, la corruption qu'avaient promis de combattre tous les "janviéristes" - ce qui semblait justifier en partie leur occupation du champ politique - n'a, non seulement pas été pourfendue, mais a repris, à l'inverse, de plus belle!

Les militaires éradicateurs, qui promettaient de bâtir un nouveau consensus basé sur le démantèlement de la vieille nomenklatura n'ont guère tenu leurs promesses (c'est un euphémisme!). Cette hypocrisie les dessert d'autant plus aujourd'hui qu'elle les fait apparaître comme une excroissance monstrueuse, l'ultime avatar d'un régime déjà rejeté par la majorité des Algériens.



Comme nous l'observerons dans le chapitre suivant, le seul mérite de cette prise en main de l'armée par les éradicateurs - une armée en "mutation", en passe de devenir politiquement "neutre", dans le cadre de la constitution de 1989 - est celui de la clarté. Les masques sont tombés, les promesses ont pu être jugées à l'aune de la réalité. La population algérienne qui a beaucoup vu, beaucoup entendu et, malheureusement aussi, beaucoup subi, en a aussi beaucoup appris.



CHAPITRE III

LES ISLAMISTES ET LA SOCIETE

Les soucis, les aspirations et les frustrations des Algériens sont-ils encore semblables, en ce milieu 1995, à ceux qui avaient assuré, en 1990 et 1991, la formidable ascension du FIS et son succès aux deux scrutins des municipales et du premier tour des législatives? L'état d'exception, l'insécurité, la violence, les difficultés croissantes de la vie quotidienne ont-ils modifié leur perception? Sont-ils prêts à accepter n'importe quelle dictature pourvu que le calme revienne? Comment voteraient-ils s'ils avaient la possibilité de se prononcer en toute liberté?

Autant de questions que tout le monde se pose et auxquelles il n'est guère facile de répondre, au vu de la situation actuelle, qui n'autorise ni sondage, ni même une enquête approfondie dans toutes les régions du pays. A défaut de ces méthodes classiques et de réponses toutes faites, rien n'empêche, par contre, de susciter les témoignages et de confronter entre eux les multiples indices collectés par un réseau de correspondants. Pour tenter, au moins, de cerner la réalité au plus près, en cherchant, notamment, à évaluer l'audience dont disposent encore, respectivement, la mouvance islamiste, les partis politiques d'opposition et, d'une façon plus générale, les élites actuelles.

L' ISLAMISME EN PERSPECTIVE

L'islamisme, sous ses trois versions, prosélyte, politique et terroriste, est antérieur aux événements d'octobre 1988. On ne peut, pour autant, comparer les déferlements de violence que l'on observe aujourd'hui aux actions très "sélectives" des premiers groupes armés, ni confondre totalement l'activité des formations politiques qui se réclament des valeurs de l'Islam avec les actes de banditisme qui leur sont régulièrement attribués... S'il y a bien, comme nous allons le voir, **des liens** (plus ou moins formels et plus ou moins confus, selon les groupes, la période considérée ou la personnalité des chefs locaux) **entre tous les aspects de la nébuleuse islamiste**, il y a également des dérives sanglantes qui s'expliquent par l'histoire récente de l'Algérie et, parfois, aussi, par la perméabilité des groupes les plus "activistes" (et les plus violents) aux manipulations en tout genre.

L'identification des différents groupes armés et des idéologies qui les animent (ainsi que le type des rapports qu'ils entretiennent, chacun, avec le FIS dissous) est récemment devenue plus facile

en raison des positions différentes qu'ils ont, respectivement, pris vis à vis du dialogue avec le pouvoir, ou vis à vis des autres partis politiques réunis sous l'égide de la communauté Sant'Egidio. Ce qui aide, aussi, à mieux comprendre la nature des relations qu'ils entretiennent avec les populations qui les entourent, relations de terreur, parfois, mais aussi de complicité, ou de simple neutralité, dans bien des cas.

Encadré 9 REGIONALISME: Il n'y a pas que la Kabylie...

Parmi les principes majeurs qui sont énoncés d'entrée de jeu dans la plate-forme de Rome "pour une solution politique et pacifique de la crise algérienne" (cf le texte intégral de cette Plate-forme reproduit en encadré à la fin du premier chapitre, supra), il faut souligner l'importance du paragraphe consacré aux questions religieuses et régionales : *"les éléments constitutifs de la personnalité algérienne sont l'Islam, l'arabité et l'amazighité; la culture et les deux langues concourant au développement de cette personnalité doivent trouver dans ce cadre unificateur leur place et leur promotion institutionnelle sans exclusion ni marginalisation."*

Les signataires refusent donc clairement les divisions entretenues jusqu'ici entre arabes et kabyles (berbères en général), les seconds étant a priori soupçonnés d'être moins nationalistes et moins bons musulmans que les autres.

Il est vrai que l'imposition de l'arabe comme langue officielle en Algérie s'est faite au détriment des kabyles, dont la langue maternelle n'a jamais eu droit de cité, ce qui leur donne l'impression d'être considérés comme des citoyens de deuxième zone... La violence de la répression qui s'est abattue sur eux à chaque fois qu'ils tentaient de défendre leurs aspirations politiques ou culturelles a fini par engendrer, chez les plus radicaux, des sentiments séparatistes.

Cette attitude est aujourd'hui accentuée par l'intransigeance de l'un des deux partis majoritaires en Kabylie, le RCD, "Rassemblement pour la Culture et la Démocratie", de Saïd Sadi (l'autre parti, implanté depuis bien plus longtemps, étant le FFS de Aït Ahmed). Le RCD n'hésite pas en effet à proclamer haut et fort que sa région sera *"le dernier rempart démocratique contre la barbarie intégriste"*, ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, en dépit de quelques réticences, d'être l'un des derniers appuis "civils" du pouvoir militaire.

Pour Aït Ahmed, par contre, *"le pouvoir pratique la politique du "tout guerre civile", après celle du "tout sécuritaire"* et la Kabylie doit donc prendre garde de ne pas tomber dans cet engrenage, surtout depuis que des groupes armés se sont installés dans les montagnes kabyles, où ils cohabitent parfois, avec les populations locales, sur la base d'un rejet commun du pouvoir d'Alger. Ce qui ne plaît guère à ce dernier ...

Même la capitale de Kabylie, Tizi-Ouzou, n'échappe pas à la violence. A la fin du mois de décembre 1994, quatre pères blancs (dont le père Jean Chevillard) ont été tués dans leur presbytère, dans des circonstances restées bien obscures. On peut se demander jusqu'à quel point la population kabyle n'est pas progressivement poussée à prendre les armes contre les islamistes.

Mais la Kabylie n'est pas la seule région à s'estimer lésée par les autorités d'Alger. Des mouvements de réaction se développent, notamment, dans l'Ouest du pays, à Oran, où vient d'être créé un nouveau parti, le FAJR.

En principe "tabou", le régionalisme est en fait l'une des clés de voûte du système algérien, avec le dirigisme et le clientélisme qui vont de pair. Ce système, inégalitaire par essence, est occulté depuis Boumediène et a jusqu'à présent fonctionné, pour l'essentiel, au profit des dignitaires originaires de l'Est du pays (même si l'on trouve aujourd'hui beaucoup de gens de l'Est dans l'opposition au régime).

Rien d'étonnant à cela : le régionalisme et le tribalisme sont depuis longtemps parmi les instruments de division les plus prisés des régimes autoritaires.

Dans cette analyse, la plus grande prudence est néanmoins de mise. Les techniques de désinformations utilisées aussi bien par le pouvoir que par certains groupes à l'identité douteuse ne permettent pas, en effet, de se fier aux communiqués régulièrement adressés aux journaux, aux ambassades ou autres, qu'ils soient diffusés en Algérie ou à l'extérieur. Les mieux imités des "faux" sont en effet pratiquement impossibles à vérifier, comme le reconnaissent aussi bien les journalistes algériens que les services de renseignement d'autres nationalités qui tentent, eux aussi, "d'y voir clair" et avouent qu'ils ont à plusieurs reprises été induits en erreur (les dirigeants du FIS, eux-mêmes, ayant été plusieurs fois pris au dépourvu dans des cas de ce genre, ont récemment mis au point une technique d'identification basée sur une liste limitée de signatures accréditées).

La "nébuleuse" en gestation

L'entrée en politique des principales figures de la mouvance islamiste date, pour l'essentiel, de 1976, année du débat sur la "Charte Nationale" et de son adoption, ainsi que d'une nouvelle Constitution. (Pour en savoir plus sur la genèse de ce phénomène, on pourra se référer utilement à l'ouvrage de François Burgat, "L'islamisme au Maghreb", paru aux éditions "Karthala"; le même auteur vient également de sortir, aux éditions "La Découverte", un nouveau livre intitulé "L'islamisme en face".)

Benyoussef Ben Khedda (ancien président du GPRA, gouvernement provisoire de la République algérienne) sort alors du mutisme qu'il s'imposait depuis de longues années pour signer un appel critiquant le régime de Boumediène; il est assigné à résidence surveillée. **Mahfoud Nahnah** s'oppose lui aussi au pouvoir; il est condamné à quinze ans de prison mais est libéré en 1981.

Le Président Chadli pratique, en effet, une politique assez ambiguë face à la mobilisation islamiste qui se développe à l'ombre des mosquées et des campus: il laisse notamment les étudiants intégristes affronter les étudiants communistes, espérant probablement que ces deux courants parviendront à se neutraliser l'un l'autre. C'est par la répression, par contre, que son régime répond à une pétition réclamant une arabisation plus radicale et l'application de la Charia, pétition qui scelle **l'alliance entre deux générations d'islamistes** dans la mesure où elle est signée par le **Cheikh Ahmed Shanoun** (alors âgé de 75 ans, président de la ligue de la dawa islamiste) et **Abassi Madani** (qui n'a que 51 ans à cette époque). Les deux "perturbateurs" sont arrêtés; Madani restera en prison jusqu'en 1984. L'année de sa sortie, 20 000 personnes assistent aux obsèques de **Abdellatif Soltani**, l'une des premières figures de la contestation islamiste en Algérie.

Parallèlement, **les premiers groupes armés se constituent**. C'est en 1985 que se déroule, devant la cour de sûreté de l'Etat, à Médéa, le procès de 134 activistes islamistes (Ali Benhadj, encore inconnu à l'époque, y sera condamné à trois ans de prison). Et c'est à cette époque qu'ont également lieu les premières opérations montées par le **Mouvement Islamiste Armé (MIA)** de **Mustapha Bouyali**.

Ces derniers sont pourchassés, leur leader est tué en 1987, et ses principaux lieutenants, **Abdelkader Chebouti** (dit "le général"), **Hocine Abderrahim**, **Mansouri Miliani**, **Baa**

Azzedine, sont arrêtés. Des hommes dont on entendra parler par la suite, puisqu'ils seront libérés, sous Chadli, en 1989, dans le cadre de l'amnistie qui accompagne la nouvelle Constitution, une Constitution qui garantit l'ouverture du champ politique (et donc la libération des prisonniers politiques).

Les conceptions d'organisation de Mustapha Bouyali (ancien moudjahid de la wilaya IV, au centre de l'Algérie, surnommé "Cheikh Yacine") étaient alors calquées sur celles qui avaient été mises en oeuvre par le FLN au cours de la guerre d'Algérie. Bouyali avait, ainsi, dressé un organigramme de sept commissions et un découpage du territoire algérien en dix zones, avec des chefs pour chacune d'elles. A l'intérieur de son mouvement, il avait reproduit le schéma de type pyramidal qui avait été celui de l'organisation clandestine de l'ALN, avec la multiplication des fameux "triangles" destinés à empêcher toute remontée à la tête du mouvement. Le défaut de ce type d'organisation est qu'il est parfaitement connu (et pour cause!) par la police politique algérienne. Ensuite, cet organigramme "historique" fut donc abandonné au profit d'un cloisonnement plus efficace.

♦ **Dès sa constitution en tant que parti politique, en août 1989, le FIS récupère l'héritage de ses prédécesseurs, mais apparait aussi, de ce fait, comme un mouvement "fourre tout", éclaté en plusieurs tendances.**

Notons d'abord qu'il n'est pas le seul parti à se revendiquer des valeurs de l'Islam, puisqu'à ses cotés se créent les formations de Ben Khedda, de Mahfoud Nahnah et de Djaballah (...). Mais ces dernières n'auront jamais l'audience du FIS. Il est vrai que celui-ci ratisse large. Pour que toutes ses composantes soient représentées dans son organe de direction (le "Madjliss echoura"), il ne faut pas y compter moins d'une quarantaine de personnalités au départ, chiffre qui sera ensuite porté à plus de 80. En effet, la guerre du Golfe a eu, comme on l'a déjà vu dans le premier chapitre de cette partie, tendance à renforcer les tensions au sein du Front. Face à l'extérieur, l'unité du mouvement est néanmoins préservée par l'influence charismatique de Abassi Madani et de Ali Benhadj (respectivement président et vice-président du FIS).

Sans entrer dans une analyse détaillée de ce phénomène, quelques précisions s'imposent, néanmoins, à ce stade. Le FIS, qui a été initialement fondé, à son origine, par des prêcheurs **Salafistes** déjà populaires (comme **Ali Benhadj**) comprend également, en son sein, une tendance **Djezaariste** (ou "algérieniste"), mais **il a surtout été construit, en tant que formation politique, par des hommes dotés d'une bonne expérience des organisations politico-sociales et venant d'autres horizons** : du FLN (comme Abassi Madani), du syndicalisme ou, plus simplement, de la fonction publique (beaucoup d'enseignants notamment). Le rôle déterminant de ces "technocrates" dans l'appareil exécutif du FIS a récemment été mis en lumière par Séverine Labat, universitaire, qui vient, à la suite d'une recherche approfondie sur le terrain, de soutenir sa thèse de doctorat et s'apprête à publier, en octobre 95, aux Editions du Seuil, un livre sur les Islamistes algériens "Entre les urnes et le maquis".

- Plus religieux que politiques, **les Salafistes** sont des hommes "qui prêchent" et "qui prient", "qui pensent l'Islam". Ils abordent de ce fait les problèmes sociaux sous l'angle de la moralité (ce qui est juste, ou injuste, permis ou prohibé, etc) et accordent peu d'importance aux questions d'organisation, de tactique ou de stratégie... Ils s'inscrivent

aussi dans le cadre d'une solidarité musulmane internationale, ce qui les distingue, en particulier, des Djezaaristes... Les instruments "temporels" de l'expression politique (qu'il s'agisse d'une manifestation, de l'organisation d'une grève ou de la participation à des élections) leur sont *a priori* étrangers, même s'ils peuvent y souscrire, à un moment donné, en vertu de telle ou telle interprétation religieuse (l'absence de hiérarchie -à l'inverse de ce qui se passe, par exemple, dans l'église catholique - fait que beaucoup d'interprétations divergentes peuvent surgir au même moment). Ainsi un salafiste comme **Ali Benhadj** a-t-il pu soutenir la grève du FIS en 1991, ainsi que les conclusions du Congrès de Batna (sur lequel nous allons revenir) tandis que d'autres salafistes comme **Hachemi Sahnouni**, **Ahmed Merrani** et **Saïd Guechi** entraient en dissidence en ces mêmes occasions, avant d'être "récupérés" par le pouvoir algériens.

- Plus pragmatiques, moins spiritualistes, **les Djezaaristes** sont également plus nationalistes et prêts à user des instruments du politique pour parvenir à leur fin, qui est la prise du pouvoir en Algérie même. Mais ils ne sont pas pour autant plus "modérés" que les salafistes, même si ce sont les prêches les plus enflammés de ces derniers qui ont initialement déplacé le plus de foules. L'avenir prouvera bien souvent le contraire, comme on va le voir. On compte parmi eux des hommes comme **Anouar Haddam** (signataire de la plate-forme de Rome, chef de la délégation des parlementaires du FIS à l'étranger, car élu de Tlemcen au premier tour des législatives de 1991, en exil aux Etats-Unis), **Kassem Tadjouri** (qui semble ensuite avoir pris ses distances vis à vis de cette tendance), **Abderrezak Redjam** et **Mohamed Saïd**, plus connus puisqu'ils organiseront, en 1992, la cellule de crise du FIS.

- Les "architectes" de l'appareil du FIS se sont initialement regroupés autour de **Abassi Madani**, puis à la suite de son incarcération, autour d'**Abdelkader Hachani** et de son ami **Rabah Kébir** (actuel responsable de la direction exécutive du FIS en exil, résident actuellement en Allemagne).

Même si le FIS a subi, du fait de la répression et des exigences de la clandestinité, plusieurs métamorphoses depuis 1991, **son actuelle direction reste celle issue du Congrès de Batna de juillet 1991**. Mais des membres du FIS se sont progressivement éloignés de ce pivot, certains pour se consacrer à leur mosquée et à leurs oeuvres charitables (dont beaucoup de salafistes), certains pour s'impliquer dans des actions de plus en plus violentes.

FIS "officiel" et groupes armés

La deuxième moitié de 1991, après la grève du FIS, la proclamation de l'état de siège, la chute du gouvernement Hamrouche et l'arrestation de Abassi Madani et de Ali Benhadj (placés en prison préventive le 27 juin en même temps qu'une première "fournée" de leurs sympathisants) est une période cruciale pour comprendre l'évolution du phénomène islamique. Trois acteurs se partagent les rôles principaux.

- Le FIS "officiel", repris en main par la jeune garde d'**Abdelkader Hachani** et ses proches (dont **Kébir**), lors congrès de Batna du 25 juillet 1991. Avec l'appui initial des

Djezaaristes (**Mohamed Saïd**, alors en prison, est d'ailleurs coopté à la direction), Hachani parvient à marginaliser les dissidents (salafistes opposés à Madani) et à préserver le FIS de tout risque d'explosion en restant fidèle aux chefs historiques, ou "chouyoukh": Abassi Madani et Ali Benhadj. Après quelques semaines de "valse-hésitation", cette nouvelle direction décide de rester dans le cadre de la légalité et de participer aux législatives de fin d'année. Aux yeux de **Abdelkader Hachani**, chef du bureau exécutif provisoire, il convient d'accepter des règles démocratiques et des élections, s'il est possible d'y faire progresser l'influence des islamistes. Mais il a aussi veillé à ce que le FIS ne tombe pas dans les mains des Djezaaristes (même si beaucoup d'observateurs le prennent pour un des leurs), ce qui explique les dérives ultérieures des plus "gauchistes" d'entre eux.

- **Le MIA, Mouvement islamiste armé**, qui s'est reconstitué en 1990 sous la haute direction de **Abdelkader Chebouti** (un ancien imam de la mosquée de Sidi-Moussa, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger), regroupe une partie des ex-Bouyalistes (ceux qui n'ont pas rejoint le FIS). Il possède son propre appareil, son propre Madjliss Echoura et il est déjà rompu aux techniques de la clandestinité. **En août 1991, les dirigeants du MIA rencontrent à Z'Barbar (dans la région de Palestro) certains membres du FIS en désaccord avec la direction officielle du Front et décident de donner une nouvelle ampleur à la lutte armée. Sont ainsi regroupés, sous la même bannière: Chebouti (émir national), Mansouri Méliani (coordinateur national), Saïd Mekhloufi (chargé des affaires militaires), Omar Eulmi (mufti) Kamreddine Kherbane (chargé des affaires extérieures), Hocine Abderrahim etc...** (on remarquera que les bouyalistes qui avaient fait une incursion au sein du FIS se retrouvent presque naturellement au MIA).

Mais en décembre 1991, après l'annulation des législatives, les deux chefs du mouvement, Chebouti et Mansouri Méliani divergent sur la stratégie à suivre. Le premier crée un MEI (mouvement pour l'Etat islamique) qui sera vite décimé, mais dont certains membres se retrouveront ensuite dans les rangs de l' AIS (Chebouti lui-même a mystérieusement disparu depuis lors sans que l'on sache s'il est mort ou vivant).

Mansouri Méliani va, lui, prendre la tête d'un mouvement moins politique et plus violent qui sera, par la suite (après sa jonction avec des membres des groupes "afghans"), à l'origine du GIA. Au départ, ce mouvement armé se compose principalement de trois groupes régionaux: celui de la Mitidja, dirigé par Mohamed Allal, (dit "Moh Leveilley", qui succédera d'ailleurs à Mansouri Méliani après la capture de celui-ci en juillet 92) puis, après la mort de Leveilley, par Abdelkader Layada (actuellement en prison, condamné à mort mais non exécuté); celui de l'Oranais, dirigé par Abdelnacer Leulmi (enseignant, abattu en septembre 92); celui de l'Est qui aurait semble-t-il été neutralisé assez vite par les forces de sécurité.

- **Les Afghans:** le groupe "Takfir wal Hijra" (exil et rédemption), qui regroupe nombre d'Algériens ayant participé à la guerre d'Afghanistan, aurait été créé à l'initiative de Kamel Assameur, alias Djabrane. Mais d'autres groupuscules, doté de leur autonomie respective, ont été constitués à peu près en même temps et sur des modèles similaires: on peut citer "Haraka Moussalaha", "Djounoud Allah", "El Bakoune aala el aâd" etc...

En novembre 1991, les Afghans entrent en scène par une opération d'envergure: l'attaque du poste frontalier de Guemar, à la frontière tunisienne, une action attribuée à Tayeb el

Afghani (de son vrai nom Issa Massoud) ancien bras droit du moudjahidine d'Afghanistan "Shawki al Islambouly". A cette époque, les Afghans ne constituent pas cependant une unité structurée, au même titre que le MIA ou le MEI; ils regroupent plutôt une nébuleuse d'individus prêts à dispenser leurs connaissances militaires et à encadrer des "coups". Aussi ne tardera-t-on pas à les retrouver dans la plupart des opérations des "gauchistes" du FIS, surtout après janvier 92. On les retrouvera aussi plus tard dans la mouvance du GIA, à sa création.

♦ **Le pouvoir algérien sait parfaitement que ces différentes formations, partis, mouvements ou groupuscules sont totalement éclatés. Mais en octobre 1992, il va, pour tenter de déconsidérer définitivement le FIS, dans toutes ses composantes, pratiquer un vaste amalgame.** L'arrestation des auteurs présumés de l'attentat de l'aéroport est ainsi mise en scène pour déjouer toute tentative de rapprochement entre le pouvoir et le FIS. Objectif: montrer que les membres du Front, quelles que soient leurs tendances, sont tous mouillés jusqu'au coup dans des actions terroristes et, qui plus est, dans un terrorisme aveugle, donc particulièrement odieux.

Ancien Bouyaliste et ex-chef de cabinet de Abassi Madani, **Hocine Abderrahim** est amené (dans des conditions judiciaires plus que douteuses) à dénoncer, dans la préparation de cet attentat, aussi bien des imans ou des élus connus du FIS que des Afghans. Il se rétracte, s'emmêle dans ses explications, se contredit, mais rien n'y fait... Cela n'empêchera pas que des morceaux choisis (parfois inaudibles) de ses "aveux" soient diffusés dans les médias algériens (dont la télévision) comme autant de pièces à conviction.

Sur le terrain, par contre, ce n'est pas à une unification des groupes armés que l'on assiste, alors, mais bien à un éclatement de la mouvance terroriste qui va bientôt se trouver dispersée en des dizaines et des dizaines de noyaux n'ayant qu'un lien ténus entre eux. Cette dispersion a cependant, pour eux, et même si elle n'est pas voulue, l'avantage de **compliquer considérablement la tâche des autorités**, surtout dans un contexte où la torture est devenue le moyen "normal" d'obtenir des informations.

La radio clandestine "el Wafa", a beau appeler à l'unité des rangs, par la voix de Mohamed Saïd, aucun "commandement unifié de la lutte armée" ne pourra se mettre en place. Seules certaines personnalités comme Chebouti ou Layada gardent alors une audience, une certaine influence, auprès de nombreux islamistes armés. Mais rien n'indique qu'il soient en mesure de diffuser des consignes dans chaque cellule de base et de les faire respecter.

♦ **C'est donc surtout l'usage que font ces groupes de la violence qui va permettre d'opérer un certain nombre de distinctions, à partir de 1993, à l'intérieur de cette nébuleuse.** Le 21 septembre 1993, le GIA se fait ainsi connaître, pour la première fois, par l'assassinat de deux géomètres français (qui sont aussi les deux premières victimes étrangères à l'Algérie). On lui attribue aussi, l'enlèvement, en octobre, des trois agents consulaires français. Ce serait "Sid Ahmed Mourad", alias "Djaâfar el-Afghani", alias "Seïf Allah", qui serait ainsi parvenu à regrouper les rescapés de "Takfir wal Hijra", et ceux de Layada (donc du mouvement de Méliani) pour constituer le GIA à la mi 93.

Le fait est qu'après s'en être pris (par des actions isolées ou de commandos) à l'armée, la gendarmerie et la police, **les terroristes vont alors sembler s'orienter vers d'autres cibles: des magistrats, des personnalités politiques, des intellectuels, des journalistes et des membres des communautés étrangères résidant en Algérie.** Une nouvelle génération d'islamistes (souvent des jeunes chômeurs sans perspective et sans avenir) qui ne se retrouve pas dans la guérilla "classique" (du type de celle qui avait été conçue par Chebouti au sein du MIA ou du MEI) va, par contre, se reconnaître dans les conceptions de Layada sur la guérilla urbaine. Depuis son arrestation, puis son extradition du Maroc, Layada est interné en Algérie. Mais il reste le pôle de référence de ceux qui se refusent à tout compromis et qui se sont retrouvés sous le sigle de GIA.

Le GIA, néanmoins, ne restera pas longtemps seul à occuper la scène. En septembre 1993, alors que le dialogue entre le FIS et le pouvoir se précise (juste avant la constitution de la Commission du Dialogue National, CDN), **un certain nombre de rescapés du MEI et des compagnons de Saïd Mekhloufi (ex-sous officier de l'ANP et ex-membre du FIS) décident de créer "l'Armée Islamique du Salut", AIS.** Celle-ci va immédiatement se distinguer par une pratique plus ciblée de la violence et surtout, une conception plus politique de la résistance armée. Dès sa création, l'AIS proclame son allégeance au FIS, en particulier à ses deux leaders Abassi Madani et Ali Benhadj.

Il est clair, en cette fin 1993, que les grandes manoeuvres du dialogue ont commencé pour désigner des interlocuteurs valables, susceptibles de discuter de façon constructive avec les membres de la CDN. **La "direction exécutive du FIS à l'étranger" est d'ailleurs constituée en grande part dans cet objectif.** Elle rassemble, en son sein, des responsables représentants des divers courants de la mouvance islamiste:

- **Rabah Kébir**, professeur de physique, aux commandes du FIS "officiel" depuis l'arrestation de Hachani (on se souvient qu'assigné à résidence à Collo, il était parvenu à s'enfuir pour rejoindre l'Europe et avait obtenu le statut de réfugié politique en Allemagne). Il devient président de cette instance.
- **Anouar Haddam**, docteur en sciences physiques, élu député de Tlemcen au premier tour des législatives de la fin 1991, en exil aux Etats-Unis d'où il dirige "la délégation des parlementaires du FIS en exil". Il passe pour avoir des entrées au sein du GIA mais s'est toujours défendu de parler en son nom (l'ambiguïté de ses prises de position lui a néanmoins fait perdre, récemment, ses responsabilités au sein de la "direction exécutive", dont il a été exclu par la direction du FIS).
- **Kamreddine Kherbane**, ancien officier des forces aérienne et ex-responsable de la sécurité au sein du FIS, passé au MIA en 1991; il est nommé vice-président de la "direction exécutive" et qui s'y trouve accompagné de son ami de toujours **Ahmed Bounoua**.

GIA, AIS, FIS et plate-forme de Rome

Très vite, la **direction exécutive du FIS va se démarquer du GIA**, même si Anouar Haddam laisse de temps en temps entendre qu'il "*comprend*", en substance, "*le désarroi et la colère des hommes qui le composent*". **Au début du mois de février 1994, la délégation parlementaire**

du FIS à l'étranger publie ainsi une "déclaration contre la violence" dans laquelle elle lance un appel "pour que cessent les attentats en Algérie contre les civils et les militaires algériens et contre les étrangers".

Kherbane, en particulier, n'hésite pas à laisser penser que le Groupe Islamique Armé est purement et simplement manipulé: "Le GIA ne dépend pas du FIS. Je trouve que ce mouvement a parfois revendiqué des choses étranges, comme le meurtre de Kasdi Merbah, dont tout le monde sait qu'il est l'oeuvre du pouvoir", déclare-t-il au début de 1994.

Dans une interview du mois d'août 94 au journal "Jeune Afrique" (daté du 25/8/94), Séverine Labat donnait alors une explication assez convaincante de ce type de contradiction: "Il est arrivé que des faux tracts émanant des services de sécurité soient diffusés. Des démentis ont alors suivi. Pour citer un exemple, l'assassinat de Kasdi Merbah, perpétré selon toute vraisemblance par des "Services", a pourtant été attribué par le pouvoir au GIA. C'est le GIA extérieur, c'est à dire des militants installés à l'étranger, qui l'avaient revendiqué. Par la suite, le GIA intérieur avait démenti. Mais on ne peut exclure des collusions, voire des manipulations du GIA par les Services..."

De son côté, le GIA a vertement réagi, en février 1994, aux condamnations des assassinats d'étrangers et d'intellectuels qui venaient d'être énoncées publiquement par Rabah Kebir. Rejetant les contacts entre le pouvoir et le FIS comme étant *"des manoeuvres visant à arrêter le djihad"*, il est allé jusqu'à accuser Mekhloufi d'être un agent des services secrets ayant pour mission de faire implorer les rangs des *"moudjahidine"*.

Mais dans la réalité, les choses n'étaient pas, alors, aussi clairement partagées, comme l'expliquait là aussi Séverine Labat en parlant du meurtre des étrangers en Algérie: *"A cet égard, les dirigeants du FIS se trouvent quelque peu en porte-à-faux par rapport à ceux de leurs militants en proie à la répression. Aussi, bien qu'ils soient opposés à cette stratégie, ils sont contraints de coller à leur base. D'où un discours flou: ils condamnent sans véritablement condamner, ils affirment qu'ils n'ont rien à voir avec ces assassinats, mais se gardent bien de les dénoncer formellement..."* Elle ajoutait, un peu plus loin que *"dans certains quartiers, on a assisté à des manifestations de joie à l'annonce de l'assassinat des Français"...* (la France aura à n'en pas douter une rude pente à remonter si elle souhaite restaurer, un jour, ne serait-ce qu'une sorte de popularité en Algérie!)

Mais le pouvoir algérien a lui, par contre, de plus en plus de mal à faire croire aux amalgames qu'il pouvait encore monter en épingle en 1992, lorsqu'il tentait de mettre dans le même sac des actes de violence aveugle (comme l'attentat de l'aéroport d'Alger sur lequel toute la lumière n'a certainement pas encore été faite) et les dirigeants du FIS (y compris ceux qui se trouvaient incarcérés à ce moment là, et donc incapables de nuire, même s'ils l'avaient voulu!).

♦ **La crédibilité du FIS en tant que formation politique s'en est trouvée renforcée. La "cote" d'un homme comme Abdelkader Hachani au sein de la population algérienne, surtout dans la classe d'âge qui va de 25 à plus de 40 ans est considérable, y compris parmi les fonctionnaires ou les cadres des entreprises. Que cet homme auquel on ne peut rien reprocher, et qui n'a jamais été jugé, soit contraint de multiplier les grèves de la faim pour tenter d'alerter les**

autorités sur l'anomalie de sa situation lui vaut aussi beaucoup de sympathies... Et d'estime, comme on a pu le constater au moment du massacre qui s'est déroulé à la prison de Serkadji où il est incarcéré. Il est clair que **demain il pourrait jouer un rôle charnière entre la génération des fondateurs du FIS (comme Madani) et les générations montantes**, même parmi ceux qui ne sont pas, au sein de l'opinion algérienne, des "inconditionnels" du FIS.

Il n'est pas superflu de souligner une fois de plus que ce même Hachani jouit de l'appui de Ali Benhadj depuis 1991. D'ailleurs ce dernier semble avoir progressivement évolué dans une direction qui dénote **un sens politique** accru et qui explique clairement "l'entrisme" que pratique actuellement le FIS dans tous les groupes armés, y compris dans ceux qui ne lui sont pas dévoués, pour les ramener sous la bannière de l' AIS, donc du FIS.

Un journaliste algérien particulièrement perspicace nous livre la clé de cette attitude: *"Ali Benhadj sait que les groupes ont besoin de la couverture politique et religieuse des Chouyoukh"* et que le FIS, lui-même, de son côté, *"ne peut rien faire sans eux"...* *"Il est convaincu, comme il l'a dit à plusieurs personnes (au temps où il était encore dans sa résidence surveillée, et donc un peu plus libre de mouvement qu'aujourd'hui) que la condamnation verbale de la violence exercée par les groupes est le meilleur moyen de se condamner à n'avoir aucune influence sur eux"*. Il aurait même confié à ces personnes que ceux qui portent aujourd'hui les armes ont peu de capacité de jugement et de discernement politique (ce qui semble en effet probable). Ce même réalisme politique faisait dire à Benhadj qu'il souhaitait qu'on le relâche pour qu'il puisse lui-même aller convaincre les émirs de la nécessité de déposer les armes et d'accepter une solution politique négociée... En l'occurrence on voit effectivement mal qui, sans lui, pourrait les convaincre.

Ces derniers mois ont été ponctués de toute une série de recompositions au sein des groupes armés des différentes régions (qu'ils se disent du GIA ou de l' AIS), avec la proclamation d'éphémères "gouvernements provisoires", de "Khalifat" ou l'annonce de la nomination d'Emirs nationaux, aussitôt démentie. En fait, deux phénomènes ont joué: d'une part plusieurs chefs du GIA ont bel et bien été identifiés et abattus par les forces de sécurité (Djaafar el Afghani, Chérif Gousmi ...), même si certains ont interprété un temps leur mort comme le résultat d'une lutte fratricide entre AIS et GIA; d'autre part, dans la confusion qui a suivi, **certaines djezaaristes** (parmi les anciens "gauchistes" du FIS) sont parvenus à promouvoir leurs hommes (déjà en "noyautage" au sein du GIA) à des postes plus stratégiques.

L'influence (même discrète) du FIS à l'intérieur du GIA est devenue perceptible, en janvier dernier, au lendemain de la signature de la plate-forme de Rome ("en vue d'une issue pacifique de la crise algérienne"), lorsque le GIA, loin de rejeter l'accord en bloc comme il l'aurait fait un an plus tôt, s'est contenté de "poser ses propres conditions". Pouvait-il faire moins, aux yeux de ses propres troupes?

♦ **Pour la direction du FIS, en tout cas, Rome est un tournant majeur.** La lecture de ses communiqués (qu'elles a tenu à rendre plus facilement authentifiables, comme on l'a déjà signalé supra) témoigne, depuis janvier 1995, d'un discours moins flou, avec des condamnations précises des assassinats d'étrangers et de civils (Anouar Haddam, qui persistait encore à tenir des propos publics contradictoires a d'ailleurs été exclu, pour cette raison, de l'instance exécutive du FIS à l'étranger).

Sur cette initiative de Rome, Ali Benhadj lui-même est parvenu à sortir de ses ambiguïtés, de sa dialectique complexe et de sa prudence. En direction de l'opinion française, il adresse, ainsi, au quotidien "Libération" une lettre-fleuve datée du 20 janvier 1995, dans laquelle il soutient les signataires de l'accord (Libération du 25/1/95). En Algérie, il affirme "*Allah soit loué, nous avons suffisamment de souplesse avec ceux qui ne partagent pas nos approches et nos points de vue et qui suivent la voie pacifique*". Il ajoute " *le droit à l'existence de l'opposition constructive est garanti par la charia islamique, de même que sont garantis les droits de l'homme et les libertés publiques*".

Dans une autre lettre adressée le 26 novembre 1994 au ministre de la Communication et qui n'avait pas été rendue publique, il affirmait "*que la liberté d'expression est un droit légal garanti par la charia et le droit positif*". Il affirmait aussi, dans son style étonnamment efficace, à l'attention de ce ministre, Zerhouni, " *je contredis tout ce que tu dis, mais je suis prêt à mourir pour que tu puisses exprimer ton point de vue...*"

Ali Benhadj n'a pas, il est vrai, beaucoup de raisons d'être profondément inquiet pour sa mouvance, où qu'il soit, depuis qu'il a été transféré pour des raisons multiples et contradictoires de sa résidence surveillée. En dépit de certaines défaites, notamment dans la région de Jijel, **l'AIS est restée fort peu entamée par les assauts des forces spéciales de l'ANP** qui s'essoufflent sur le GIA, au centre du pays, ou s'épuisent à contrôler, sur l'immensité du Sahara, d'innombrables kilomètres carré de zones d'exclusion autour des sites pétrolifères.

Si l'AIS dispose de quelques enclaves dans la région algéroise, où elle laisse plutôt "activer" le GIA, sans se découvrir, **elle reste surtout installée dans la région de Boumerdes** (avec une vieille implantation de Saïd Mekhloufi) **et se terre dans les montagnes kabyles.** Ses sites privilégiés sont aussi les plus inexpugnables et ceux où elle entretient **les meilleurs rapports avec la population locale:** l'Est du pays, avec la région de Batna et les Aurès, l'Ouest aussi, avec le sud de l'Oranie.

Pas de plaines où puissent se déployer en toute aisance les blindés de l'armée régulière et où l'aviation puisse surveiller ses mouvements ; rien que des terrains boisés et accidentés. Ses opérations sont systématiquement orientées sur les forces de sécurité: attaques de patrouilles, de casernes, de sites stratégiques... C'est un mouvement de résistance, une guérilla classique, en quelque sorte, avec des chefs dotés d'un bon bagage intellectuel. Raison pour laquelle, du reste, elle est si peu évoquée par les médias officiels algériens qui préfèrent focaliser l'attention de leurs auditeurs sur la "sale guerre" qui se déroule au Centre, avec ses atrocités quotidiennes souvent proches du banditisme pur et simple.

L'affrontement à outrance n'est d'ailleurs pas, actuellement, la principale stratégie de l'AIS. Elle cherche plutôt à regrouper le maximum d'effectifs sous sa coupe pour contrebalancer le GIA et peser de tout son poids dans le cadre d'une solution négociée. On lui prête 10 000 hommes... Mais entre la nuit et le jour, qui donc ira les compter?

LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE, REBELLE OU SOUMISE ?

Pour savoir ce que souhaitent les Algériens, dans leur plus grande majorité, on ne dispose pas de véritables enquêtes d'opinion. Par contre, les contraintes sociales sont facilement identifiables, ainsi que les perspectives les plus probables en ce domaine. Et même en l'absence de scrutin électoral récent, il est possible de cerner les évolutions de la société vis à vis des islamistes et du pouvoir (comportements de complicité, de neutralité, de résistance) ainsi que le poids approximatif des principales formations politiques.

Une opinion déçue mais peu malléable

Côté sondage, on ne dispose que d'une vieille enquête réalisée, à la fin de 1992, à la demande du quotidien El Watan, sur la base d'un échantillon représentatif de 1150 personnes.

♦ Ce qui saute aux yeux dès le premier abord, c'est le **pourcentage élevé (50%) des Algériens qui rejettent l'expérience du multipartisme, telle qu'ils l'ont vécue depuis son instauration.** Parmi eux, un pourcentage élevé de femmes au foyer mais une très faible proportion, par contre (et comme on pouvait s'y attendre) de cadres supérieurs ou de membres des professions libérales. Faut-il en conclure qu'une majorité d'Algériens rejettent la démocratie et souhaitent l'instauration d'un régime totalitaire? Comme nous allons le voir, les réponses apportées aux questions suivantes de ce sondage viennent modérer une telle assertion. Mais **la lassitude vis à vis du déroulement de la vie politique de ces dernières années est patente** et le mot même de multipartisme reste associé, dans l'opinion (surtout parmi les plus humbles) à des notions négatives d'instabilité et de dégradation des conditions d'existence.

♦ Paradoxalement, **une forte majorité d'Algériens restent favorables aux élections:** ils ne sont que 8% à être formellement "contre" et 22,5% à ne pas se prononcer sur cette question. **Et l'on en compte même 43% qui affirment qu'un vote pourrait "améliorer la situation".** Mais les sondés font aussi preuve de prudence: ils ne réclament qu'à hauteur de 20% "des élections dans l'immédiat" et qu'à hauteur de 13% la poursuite du processus interrompu après le premier tour du 26/12/91. Difficile de faire, dans ce cas précis, la part de ce qui relève de la peur (comment professer sans inquiétude des opinions qui ne sont pas celles des autorités établies) et la part relevant des convictions personnelles (ainsi ne sont-ils que 33% à se prononcer sans réserve "contre" l'interruption des dernières législatives). Mais on notera néanmoins que **36% des Algériens souhaitent des élections dans un certain temps** (dans un à deux ans ou plus de deux ans). **Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur l'attachement à des consultations populaires, qui restent la norme.**

♦ **78% des sondés affirment même qu'ils voteront lors des prochaines élections, alors que le taux de participation officiel au scrutin du 26/12/91 n'avait pas dépassé 59%.** Ce sondage contribue cependant à expliquer ce faible taux de participation puisqu'il permet d'apprendre que la moitié environ des abstentionnistes -dont beaucoup de femmes- ne disposaient pas de cartes

d'électeur ou de carte d'identité autorisant leur participation au vote; on retrouve là l'effet induit des limites apportées au système des procurations qui permettait, il n'y a pas si longtemps, à un chef de famille, de voter pour toutes les femmes -mère, épouse et filles- de sa maisonnée; l'homme perdant ce droit, les femmes n'ont pas acquis pour autant le moyen de voter.

♦ Autre surprise de ce sondage, **la part des voix qui se porteraient vers les démocrates (50%) en cas de nouvelles élections.** Mais attention! La question posée ne donnait à choisir qu'entre "les islamistes" au sens large et les "démocrates", à un sens encore plus large puisqu'il englobe aussi bien le FLN que le FFS, le RCD (etc) dans le même sac... Et là aussi, n'oublions pas l'influence de la peur chez les sondés, le FIS étant interdit au moment de ce sondage... Malgré tout, il reste intéressant de noter que **27,4% des sondés se prononcent sans aucune ambiguïté en faveur des islamistes, ce qui représenterait un peu plus 3 millions d'électeurs en grandeur réelle.** On retrouve bien là, en nombre de voix, le score qui avait été celui du FIS lors du premier tour des législatives. La principale différence entre ce scrutin et le sondage vient en définitive des abstentionnistes, en particulier des femmes, qui sont plus nombreuses que les hommes, dans le sondage, à se prononcer pour les "démocrates".

♦ **Mais les principales préoccupations des Algériens sont surtout, comme on pouvait s'y attendre, liées aux difficultés de leur vie quotidienne:** elles concernent, par ordre décroissant, le chômage, le logement, la corruption et l'inflation... D'une façon générale, les Algériens n'ont pas l'air de penser que leurs actuels dirigeants sont capables de résoudre leurs problèmes...

C'était le cas à la fin de 1992 et depuis, la situation économique de l'Algérie s'est dégradée (comme on le verra dans la deuxième partie) avec notamment une croissance négative du PIB en 1993 (-2,2%) et une nouvelle récession en 1994, ce qui se traduit évidemment par une baisse rapide du PIB par habitant. On peut donc estimer que les couches populaires, qui ont été les plus affectées par la dévaluation du dinar et l'inflation, n'ont pas modifié, en deux ans, l'ordre de leurs préoccupations, bien au contraire.

Aspirations et contraintes sociales

Entre le pouvoir et la société civile, porteuse d'aspirations et d'inquiétudes, les courroies de transmission sont devenues extrêmement ténues. Le pouvoir gère le pays du haut et par décret; rien ne remonte jusqu'à lui, en sens inverse. Ses décisions ne sont modérées par aucun garde-fou puisqu'il n'existe plus aucune forme même sommaire de séparation des pouvoirs en Algérie depuis la dissolution du dernier parlement en date, l'Assemblée populaire nationale en janvier 1992. Les instances créées depuis pour pallier cette absence (CCN puis CNT) ne sont que consultatives et sont de surcroît boudées par les formations les plus représentatives.

L'Algérie est devenue ainsi un pays sans élus, sans institutions représentatives, de la commune au sommet de l'Etat. Ce sont des autorités désignées qui appliquent les décisions prises par décrets, aussi bien au niveau des municipalités qu'à celui des ministères.

De toutes les courroies de transmission qui avaient pu exister dans le passé (même perverses, dans le cadre du socialisme à l'Algérienne, qui n'a jamais été un modèle de démocratie...), la seule qui soit encore opérationnelle est la **centrale syndicale UGTA**, restée très bureaucratique et dogmatique, mais dont le pouvoir ne peut se passer puisque, justement, elle est la seule à fonctionner. Celle-ci est dirigée par Abdelhak Benhamouda, un homme qui ne cache pas ses ambitions politiques. Sa stratégie, souvent sommaire mais efficace, consiste à négocier pied à pied avec le pouvoir, à l'intérieur des tripartites, pour obtenir les quelques concessions qui lui permettront de ne pas être désavoué par sa base (une base qu'il se garde bien de consulter mais qui pourrait se rappeler à lui par des grèves spontanées, ce qui fut d'ailleurs déjà le cas à plusieurs reprises). Par contre il ne s'est pas fait remarqué jusqu'ici pas des propositions innovantes ou constructives.

Dans la situation où se trouve aujourd'hui l'Algérie, prise entre les impératifs de l'ajustement et un chômage déjà massif (les estimations minimales l'évaluent à 35% de la population active) on peut se demander si **cette dernière courroie de transmission ne finira pas par se rompre.**

♦ **Les enquêtes trimestrielles sur l'emploi qui sont effectuées par l'office national des statistiques auprès du secteur public** (principal employeur en Algérie) permettent ainsi de constater une chute importante du nombre des postes de travail, au niveau du personnel permanent, depuis la fin de 1992, chute qui contraste avec la stabilité des années précédentes. D'une façon plus générale, l'économie algérienne s'avère de moins en moins capable de créer suffisamment d'emplois pour compenser les entrées massives de jeunes sur le marché du travail et les licenciements.

Dans la "Présentation de la situation économique et financière", rédigée en mars 95 par le ministère algérien des Finances, à l'attention du FMI, en vue de l'accord de facilité de financement triennal (accord qui a effectivement été signé en mai) on peut lire : *"la population active est passée de 4,49 millions de personnes en 1985 à 6,47 millions en 1993, enregistrant un accroissement de 1,98 million de personnes, alors que la population occupée ne s'est accrue, sur la même période que de 850 000 personnes, aggravant ainsi le stock des chômeurs de 1,16 millions de personnes. Durant la même période, le taux de chômage a doublé"*.

La première des restructurations prévues dans l'accord avec le FMI, celle qui concerne les entreprises publiques locales EPL, risque d'accélérer ce processus. Les EPL ne sont en effet pas négligeables en Algérie puisqu'elles employaient encore 250 000 permanents à la fin de 1992 (après la perte de 25000 emplois en un an). La restructuration des gros bastions de l'industrie algérienne, les EPN, pourrait s'avérer plus dramatique encore en dépit des accords passés avec l'UGTA.

♦ **Les prévisions démographiques compliquent encore cette équation.** Certes, comme le démontre avec pertinence Youssef Courbage, de l'INED (dont on pourra relire avec intérêt l'article, toujours d'actualité, dans le numéro 281 de NSE), la démographie algérienne, qui était restée très forte jusqu'en 1986, a brusquement inversé sa course pour s'établir à un taux de

croissance de la population qui n'est plus que de 2,2% (contre 3,1% en 1985). Ce qui veut dire qu'en l'an 2000 l'Algérie ne comptera pas 34 millions d'habitants, comme on le lit encore couramment, mais un peu moins de 31 millions.

Malheureusement, le marché du travail ne pourra pas bénéficier de cette décrue avant une dizaine d'années. D'une part, **l'exode rural reste important**, en dépit d'une légère croissance de la population agricole en nombres absolus, comme on le verra dans la deuxième partie (c'est dû au fait que les campagnes ont toujours été beaucoup plus fécondes que les villes): **130 000 ruraux s'installent en ville chaque année en moyenne**. D'autre part, **225 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail**.

Selon Youssef Courbage, la pression démographique sur l'emploi devrait culminer à 300 000 demandeurs d'emploi en 2005, pour redescendra ensuite autour des 200 000 par an en l'an 2025. Si bien qu'il semble vain, écrit-il *"d'espérer que les femmes puissent sortir de la marginalité économique et entrer dans l'activité"*. L'Algérie offre en effet la particularité d'avoir **une main d'oeuvre féminine très faible** et qui, de surcroît, plafonne: 364 000 femmes seulement en 1992. Ce taux d'activité est trois fois inférieur à celui du Maroc ou de la Tunisie. A contrario les pressions qui pourraient s'exercer sur les femmes pour qu'elles libèrent des emplois "pour les hommes" (dans l'hypothèse d'une arrivée au pouvoir des islamistes les plus rigoristes) seraient pratiquement sans objet.

Dans ces conditions, on peut prévoir sans grand risque, malheureusement, de se tromper, **des tensions littéralement insoutenables, à court et moyen terme, sur le marché du travail en Algérie**. Les organisations internationales en sont conscientes, à leur façon, lorsqu'elles plaident en faveur d'une croissance très soutenue en Algérie. Mais même une croissance de ce type, basée sur les lois du marché, ne pourrait suffire, tant le problème est gigantesque. Il faudrait aussi prévoir des mesures plus volontaristes en terme d'emploi, ne serait-ce que pour maintenir le taux de chômage au niveau, déjà difficilement soutenable, où il est aujourd'hui. Il faudrait le pouvoir de réformer, d'agir et d'attirer des capitaux extérieur... Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

◆ **Cette démographie impose aussi, en matière de logements et d'équipements sociaux** (éducation, santé) des contraintes difficilement compressibles.

Il manque aujourd'hui près d'un millions de logements en Algérie. Le taux d'occupation de ceux qui existent frôle les huit personnes par logement, l'un des taux les plus élevés du monde (30% de plus que dans les deux autres pays du Maghreb voisins). Les mariages sont devenus plus tardifs en grande partie pour cette raison, mais une telle situation ne saurait aller sans détresses morales et désordres de toute sorte. Les islamistes ont beaucoup progressé, dans certains milieux populaires, pour la simple raison qu'ils ont tenté de prendre en charge ces problèmes de la jeunesse: aides au mariage, à l'acquisition d'un logement ou même simplement d'une pièce pour un jeune couple ...

La santé publique, qui s'était montrée d'inspiration très généreuse au départ (avec, notamment la gratuité des soins) affiche de faibles performances et paie un lourd tribut à la crise. Pour prendre deux indices significatifs, la mortalité infantile et maternelle restent élevées : 44 pour mille et 215 pour cent mille, des taux dix fois plus élevés que dans les pays développés. Pourtant

l'Algérie compte un médecin pour 1000 habitants, ce qui dénote une forte densité médicale.

Le budget consacré à l'**Education nationale** a toujours été très important, de l'ordre de 30% du budget global. Mais la résorption de l'analphabétisme reste un problème délicat en raison de trois types de contrainte: 13% des enfants d'âge scolaire (surtout des filles) ne fréquentent aucun établissement; l'arabisation (souvent mal conçue) de l'enseignement se heurte aux habitudes linguistiques des enfants qui parlent, soit un dialecte d'arabe, soit certains dialectes berbères et sont mal préparés à l'apprentissage de l'arabe classique (du coup, certains cours sont donnés en arabes, d'autres en français, d'autres dans la langue maternelle de telle ou telle région et les enfants s'y perdent); les classes sont surchargées et beaucoup d'enfants n'ont pas vraiment la possibilité de suivre de bout en bout le simple cycle du primaire: si bien qu'ils oublient vite le peu qu'ils ont appris... Et en fin de compte, même les diplômés ont d'énormes difficultés à trouver du travail!

Ce tableau qui n'est déjà pas très gai risque de s'assombrir encore avec les impératifs de l'ajustement. La gratuité des soins dans les centres de santé publique est remise en cause et l'exclusion des plus défavorisés tend à s'étendre. Certes un "filet social" (prévu par les accords avec les institutions internationales) doit être mis en place pour corriger les effets sociaux les plus nocifs de l'austérité budgétaire. Mais rien ne dit qu'il sera suffisant. Déjà une première liste de bénéficiaires potentiels a été revue à la baisse, ramenant leur nombre à 4,6 mns. Mais les non-assurés sociaux sont en fait plus nombreux, surtout si l'on tient compte de ceux qui vivent dans le monde rural. Quant à la nouvelle réglementation de l'allocation chômage, elle ne prévoirait, semble-t-il, qu'une couverture sociale d'une durée inférieure à douze mois pour les futurs licenciés.

Ruptures décisives

Dans un tel contexte social, les risques de déséquilibres et de fractures au sein de la société algérienne sont d'autant plus forts que la population n'est pas associée aux affaires du pays. **Trois grands types d'évolutions**, qui témoignent soit de complicités avec la rébellion islamiste, soit de résistances passives vis à vis des autorités, soit d'une méfiance généralisée à l'égard des élites sont actuellement à l'oeuvre.

♦ Complicités actives avec la lutte des islamistes.

Si la population algérienne n'a pas (pas encore?) totalement basculé dans un clan ou un autre, du côté des militaires ou du côté des groupes armés, on ne peut pour autant assimiler ces derniers à de simples groupuscules terroristes, minoritaires, sans liens avec leur environnement (comme le phénomène des brigades rouges en Allemagne fédérale, pour prendre un exemple historique récent et significatif).

L'analyse développée par le secrétaire général du FLN Abdelhamid Mehri dans une interview récente (8/5/95) au quotidien algérien "Liberté" exprime bien cette réalité, jusque dans ces contradictions intrinsèques: *"le phénomène auquel fait face l'Algérie est un*

phénomène de violence politique de masse et, qu'on le veuille ou non, il existe, il est là, on le côtoie quotidiennement. Que cette violence revête plusieurs aspects ou cache des violences multiples, c'est un fait. Mais notre analyse est que la violence à laquelle nous faisons face englobe une partie du peuple et bénéficie d'un environnement qui lui permet de survivre...".

Si ce n'était pas le cas, on aurait effectivement du mal à comprendre l'**extraordinaire capacité de renouvellement dont font preuve les groupes armés**, alors qu'ils ne cessent d'essayer des pertes importantes, dans leurs propres rangs, depuis plus de trois ans. On en revient là aux réalités du chômage et de l'exclusion sociale qui leur ouvre un champ de recrutement possible quasiment illimité. Les inquiétudes des fellahs, dans les campagnes (on reviendra sur ses causes dans le chapitre consacré à l'agriculture) contribuent aussi, dans certaines régions, à leur faire accepter la présence des maquis.

◆ Attitudes de résistance passive.

La plupart des Algériens sont prêts, cependant, à beaucoup de compromis pour garder leur emploi. A la fin de 1994 et au début de 1995, la plupart des "marches de soutien" au régime ont ainsi été organisées de façon autoritaire, en faisant descendre dans la rue l'ensemble des salariés de telle ou telle entreprise publique...

Mais de là à accepter des armes pour participer à la constitution de milices, il y a un pas que beaucoup de cadres administratifs (pressentis à cet effet dans plusieurs grandes localités du pays) **ont refusé de franchir. Même le rappel des réservistes de l'armée** (officiellement dans le cadre de la préparation des élections présidentielle) ne se déroule pas sans peine... Le pouvoir, après avoir rejeté cette solution initialement présentée par l'ex-ministres de l'Intérieur Salim Saadi, a attendu plus d'un an pour la ressortir des cartons et se heurte encore à des réticences évidentes (sans compter qu'une telle disposition pourrait aussi être, pour lui, une arme à double tranchant).

Les Algériens sont devenus, à leur corps défendant, autant de résistants anonymes de la survie quotidienne: survivre à la cherté de la vie, survivre aux pénuries, survivre aux rafles de police, survivre aux attentats, aux balles perdues, aux licenciements, aux délations, aux diktats de tous ordre, à la peur, à la bêtise aussi. Ils survivent avec un courage qui n'est pas totalement neutre. Il suffirait que certaines des dispositions inscrites dans les conditionnalités du FMI soient appliquées sans discernement et menacent l'outil de production dont leur survie, justement, dépend, pour que tout bascule. Telle est la situation.

◆ Méfiance à l'égard des élites.

La stabilité politique de l'Algérie a longtemps reposé sur un système qui mêle les solidarités de clan aux exigences du clientélisme, chacun se retrouvant "naturellement" inscrit dans une filiation qui, sans lui assurer une réelle égalité des chances, le protège néanmoins et lui offre des voies d'accès détournées aux principaux centres du pouvoir, en cas de besoin. Ce système qui

était encore resté assez fluide durant les vingt années qui ont suivi l'indépendance, s'est ensuite fossilisé, engendrant frustrations et blocages multiples.

L'attitude des élites - vieilles, peu renouvelées - qui ont accompagné le refus de l'armée d'accepter l'évolution du régime politique, les a coupé d'une façon plus radicale encore de l'ensemble de la société. Ces élites ont essentiellement été recrutées, à partir des années 65, dans les classes moyennes, pour faire fonctionner les appareils d'Etat. Ces cadres ont été formés soit dans les écoles occidentales, soit au Moyen-Orient ou dans les pays de l'est, mais soudés ensuite par la cohérence apparente du projet "développementaliste" et "tiers mondiste" dont la rente pétrolière a longtemps masqué l'inefficacité.

Sous couvert de socialisme, protégé par le système bureaucratique, leurs représentants les plus en vue se sont enrichis, partagés les avantages et les emplois lucratifs. Leurs rangs se sont accrus de commerçants, de petits industriels (ayant souvent bénéficié de passe-droits ou de dérogations) et de nouvelles recrues issues, en nombre limité, de la promotion sélective des appareils: parti et syndicat uniques, armée, industries étatiques. Lorsque la crise économique s'est installée, dans les années 80, ils étaient approximativement au nombre de 100 000.

Pour bien comprendre l'évolution ultérieure du champ politique, il faut souligner que toutes ces élites ne se regroupaient plus de façon unanime derrière le FLN depuis l'époque de la mort de Boumediène. A l'avènement du multipartisme, elles se sont distribuées entre les partis, autant de formations souvent édifiées à la hâte: on ne compte pas moins de 73 partis aujourd'hui en Algérie, dont moins d'une dizaine disposant d'une réelle représentativité électorale. Les mouvements superficiels mais très médiatisés qui se sont rangés derrière l'armée ont totalement rompu les amarres d'avec la société. Leurs militants affichés, utilisés, mis en avant en 1992 et 1993 sont aujourd'hui cachés ou en exil, pourchassés par les groupes armés dans l'indifférence générale.

Si le FLN et le FFS ont réussi à limiter les dégâts et à maintenir un ancrage important dans la société, c'est au prix de profondes mutations internes, surtout pour le FLN qui en avait beaucoup plus besoin que le FFS, puisqu'il devait assumer un lourd héritage d'ex-parti unique. Ces mutations parallèles les ont amenés à adopter des conceptions économiques moins dogmatiques, ouvertes aux réformes, et à refuser le retour d'un régime militaire autoritaire. **Surtout, ils ont refusé de condamner le FIS en bloc.** Si bien qu'ils sont parvenus à rallier ceux qui avaient cru possible l'émergence d'un fort courant démocratique tout en attirant la sympathie des islamistes modérés. Leur encadrement a aussi été profondément modifié même si, au sommet, clandestinité oblige, on retrouve d'anciennes figures. Mais ce sont des jeunes qui tiennent les appareils. L'alliance entre ces deux formations, solide, n'est cependant pas affichée trop clairement pour des raisons à la fois tactiques et de sécurité. Mais elle se manifeste en particulier par une identité de vue et d'action à l'intérieur de la Ligue algérienne des droits de l'homme.

Vers une nouvelle impasse?

L'entêtement du Président Zéroual à prôner l'organisation d'élections présidentielles avant la fin de cette année 1995 risque, dans les conditions définies plus haut, de le confronter à deux réalités qu'il n'avait manifestement pas totalement prises en compte au départ:

- **Un déroulement très perturbé du scrutin.** Non seulement de nombreuses mairies ont brûlé, ou ont été saccagées, si bien que l'on manque de tout (registres d'état civil, listes d'électeur) dans certaines régions, pour l'organisation matérielle des élections, mais l'activisme des islamistes risque aussi, soit d'intimider les électeurs, soit de se traduire par des actes spectaculaires (urnes brûlées, bureau de vote saccagés etc) qui enlèveront une bonne part de leur validité aux résultats obtenus (si tant est qu'on puisse parvenir jusque là). Lorsqu'il avait annoncé sa décision d'élections présidentielles anticipées le 1er novembre 1994, décision toute personnelle, Zéroual escomptait que la pacification du pays qui lui était promise par la hiérarchie militaire serait terminée à la fin du premier trimestre 1995. Ce n'est pas le cas.
- **Un taux d'abstention record.** Les partis signataires de l'accord de Rome (dont les 3 "F") ont représenté près de 80% de l'électorat lors des dernières élections effectuées en Algérie, c'est à dire les législatives tronquées de la fin 1991. Au moment où Zéroual avait pris sa décision, la plate-forme du contrat national n'avait pas encore été signée et il n'était même pas encore question de rencontres sous l'égide de la communauté de Sant'Egidio. Le Président pouvait donc compter sur des divisions et une atomisation du champ politique qui aurait joué en sa faveur. Ce n'est plus le cas, non plus. Et les personnalités qui, à l'instar de Redha Malek, tentent de préparer leur candidature aux présidentielles, avec le soutien de certains militaires, ne parviennent pas à regrouper des forces significatives derrière eux.

Jusqu'à présent, le Chef de l'Etat a eu la prudence de ne pas se prononcer définitivement sur sa propre candidature. Il se garde une porte de sortie. L'armée aussi, qui investit de plus en plus les principaux postes de l'administration civile, au cas où... il n'y aurait pas d'élection et où une démission forcée de Zéroual lui soutirerait son dernier "fusible" militaro-politique. Comme la hiérarchie militaire n'a jamais montré beaucoup d'enthousiasme vis à vis de cette initiative de Zéroual (attendant simplement de voir si "*ça pourrait marcher*"), elle ne veut pas être prise au dépourvu si celle-ci avortait à court terme.

Pour qu'un scrutin électoral (quel qu'il soit) puisse se dérouler dans des conditions lui préservant un minimum de crédibilité, il faudrait, en fait, que le Président Zéroual jouisse d'une marge de manoeuvre beaucoup plus grande que celle dont il dispose en ce printemps 1995, à une période où il est, à l'inverse, acculé sur des positions totalement défensives.

Il faudrait notamment qu'il ait la liberté de faire de concessions qui remplaceraient peu ou prou ce scrutin dans un cadre politique proche de celui tracé à Rome: libération des détenus politiques, liberté d'expression accordée au FIS sous une forme ou sous une autre, levées des contraintes pesant sur l'activité des partis politiques, accès aux médias d'Etat et liberté de presse...

Mais comme il est fort peu probable qu'il soit autorisé à emprunter cette voie, son initiative a toutes les chances de déboucher sur une nouvelle impasse. Elle aura permis, diront certains, de gagner du temps et de prolonger le statut quo. Ce serait effectivement de bonne politique si le temps jouait pour le régime en place. Mais ce n'est pas le cas. Sous le statut quo apparent se creuse déjà le tourbillon irrésistible d'un immense chaos.



Les scénarios publiés en conclusion de cette étude, après les chapitres de la partie économique, montrent qu'il existe, en fait, peu d'alternative. Si une solution politique n'est pas trouvée à court terme, la population algérienne pourrait être amenée à se radicaliser très rapidement. L'attentisme est une erreur politique grave, dans un tel contexte.

PARTIE ECONOMIQUE

Le 22 mai 1995, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International approuvait, non sans réticence, l'octroi d'un crédit de quelque \$ 1,8 md à l'Algérie, sous forme d'une Facilité de Financement Élargie (FFE ou EFF en anglais), en soutien au programme économique et financier algérien à moyen terme (trois ans) qui lui avait été présenté. Depuis cette date, ce pays est donc formellement engagé dans un processus de réformes conjoncturelles et structurelles qui s'étend sur la période allant d'avril 1995 à Mars 1998 et devrait lui assurer, selon le Fonds, **une croissance de l'ordre de 5,3% dès son premier exercice 1995/96.**

Les experts de Washington ont beau s'entourer de toutes les précautions de style et de toutes les formules consacrées, insister notamment sur la nécessité d'un respect scrupuleux des conditionnalités, on ne peut que s'étonner de tant d'assurance. Aurai-ent-il déjà oublié l'échec, sur le plan de la croissance, du programme précédent, soutenu par un stand-by du FMI signé, pour un an, le 27 mai 1994, et qui prévoyait, lui, 5 % de progression du PIB algérien en 1994/95? Aujourd'hui, les estimations du Fonds ne font plus état que de 1,1% de croissance sur cette période, tandis que d'autres sources, d'origine algérienne et probablement plus proches de la réalité, constatent à l'inverse une récession du PIB en 1994, comme nous allons l'observer par la suite.

Mais avant même de s'arrêter à ces querelles de chiffres, **les partenaires de l'Algérie se demandent tout simplement dans quelle mesure la croissance pourrait s'épanouir dans un pays en guerre ?** Cette question, essentielle, reste la première de toutes, d'autant que la violence s'est étendue à l'ensemble des régions du pays et qu'aucune sécurité n'est assurée ni aux hommes, ni aux équipements, ni aux installations... Des dizaines de milliers de personnes sont mortes, chaque année, dans ces affrontements, depuis le coup d'Etat de janvier 1992, dont un nombre

important d'étrangers, coopérants, experts, expatriés... Comment se protéger d'une guerre civile qui tourne si souvent à la "sale guerre" que les victimes ne savent même plus d'où viennent les coups?

Les administrateurs du FMI en sont parfaitement conscients. Les pressions extérieures qui s'exercent sur Alger vont bien au delà de la mention laconique qui figure dans les communiqués du FMI, et qui se contentent, eux, de rappeler que *"la tâche la plus importante est de restaurer la stabilité politique, au plus vite, de façon à créer un environnement favorable aux investissements privés"*. Car la guerre ne fait pas qu'empêcher la concrétisation des investissements potentiels. Elle produit aussi une certaine forme d'économie, hautement spéculative, que l'on nomme à juste titre **économie de guerre**. L'Algérie en est là, en dépit des plus beaux modèles économétriques.

Sans retour à la paix il n'y aura pas de croissance, et les financements extérieurs - y compris les Fonds du FMI, qui s'interrompent d'ailleurs très vite, dans un tel cas de figure - seront engloutis dans des emplois improductifs et des dépenses d'armement.

Mais même en supposant qu'une solution politique satisfaisante se concrétisera à court terme, sommes-nous assurés qu'elle débouchera sur une croissance soutenue? L'Algérie dispose-t-elle aujourd'hui de ressources économiques suffisantes pour engendrer une reprise adaptée à ses urgences (en matière de création d'emplois notamment)? Les nouveaux dirigeants qui prendront les leviers de commande à la suite de cette transition et de cette relève des générations sauront-ils faire preuve de plus d'ouverture que de dogmatisme? Respecteront-ils les engagements précédents de l'Algérie, et sa signature? Quelle sera la place du secteur privé, qu'il soit national ou étranger, et quelles seront les modalités des privatisations des entreprises nationales? L'Algérie de demain sera-t-elle solvable?

Un fait s'impose d'entrée de jeu: depuis 1990, l'Algérie a déjà perdu beaucoup de temps; la facture n'en sera que plus élevée et les mutations économiques que plus douloureuses. C'est inévitable.

Pour **comprendre** le cadre dans lequel elle se trouve aujourd'hui, **quel est l'état des lieux**, nous reviendrons rapidement, dans un premier et court chapitre, sur les conséquences des politiques économiques suivies au cours des trois dernières années.

Mais pour **anticiper** les développements futurs, nous observerons aussi, dans les deux chapitres suivants, les potentialités du sol et du sous-sol algériens : **le pétrole et le gaz, l'agriculture**. De leur avenir dépend aussi, pour beaucoup, l'avenir de l'Algérie toute entière.

Pour **décider**, enfin, leur propre stratégie et celle de leur entreprise, les partenaires de l'Algérie attendront vraisemblablement de savoir dans **quels environnements économique-juridiques et administratifs** ils ont les plus grandes chances, ou les plus grands risques, de tomber. Dans un quatrième chapitre, nous focaliserons donc notre attention sur **la réforme des entreprises algériennes** et sur le contexte accompagnant l'ouverture du capital social des sociétés nationales.

Les tableaux prospectifs qui terminent cette partie de l'étude ont été bâtis sur un cadrage macro-économique extrêmement soucieux des réalités et à partir de chiffres puisés aux meilleures sources, qui ne sont pas forcément les plus officielles.

CHAPITRE I

DES MUTATIONS DELICATES SANS CESSER RETARDEES...

Les apparences sont trompeuses. Après avoir signé, en 1994 un accord de confirmation avec le FMI, et avoir accepté, pour la première fois de son histoire, de rééchelonner ses dettes extérieures, vis à vis du Club de Paris d'abord, puis du Club de Londres ensuite, l'Algérie semble n'être entrée que très récemment dans un processus de mutation économique lui permettant, **enfin, de normaliser ses relations avec la communauté financière internationale.** Certains vont jusqu'à décrire cette étape, qui vient d'être parachevée par l'obtention d'une Facilité de Financement Élargie (FFE) triennale du Fonds Monétaire, comme **un véritable départ.**

C'est oublier un peu vite que ce pays, jusqu'à la fin des années 80, n'avait aucun problème particulier vis à vis de cette même communauté financière. Loin d'être considéré comme un paria, il était réputé pour la fiabilité de sa signature. Sur le marché international des capitaux, l'Etat algérien était encore parvenu, en 1988, à mobiliser quelque \$ 795 mns de crédits, presque autant que le Vénézuéla la même année (chiffres de la Banque mondiale). En 1989, il mobilise encore \$ 397 mns et, finalement, \$ 61 mns en 1991. Depuis, plus rien! De la crise de confiance à l'acceptation des conditions qui lui ont été imposées pour sortir de l'impasse, **l'Algérie a perdu, au moins, quatre ans.** Quatre années qui lui coûtent cher aujourd'hui.

Le besoin de financement qu'elle devra combler dans les trois prochaines années est donc lourd, ce qui explique, d'ailleurs, que la FFE du Fonds monétaire international ait été montée à hauteur de \$ 1,8 mds (alors que l'on ne parlait au départ que de \$ 1,2 à 1,5 mds). Il faudra d'autres financements encore, même après la consolidation obtenue en Club de Londres et le deuxième rééchelonnement en Club de Paris (signés tous les deux au cours du premier semestre 1995), pour boucler ces années cruciales...

Rien de tout cela ne serait cependant insurmontable si les bailleurs de fonds institutionnels (gouvernements "amis" et organisations internationales ou multilatérales, qui ont pris le relais du marché des capitaux) n'avaient commencé, eux aussi, à s'interroger sur l'usage qui est fait, par Alger, des facilités financières qui lui sont octroyées. A cet égard, **l'analyse de la réalisation du premier programme d'ajustement** (sur l'exercice 1994/95) **laisse transparaître des faiblesses graves.** Si les dérèglements qui sont apparus au cours de ces douze mois s'accroissent encore au cours des mois qui viennent, l'Algérie court à la catastrophe économique, sociale et financière.

LES OCCASIONS PERDUES

Dès l'année 1988 les autorités algériennes les plus averties du problèmes de l'endettement de leur pays avaient commencé à s'inquiéter en voyant se profiler, devant elles, un "pic" de l'endettement d'autant plus menaçant que les recettes pétrolières s'orientaient fortement à la baisse. De 1984 à 1988, **la dette extérieure totale de l'Algérie était en effet passée de \$ 14,8 mds à \$ 25,0 mds**, soit une progression extrêmement rapide en quatre ans. Sur ce total, la dette à court terme s'accroissait, en outre, beaucoup plus vite que la dette à moyen et long terme : au cours de la même la même période, elle a effectivement plus que doublé, **de \$ 794 mns à \$ 1,6 md.**

En 1988 néanmoins, le problème paraissait encore assez facilement gérable: **la solvabilité à terme de l'Algérie ne semblait pas atteinte**, puisque le ratio "dette totale sur PNB" n'était que de 45,7 %. Mais la structure de la dette inquiétait à juste titre les autorités d'Alger et leurs partenaires. **Le ratio "service de la dette sur exportations" qui n'était encore que de 45,5 % en 1987 bondit brutalement, en 1988, à hauteur de 87%! Dans l'entourage de Chadli, les conseillers du Président en charge des questions économiques tentent donc déjà de mettre au point des formules de refinancement ou de reprofilages pour écraser ce pic du service de la dette (en l'étalant sur une période plus longue) sans faire perdre à l'Algérie la fiabilité de sa signature.**

La dette bilatérale (de gouvernement à gouvernement) la plus lourde est, à ce moment là (comme aujourd'hui), celle qui lie l'Algérie à la France. Sur près de \$ 10 mds de crédits commerciaux (des crédits acheteurs surtout), plus de \$ 3 mds sont dus à la France à la fin des années 80, soit le tiers de ce type de dette (par contre les crédits gouvernementaux de la France à l'Algérie sont négligeables à cette époque).

En parallèle avec les négociations gazières qui se déroulent alors entre Paris et Alger (cf le chapitre suivant), des pourparlers plus discrets sont donc entamés entre Matignon, d'une part, et la Présidence algérienne, de l'autre: Jacques Chirac confie ce dossier à l'ambassadeur Bujon de l'Estaing et Chadli Bendjedid à son conseiller d'alors, Ghazi Hidouci. Objectif: trouver une formule de restructuration de la dette algérienne vis à vis de la France qui soit compatible avec les principes du Club de Paris. Finalement Jacques Chirac quitte Matignon avant d'avoir pu boucler cette affaire. Le gouvernement Rocard préfère lui, se prononcer pour l'octroi de nouveaux financements plus avantageux à l'Algérie (avec une part de "protocole" bonifié par le Trésor).

C'est en définitive l'Italie qui acceptera, par la suite, de reprendre à son compte, pour ses propres créances sur l'Algérie, cette formule de consolidation bilatérale. Mais l'enveloppe est moindre puisqu'elle ne représente, au total, que 14% de la globalité des crédits commerciaux alors accordés à Alger, soit quelque \$ 1,45 mds en 1989.

Cette première occasion manquée n'était pas vraiment très grave, car l'Algérie avait malgré tout obtenu des compensations en matière de nouveaux financements. Mais déjà un nouvel orage se profilait à l'horizon: **celui de la dette extérieure bancaire.** Faute d'avoir pu le régler assez vite, elle se trouvera ensuite prise, au mauvais moment, dans un engrenage pervers.

Les réformes interrompues

A la fin de l'année 1989, l'équipe des "réformateurs" (qui avaient jusqu'alors agi dans l'entourage de Chadli) se trouve installée au gouvernement sous la direction de Mouloud Hamrouche avec, y compris, des relais à la Banque Centrale dont le gouverneur est alors Abderrahmane Hadj Nacer. En matière financière, cette nouvelle équipe est particulièrement attentive à **la maturité de la dette algérienne**. En effet, l'échéance moyenne de l'ensemble des engagements a beaucoup diminué, passant de 9,3 ans en 1986 à 3,5 ans en 1989. Elle estime alors à plus de 70% la part de l'encours total de la dette qui arrivera à échéance entre 1990 et 1993.

La structure de la dette commerciale montre un échéancier encore plus défavorable puisque 70% des crédits non garantis et 52% des crédits garantis doivent être remboursés en deux ans. Les taux d'intérêt n'ont alors pas encore trop augmenté (ils restent dans une fourchette de 7,3% à 7,6% entre 1986 et 1988), mais les "sweetners" commencent à faire leur apparition (introduction de commissions et autres frais dans les transactions commerciales sur les marchandises importées).

Les réformateurs sont opposés à un rééchelonnement de la dette algérienne. Ils pensent que cette formule ne leur offrirait que très peu de gain, puisque ce qui leur serait "vendu" d'un côté (le report des échéances, contre des intérêts supplémentaires) compenserait mal la perte de la signature algérienne, encore très honorablement perçue à l'époque et qui leur permet donc d'espérer un retour rapide sur le marché international des capitaux. **Par contre, la détérioration de la situation financière de l'Algérie handicape leur programme de réformes économiques.**

Or à cette époque, **tous les chantiers économiques sont ouverts**, que ce soit au niveau de l'agriculture ou à celui des entreprises algériennes (comme on le verra dans les chapitres suivants), sur le plan du commerce, intérieur et extérieur, ou sur celui du système financier... La **"loi sur la monnaie et le crédit", la plus libérale que l'Algérie ait jamais connue jusqu'à ce jour vient parachever l'édifice.** La convertibilité du Dinar semble à portée de main (tous ceux qui s'intéressent à cette période particulièrement féconde de la politique économique et sociale algérienne pourront se référer au livre de Ghazi Hidouci - qui était alors ministre de l'Economie - "Algérie, la libération inachevée" aux Editions "La découverte", Paris 1995).

Le Fonds monétaire international applaudit ce vaste programme et lui accorde, sans aucune difficulté (et aucune exigence supplémentaire), **son quitus.** L'Algérie attend, de cet accord, qu'il lui permette de mobiliser plus de crédits concessionnels, à maturité plus longue, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, et entend utiliser pleinement les lignes de crédit gouvernementales qui lui seront ainsi ouvertes.

La chute du gouvernement de Mouloud Hamrouche, au début juin 1991 sonne le glas de cette tentative, même si quelques mois encore, **le gouvernement de Sid Ahmed Ghozali donnera l'impression d'osciller entre libéralisme et dirigisme.** Ces faux-semblants sont entretenus pour ne pas interrompre les flux financiers qui viennent alors irriguer l'économie algérienne, lui permettant, pour quelque temps encore d'échapper au rééchelonnement et à un ajustement qui est, non sans aveuglement, remis à plus tard.

Les déboires du reprofilage

Parmi les dossiers qui n'avaient pas encore pu être bouclés au moment du départ des réformateurs figure donc **celui du reprofilage de la dette bancaire**. Celle-ci représente alors 30% environ de la dette extérieure algérienne; la plus grosse partie est due aux banques japonaises, qui ne veulent pas entendre parler d'un rééchelonnement en Club de Londres, mais acceptent le principe des formules de "refinancement" qui leur sont proposées. **La Banque d'Algérie et les autorités financières algériennes auraient souhaité en finir dès le début de 1991**. Mais c'était compter sans l'obstination de certains créanciers français et américains. De fait, ce problème traîne alors en longueur, au point de n'être résolu qu'un an plus tard, selon des modalités revues et corrigées.

D'autant que, dans un premier temps, **le gouvernement de Ghazali qui est mis en place à la mi-juin 91 n'est pas vraiment pris à la gorge et donc peu conscient de l'ampleur de cet enjeu. Il profite alors, à plein, de la manne financière qui tombe sur l'Algérie à la suite de la signature officielle, le 3 juin (à la veille de la démission forcée de Mouloud Hamrouche !), d'un stand-by du FMI de DTS 300 mns**, immédiatement suivi d'un premier tirage de DTS 75 mns. En Algérie même, l'équipe de Ghazali ne ménage pas ses critiques à l'égard de cet accord avec le Fonds monétaire, mais elle se garde bien de le remettre formellement en cause à l'extérieur.

A ce stand-by du FMI s'ajoute, en effet, une "facilité de financement compensatoire" de DTS 310 mns, du Fonds monétaire également, un prêt d'ajustement structurel de \$ 350 mns de la Banque mondiale (en cofinancement avec la JEXIM japonaise), un financement de ECU 400 mns de la CEE (dont la première tranche ECU 250 mns est immédiatement versée) et des financements bilatéraux de la France, de l'Italie, des Etats-Unis etc...

De toutes les capitales occidentales, la plus nerveuse est alors Tokyo. Elle craint, non sans raison, un changement de cap dans la politique économique algérienne et suit avec plus d'attention que quiconque **le bras de fer qui se déroule alors entre le gouvernement** (Ghazali ayant conservé pour lui le ministère des Finances), d'une part et, d'autre part, la Banque d'Algérie, encore dirigée par Hadj Nacer, lui-même appuyé par les responsables bancaires chargés de la plus grosse partie du reprofilage (dont Omar Benderra, au CPA), mais qui sont progressivement mis sur la touche.

Le FMI ayant cependant multiplié les pressions pour que le reprofilage de la dette bancaire puisse se faire, celui-ci aboutit enfin, à la fin du mois de décembre 1991. Il porte sur \$ 1,5 md environ. **Trop tard**. Car le temps qu'il se mette en place, le coup d'état des "janviéristes" est déjà consommé. L'économie passe au deuxième plan (d'autant mieux, d'ailleurs, que les réserves, qui étaient tombées à deux semaines d'importation seulement en juillet 1991 sont depuis lors remontées à un peu plus d'un mois, et que l'Algérie a pu régler, à temps, les arriérés de paiement qu'elle avait préalablement accumulés à l'égard des banques et des organismes d'assurance-crédit...).

L'accord de confirmation signé avec le FMI est suspendu. Les réformes oubliées. Le gouvernement de **Belaïd Abdesselam**, qui est installé juste après la mort de Mohamed Boudiaf, interrompt, de fait, toute velléité de négociation avec la communauté financière internationale. La tutelle sur les entreprises et le dirigisme en général sont réinstaurés, en théorie, mais avec des effets d'autant plus limités que le pouvoir de l'Etat s'est, entre temps, effrité (cf la première partie de l'étude).

Tableau 1 INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

	Unités	1989	1993	1994
I Production				
Le PIB	DA Mds	423,3	1161,81	1483,2
	US \$ Mds	55,6	49,8	42,3
Le PIB / Habitant	US \$	2279	1849	1534
Variation en volume du PIB	%	4,4	-2,2	-0,4
Variation en volume du PIB (hors Hydro)	%	4,6	-2,6	0,1
Investissement brut /PIB	%	27,1	27,1	29,5
Déflateur du PIB (variation annuelle)	%	15,9	13,6	28,2
Prix à la consommation (Var. annuelle)	%	9,3	20,5	29,0
II Balance des paiements				
Exportations des B & S	US \$ Mds	10,2	10,8	9,6
dont hydrocarbures	US \$ Mds	9,1	9,8	8,6
Importation des B & S	US \$ Mds	11,3	10,0	11,1
dont alimentaires	US \$ Mds	2,6	2,0	2,6
Termes de l'échange (variation annuelle)	%	3,2	-15,7	-4,9
Compte courant en % du PIB	%	-1,71	0,72	-4,37
Réserves brutes	US \$ Mds	0,86	1,51	2,64
Réserves brutes (en mois d'imports BSNF)	Mois	1,03	1,95	2,98
Serv. Dette avant repro. Reech	%	69	86	92
Serv dette après repro. Reech	%	69	86	46
Stock de la dette MLT (y.c FMI)	US \$ Mds	24,6	24,9	28,7
Stock de la dette en % du PIB	%	44,2	50,0	67,8
Stock de la dette en % des exports BSNF	%	242,4	231,5	299,0
Prix moyen du baril de pétrole	US \$	18,5	17,52	16,30
Taux de change annuel moyen	DA/\$	7,61	23,35	35,05
III Finances publiques				
Recettes budgétaires	DA Mds	120,9	313,2	434,2
Fiscalité pétrolière	DA mds	45,5	179,2	222,2
Dépenses budgétaires	DA Mds	123,2	390,3	461,8
Fonctionnement	DA Mds	80,7	288,9	344,6
Equipement	DA Mds	42,5	101,4	117,2
Solde budgétaire	DA Mds	-2,3	-76,6	-27,6
Solde du Trésor	DA Mds	-5,0	-105,6	-65,2
Solde du Trésor / PIB	%	-1,2	-9,1	-4,4

Source : ECOTECHNICS (Alger) sur la base des données du CNP..

Tableau 2 AGREGATS RESUMES (va. co. = valeurs courantes en DA mds)

	1993		1994	
	va.co.	vol	va. co.	vol
Le PIB	1004,7	-2,9	1296,1	-1,1
Import de biens et services	269,8	-6,7	417,0	6,2
- Marchandises	230,2	-7,8	365,4	7,2
*dont alimentaires	(157,3)	-	(237,4)	
- Services	39,7	-0,2	51,7	
Export de biens et services	254,0	-1,9	337,4	-4,0
- Hydrocarbures	227,6	-0,4	301,2	-3,2
-Autres	9,3	-26,7	9,1	-36,9
- Services	17,0	-5,2	27,1	3,1
Dépense intérieure brute	1020,6	-4,3	1375,7	1,9
- Consommation. finale	681,4	-2,0	891,1	1,0
.Ménages	(636,4)	(-2,1)	(833,2)	(0,8)
.Administrations Publiques	(45,0)	(-0,4)	(57,9)	(4,0)
- Accumulation	339,2	-8,4	484,6	3,7
- Investissements	(314,9)	(-3,2)	(437,7)	(1,5)
.Variation des. stocks	(24,3)	(-46,3)	(46,9)	(32,2)
Valeur ajoutée des secteurs				
- Agriculture	126,4	-4,4	141,8	-5,0
- Hydrocarbures	250,1	-0,8	344,2	-2,5
- Industrie	141,8	-1,3	169,3	-4,4
- Bâtiments et Travaux Publics	133,2	-4,0	164,4	0,9
- Services	266,9	-3,7	352,6	1,6
- DD & TVA	86,3	-6,2	123,9	2,9

Source : ECOTECHNICS (Alger). Chiffres actualisés le 25/3/95 sur la base des données du CNP, Conseil National de la Planification.

Légende : la dévaluation du Dinar sur la période explique que les valeurs courantes s'accroissent tandis que les volumes baissent. Noter aussi que « la » PIB (somme des valeurs ajoutées dans les secteurs productifs) est légèrement inférieure « au » PIB, ce qui justifie la petite différence entre le Tableau 1 et le Tableau 2.

Parallèlement, en dépit du reprofilage de la dette bancaire, l'endettement reste extrêmement préoccupant. Le problème a certes été décalé dans le temps, grâce à de ravageuses restrictions des importations et à la multiplication des crédits à court terme assortis de sweeteners. Le "pic" s'est simplement déplacé: alors qu'il aurait dû être assumé en 1991/92, il est toujours là, droit devant l'Algérie, au début de 1994. Le rééchelonnement, dans les pires conditions, est devenu inévitable

Le coût des années perdues

Bien que l'on constate des différences statistiques non négligeables d'une source à l'autre, force est de reconnaître que l'économie algérienne a globalement pâti de l'immobilisme de ses gouvernants en matière économique de la fin 1991 au début de 1994, en dépit de la relative bonne tenue des prix du pétrole algérien à l'export au cours de l'année 1992.

Selon les indicateurs officiels algériens (tels qu'ils ont été communiqués à la mission économique et financière de l'Ambassade de France, à Alger), **la croissance du PIB**, calculée en volume, aurait été de **1,6% en 1992** (ce qui dénote une baisse du PIB par habitant), suivie d'une récession de **2,2% en 1993** et d'un **nouveau recul du PIB de 0,2% en 1994**. Sur une période plus longue, les mêmes sources officielles constatent une réduction drastique des importations de marchandises qui sont passées de \$ 10 mds environ autour de 1985 à \$ 8 mds seulement en 1993. Un fois corrigés de la dépréciation du dollar, ces chiffres montrent que **le volume des importations algérienne a en fait été divisé par deux en moins de huit ans**.

Selon d'autres séries statistiques dignes de foi, **la dégradation de l'économie algérienne aurait été encore plus rapide au cours de cette période clé**. On peut notamment se référer au tableau publié ci-contre qui reproduit les indicateurs principaux calculés (sur la base des données du CNP, Conseil national de la planification) par le bureau d'étude algérien **Ecotechnics**, dirigé par Saïd Ighilahriz. On observera notamment la chute vertigineuse du PIB par habitant entre 1989 et 1994 (de \$ 2279 en 1989 à \$ 1534 en 1994) et le creusement inquiétant du déficit du Trésor algérien qui passe de 1,2 % du PIB en 1989 à 8,1 % du PIB en 1993.

Comme on l'a déjà observé à la fin de la partie précédente, le taux de chômage s'est également considérablement aggravé au cours de cette période.

Quant au **service de la dette**, il reste très élevé en dépit du reprofilage. Le **ratio "service de la dette sur exportations de biens et services"** passe de 66% en 1990 à 74% en 1991, à 77% en 1992 et à 86% en 1993 (chiffres du FMI). Dans le même temps, le volume de la **dette à moyen et long terme (MLT)** s'élève, de \$ 26,7 mds en 1990 à \$ 27,0 mds en 1991. Il régresse légèrement en 1992 et 1993 (\$ 26,1 et 24,9 mds), avant d'amorcer une forte accélération (\$ 28,7 mds en 1994) sous l'effet des nouvelles facilités et des financements "exceptionnels" (rééchelonnements) accordés à l'Algérie y compris les tirages sur le FMI). La **dette à court terme**, dont il est difficile d'avoir le chiffre exact, dépasse en tout cas les \$ 2mds.

La structure de la dette algérienne à moyen et long terme montre une forte prédominance des crédits bilatéraux, surtout des crédits acheteurs garantis.

Tableau 3 STRUCTURE DE LA DETTE ALGERIENNE (en \$ mds)

	1990	1991	1992
Crédits multilatéraux	2,3	3,2	3,1
Emissions obligataires	1,5	1,5	1,3
Crédits bilatéraux	14,7	14,8	13,5
• dont gouvernementaux	4,6	5,0	5,2
• crédits acheteurs garantis	10,1	9,8	8,3
Crédits financiers	5,3	4,9	5,0
• Crédits simples et crédits bails	5,0	4,7	3,6
• Reprofilage	-	-	1,2
• financement d'escomptes	0,2	0,2	0,2
Crédits commerciaux non garantis	2,6	2,0	2,2
Dettes MLT	26,35	26,25	25,21

Source : Banque d'Algérie

Ce calcul ne tient pas compte d'un certain nombre de facteurs (dont les tirages sur le FMI), ce qui explique que les chiffres globaux du tableau soient légèrement inférieurs à ceux qui sont indiqués supra.

Tableau 4 STRUCTURE DE LA DETTE ALGERIENNE (en %)

	1990	1991	1992
Crédits multilatéraux	8,4	12,1	12,4
Emissions obligataires	5,6	5,6	5,1
Crédits bilatéraux	56,0	56,3	53,7
Crédits financiers	20,0	18,5	19,9
Crédits fournisseurs non garantis	10,0	7,5	8,9
Total dette MLT	100,0	100,0	100,0

Source : Banque d'Algérie

ANALYSE DE L'APPLICATION DU PROGRAMME 1994/1995

C'est à la fin de 1993, après la faillite de la politique économique suivie par Belaïd Abdesselam que les négociations reprennent, avec le FMI, sous la conduite du gouvernement de Redha Malek. Elle aboutissent, au début de 1994, à la définition d'un **programme annuel** (d'avril 1994 à la fin mars 1995) **soutenu par la signature d'un accord de confirmation et appuyé par l'octroi d'un crédit stand-by** de DTS 457 mns, lui-même accompagné d'une "facilité de financement compensatoire", le tout atteignant quelque \$ 1 md. Un **rééchelonnement en Club de Paris**, accordé peu après, permet de dégager un gain de financement supérieur aux hypothèses initiales. De surcroît, l'aide directe à la balance algérienne des paiements atteint \$ 1,25 mds. Le total des financements exceptionnels (dont rééchelonnement) atteint ainsi \$ 5,6 mds.

En dépit d'une baisse de 1,2 md des exportations en 1994 (baisse due à la chute du prix du pétrole pour l'essentiel, cf le tableau 1 supra), les autorités algériennes peuvent donc accroître leurs importations et leurs réserves officielles. Les achats à l'extérieur augmentent de \$ 1 md environ et les réserves atteignent \$ 2,6 mds à la fin de 1994. **Cette relative aisance masque mal, néanmoins, le fait que cet accord d'ajustement est intervenu bien tardivement.** En quasi-cessation de paiement externe, les autorités algériennes n'avaient plus aucune marge de manoeuvre leur permettant de négocier les conditionnalités. Elles étaient donc tenues d'accepter, de manière hâtive, des engagements dont elles n'ont apparemment pas mesuré toutes les conséquences.

En outre, le contexte d'insécurité généralisée dans lequel est intervenu cet accord était déjà tel que **l'Etat algérien ne pouvait déjà plus assumer l'ensemble de ses missions, en particulier celle de la régulation économique et institutionnelle** qui est si déterminante en période de mutation économique. Certes, en apparence, l'activité économique continue, le marché est approvisionné et les services publics sont, en ville, assurés au minimum. Mais, au delà, il est bien difficile d'observer une gestion des affaires publiques qui soit assumée et contrôlée. Dans la réalité, **le gouvernement ne fait qu'expédier les affaires courantes et traite de la même façon, sans anticipation, les conditionnalités qui lui sont imposées par le FMI.** C'est d'ailleurs ce dernier qui a dû insister, à plusieurs reprises, pour que le programme algérien soit l'objet de diffusion et de négociations avec les partenaires sociaux (mais, dans la réalité, les relais avec la société étant déjà rompus, ces discussions sont restées, pour l'essentiel, bloquées au sommet des appareils ministériels et syndicaux).

Instruits par les retournements imprévisibles (pour eux) des autorités algériennes depuis 1991, **les experts du FMI et de la Banque mondiale ont surtout pris des précautions maximales pour que soit garantie la couverture des créanciers extérieurs.** Observant aussi combien le marché intérieur était mal géré, ils ont focalisé leur attention sur des performances à caractère macro-économique: évolution du taux de change, libération du commerce extérieur, restriction du crédit...

Mais les autres instruments de l'ajustement, soit ne sont pas appliqués, soient le sont à travers de graves distorsions.

Effets du programme sur les échanges avec l'extérieur

Peu confiantes dans l'efficacité d'une gestion contrôlée du taux de change, les équipes du FMI ont accepté la mise en place d'un système de vente de devises "aux enchères", à des intermédiaires agréés. Cette formule convenait aussi aux autorités monétaires algériennes auxquelles elle épargnait d'incessantes négociations, et leur évitait d'annoncer régulièrement des variations de taux de change à la baisse.

C'était mettre en place, sans le dire clairement, **un mécanisme de taux de change flottant.** Mais dans une conjoncture interne marquée par la déréglementation "de fait", par l'inflation et les restrictions de crédits, **ce système s'est avéré, en pratique, défavorable aux activités de**

production et très sélectif. C'est ainsi qu'il est parvenu à infléchir, de façon négative, l'évolution partiellement positive engendrée par la libéralisation du commerce. Dans un tel cadre, **ceux qui possèdent suffisamment de liquidités sont, en effet, les premiers servis.**

Par contre, **les entreprises publiques, dans leur grande majorité, sont pénalisées.** L'absence de profonde restructuration financière (toujours promise mais peu ou mal mise en oeuvre, comme on le verra par la suite), l'effet des dévaluations successives sur leurs comptes internes et le renchérissement du coût du crédit leur interdisent en grande part l'accès aux devises. **Les entreprises industrielles privées, notamment les PME, sont également mal servies** car elles ont du mal à obtenir des crédits bancaires et ne peuvent pas répercuter leurs surcoûts (dûs à la dévaluation rapide du dinar) sur les prix au consommateur, du fait du tassement de la demande interne (baisse générale du niveau de vie des Algériens).

Le commerce d'importation se trouve être, dans ces conditions, la "libéralisation" aidant, accaparé par des acteurs disposant de liquidités suffisantes, qui s'improvisent au besoin comme de nouveaux intermédiaires du commerce extérieur. Les anciens monopoles commerciaux d'importation, qui n'ont pas, dans la réalité, perdu tous leurs privilèges, y trouvent leur compte. Mais, parallèlement se développe une nouvelle génération de spéculateurs qui prennent, le plus officiellement du monde, et sur une surface accrue, la place des anciens trabendistes, petits trafiquants écartés du marché par la limitation drastique du nombre des visas vers l'étranger.

Les conséquences de cette évolutions sont au moins au nombre de trois:

- **Le commerce d'importation se porte prioritairement sur des produits permettant des marges importantes de profit,** ce qui écarte les biens d'équipement destinés aux entreprises productrices, demi-produits et même certaines matières premières; ils sont progressivement remplacés par des produits de seconde nécessité, destinés à une petite frange de population aisée, dont l'approvisionnement s'est accru de façon significative en 1994; seuls tirent leur épingle du jeu les produits stratégiques de grande consommation comme les biens alimentaires, les médicaments et les matériaux de construction.
- **Le gaspillage, ainsi provoqué, de devises et ressources rares, est aggravé par l'augmentation du coût de financement externe des importations;** à la suite du rééchelonnement, les lignes de crédit à l'export tendent à se réduire et la sélection s'opère à travers une cascade de commissions et de "sweeteners" qui viennent à leur tour gonfler l'exposition à court terme de l'Algérie.
- **Au total, le marché est correctement** (quoique conjoncturellement) **approvisionné pour la consommation courante et marginalement pour la production.** La pression globale sur la balance des paiements demeure supportable (les réserves ont même tendance à augmenter). Tout le monde pourrait sembler globalement satisfait, alors qu'en fait l'économie algérienne passe progressivement sous le contrôle de la spéculation à court terme, avec son cycle de dévaluations en cascades et la détérioration permanente des actifs dans la sphère des activités productrices.

Si l'on ajoute aux financements exceptionnels reçus par l'Algérie en 1994 (voir supra), les crédits acheteurs et protocoles accordés par les gouvernements occidentaux (en particulier FF 6 mds en provenance de France) ainsi que les aides multilatérales débloquées (Banque mondiale, Union

Européenne et BAD), sans même parler de l'accumulation des arriérés de paiement sur la dette bancaire alors en cours de renégociation (\$ 500 mns au bas mot), on s'aperçoit que **l'Algérie a bénéficié l'année dernière de plus de \$ 7 mds de liquidités en provenance de l'extérieur**. Ce qui représente environ \$ 3,5 mds de plus qu'en année normale.

La couverture des besoins de consommation jusqu'alors comprimés à été assurée grâce à \$ 1 md d'achats supplémentaires, et les réserves ont, elles aussi, été augmentées de \$ 1,2 md environ. Mais dans le même temps, l'investissement hors hydrocarbure et la production nationale ont reculé. Ce qui laisse penser qu'**un milliard de dollars environ se sont "évaporés" dans le financement, en devises, de la guerre civile, et ont été gaspillés dans la corruption**.

Effets du programme sur l'économie interne

La compression du déficit des opérations de l'Etat imposée par le programme de 1994/95 (autour de 4% du PIB, en prélude aux économies plus drastiques encore qui sont inscrites, comme on va le voir, dans le programme triennal 1995/98) cache une réalité dangereuse. Les dépenses de sécurité augmentent au détriment des autres dépenses sociales ou administratives. Les recettes budgétaires stagnent (du fait de la crise et des dysfonctionnements du système fiscal), à la seule exception des recettes pétrolières qui ont, elles, augmenté de 24% en dinars en 1994 (mais le dinar a lui-même perdu 50% de sa valeur par rapport au dollar dans la même période).

Au début de 1995, l'Algérie est ainsi entrée, pour la première fois de son histoire, dans la spirale des arriérés de paiements, y compris pour les salaires de la fonction publique (au sens large) et le règlement des prestations des entreprises locales.

A cela s'ajoute l'augmentation des besoins de l'Etat qui "pompe" des liquidités internes devenues plus rares à cause du contrôle de l'accroissement de la masse monétaire. Le coût du crédit, déjà élevé, s'en trouve accru et la production en souffre. **L'activité du secteur privé (agriculture et industrie) est comprimée**. Pour leur part, **les entreprises publiques bénéficient toujours d'un volant minimal de liquidités** (pour assurer leur fonctionnement courant minimal et éviter leur fermeture) **mais leurs bilans respectifs s'en trouvent profondément déstructurés** (effet mécanique d'un surcroît d'endettement, comme nous l'examinerons plus en détail dans le quatrième chapitre de cette partie). **La dette publique interne gonfle de façon démesurée.**

Au delà des effets du ralentissement des investissements hors pétrole, le recul de la demande affecte en priorité les secteurs qui mobilisent la plus grande part des emplois non qualifiés (ou peu): industries de transformation, artisanat (fabrication de biens de consommation durables), commerce et services courants, équipements domestiques. Les charges fixes s'accroissent, les prix sont limités par la faiblesse du niveau de vie. Des PME publiques locales (les EPL) sont déclarées en faillite... **De nombreuses PME privées ralentissent leurs activités ou s'orientent vers le commerce d'import-export, plus lucratif.**

A court terme, cette situation comporte néanmoins quelques effets positifs en matière de compétitivité et de prix intérieurs. **La faiblesse de la demande réduit, ainsi, les pressions que les dévaluations successives du dinar font peser sur l'inflation**. Ce qui explique que les prix à

la consommation n'ait augmenté que de 30% en 1994 (et de 35% sur les douze mois de l'exercice du programme 1994/95, si l'on en croit les premières estimations du FMI).

Quant au salaire moyen, qui était encore en 1990 deux fois et demi plus élevé que celui de la Tunisie, et procurait alors un pouvoir d'achat "corrigé" supérieur de 75%, en termes réels, il est désormais tombé en dessous de ce dernier (en terme de pouvoir d'achat). **Le chômage s'est accru**; les estimations minimales l'évaluent à 35% de la population active (cf les développements sur la démographie algérienne dans le troisième chapitre de la partie politique).

D'une façon plus générale, **les inégalités se sont gravement accentuées entre revenus fixes et revenus variables**, du fait de l'inexistence d'un réel encadrement commercial (la quasi-totalité des prix s'alignent sur ceux du marché informel qui n'est, lui, modéré que par la faiblesse de la demande) et de la fuite généralisée devant l'impôt. **Le coût de l'ajustement** (différentiel de change, libération des prix, pression fiscale supplémentaire, renchérissement du crédit...) est entièrement supporté par les consommateurs à revenus fixes, les petits entrepreneurs et les inactifs.

Les autorités économiques algériennes n'arrivaient pas, jusqu'en mars 1994, à mettre en place et à faire fonctionner les mécanismes correcteurs qui atténuent ces pressions, même de façon artificielle ou provisoire. Elles en sont empêchées, depuis lors, par les restrictions liées aux conditionnalités des programmes signés avec le FMI: restrictions budgétaires, suppression des subventions, déréglementation des prix et du crédit... Quant au filet social prévu par les accords, il reste très modeste et se met difficilement en place (un financement de la Banque mondiale est prévu à cet effet mais, dans le climat d'insécurité qui règne à Alger, les déplacements d'experts sont limités, ce qui contribue à ralentir l'ensemble d'un processus de toute manière insuffisant).

La gestion autoritaire et sécuritaire de la crise a jusqu'ici empêché l'explosion des revendications à caractère social, mais il faut aussi savoir que **la population algérienne - particulièrement les jeunes générations - n'est pas préparée à un tel traitement de choc** (d'autant que celui-ci ne lui est pas expliqué). L'opinion impute cette situation à l'état de guerre, mais reste persuadée que le retour à une gestion normalisée des affaires publiques autorisera ipso facto des améliorations substantielles. Toute solution de sortie de crise devra donc tenir compte de ce contexte potentiellement explosif.

Bilan du programme 1994/95

Par bien des aspects, l'accord de 1994 a fonctionné comme **un marché de dupes**. Les autorités algériennes n'ont pas vraiment tenu compte de leurs engagements en matière d'assainissement économique interne (il n'est même pas sûr qu'elles l'auraient pu si elles l'avaient véritablement voulu). Les équipes du FMI qui avaient préalablement accepté de s'engager dans l'accord, ont en grande partie "laissé faire", pour ne pas avoir à revenir sur leur décision. Mais elles ont compensé ce laxisme en pénalisant plus encore le taux de change, en aggravant les conditions du crédit interne, et en approfondissant, en définitive, la récession. Les déséquilibres s'accroissent plus qu'ils ne se résorbent.

On s'aperçoit que ce premier accord, signé en 1994, a revêtu un caractère éminemment politique. Les administrateurs du FMI avaient en effet fini par considérer comme trop risquée l'hypothèse d'une cessation de paiement algérienne, en pleine crise politique et sécuritaire. Ils avaient donc préféré se donner du temps pour "voir venir". Les créanciers n'ont pas été trop difficiles à convaincre, malgré les réticences des banques privées japonaises, en partie parce que l'Algérie avait jusque là rempli ses engagements, et en partie aussi parce que ce marché reste attractif (hydrocarbures et capacités d'importation).

En définitive, même le Club de Londres a fini par se conclure, en mai 1995. Mais plusieurs indices viennent confirmer l'impression d'un changement de climat entre l'Algérie et ses bailleurs de fonds. La gestion anachronique, longue, pesante, des dossiers de la dette privée s'est traduite par une lassitude manifeste des créanciers. Parallèlement, les manipulations du papier de la dette algérienne sur le marché secondaire ont entraîné bien des suspicions et des décotes fortes, au delà de ce qui était attendu par les banques et les maisons de courtage. On peut donc prévoir que dans l'éventualité de nouveaux prêts, les banques exigeront désormais des garanties gouvernementales encore plus sûres que précédemment.

Du côté des bailleurs de fonds publics, l'heure est aussi aux remises en cause. Le Club de Paris de 1994 avait été exceptionnellement accompagné du maintien des lignes de crédit françaises à l'exportation. Mais déjà, sur d'autres places (Etat-Unis, Italie...) les lignes de crédit habituelles n'avaient été ouvertes qu'avec retard. Avec un deuxième rééchelonnement Club de Paris, en juin de cette année, on peut s'attendre à une diminution réelle de ces financements.

C'est donc dans un contexte déjà détérioré que débute l'application du programme triennal qui vient d'être signé avec le Fonds Monétaire International.

AMBITIONS ET FAIBLESSES DU PROGRAMME TRIENNAL 1995/98

Les objectifs du programme triennal sont particulièrement ambitieux. **En matière de croissance, d'abord, puisqu'il prévoit que celle-ci sera de l'ordre de 5% par an durant trois:** 5,3 % sur l'exercice 1995/96, 6,7 % sur l'exercice 1996/97 et 4,2 % sur l'exercice 1997/98. Autant de chiffres suffisamment élevés pour être apparemment compatibles avec une progression de la population active estimée à 4 % par an au cours de la période... Il ne reste qu'à vérifier s'ils seront plus réalistes que ceux (non suivis d'effet) du programme précédent.

En matière d'inflation, on devrait, toujours selon les prévisions du FMI, assister à une décélération progressive : après les 35 % enregistrés sur les douze mois 1994/95, l'indice des prix à la consommation devrait revenir à 10,3 % en 1995/96, puis à 7,8 % et finalement 5,7 % au cours des exercices suivants.

Le déficit de la balance des paiements courants (un déficit qui, rappelons le, n'est apparu qu'en 1994, l'Algérie ayant jusqu'alors été contrainte de dégager des excédents pour assurer le paiement

du service de sa dette extérieure) **devrait s'atténuer peu à peu** : de 6,9 % du PIB en 1994/95, il passerait ainsi à 2,2 % du PIB seulement à la fin du programme.

Quant au déficit du budget total de l'Etat, il est censé opérer un redressement spectaculaire : après avoir atteint 8,7 % du PIB en 1993, selon le FMI (un chiffre en dessous d'autres évaluations, comme on l'a vu plus haut), il se serait établi à 2,8 % du PIB seulement en 1994/95. Il devrait diminuer encore au cours de l'actuel exercice 1995/96 pour se situer à hauteur de 1,3 % du PIB... Puis céder la place à un excédent budgétaire croissant: 1,1 % du PIB en 1996/97, 2,6 % du PIB en 1997/98!

Tableau 5 PRINCIPAUX INDICATEURS DES PROGRAMMES DU FMI

	1993	1994/95	1994/95	1995/96	1996/97	1997/1998
	Réal	Prog	Réal	Programme		
Croissance réelle (en %)	-2,0	5,0	1,1	5,3	6,7	4,2
Indice des prix (en %)	16,1	22,2	35,1	10,3	7,8	5,7
Soldes des paiements courants (en % PIB)	1,6	-6,8	-6,9	-5,7	-2,7	-2,2
Solde du budget global (en % du PIB)	-8,7	-3,3*	-2,8	-1,3	1,1	2,6

Source FMI

* Fonds de réhabilitation des entreprises inclus. Sinon le déficit prévisionnel était beaucoup plus faible (-0,5% du PIB) dans les prévisions du FMI.

Légende : Nous avons confronté, ici, les prévisions du FMI pour l'exercice 1994/95 avec les réalisations effectives de ce programme, telles que calculées par le FMI (et qui nous semblent bien optimistes). Les écarts constatés sont suffisamment importants pour que l'on puisse émettre des doutes sur la réalisation du programme triennal qui va de 1995/96 à 1997/98.

Contenu et conditionnalités

Comme le précédent accord de confirmation, le programme à moyen terme concerne toujours **la politique monétaire et des changes**, ainsi que la poursuite de la **libéralisation du commerce extérieur et des prix intérieurs**.

En matière de monnaie et de crédit, il est notamment prévu de parvenir à des taux d'intérêt réels positifs (un objectif qui devrait être facilité par la baisse de l'inflation), en dehors des prêts destinés à l'acquisition de logements qui, eux, seront bonifiés. La fixation du taux de réescompte et des autres taux directeurs devrait se dérouler selon les mécanismes du marché, dans le cadre d'adjudication des crédits par appel d'offre.

En matière de libéralisation du commerce extérieur, il est prévu de supprimer définitivement toutes les procédures qui avaient déjà été éliminées par le gouvernement des "réformateurs", mais réintroduites plus ou moins légalement par la suite: l'obligation

minimum d'endettement pour les importations de biens d'équipements (trois ans) et les critères professionnels requis pour l'importation de certaines catégories de produits, notamment...

Les mesures déjà amorcées en 1994/95 seront renforcées: instauration d'un marché interbancaire de devises avec les banques comme intermédiaires agréés; élargissement de ce marché à d'autres participants; agrément des bureaux de change... **La convertibilité du Dinar devrait être progressivement introduite pour les transactions courantes, à l'intérieur de fourchettes précises (suivant en cela l'expérience de la Tunisie). La politique de change actuelle sera poursuivie de façon à renforcer la compétitivité de l'économie algérienne.** Enfin, un système d'assurance crédit à l'export sera mis en place.

En matière de libéralisation des prix, les prix des produits administrés seront ajustés de façon périodique suivant un système de suivi trimestriel qui devrait les rapprocher du prix du marché. **Les subventions aux produits énergétiques et alimentaires seront supprimées.** Les contrôles exercés sur les marges bénéficiaires seront également éliminés.

D'autres mesures, d'ordre plus structurel, concernent **les domaines de la politique fiscale et budgétaire, la réforme du système bancaire et financier** (y compris le système de protection sociale), **et la restructuration, ainsi que la privatisation, des entreprises publiques.**

En matière fiscale, il est prévu d'étendre le champ d'application de la TVA et de réduire les exonérations, de revoir les tarifs douaniers, et de mettre en place un système d'identification fiscale par numéro... Du côté **des dépenses budgétaires,** la réforme de la fonction publique devrait se traduire par "**l'élimination progressive des sureffectifs**", de façon à réduire la masse salariale et de dégager des financements pour l'investissement public.

En matière de réforme du système bancaire et financier, le développement du marché monétaire sera "poursuivi" et la création un véritable marché des capitaux "préparée". La recapitalisation des banques existantes (publiques) est prévue, de façon notamment à **promouvoir la participation du secteur privé dans leur capital.** La Caisse d'Epargne, CNEP, sera restructurée et intégrée au système bancaire. Enfin, la réglementation prudentielle de la Banque centrale devrait être renforcée.

En matière de réforme des entreprises publiques et d'aide au développement du secteur privé, la liquidation de 88 entreprises publiques locales (EPL) sera parachevée (en fait, elles ne fonctionnent déjà plus dans la réalité). Les autres EPL seront assainies en vue de leur passage à l'autonomie et/ou à l'ouverture de leur capital. **La loi sur les privatisation rédigée par le gouvernement sera officiellement adoptée et mise en oeuvre.** Cinq hôtels seront privatisés, dans un premier temps. Le programme en cours de réhabilitation de 23 entreprises publiques nationales devra être mené à bien de façon à ce que celles-ci puissent fonctionner rapidement selon les lois du marché.

Les autres réformes prévues par le programme triennal concernent **le marché du travail** (pour en améliorer la "flexibilité"), l'évaluation des lois de 1994 sur "l'assurance chômage" et la préretraite, l'emploi des jeunes et la couverture sociale de la population en général (un domaine qui ne semble pas particulièrement avancé puisqu'il est n'est question, dans un premier temps, que "de réaliser des études" pour concevoir un système cohérent et efficace d'aide sociale...).

On notera également que la **politique agricole** (sur laquelle nous reviendrons dans un chapitre consacré à l'agriculture) se traduira par une refonte du système de soutien des prix, notamment des prix des céréales, qui sera réduit. Les prix de référence calculés pour servir de bases aux prix administrés seront alignés sur les prix mondiaux, de façon à réduire progressivement les subventions budgétaires. Des textes réglementaires devraient aussi être adoptés pour "sécuriser" le régime foncier (mais il n'est pas dit comment et selon quelles modalités cette "sécurisation" se déroulera, si des droits de propriété, notamment, seront distribués aux paysans qui travaillent actuellement sur les anciennes terres de l'Etat dont ils ne possèdent aujourd'hui que l'usufruit).

◆ **Les conditionnalités du programme signé avec le FMI seront l'objet de six revues semestrielles** (ce qui veut dire que le soutien du Fonds peut, en fait, être suspendu à tout moment).

Parmi les critères quantifiables de performance, on retrouve la batterie classique des agrégats monétaires, du solde des opérations financières de l'Etat (y compris de la masse salariale de la fonction publique), des indices de prix, du niveau des réserves, du différentiel entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle etc...

Par ailleurs, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des réformes structurelles devraient être évalués de façon régulière. La mise en place du marché interbancaire des changes, la libéralisation du commerce extérieur et des prix intérieurs, la réforme fiscale et la réforme du système financier sont apparemment inscrites comme des priorités absolues. Mais l'attention - plus ou moins sévère ou plus ou moins distraite - qui sera appliquée à l'évaluation des autres critères, en matière institutionnelle et de gouvernance, notamment, reste assez mystérieuse. **Il est clair que les administrateurs du FMI se sont gardés là une marge de manoeuvre, qu'ils entendent utiliser selon les circonstances politiques et sécuritaires.**

Par contre l'interprétation qui est actuellement donnée de ces critères au sein même de l'administration des Finances, comme quoi "*les mesures préconisées* (sous-entendu dans le programme) *peuvent s'exécuter sans interférences politiques*"(sic) a de quoi laisser rêveur. **Cette volonté appuyée de séparer la sphère de l'économie de celle du politique n'est certainement pas fidèle à l'esprit de l'accord signé avec le FMI et paraît surtout, dans les circonstances présentes, complètement surréaliste.**

Points de friction probables entre le FMI et Alger

◆ **La question des taux de changes ne soulèvera probablement pas de grands problèmes.** Le flottement actuel du dinar garantit déjà, aux yeux des experts du Fonds, que les corrections nécessaires seront opérées. Elles seront vraisemblablement de plus faible amplitude, désormais, au regard des bas niveaux déjà atteints, mais aussi parce l'inflation rampante camouflée n'est pas prise en compte dans les mécanismes d'extrapolation des tendances passées. Une grande partie des financements strictement monétaires de 1994/95 s'est ainsi artificiellement trouvée comptabilisée dans la catégorie des crédits à l'économie...

Le différentiel entre le marché officiel des changes et le marché parallèle tend aussi à se réduire, faute de demande sur le deuxième de ces marchés. En effet, les petits trabendistes qui avaient l'habitude d'y rechercher des devises l'ont déserté, faute de visas pour voyager, et ont été remplacés par des importateurs privés qui ont désormais accès au marché officiel des changes.

♦ **L'achèvement de la libération du commerce extérieur, qui est une conditionnalité toute aussi immédiate et incontournable, devrait également se dérouler sans difficulté, au niveau des textes, même si la réalité de leur application a toutes les chances de rester, elle, beaucoup plus confuse...** En 1994 la possibilité d'importer a été reconnue sauf pour deux listes de produits: les biens agro-alimentaires de consommation stratégiques (céréales et dérivés, sucre et lait) et les marchandises exigeant des autorisations techniques et administratives particulières (médicaments, dérivés chimiques et pétrochimiques).

Pour les premiers, les offices publics continuent d'importer, bien que leur statut ait évolué, mais de façon peu claire. Dans les faits, les candidats privés nationaux pour ce type de commerce ne se bousculent pas, ce qui empêche de tester la volonté réelle de libéralisation des autorités. Toutes sortes de contraintes demeurent, en effet: capacités de stockage, accès aux infrastructures, mécanismes de financement... Les possibilités de dissuasion sont importantes et jouent d'ailleurs, aujourd'hui, en même temps que l'insécurité, pour décourager les éventuels candidats, surtout étrangers (compagnies de négoce). Le programme signé avec le FMI exige que les conditions de concurrence soient en ce domaine améliorées, mais il ne serait guère raisonnable de s'attendre à ce que des évolutions significatives aient lieu à court terme.

Pour l'autre catégorie de produits, en particulier les **médicaments**, le marché est porteur. Importateurs publics et privés sont intéressés. Dès 1991, des sociétés étrangères ont pris la décision de s'installer sur le marché intérieur. Le contrôle administratif sur ce type d'importations (parfois abusif) maintient néanmoins l'essentiel des transactions externes dans les mains de deux ou trois offices publics qui ont donné, l'année dernière, le spectacle de règlements de comptes particulièrement troubles, entre eux, d'une part, et avec l'administration, d'autre part, jusque dans les colonnes de la presse nationale...

D'une manière générale, **les entreprises publiques algériennes désireuses d'importer se trouvent soumises à deux catégories de réglementation qui sont contradictoires et se superposent sans que l'une n'annule l'autre.** Au titre des lois de la période des "réformes" (1990 et 1991) **les entreprises publiques sont des sociétés anonymes régies par le droit des affaires et contrôlées transitoirement par des sociétés fiduciaires** ("les fonds de participation", qui sont les détenteurs des actions de l'Etat dans ces entreprises). Elles ont donc toute liberté de faire du commerce, sans en référer à une quelconque tutelle administrative. Au titre des règlements ultérieurs, initiés principalement par le gouvernement de Belaïd Abdesselam, les ministères, dont celui du Commerce - réanimé pour la circonstance et maintenu depuis - ont la faculté d'intervenir pour dicter "qui" a le droit de commercer (dans le secteur public comme dans le privé) lorsqu'ils le jugent nécessaire (c'est à dire de façon totalement arbitraire).

Tout ceci se traduit par l'inflation des procédures et des manoeuvres d'obstruction (entre

l'administration centrale et les fonds de participation qui la dérangent, notamment) dans un climat permanent de confusion juridique et de passe-droits. Les Algériens interprètent cette évolution comme une guerre entre clans pour le contrôle des échanges extérieurs.

De facto, la libéralisation se déroule dans la plus grande opacité chaque fois que l'administration a son mot à dire, du fait de l'imbrication des réseaux de financement et de l'autorité de l'Etat, elle-même dotée de pouvoirs spéciaux et soustraite à tout contrôle externe transparent et juridiquement responsable.

Quelle sera l'attitude du FMI sur ce point? Il obtiendra certainement le démantèlement formel des mécanismes administratifs d'autorisation et de contrôle, mais aura du mal à changer les habitudes acquises. On peut même craindre que poussé par sa logique normative, le FMI ne demande le démantèlement des Fonds de participation (cf le chapitre consacré aux entreprises publiques), ce qui laisserait les portes ouvertes à l'arbitraire des ministères au lieu de permettre un retour normal aux règles commerciales.

Globalement, les choses évolueront quant même, mais de façon probablement lente et chaotique, par absence d'une approche cohérente de l'ensemble des facteurs. Formellement, les critères d'ajustement seront respectés, mais sans que cela puisse produire de vrais effets positifs sur l'économie réelle.

◆ **Le déficit budgétaire sera un critère de performance encore plus dur à atteindre.** On voit mal en effet comment le FMI pourrait s'opposer à des dépassements dans les domaines stratégiques de la sécurité d'un côté, ou de l'éducation, de l'autre. Les restrictions déjà imposées en 1995/95 étaient importantes: blocage des salaires, forte diminution de la participation de l'Etat aux dépenses de santé publique, élimination des subventions aux prix des produits de première nécessité et des bonifications d'intérêts sur les crédits à usage économique ou social... Tout cela n'a pas empêché le besoin de financement de l'Etat d'être supérieur aux prévisions, en dépit des coupes sombres opérées dans le budget prévisionnel d'investissement (infrastructures et équipements collectifs).

Les dépenses de sécurité ont évidemment été plus importantes que prévu. Distribuées sur plusieurs postes (Défense, Intérieur et Charges communes) elles se sont accrues de plus de 20% en termes réels. Leur réduction ne peut être imaginée que dans le cadre d'un règlement négocié de l'actuelle crise politique.

Les subventions aux entreprises du secteur public constituent un deuxième boulet pour les finances publiques. Dans cette affaire, comme on le verra par la suite dans le chapitre qui lui est consacré, aussi bien les autorités algérienne que le FMI manquent d'argument pour réduire les dépenses tant que le programme de privatisation n'est pas sur les rails (et il ne saurait l'être tant que l'insécurité persistera). Pour le FMI, comme pour la Banque mondiale, il est nécessaire que les bilans des entreprises potentiellement privatisables ne soient pas trop fortement déstructurés au moment de leur mise en vente. **Il est partant nécessaire de les renflouer en attendant.** Les autorités algériennes se contentent d'assurer un minimum de fonctionnement courant (à peine la ouverture salariale pour les entreprises les plus mal en point) pour ne pas avoir à gérer des cessations d'activité ou des répercussions sur les banques publiques. **L'absence de solution**

alternative à la ponction budgétaire fait que celle-ci a toutes les chances de se prolonger. Là se situe, d'ailleurs, la principale source d'inflation cachée.

Bref, l'équation à résoudre pour commencer à envisager un fonctionnement normal de l'économie algérienne et un comportement rationnel des entreprises (qu'elles soient publiques ou privées) dépasse largement la mécanique d'un ajustement structurel exclusivement centré sur le respect de critères économiques externes, aveugles à la détérioration des activités de production et d'investissement. Dans l'état actuel des choses, une telle équation ne peut d'ailleurs même pas être résolue au simple niveau des chiffres du besoin de financement.

Une couverture improbable du besoin de financement 1995/98

Comme on l'a vu plus haut, l'Algérie a bénéficié de crédits importants en 1994/95, mais sans que cela ait eu un impact positif réel sur la production et l'investissement interne, une part non négligeable de ces financements ayant été, soit consacrée à l'effort de guerre, soit gaspillé dans des usages obscurs... A ce petit jeu, les bailleurs de fonds pourraient se lasser assez vite, malgré l'appui du FMI qui peut d'ailleurs suspendre à tout moment les possibilités de tirage de l'Algérie sur sa FFE.

Pour les trois exercices de douze mois couverts par cet accord, les liquidités supplémentaires risquent ainsi d'être moindres (un peu plus de \$ 2 mds supplémentaires, par rapport aux années antérieures, contre 3,5 mds de "bonus" en 1994/95), même sans rupture de l'accord FMI. Cette hypothèse de \$ 2 mds suppose, en effet, qu'il n'y ait pas de retard important dans la négociation des montages financiers et des lignes de crédits. Au niveau des dépenses, le service de la dette à court terme a certainement été sous-évalué.

Le besoin d'importation s'accroîtra néanmoins, ne serait-ce que pour faire face aux dépenses incompressibles de consommation courante, comme le montre le tableau ci-dessous, qui compare l'exercice 1995/96 (dans lequel nous sommes déjà entrés) à deux périodes correspondantes de 1985/86 et de 1993/94, l'une marquée par un bon approvisionnement des entreprises en moyens de production, et l'autre par une forte progression relative des achats alimentaires incontournables, dans un contexte d'austérité.

Tableau 6 EVOLUTION STRUCTURELLE DES IMPORTATIONS (en \$ Mds)

Exercice de référence	(1985-1986)		(1993-1994)		(1995-1996)	
	V	%	V	%	V	%
(a) Produits alimentaires	2,0	20,4	2,5	34,7	2,8	27,0
(b) Produits manufacturés destinés aux ménages	0,8	8,2	1,0	13,9	1,6	15,4
(c) Biens intermédiaires destinés à la production	4,0	40,8	2,0	27,8	3,2	30,7
(d) Biens d'équipements (y compris énergie)	3,0	30,6	1,7	23,6	2,8	26,9
Total marchandises	9,8	100	7,2	100	10,4	100

Source : Plan Algérie, FMI, NSE.

Ce tableau appelle quelques remarques méthodologiques. Les besoins alimentaires évoluent plus en fonction de la croissance démographique qu'en fonction de la satisfaction des consommateurs, dont le pouvoir d'achat, à l'inverse, se réduit. Mais l'ampleur de ce marché reste indiscutable. Les investisseurs potentiels peuvent compter dessus, pourvu que s'exerce le libre jeu de la concurrence. Dans les faits, un plus grand nombre de besoins, en volume et en qualité, pourraient être satisfaits pour les même prix, car le surcoût actuel des recherches de financement dépasse 10% en moyenne.

Le chiffre des importations de produits manufacturés et d'équipements destinés aux ménages (en "b") a toujours été fortement sous-estimé. Autant savoir que beaucoup plus de marchandises transitent par le marché informel. La contrepartie financière de ces transactions non déclarées se retrouve dans le poste "erreurs ou omissions" ou dans celui des transferts de revenus sans contrepartie. Pour le présent et pour l'avenir, le chiffre de \$ 1,6 mds nous semble correct, sinon légèrement surestimé, du fait de la baisse du niveau de vie. Mais à plus long terme, alors que ces transactions seront libres, ce marché pourrait devenir porteur, comme on l'a vu dans d'autres pays (Maroc et Egypte notamment).

Les importations de biens intermédiaires, moyens de production et biens d'équipement (en "c" et "d") représentaient encore 71 % des achats à l'extérieur en 1985/86, et permettaient d'entretenir une dynamique de production et d'emploi. La gestion autoritaire de la crise économique a divisé par deux la couverture de ces besoins. Si on exclut le secteur des hydrocarbures, il n'y a pratiquement plus d'équipements qui rentrent en Algérie. Les besoins des autres secteurs productifs ne sont couverts qu'à moitié. Il est vrai que là aussi (heureusement) le marché informel joue un rôle non négligeable pour l'approvisionnement des PME. Il faut absolument revenir au niveau minimum inscrit sur le tableau ci-dessus, soit \$ 6 mds (contre \$ 7 mds courants en 1985/86) si l'on veut conserver une chance de préserver l'outil algérien de production.

C'est donc sur la base d'un besoin d'importation de \$ 10 mds au bas mot qu'il conviendrait de construire le tableau du besoin de financement de l'Algérie pour les trois prochaines années. A priori, les ressources nouvelles issues des rééchelonnements et des aides à décaissement rapide devraient aller aux postes d'importation "c" et "d". Mais ce n'est pas ce qui s'est passé en 1994/95.

Le modèle **théorique** de l'évolution du besoin de financement publié ci-dessous montre bien "où le bât blesse". A priori, si tout fonctionnait normalement, dans un climat de confiance, l'opération, quoique difficile, n'en serait pas moins jouable, pour peu que des ressources complémentaires en devises puissent être trouvées. Elle devient plus qu'hypothétique dans la situation d'insécurité actuelle.

Les enjeux actuels ne peuvent être, comme on l'a vu circonscrits aux seules capacités de l'Algérie (l'assistance financière extérieure est désormais déterminante) et à la seule sphère de l'économie, indépendamment de la donne politique. Continuer de s'appuyer, pour l'assainissement et la relance, sur une administration évanescence qui n'est pas apte à faire appliquer les textes (purements formels) qu'elle produit - si tant est que les autorités réelles, c'est à dire l'armée et les services, le souhaitent vraiment - relèverait de l'aveuglement.

Tableau 7 EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENTS (en \$Mds)

	1994* et 1995	1996** et 1997
Besoin de financement :		
1ère année	8,8	7,5
2ème année	9,3	7,5
Besoin sur deux ans	18,1	15,0
Crédits liés aux importations	7,5	7,5
Besoin résiduel	1,6	7,5
Accroissement des réserves et/ou des arriérés	-0,6	-1,0
Besoin net de financement	10,0	6,5
Rééchelonnements	8,0	5,0
FMI et autres aides à la balance des paiements	2,0	1,5
Couverture du Besoin	O.K. (1)	? (2)

Sources : Algérie, FMI, NSE.

* : Effet du premier accord du rééchelonnement

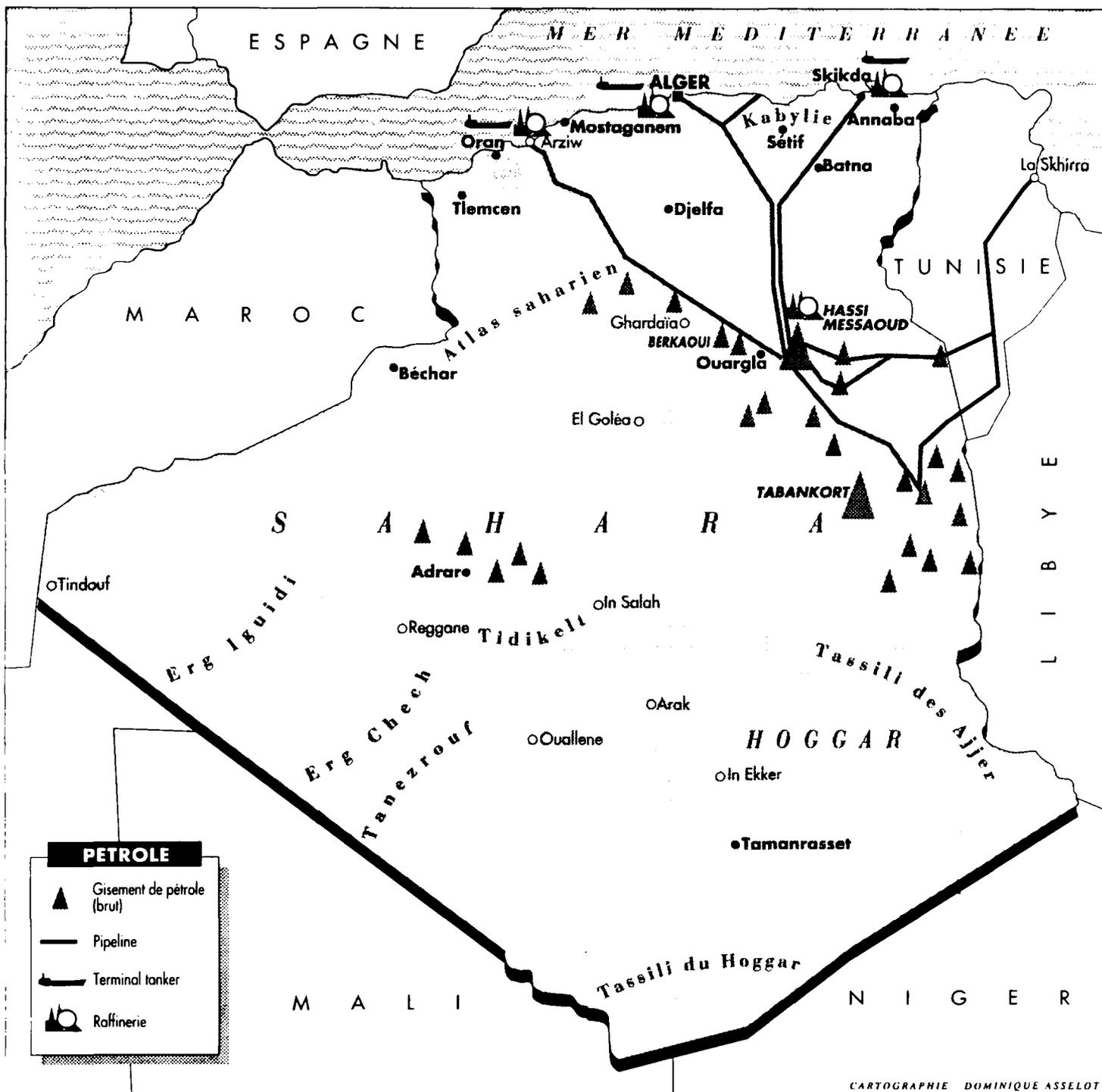
** : Effet du deuxième accord du rééchelonnement

(1) En 1994 et 1995, le besoin de financement est aisément couvert, les rééchelonnements obtenus en Club de Paris et de Londres étant suffisants.. Mais l'économie algérienne n'a pas été relancée pour autant.

(2) Les deux années 1996 et 1997 posent problème. Même en cas d'accord, les restructurations de dette atteignent difficilement les \$5mds. La mobilisation des crédits liés aux importations, surtout, risque d'être inférieure aux montants obtenus précédemment. Les réserves risquent de se détériorer, tandis que les arriérés s'accroîtront. Les financements complémentaires nécessaires ne viendront qu'en cas de retour à la confiance.

L'exercice macro-économique auquel s'est livré le Fonds monétaire international montre pourtant qu'à certaines conditions - qui pourraient d'ailleurs se prêter à des aménagements pourvu que l'opinion algérienne soit correctement informée et impliquée dans les mutations à venir - **la croissance est possible et qu'elle peut même être, grâce à des mécanisme correcteurs qui supposent une bonne gouvernance (et de fortes bases institutionnelles) moins inégalitaire que les récessions rampantes d'aujourd'hui.** Un projet de cette nature, à la fois libéral, concerté et régulé, pourrait disposer, demain, d'une majorité en Algérie, car aucun des grands partis politiques n'y est opposé, y compris le FIS.

De toute façon, les potentialités de l'Algérie, qui sont l'objet des trois chapitres suivants, ne pourront se développer, comme on va le voir, que dans un contexte de ce type, libéral, concerté et régulé, que ce soit pour des raisons inhérentes à ce type d'activité (c'est le cas des hydrocarbures et de l'agriculture) ou pour des raisons liées à l'ampleur des sacrifices à consentir dans le cadre de la relance de la machine industrielle.



CHAPITRE II

PETROLE ET GAZ QUEL AVENIR?

" La sonde du puits MD1, foré sur le permis d'Oued Mya, au lieu dit Hassi-Messaoud, à 75 km au sud-est d'Ouargla, a rencontré le toit de grès imprégné d'huile à 3.330 mètres et traversé la couche sur 140 mètres". C'est par ce communiqué laconique, diffusé le 15 juin 1956, que la Société nationale de recherche pétrolière en Algérie, la SN Repal, devait apporter un début de confirmation aux prophéties de l'explorateur-géographe Emile Gautier qui, parlant du Sahara, avait prédit, au début du siècle: *"Cette immensité pourrait être une source fantastique de prospérité, un jour nous y trouverons de grandes quantités de pétrole"...* Tous les sceptiques qui n'avaient cessé de prôner les potentialités du Golfe persique, qu'ils opposaient alors aux "rêveries" sahariennes, se trouvèrent pris de court.

En novembre de la même année, c'est la découverte de Hassi-R'Mel, immense réserve de gaz humide, encore en exploitation à ce jour elle aussi... Peu après, le Bureau de Recherche Pétrolière (BRP) annonçait que ses premières estimations sur les réserves pétrolières du sous-sol saharien pourraient être d'un milliard de tonnes, au delà des attentes les plus optimistes. Elles seront en définitive de 7,9 milliards de tonnes (réserves de pétrole "en place" qui sont beaucoup plus élevées que les réserves "récupérables"). **A partir de là, tout s'accélère et en 1962, au moment des accords d'Evian, la production pétrolière de l'Algérie atteint déjà les 25 millions de tonnes/an.**

Aujourd'hui, la production annuelle globale d'hydrocarbures s'élève à 163 millions de tonnes équivalent pétrole (mns TEP) par an, tous produits confondus, un chiffre assez stable depuis le début de la décennie 90. Les exportations de produits liquides (pétrole brut ou raffiné, liquides de gaz naturel) représentent quelque 47 mns T et celles de gaz naturel 35 mds m3, un chiffre appelé à augmenter avec les investissements en cours.

A l'échelle du Maghreb, ou même du continent africain dans son ensemble, c'est beaucoup, et nombreux sont les pays qui aimeraient bénéficier d'une telle rente. A l'échelle des pays arabes, par contre, l'Algérie ferait plutôt figure de parent pauvre, un parent qui a, certes, su exploiter son gaz bien avant les autres, dès la fin des années 70, mais qui est désormais assez mal armé pour affronter la concurrence croissante des autres producteurs d'hydrocarbures.

Quatre "idées forces" s'imposent en effet d'entrée de jeu:

- La moitié des réserves prouvées en pétrole ont déjà été extraites au cours des trente dernières années. Restent 1,2 à 1,3 mds T (en fait 700 mns T exploitables dans les conditions de récupération actuelles) qui s'épuisent lentement, ne laissant espérer que 20 ans de production au rythme d'extraction actuel . Les réserves théoriquement "récupérables" sont plus élevées mais nécessitent la mise en oeuvre de techniques coûteuses qui ne sont pas toujours rentables dans le contexte des prix actuels du pétrole.
- Le coût d'extraction des hydrocarbures algériens est élevé (surtout comparé aux prix de revient dans le Golfe), et le gaz a, ces derniers temps, tendance à rapporter moins alors qu'il nécessite des investissements lourds.
- L'Algérie doit veiller à conserver suffisamment d'hydrocarbures pour sa propre consommation et le développement de son industrie pétrochimique. Au rythme de croissance de sa consommation intérieure de pétrole, on estime qu'elle ne pourrait conserver sa capacité d'exportation actuelle de brut qu'au cours d'une douzaine d'années, à moins que les récentes découvertes ne viennent inverser ce processus.
- L'avance qu'a pris ce pays dans le domaine de la valorisation de ses ressources gazières est désormais grignotée par des pays qui, comme le Qatar, disposent de réserves infiniment plus importantes et peuvent donc offrir, à d'éventuels investisseurs industriels, la certitude d'un approvisionnement continu durant de très longues années. En matière de gaz, le ratio "réserves sur production" de l'Algérie n'est, ainsi, que de 70 à 80 ans sur la base du rythme actuel d'extraction, un rythme qui devrait naturellement être accéléré si de nouvelles unités chimiques s'implantaient.

Conscientes du poids de ces contraintes, les autorités algériennes ont infléchi leur politique pétrolière et gazière à plusieurs reprises ces dernières années, notamment en 1986 (promulgation de la loi sur les hydrocarbures) et en 1991 (amendements du 4 décembre). Comme on le verra dans ce chapitre, ce changement de cap s'est avéré très positif puisqu'il a permis d'importantes découvertes (de l'ordre de 250 à 280 mns T), surtout au cours de l'année 1994 et au début de 1995.

Mais n'était-ce pas déjà un peu trop tard, au moment où l'insécurité menace tous les projets en gestation ? Il faut dire que les compagnies pétrolières internationales sont d'autant plus portées à la méfiance qu'elles redoutent, aussi, des revirements politiques pouvant nuire à leurs intérêts. L'épisode des nationalisations, sous Boumédiène, pèse encore - même de façon presque inconsciente - sur l'image qu'elles ont de l'Algérie. Ne serait-il pourtant pas temps de tirer un trait sur l'histoire mouvementée des relations franco-algériennes dans le domaine du pétrole, puis du prix du gaz, des relations qui sont désormais trop datées (et souvent à torts partagés) pour justifier la survivance de ce type de méfiance ?

L'INDEPENDANCE ALGERIENNE ET LES NATIONALISATIONS DE 1971

Dès mars 1957, lors d'une visite des installation de Hassi-Messaoud, le Général De Gaulle avait perçu l'enjeu que pouvaient représenter les richesses pétrolières qui venaient à peine d'être mises à jour: *"Ces richesses pétrolières, d'une importance immense, peuvent changer notre destin"*, avait-il déclaré sur le site, avant d'ajouter, dans ce style qui lui était propre: *"Privée de tout ce qui est puissance, notre France n'aurait pas l'influence, le rayonnement qui lui reviennent et qu'il faut qu'elle exerce dans l'intérêt de tous les hommes. Rien n'existerait sans la puissance. Et les éléments de la puissance, on est en train de les retrouver..."*. Dès lors, le pétrole du Sahara ne sera jamais plus absent des préoccupations du général.

Après avoir caressé un temps l'idée de détacher la question saharienne de la négociation avec le GPRA (*"Pour garder la disposition des gisements de pétrole que nous avons mis en oeuvre et celle des bases d'expérimentation de nos bombes et de nos fusées, nous sommes en mesure, quoi qu'il arrive, de rester au Sahara, quitte à instituer l'autonomie de ce vide immense..."*), le Chef de l'Etat français avait cependant du se résoudre assez vite à l'idée que *"ce grand désert" soit "remis à l'Algérie souveraine"*.

Mais pas à n'importe quelles conditions, comme le prouve cet extrait d'une conférence de presse donnée au mois de septembre 1961: *"La réalité, c'est qu'il n'y a pas un seul Algérien qui ne pense que le Sahara doit faire partie de l'Algérie. C'est dire que dans le débat franco-algérien, la question de la souveraineté du Sahara n'a pas à être considérée. Mais il nous faut une association qui sauvegarde nos intérêts..."* Intérêts qu'il venait par ailleurs de définir comme suit : *"libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découverts, disposition des terrains d'aviation et droits de circulation..."*.

FLN et richesses minières

Entre la signature des accords d'Evian et l'indépendance algérienne, en juillet 1962, il n'y eut pas de vrai débat sur la question des hydrocarbures au sein des instances algériennes. Certes, le conflit couvait déjà entre le GPRA (négociateur des accords) et l'état-major de l'armée des frontières, dirigé par Boumediène. Certes, le pétrole n'était pas totalement absent de ce conflit. Une directive de l'état-major adressée aux unités de l'armée le 8 février 1962 (directive reproduite par Annissa Boumediène dans un long dossier *pro domo* mais bien documenté publié dans l'hebdomadaire "Algérie Actualité") montre ainsi que Boumediène songeait déjà, à cette époque, à la nationalisation des hydrocarbures *" et des autres grandes ressources naturelles"*. Mais il n'envisageait alors cette solution qu'à long terme: *"Pour cela il nous faut des plans rationnels, des structures solides, une progression constante, une pensée unifiée, des cadres politisés, conscients et aptes à saisir les nuances des espoirs du peuple"...* **En fait, aussi bien l'état-major que le GPRA étaient prêts à entrer dans une politique de collaboration active avec les compagnies pétrolières.**

On retrouve les mêmes aspirations, mais aussi la même prudence dans le **programme dit "de Tripoli"** adopté au cours du Congrès du FLN qui s'était déroulé du 27 mai au 7 juin dans la capitale libyenne (après le cessez le feu du 19 mars 1962). L'attaque contre les

accords négociés par le GPRA est frontale et, somme toute, assez lucide: " *Les accords d'Evian constituent une plate-forme néo-colonialiste que la France s'apprête à utiliser pour asseoir et aménager sa nouvelle forme de domination*"... Mais, là aussi, les nationalisations autres que la révolution agraire ne sont pas envisagées pour l'immédiat.

Rédacteur, avec Mohammed Benyahia, des documents de travail sur "la politique économique et sociale" présentés au Congrès de Tripoli, Mohammed Harbi était particulièrement bien placé pour raconter, dans son ouvrage "Le FLN, mirage et réalité" (Editions JA, 1980) comment la discussion s'était alors déroulée: "*Le rapport de Mohammed Harbi (...) est amendé sur plusieurs points... La nationalisation des richesses minérales et énergétiques prévue à moyen terme n'est pas acceptée par Ben Bella. Celui-ci confère une primauté absolue à la reprise des terres des colons et ne veut par alarmer d'une manière inopportune le partenaire français. La nationalisation du gaz et du pétrole n'est donc envisagée qu'à long terme...*"

Cette prudence initiale de Ben Bella et de la majorité des dirigeants du FLN, à cette époque, s'explique peut-être aussi par l'échec des tentatives de nationalisation entreprises jusqu'alors dans le monde arabe (échec, notamment, de la nationalisation iranienne, en 1951).

♦ **Du côté français, par contre, ce n'est pas l'attentisme qui prévaut, mais plutôt la course de vitesse.** Alors que se déroulaient, dans la station des Rousses, en février 1962, les principales discussions qui devaient aboutir aux accords d'Evian, **le gouvernement publie, à Paris, une série de décrets qui modifient le code pétrolier de 1958 dans un sens plus favorable aux sociétés pétrolières et limitent, par avance, la marge de manoeuvre du futur Etat algérien:**

- Réduction de quatre ans à douze mois du temps de prescription relatif aux omissions ou aux erreurs figurant dans les comptes des compagnies (autant d'inexactitudes qui peuvent réduire l'impôt dû à l'Etat algérien).
- Modification des dispositions relatives à la réévaluation des bilans des sociétés; cette possibilité jusqu'alors réservée aux immobilisations non amorties ou en cours d'amortissement (comme il est d'usage dans la plupart des législations de par le monde) est étendue aux immobilisations entièrement amorties, ce qui permet de réduire les bénéfices imposables par un simple jeu d'écriture. Le décret du 16 février 1962 autorise également les sociétés pétrolières opérant en Algérie à distribuer, à leurs actionnaires, les plus-values résultant de cette réévaluation.
- Limitation des prérogatives de la puissance publique (le futur Etat algérien en l'occurrence), prérogatives permettant, jusqu'alors, un réajustement unilatéral des prix de vente fixés par les compagnies concessionnaires lorsque ces prix (qui servent d'assiette au calcul de l'impôt) sont manifestement inférieurs aux prix courants du marché international.

Ces décrets de la dernière heure amendent un code pétrolier (celui de 1958) basé sur le système des concessions - un système qui est alors pratiqué dans tout le Moyen-Orient et s'apparente à un droit de propriété absolu sur les gisements découverts - déjà très favorable à l'expansion des sociétés françaises au Sahara. Ils "verrouillent" de surcroît ce système en

octroyant, aux pétrolières françaises, de nouvelles concessions sur cinquante ans et de nouveaux permis de recherche, de façon à ce que le futur Etat algérien soit le moins en mesure possible de signer de nouveaux contrats, plus avantageux, avec des compagnies étrangères susceptibles d'offrir de meilleures conditions de rétribution...

♦ **Dans le texte même des accords d'Evian, dix huit articles sont consacrés à "la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara".** Ils viennent confirmer tous les avantages accordés aux compagnies concessionnaires et les prémunir contre d'éventuelles velléités de nationalisation: *"Elle (l'Algérie) ne portera pas atteinte aux droits et intérêts des actionnaires, porteurs de parts ou créanciers des titulaires de titres miniers ou de transport, de leurs associés ou des entreprises travaillant pour leur compte"*. On peut lire aussi, dans le même article 7 de cette "déclaration de principes" que *"l'Algérie s'abstiendra de toute mesure de nature à rendre plus onéreux ou à faire obstacle à l'exercice des droits ci-dessus garantis, compte tenu des conditions économiques normales..."*

Comme l'indique Jean-Marie Chevalier dans son ouvrage "le nouvel enjeu pétrolier" publié chez Calmann-Lévy en 1973, *"l'organisation des relations pétrolières franco-algériennes permet aux sociétés françaises implantées en Algérie de transférer en France un surplus considérable qu'elles utilisent pour étendre leurs réseaux de raffinage et de distribution en France, et pour financer leur prospection dans d'autres pays. Tandis que la production augmente, les Algériens s'inquiètent de la réduction des investissements de recherches, surtout après 1963, et de la diminution des rentrées fiscales..."*

Le fait est que jusqu'en 1965, la part de l'Etat algérien ne dépassera guère les 28 cents par baril de pétrole (en moyenne), alors que cette part se situait couramment dans une fourchette de 75 à 90 cents le baril dans les autres pays producteurs de l'OPEP.

On peut se demander jusqu'à quel point ne se trouvent pas là, dans l'excès des protections et des privilèges initialement accordés aux sociétés françaises, les germes d'un conflit lourd d'incompréhensions et de malentendus, qui aboutira, non seulement aux nationalisations de 1971, mais aussi, par la suite, à l'imbroglio des contrats gaziers franco-algériens et contribuera, en définitive, au retard technologique dont pâtit aujourd'hui la Sonatrach, après des années de replis frileux et méfiants sur elle-même.

De la création de la Sonatrach aux nationalisations de 1971

La Sonatrach, qui est créée sous Ben Bella le 31 décembre 1963, n'a pas, à son origine, la prétention de s'opposer au texte des accords d'Evian. Ses ambitions sont limitées comme l'indique sa dénomination initiale: "Société nationale de transport de commercialisation des hydrocarbures". En fait, sa constitution répond à un besoin précis: la construction d'un nouvel oléoduc, la plupart des conduites d'évacuation du pétrole extrait étant alors saturées, du fait de la montée en puissance de la production. C'est ainsi que sera réalisé l'oléoduc Haoud al Hamra - Arzew, qui entrera en service en 1966.

Ben Bella n'en avait pas moins l'intention d'obtenir une révision des accord d'Evian, ce qu'il réclame à la France dès 1964. Il confie à Belaïd Abdesselam, son conseiller en matière pétrolière (également patron de la Sonatrach) le soin de conduire les négociations à bon terme. Au moment de la prise du pouvoir par Boumediène, en juin 1965, un compromis est déjà pratiquement finalisé: ce sera l'accord du 29 juillet 1965, le nouveau chef d'Etat n'ayant apparemment pas de stratégie de rechange en la matière (Abdesselam sera d'ailleurs reconduit dans ses fonctions). Le souhait principal d'Alger est effectivement, à ce stade, d'accéder à un rôle d'opérateur, de façon à pouvoir former ses propres cadres et techniciens pétroliers.

La société d'économie mixte SN Repal, bien qu'elle soit présente sur tous les champs, ne disposait que de moyens limités et ne jouait pas ce rôle d'opérateur au même titre que ELF-ERAP et CFP-TOTAL. De surcroît son dirigeant Belkacem Nabi (que l'on retrouvera beaucoup plus tard à la tête du ministère de l'Energie, sous Chadli, après une "longue traversée du désert") passait pour être trop favorable aux intérêts français et n'était pas en bon terme avec Belaïd Abdesselam. La SN Repal va donc être marginalisée.

♦ **L'accord du 29 juillet 1965 permet à la Sonatrach, associée à la française ELF-ERAP, de constituer une association, ASCOOP, et d'entreprendre des travaux de recherche sur un territoire de 180 000 km² qui lui est concédée.** En contrepartie, les pétrolières françaises se voient offrir un régime fiscal privilégié et un prix de référence inférieur aux prix alors pratiqués dans les pays producteurs du Moyen Orient (et cela bien que le brut algérien soit d'une qualité exceptionnelle).

Quoi qu'il en soit, la Sonatrach change de nature. Ses statuts sont modifiés par décret le 22 septembre 1966 et sa dénomination devient (tout en gardant le même sigle) : "Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures". Tout un programme! Son capital est multiplié par dix: il passe des 40 millions de Dinars (DA) de 1963 à DA 400 mns.

En dépit de cet accord de 1965, la méfiance entre les compagnies françaises et le gouvernement algérien ne va pas tarder à resurgir, réveillant de vieux malentendus. Les Algériens s'inquiètent notamment de la baisse des dépenses de prospection sur leur territoire, une baisse qui va de pair avec une exploitation accrue des gisements découverts, provoquant une diminution accélérée des réserves (la production de brut passe en effet de 26 mns T en 1965 à 47 mns T en 1970). Même le partenariat dans ASCOOP s'avère décevant, peu de travaux de recherche étant entrepris sur la surface qui est attribuée à cette association (23 forages seulement).

La guerre des six jours qui, en 1967, entraîne la fermeture du canal de Suez, va précipiter le cours des évènements. L'Algérie demande alors de bénéficier de la "prime de Suez" (qui était perçue par les producteurs exportant leur brut par les ports de la Méditerranée) et, surtout, le début des négociations sur la révision des prix de référence fiscaux, une révision qui était prévue par les accords de 1965 comme devant entrer en vigueur en 1969 (Alger souhaitait dans ce cadre un alignement sur les prix postés au Moyen-Orient).

♦ **Houari Boumediène ne tarde pas non plus à utiliser l'occasion que lui offre la désorganisation des pouvoirs publics en France, en Mai 1968, pour lancer son premier coup de semonce:** " *La nationalisation des sociétés de distribution des produits pétroliers et autres dérivés des hydrocarbures liquides ou gazeux. Le marché de la distribution, ajoute-t-il,*

*passé, à partir d'aujourd'hui, sous le contrôle de l'Etat." C'est la première fois que l'Algérie s'en prend directement à des compagnies françaises, alors qu'elle avait déjà acquis des actifs de British Petroleum et nationalisé ceux, peu importants, d'ESSO et de MOBIL (qui avaient développé des réseaux de station-service sur le territoire algérien, avant même l'indépendance). **Le sigle de la Sonatrach s'affiche désormais fièrement le long des routes algériennes.***

C'est à ce moment là qu'une société américaine, GETTY OIL (elle-même soucieuse de se tailler une place au soleil face aux "Majors" internationales) comprendra le mieux les motivations profondes des autorités algériennes et leur proposera, en octobre 1968, un accord qui passera à Alger, comme un accord exemplaire. **GETTY OIL suggère ainsi de céder, à la Sonatrach, 51% des intérêts qu'elle détient en Algérie, contre un remboursement en livraisons de brut.**

Pour l'avenir, GETTY financera les travaux de prospection, mais Sonatrach assumera, seule, un rôle d'opérateur sur les gisements découverts en association (là encore, l'américaine sera dédommée en pétrole). L'impôt dont s'acquittera GETTY sera, enfin, calculé sur la base d'un impôt de référence qui ne saurait être inférieur à \$ 2.65 le baril. On retrouve bien là l'amorce d'un contrat qui deviendra "la norme" par la suite, un contrat du type "partage de la production".

♦ **Tout ceci inquiète fort les compagnies françaises ELF-ERAP et CFP-TOTAL, à une époque où commencent, au début de l'année 1969, les négociations sur les prix de référence prévues par les accords de 1965.** Car le fond du problème, elles le sentent bien, va désormais au delà de ce simple problème de calcul. D'ailleurs, le 12 juin 1970, comme pour mieux encore annoncer la couleur, les avoirs en Algérie des sociétés SHELL, Philips Petroleum, Sofrapel, AMIF, et Drilling Specialities sont nationalisés...

Pourtant Houari Boumediène hésite encore à frapper de front les compagnies françaises, les intérêts français et algériens étant trop imbriqués pour qu'il ne craigne, à juste titre, des représailles allant, y compris, au delà du seul secteur pétrolier.

C'est dans ce contexte que Pierre Guillaumat, PDG d'ERAP à l'époque, formule une solution qui devrait, à son sens, servir de base à un compromis d'ensemble: la France, propose-t-il en substance, pourrait fournir, à l'Algérie, des financements qui lui permettraient de réaliser son plan de développement. La réponse de Boumediène est très sèche: il n'en est pas question! Pas question de s'endetter et pas question d'abandonner l'espoir de prendre le contrôle de l'ensemble du secteur pétrolier algérien: extraction du pétrole, du gaz et maîtrise de l'industrie pétrochimique qui commence à se développer avec le complexe d'Arzew.

Le Président Pompidou devait regretter par la suite de ne pas avoir accordé assez d'attention aux négociations pétrolières franco-algériennes. De fait, l'Etat français n'a que très peu exercé son pouvoir de tutelle, laissant ELF-ERAP et CFP-TOTAL mener les pourparlers à leur guise. La sanction ne tarde pas...

♦ **Le 24 février 1971, après vingt-cinq mois de négociations infructueuses, le Président Boumediène annonce la nationalisation de 51% des biens, parts, actions, droits et autres intérêts de la CFP et des sociétés appartenant au groupe ERAP, ainsi que la nationalisation totale du secteur du gaz naturel et du transport terrestre des hydrocarbures. Pour boucler le tout, la loi du 12 avril 1971 décrète l'abolition du régime des concessions.**

Bien qu'il affirme ne pas avoir nationalisé à 100% pour tenir compte des intérêts de ses partenaires français, le tollé est général et les représailles commencent, sous la conduite d'ELF-ERAP surtout, la plus acharnée, semble-t-il, à en découdre: **les compagnies décrètent le boycott du pétrole algérien et les autres capitales occidentales s'engagent à suivre la France dans cet embargo**, alors que les autres pays arabes acceptent de fournir les quantités manquantes sur le marché international. L'Algérie est à deux doigts de l'échec et Boumediène peut à juste titre s'inquiéter des menaces de déstabilisation qui pèsent sur son régime (cf le renversement du général Kassem en Irak, en 1963).

Mais déjà l'époque a changé: le bloc occidental, le cartel des compagnies, ne sont plus aussi solides qu'ils avaient pu l'être dans le passé. De surcroît, en voulant s'assurer des positions exclusives au Sahara, la France s'est objectivement opposée aux intérêts d'autres compagnies de par le monde, et ne peut donc pas vraiment s'attendre à une solidarité sans faille. Résultat: un certain nombre d'acheteurs étrangers commencent à signer des contrats avec la Sonatrach.

En mars 1971, sous l'impulsion des pouvoirs publics français, **les discussions vont donc se concentrer sur le niveau de la fixation des indemnités dues aux deux françaises.** Une seconde bataille s'engage, avec, à Alger, le 12 avril, la promulgation d'une "loi fondamentale du pétrole algérien" qui définit le cadre dans lequel devra s'exercer l'activité des sociétés étrangères, et met fin à tout régime fiscal privilégié; surtout, le montant de l'indemnisation des sociétés est calculé sur la base de celles qui avaient été accordées aux compagnies américaines, un chiffre qui ne représente que le tiers, à peine, des estimations françaises.

Mais l'embargo décidé par la partie française commence aussi à se révéler dangereux pour elle, dans la mesure où ses enlèvements en Algérie couvrent, en moyenne, 27% des besoins annuels de la France. Il faut donc en finir! **Un premier accord est signé avec CFP-TOTAL en juin 1971** (accord finalisé dès mars-avril, mais retardé du fait des pressions exercées par ERAP sur les pouvoirs publics français). **Un deuxième accord est enfin paraphé par ELF-ERAP le 10 décembre de la même année.** Alors que les compagnies françaises avaient demandé une indemnisation calculée sur la base des réserves découvertes, le compromis adopté retient les actifs détenus par ces sociétés (au moment des nationalisations) comme base de calcul.

On retiendra aussi que, **si le pétrole est nationalisé à 51%, le gaz l'est à 100%.** Quant à l'usine de liquéfaction de gaz GL4Z d'Arzew (ex-Camel, "Compagnie algérienne de méthane liquéfié", la première unité de ce type dans le monde), construite en 1964 par l'association (50/50) du groupe anglo-saxon Council International Méthane avec la SN-REPAL, elle n'est nationalisée qu'à hauteur de 48,8% (le contrôle de l'Etat algérien ne sera total qu'en 1977).

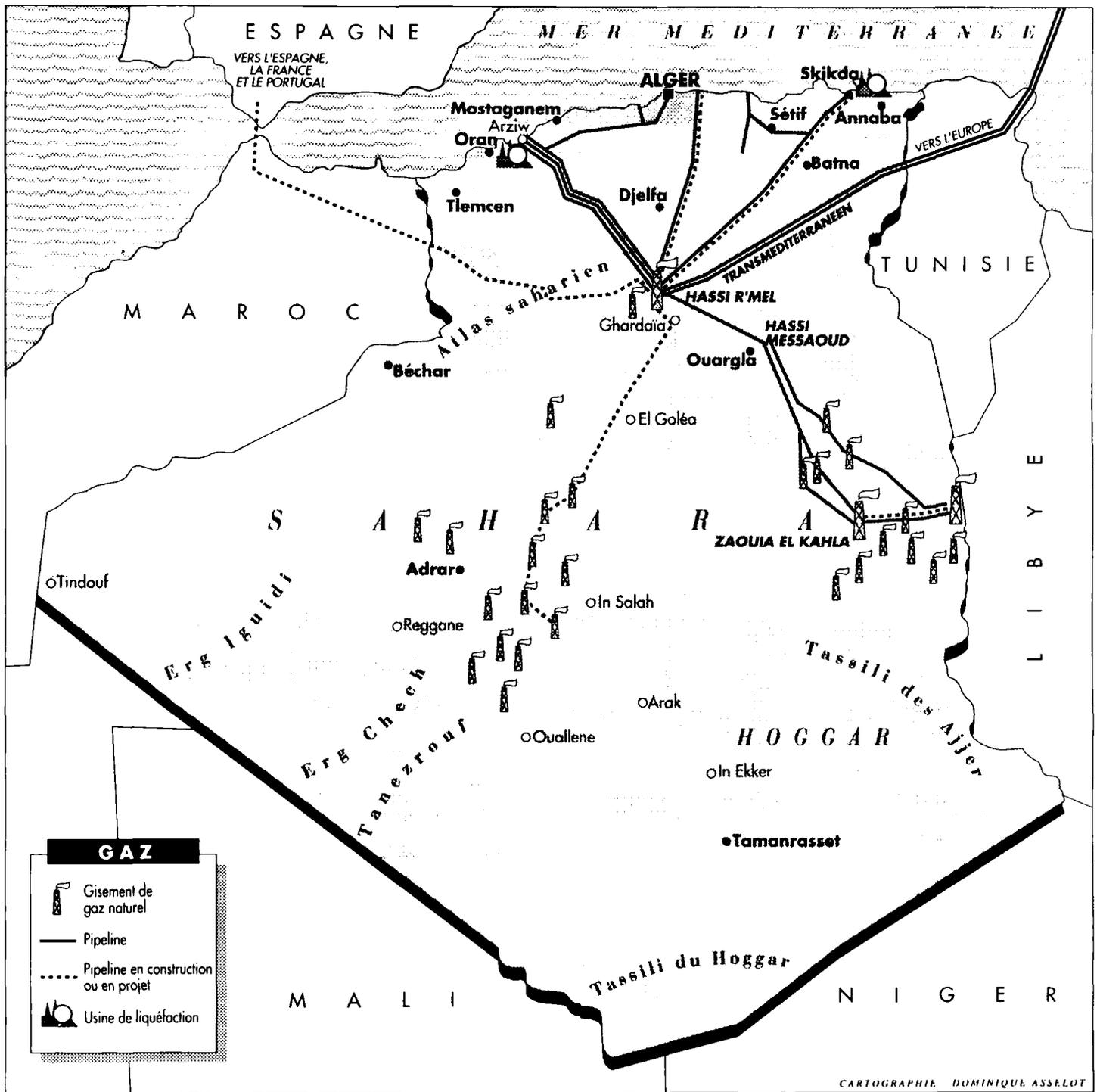
L'heure des pétro-dollars

Malgré le recul de sa production de brut au cours de l'année 1971 (elle passe de 48 mns T en 1970 à 37 mns T seulement, du fait du boycott), **l'Algérie gagne très largement au change**. La part des sociétés étrangères (surtout françaises) dans l'extraction pétrolière au Sahara tombe de 38 mns T en 1970 à 11,6 mns T en 1972 tandis que la part de la Sonatrach passe de 9,6 mns T à 37,8 mns T ! Les revenus pétroliers de l'Etat, qui n'étaient que de \$ 272 mns en 1970 s'élèvent à \$ 613 mns en 1972.

Entre temps, les évènements s'accélèrent: la Libye nationalise BP en décembre 1971 et l'Irak l'IPC (Irak Petroleum Compagny) en juin 1972. C'est à l'automne 1973, enfin, qu'éclate la guerre arabo-israélienne d'octobre; en décembre de cette même année, le Shah d'Iran annonce le quadruplement du prix du pétrole. **De \$ 1050 mns en 1973, les revenus pétroliers algériens culbutent à \$ 4100 mns en 1974!** Même en tenant compte de la dépréciation du dollar et de la livre sterling (ces deux monnaies ayant respectivement perdu 22% et 35% de leur valeur entre 1971 et 1974) cet accroissement est proprement colossal ! Et nombreux sont encore aujourd'hui ceux qui, parmi les cadres algériens, se demandent s'il ne s'agissait pas là d'un "cadeau" trop soudain, et, par là même, lourd de conséquences sur les choix qui furent alors faits en matière d'industrialisation de l'Algérie...

En France, cependant, on assiste, en 1973, à une résurgence quasi-paranoïaque des réactions xénophobes à l'égard de l'Algérie en général et des travailleurs émigrés algériens en particulier, le tout attisé par une presse revancharde dont on a du mal, aujourd'hui, à imaginer la portée et l'intensité: plus d'une cinquantaine d'Algériens sont assassinés en France au cours de 1973 et, en décembre de cette même année, une bombe déposée au consulat algérien de Marseille se solde par quatre mort et une vingtaine de blessés...

En définitive, les deux accords signés avec la CFP et ELF-ERAP en 1971 ont bel et bien fixé le cadre qu'allaient prendre les relations pétrolières franco-algériennes durant une quinzaine d'années, mettant officiellement un point final au conflit né des nationalisations de Boumédiène. Mais force est de reconnaître qu'ils sont intervenus dans un climat tellement empoisonné que toutes les négociations futures, même sur des points mineurs, en resteront perverties, et que l'Algérie payera progressivement, à l'avenir, le prix d'un trop grand enfermement sur elle-même.



L'ESSOR DU GAZ, SES CONFLITS ET LEUR IMPACT

De tous les autres producteurs d'hydrocarbures, l'Algérie a été la première à investir dans la mise en valeur de ses ressources gazières. Le fait qu'elle dispose de substantielles réserves de gaz non associé, en particulier le gigantesque gisement de Hassi-R'Mel, découvert dès 1956, explique certainement en partie cette remarquable précocité. Le fait que le gaz soit nationalisé à 100% a sûrement joué, aussi, un rôle d'incitateur. Mais il ne faudrait pas oublier, non plus, que **l'Algérie a été très vite conduite à s'interroger sur son avenir pétrolier**, du fait de la première baisse de sa production de brut à partir de l'année 1974: près de 51 mns T en 1973, 47 mns T en 1974 et 45 mns T en 1975...

Ce fléchissement est du, pour l'essentiel à des raisons techniques (moindre pression naturelle sur le gisement de Hassi-Messaoud) et sera, d'ailleurs, résolu, dans un premier temps, par des moyens techniques de récupération secondaire: injection d'eau et de gaz pour accroître la pression; c'est ainsi qu'avec 57 mns T, 1978 sera l'année record (jamais égalée depuis) de la production d'hydrocarbures liquides en Algérie. Mais la récupération coûte cher, d'autant plus que ce gisement est particulièrement profond (aujourd'hui encore, Hassi-Messaoud est le plus important site de recyclage des gaz miscibles au monde, avec onze stations de réinjection d'une capacité totale de 50 mns m³ / jours).

Diversification et liquéfaction

L'Algérie est donc assez rapidement confrontée à l'évidente limitation de ses ressources pétrolières (dans l'état actuel des connaissances) qui coûteront de plus en plus à extraire. Dans ces conditions, le gaz apparaît comme le moyen idéal de retarder l'échéance de l'après-pétrole et d'assurer un second souffle énergétique pour les exportations comme pour la consommation intérieure. Seul problème, mais de taille: les clients étrangers potentiels (européens et américains) réclament du gaz liquéfié....

C'est ainsi qu'à **la première usine de liquéfaction du gaz naturel, celle d'Arzew GL4Z**, dont il a déjà été question plus haut (puisqu'elle fut mise en service en 1964), **furent progressivement**

ajoutées trois nouvelles unités, beaucoup plus puissantes:

- **L'usine GL1K de Skikda**, réalisée par Technip en 1968, la Somelgaz - société d'économie mixte ELF-Sonatrach - lui en ayant confié la réalisation. Elle a commencé à produire à la fin de 1972 (elle fut ensuite complétée par de nouvelles lignes de liquéfaction en 1981).
- **L'usine GL1Z d'Arzew**, réalisée par Chemico à partir de 1970, puis par Bechtel à partir de 1975 (Chemico ayant été dessaisie du contrat), et inaugurée en février 1978. Cette unité avait bénéficié, dès le départ, d'un prêt de l'Eximbank américaine (c'était l'époque où le contrat gazier avec El Paso était déjà en gestation). La première cargaison au départ de GL1Z, en décembre 78, était effectivement destinée à El Paso. Mais ce contrat devait rapidement tourner court, dès 1979, avec la nouvelle administration Carter et le revirement du marché énergétique international. Il sera finalement rompu.

- **L'usine GL2Z d'Arzew**, réalisée par Pullman-Kellog et dont la construction a commencé au début de 1978, mais qui n'a jamais pu fonctionner correctement par la suite.

Parallèlement, et dans un même souci de valeur ajoutée nationale, l'Algérie s'est dotée de plusieurs unités de raffinage. Aux deux raffineries d'Hassi-Messaoud et d'El Harrach, à Alger, achevées dès 1964, se sont progressivement ajoutées la raffinerie d'Arzew (juin 1973) puis celle de Skikda, de loin la plus puissante (mise en service progressive à partir du début 1980), et la petite unité d'In Aménas (1981).

La part du gaz dans la production d'énergie primaire passe de 9% en 1973 à 19% en 1980, la production de gaz de Hassi R'Mel s'élevant, dans le même temps, de 5,6 mns TEP à 21,4 mns TEP. Durant la même période, la production de GNL bondit de 2,5 mns TEP à 6,7 mns TEP et celle de produits raffinés de 4,6 mns TEP à 9,7 mns TEP.

Parallèlement, la production algérienne de pétrole brut amorce un déclin durable et volontaire suite à des décisions prises, d'une part, pour ménager les réserves et, d'autre part, pour se conformer aux décisions de rétention de l'OPEP. La réduction est rapide: 52 mns T en 1980 et 37 mns T en 1982, coïncidant avec la mort de Boumediène et l'entrée en fonction de Chadli, des circonstances qui ne devaient pas faciliter cette transition à l'intérieur même de l'Algérie comme sur le plan de ses rapports avec ses principaux clients en hydrocarbures.

La délicate gestion des conflits gaziers

Avec la France, deux contrats de vente du gaz algériens sont "opérationnels" à la fin des années 70: celui de 1964, portant sur 0,5 mds m³/an et celui de 1971 portant sur 3,5 mds m³/an. Ils sont d'ailleurs accompagnés d'une assistance technique française aux deux usines liquéfactrices de Camel et GLIK de Skikda. Un troisième contrat, signé en 1976, et portant lui, sur 5,15 mds m³/an aurait du entrer en vigueur le 1er janvier 1981. Mais il fut retardé par le long différent sur les prix qui oppose alors l'Algérie à ses principaux clients, belges, italiens et français.

La Sonatrach demandait la parité (FOB) entre le prix de son pétrole et le prix de son GNL sur la base d'un équivalent calorifique. Un accord de ce type avait déjà été signé dans le passé, mais dans un tout autre contexte, avec la société américaine El Paso en 1969. En 1980, alors que le brut est encore vendu à des prix très élevés sur le marché mondial, ce "principe de la parité" conduirait, s'il était retenu, à des prix du gaz algérien sans commune mesure avec celui des autres producteurs: \$ 6,6/mns Btu contre \$ 4,65/mns Btu pour le gaz soviétique, pour prendre un exemple parlant.

Contrairement à ce que l'on put lire et entendre par la suite dans les médias de l'hexagone, ce n'est pas la France qui accepta, la première, de sortir de ce dilemme par la signature d'un compromis, mais la Belgique (Distrigaz), à travers la signature de l'accord du 8 avril 1981 basé sur le principe de plusieurs bruts de référence: ce qui lui donnait un prix fob du gaz algérien de l'ordre de \$5/mns Btu.

Au même moment, la bataille électorale des présidentielles bat son plein en France et le gaz algérien n'est pas vraiment, à Paris, au premier rang des préoccupations de la classe politique... Dans un tel contexte, les négociations traînent en longueur...

♦ **Il faut en définitive attendre la rencontre des deux Chefs d'Etat François Mitterrand et Chadli Bendjedid, en décembre 1981, à Alger,** puis l'entretien des ministres des Affaires étrangères (dont Claude Cheysson du côté français) pour qu'un terme à tout point de vue "politique" soit mis à ces interminables discussions. L'accord signé le 3 février 1982 (assez semblable dans ses grandes lignes à l'accord déjà conclu avec Distrigaz) table sur un prix de base fob (au premier janvier 1982) de \$ 5,12/mns Btu et prévoit une indexation de ce prix sur un panier de huit bruts.

En dépit des bonnes intentions affichées de part et d'autre, ce compromis, qualifié un peu trop vite "d'historique", ne permet pas d'asseoir les relations franco-algériennes sur des bases plus saines. Bien au contraire ! **Il engendrera au moins trois malentendus:**

- Entre la France et l'Algérie, d'abord, cette dernière ne s'estimant pas particulièrement privilégiée. Il est vrai qu'à partir du second trimestre 1982 le prix de vente fob du GNL algérien ne cesse d'évoluer à la baisse (du fait même de l'indexation), si bien qu'Alger ne se sent pas redevable de quoi que ce soit vis à vis de sa cliente: il y a bien croissance des exportations françaises courantes vers l'Algérie, mais moins de grands contrats que les firmes françaises ne l'espèrent...
- Deuxième malentendu, en France même, entre les pouvoirs publics et GDF: il est initialement prévu que celle-ci n'acquittera pas l'intégralité du "sur-coût" du gaz algérien et que l'Etat français apportera sa contribution. Pierre Bérégovoy n'annonce-t-il pas alors que la part de l'Etat sera de 13,5% (un pourcentage néanmoins susceptible d'évoluer) et que cette répartition fait "*l'originalité de ce contrat qui n'est pas un contrat typiquement commercial*" et qu'il ouvre la voie à "*un nouveau type de relations Nord-Sud*"? En fait GDF se retrouve rapidement chargée de régler la quasi-intégralité de la facture algérienne.
- Dernier malentendu enfin, entre la droite française et les gouvernements d'avant 86, celle-la se présentant comme le défenseur de l'option libérale et reprochant, à la majorité de gauche, un "tiers mondisme" qui fut, dans les faits, rapidement marginalisé.

En Algérie, la préoccupation omniprésente d'obtenir un prix rémunérateur pour le GNL, comme pour les exportations de gaz naturel vers l'Italie, la velléité de multiplier les contrats d'enlèvement pour justifier les investissements massifs entrepris dans le secteur gazier, ont l'inconvénient **d'occulter un débat beaucoup plus fondamental sur le coût de production des hydrocarbures et sur la nécessité de renouveler les réserves.**

De 1981 à 1986, la Sonatrach ne cessa pas un seul instant d'entretenir des différends avec ses principaux clients, parfois sur les prix, parfois sur les volumes (et sur la fameuse clause "*take or pay*"), parfois sur les clauses juridiques des contrats: conflit avec l'américaine Panhandle, conflit avec la SNAM italienne, reprise du conflit avec la Belgique, renégociation des contrats signés avec l'espagnole Enagas... **Ces querelles ne sont pas qu'à usage externe.** Elles permettent aussi, dans le même temps, **des arbitrages internes au pouvoir algérien.** Elles évitent toute interférence des entreprises étrangères (et du marché international) dans le contrôle des investissements pétroliers et gaziers, qui demeurent sous la maîtrise pleine et entière de la bureaucratie algérienne. Elles camouflent le partage de la rente.

La loi de 1986 sur les hydrocarbures

Il faut donc encore attendre trois à quatre ans avant que la Sonatrach ne reconnaisse publiquement ses insuffisances en terme de retard technique et d'exploration du territoire, une tâche qu'elle assume pratiquement seule, et avec des moyens limités (tant sur le plan technique que sur le plan financier), bien qu'elle ait bénéficié, au cours des premiers plans, de la moitié des investissements industriels de l'Etat. **En 1986, seul 10% du domaine minier est exploré et l'intensité des travaux de recherche reste très faible.**

C'est cette douloureuse prise de conscience qui conduit à la promulgation de la loi 86-14, du 19 août 1986 sur l'exploration et la production des hydrocarbures. D'option plus libérale, celle-ci ouvre une brèche dans le monopole de la Sonatrach et permet des accords de partenariat avec des compagnies étrangères. La compagnie italienne AGIP entame rapidement des négociations pour la signature d'un contrat de partage de la production.

TABLEAU 8 ACCORDS D'EXPLORATION CONCLUS AVEC DES COMPAGNIES ETRANGERES A PARTIR DE LA LOI D'AOUT 86 (et avant les amendements de 91)

Société	Date de l'accord	Périmètre	Superficie (km2)	Nombre de forages	Dépenses minimales (\$ mns)
- Repsol	11/86	Rhames	n.d.	-	-
- Agip	15/12/87	Zemoul El Kbar	4681	2	69
- Cepsa	2/9/88	Rhourde Yacoub	1500	1	25
- Alepco	16/6/89	Ghardaia	8954	3	23
- BHP	24/6/89	Rhourde El Louh Sif - Fatima	3477 3684	8	85
- Anadarko Petroleum 50% LasmO 25% Maerks Oil 25%	23/10/89	Berkine - El Merk - Sidi Yeda - Gara Tesselit	5096 3330 4701 7789	10	100
- Total CFP 40% Repsol 25% Kufpec 20% Pecten 15%	9/11/89	El Harcha Est	1972	3	40
- Total CFP 30% Repsol 25% Kufpec 20% Pecten 25%	9/11/89	El Agreb Ouest	5516	4	31
- Neste Oy	13/3/90	El Ouar	4822	3	25
- Total CFP	21/5/89	Béchar Est	5897	-	-
- Agip	20/12/90	Erg El Hassiane	12975	1	-
- Repsol	20/12/90	Erg Issaouane	4500	6	-
- Total	12/5/91	Djebel Bottena Hamra Sud-Est	4509 1949	6	-
- IPC	6/91	(1)	8600		
- Occidental	9/6/91	(2)	23000	10	32
- JNOC	18/8/91	(3)	33000		
- Encor et Norcen Energy Resources	8/10/91	Mehaiguène	13500	10	60

Source : PGA Pétrole et gaz arabes

(1) Zone nord Bechar ; (2) Blocs 128a, 410a, 411 et 412 ; (3) Partie centrale de Reggane.

L'interminable négociation franco-algérienne.

Malheureusement, en France, le **changement de cap algérien de 1986** passe **presqu'inaaperçu** tant il tombe au mauvais moment, en pleine cohabitation, alors que la campagne sur le "sur-coût" supposé du gaz algérien bat son plein, largement relayée par les médias et la presse, dans un concert de mauvaise foi, de confusions (volontaires ou non) et d'excès de langage. Il faut dire que le sujet est complexe.

L'indexation demandée, puis obtenue, par l'Algérie, en 1982, n'avait en effet pas tardé - comme on l'a déjà vu - à se retourner contre elle (du fait de la baisse régulière du prix du pétrole): fixé à hauteur de \$ 5,12/mns Btu au départ, le prix de vente du gaz algérien était ainsi descendu \$ 4,78 au 1er janvier 1983, puis à \$ 3,98 au 1er juillet 1983... Avant que n'éclate la querelle de 87-88, Français et Algériens avaient donc décidé, d'un commun accord, de conclure un nouvel accord, "intérimaire", qui ne tenait plus compte de l'indexation sur les prix du brut mais retenait les valeurs "netback" du gaz comme base de calcul.

Comme souvent en pareil cas, des antagonismes et des ambitions personnels vont interférer dans les débats. Du côté français, l'interlocuteur officiel de l'Algérie n'est autre que le très libéral **Alain Madelin**, un homme qui, au sein du gouvernement Chirac, s'est vite trouvé écarté des pays africains de la Zone franc (le "pré-carré") pour cause de politique africaine de l'Elysée et de Matignon (où personne ne tient à ce qu'il vienne déranger de délicats équilibres faits de préférences traditionnelles et de vieilles allégeances). Frustré d'un tel tremplin africain, le jeune ministre de l'Industrie entend bien se rattraper au Maghreb, où il dispose de la liberté d'exposer ses vues sur les questions de développement en général et de coopération en particulier. Il va s'y investir d'autant plus qu'il partage ce terrain d'action avec l'un de ses proches, **Pierre Gadonneix**, lui-même tout nouveau directeur de GDF à cette époque.

Du côté algérien, on trouve un homme qui doit beaucoup au Président Chadli, **Belkacem Nabi** (en tant que ministre de l'Energie, il a une revanche à prendre contre l'éviction de son ancienne société, la SN Repal, décidée par Abdesselam une quinzaine d'année auparavant, cf supra) et son collègue des Finances, **Abdelaziz Khellef**. Tandis que ce dernier négocie avec Edouard Balladur, rue de Rivoli, Nabi tente de contourner Madelin par le biais des vieux réseaux gaullistes, à travers Charles Pasqua notamment. Bref, une négociation qui n'était déjà pas simple au départ ne va pas tarder à devenir extrêmement embrouillée...

La version officielle française, telle que la colportent les journaux informés par le ministère de l'Industrie, laisse entendre que le "sur-coût" supposé du gaz algérien est la conséquence directe de l'accord "Cheysson" de 1982, un accord d'autant plus condamnable, aux yeux des économistes néo-libéraux, qu'il est basé sur une indexation. Or cette version est fausse ! Mais elle est d'autant plus mal démentie par les autorités algériennes que celles-ci, après avoir présenté l'indexation comme une panacée, hésitent à reconnaître publiquement qu'elles ont changé d'avis, sous la pression des faits:

- Depuis le début de 1987, ce n'est pas la Sonatrach qui revendique l'application de l'accord de 1982 (devenu caduc l'année précédente), mais GDF qui l'utilise pour calculer le prix du gaz qu'elle paye à son fournisseur (car les enlèvements n'ont jamais cessé, ils auraient même tendance à s'accroître!). La société française n'a certes pas "viré sa cuti" sur le plan idéologique... Elle se contente de choisir la formule qui lui offre le meilleur prix à court terme.

- Sonatrach, pour sa part, réclame à GDF un prix du gaz de quelque 30% supérieur à celui qui lui est effectivement versé, mais ne parvient à établir une telle facture qu'en utilisant la base de calcul de l'accord intérimaire de 1986. Or ce dernier retient le principe des prix "net-back", un principe initialement revendiqué par GDF!

♦ **Ce n'est en définitive qu'à la fin de l'année 1988, après un nouveau changement de majorité en France, et les événements d'octobre en Algérie, que sera signé un nouvel accord gazier entre GDF et Sonatrach.** Celui-ci retient, pour le calcul du prix du gaz, une formule qui tient compte du prix net-back de différents bruts, avec des mécanismes compensateurs permettant d'atténuer les éventuelles hausses ou baisses brutales enregistrées sur le marché international. **GDF n'en est pas moins contrainte de régler le solde de ses arriérés à la Sonatrach, soit quelque F 800 mns, après un premier versement de F 850 mns.**

Parallèlement, les autorités françaises et algériennes paraphent un protocole financier qui est une grande première puisqu'il comporte des crédits bonifiés par le Trésor français et qu'il est clairement destiné à la promotion des exportations françaises sur le marché algérien. Mais les temps changent et il s'agit là, déjà, d'une autre histoire...

Après coup, on ne peut guère qu'être atterré par la succession d'un si grand nombre de malentendus! Surtout à une époque où la Sonatrach commençait à montrer par ailleurs, dans ses négociations avec d'autres partenaires (notamment américains, japonais ou allemand) des signes d'ouverture très novateurs. On peut se demander jusqu'à quel point cet imbroglio gazier franco-algérien n'a pas surtout servi à masquer les réalités, à retarder la mutation de la société algérienne, et à conforter, en définitive, ceux qui, de part et d'autre de la Méditerranée, souhaitaient la persistance d'un confortable statu quo.

SONATRACH, LE MASTODONTE

Souvent présentée, non sans raison, comme un Etat dans l'Etat, la Sonatrach est un véritable mastodonte à l'échelle de l'économie algérienne. Elle emploie près de 35000 personnes, a réalisé, selon les données officielles, un **chiffre d'affaires de plus de DA 400 mds en 1994** (soit \$ 9,5 mds, dont \$ 8,6 mds à l'exportation) et contribue largement au soutien du Trésor public algérien. Elle obtient aussi régulièrement de **confortables bénéfices**, de l'ordre de 7% à 8% de son chiffre d'affaires: DA 21 mds sur DA 300 mds en 1993, DA 34 mds en 1994 sur DA 400 mds. Ses investissements ont atteint DA 86 mds, soit l'équivalent de \$ 2,4 mds l'année dernière. Et sa production totale oscille depuis 1990 entre 160 et 165 mns TEP.

On retiendra surtout qu'elle assure 97% des exportations globales de l'Algérie, avec ses ventes de pétrole brut, de "liquides de gaz naturel" (LGN), de produits raffinés, de gaz naturel ou de gaz naturel liquéfié (GNL) et de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et qu'elle contribue pour près des deux tiers aux ressources budgétaires de l'Etat algérien.

La restructuration des entreprises publiques menée au début des années 80 par le Président Chadli ne l'a guère affectée, comme on va le voir, puisqu'elle est parvenue à conserver ses principales attributions. C'est plutôt la prise de conscience de ses insuffisances en matière d'investissement (exploration, récupération, transports, liquéfaction etc) qui l'a conduite à évoluer vers une plus grande ouverture à l'égard des partenaires étrangers, en 1986 et 1991. Elle est aujourd'hui à la veille d'une nouvelle réforme, retardée par le contexte politique de l'économie algérienne.

La restructuration de 1981/1982

La restructuration des entreprises publiques algériennes amorcée au début des années 80 avait pour objectif d'offrir une plus grande autonomie de gestion à ces établissements tout en les morcelant en de nouvelles entités, de taille plus "humaine", mais toujours soumises à leur ministère de tutelle. **La réforme de la Sonatrach, en particulier, devait donner naissance à une quinzaine de sociétés différentes.** Elles existent d'ailleurs toujours aujourd'hui, alimentant un conflit incessant avec la fédération syndicale qui demande leur rattachement à l'entité Sonatrach proprement dite qui, elle est restée financièrement solide et la moins menacée par d'éventuelles privatisations.

Le décret du 6 avril 1980 lança le coup d'envoi de cette restructuration, avec la création de trois premières entreprises: NAFTAL, ENPC et ENGTP. Celui du 1er août 1981 en créa six autres: ENAFOR, ENTP, ENSP, ENAGEO, ENGCB, ENAC. Peu après étaient constituées l'ENIP, ASMIDAL et l'ENE (ou ENEP). Des découpages ultérieurs devaient aboutir à la mise en place de NAFTEC, de l'EGZIK et de l'EGZIZ.

Ces entreprises couvrent toute une palette d'activité:

- Le raffinage et la distribution intérieure avec, NAFTAL;
- La production de produits plastiques, avec l'ENPC;
- La construction et le montage de grands ensembles industriels, avec l'ENGTP;

- Les opérations de forage avec ENAFOR;
- Les travaux sur les puits pétroliers ou hydrauliques, avec l'ENTP;
- Les activités d'entretien et de services divers sur les puits, avec l'ENSP;
- La prospection sismique et la géophysique, avec ENAGEO;
- Le génie civil industriel avec l'ENGCB;
- Les travaux de canalisation avec l'ENAC;
- La pétrochimie avec l'ENIP;
- Les engrais avec ASMIDAL;
- L'ingénierie pétrolière, avec l'ENEP etc...

En dépit de ces démantèlements, la SONATRACH a su conserver l'essentiel de ses attributions antérieures, que ce soit dans le domaine de l'exploration, de la production ou du transport des hydrocarbures (liquides ou gazeux), comme dans celui de la liquéfaction du gaz. **L'exportation des hydrocarbures, activité stratégique, reste également "son" monopole exclusif.**

♦ **La polémique autour de la restructuration de la Sonatrach n'en est pas moins restée extrêmement vive, alimentée par les écrits contradictoires de nombreux responsables algériens.**

Le plus virulent est certainement Belaïd Abdesselam (PDG de la Sonatrach de 1964 à 1966, puis ministre de l'Industrie et de l'Energie jusqu'en 1977) qui n'a pas hésité à affirmer que "depuis 1979, le potentiel humain et technique de Sonatrach a été soumis à une vaste entreprise de démantèlement. L'outil forgé laborieusement par l'Algérie - équipes de forage, de géophysique, centre de traitement informatique, etc- a été détruit par les tenants de la politique aventurière. Résultat: aujourd'hui, pour faire un effort important dans ce domaine, les moyens de Sonatrach sont nettement insuffisants. Derrière cette opération se trouvent les Français qui n'ont pas digéré les nationalisations de 1971, et, bien sûr, leurs relais en Algérie..." (A cette mise en accusation indirecte, Belkacem Nabi devait d'ailleurs rétorquer "qu'en 1975, lorsqu'on avait élaboré le plan d'exportation à long terme connu sous le sigle de Valhyd, l'Algérie devait importer sa première cargaison de pétrole en 1992/93...Nous avons, par une politique nouvelle, redéployé la production et reporté (...) cette date fatidique").

Dans la même veine, l'une des premières déclarations de Sid Ahmed Ghazali (longtemps PDG de Sonatrach) sur ce sujet, en tant que Premier ministre, fut faite (en novembre 1991) pour regretter ce qu'il nomme la "destruction" de la Sonatrach: "Je suis de ceux qui n'étaient pas rassérénés lors des restructurations effectuées au début des années 80" confiait-il alors à un parterre de cadres de l'entreprise, à Hassi Messaoud. Paradoxalement, le même Ghazali fut aussi celui qui alla le plus loin dans l'ouverture du secteur des hydrocarbures algériens au capital étranger.

Les amendements de 1991 à la loi 86/14 sur les hydrocarbures

Pour préserver son indépendance (et le secret de ses partages internes de la rente pétrolière), l'Algérie s'est employée à financer pratiquement seule, durant près de vingt ans, ses investissements de recherche et ceux de production sur les gisements existants. **Le bilan qu'elle tire de cette politique au début des années 90 n'est pas brillant: plus de 55% des réserves de**

pétrole ont déjà été consommées et elle ne fore que 15 puits en moyenne par an, contre une moyenne mondiale qui serait plutôt de 95 puits par an. Sur les gisements en production (qui commencent à vieillir) le taux moyen de récupération est de l'ordre de 22% à 23%, alors que la moyenne mondiale est de 50% des réserves en place. Or les techniques de récupération tertiaire sont très chères, au delà des seuls moyens de l'entreprise. Les réserves prouvées, enfin, ne permettent pas plus de 20 à 30 ans de production selon le rythme d'extraction envisagé.

La Sonatrach constate aussi qu'en dépit des accords signés avec des partenaires étrangers sur la base de la loi de 1986 (cf supra la liste de ces accords), les activités d'exploration n'ont pas enregistré le "boom" espéré, que ce soit au niveau de la prospection sismique ou des forages (calculés en mètres forés).

Tableau 9 ACTIVITES D'EXPLORATION (I)

	En Km de profil sismiques			En mètres forés		
	Sonatrach	Associés	Total	Sonatrach	Associés	Total
1980	20030	275	20305	88519	37067	12558
1981	16741	5114	21855	62906	1209	64115
1982	13063	7555	20618	64219	2693	66912
1983	15881	4643	20524	54903	8377	63280
1984	13540	263	13803	36153	16750	29003
1985	13072	356	13428	61315	18916	80231
1986	10243	0	10243	65827	9559	75386
1987	7706	407	8113	65450	2663	68113
1988	6007	1585	7592	45031	2885	47916
1989	6350	158	6508	38971	4772	43743
1990	8858	1929	10787	34772	7894	42666

Source : PGA et Sonatrach

Le scénario que tirent les responsables algériens de cette situation, dans l'hypothèse d'une poursuite des exploitations en cours, sans investissement majeur (faute de moyens), et sans découverte importante (faute d'investissements suffisants) est alarmant. Il prévoit *"le fléchissement continu de la production pétrolière qui devrait atteindre 25 mns T/an"* et entraîner la disparition progressive des exportations pétrolières après l'an 2000, compte tenu de l'accroissement attendu de la consommation nationale.

En effet, la production algérienne d'hydrocarbures liquides (brut + condensats + GPL) qui est de l'ordre de 57 mns TEP en 1990 (dont 35 mns T de brut) risque de descendre régulièrement, alors que la consommation pétrolière intérieure est déjà de 10mns T/an au

début des années 90 et que l'on peut (compte tenu de l'accroissement démographique) prévoir son doublement en 20 ans.

♦ **Plus grave encore peut-être aux yeux des cadres de l'entreprise, les coûts de production de Sonatrach sont excessifs.** Le secret a beau être bien gardé, on parle, en privé, de \$ 10 par baril, ce qui est largement supérieur aux coûts de production du Moyen-Orient. Les techniques de recherche mises en oeuvre sont peu performantes, au niveau du traitement des données sismiques notamment. Le retraitement informatique des données anciennes dont dispose Sonatrach (technique de la sismique tridimensionnelle entre autre) permettrait d'améliorer le coût de l'exploration en limitant le nombre des forages nécessaires et en optimisant le nombre des forages positifs. L'entreprise a pris des années de retard et ses cadres en sont conscients; beaucoup sont favorables à des lois plus attractives et à l'offre de contrats plus rémunérateurs, pour attirer les compagnies étrangères et leurs technologies.

Ils pensent notamment qu'il serait ainsi possible d'améliorer le "taux de succès" des forages (obtenir un puits productif sur quatre forés, contre une moyenne qui n'est que d'un puits sur sept), de réduire de 30% le coût des forages et de multiplier par 3 ou 4 (voire par 5) la productivité des puits en production.

Les services de Sonatrach estiment alors à hauteur de \$ 5,5 mds (sur dix ans) les investissements qui pourraient être attendus d'éventuels partenaires étrangers pour relancer l'exploration et le développement de nouveaux champs de pétrole. De même, des investissements de l'ordre de \$5 mds seraient nécessaires pour développer les nombreux gisements de gaz humides découverts, mais non encore exploités. Et il faudrait encore \$ 5 mds supplémentaires pour accroître le taux de récupération des réserves. **Mais bien qu'elle soit plus "libérale" que les textes antérieurs, la loi du 19 août 1986 sur les hydrocarbures interdit de facto ce type de partenariat.**

♦ **Quatre réaménagements sont donc envisagés:**

- **L'extension au gaz du régime juridique applicable aux hydrocarbures liquides;** ainsi les sociétés étrangères obtiendraient-elles un droit de production sur leurs découvertes de gaz qui, jusqu'alors, étaient exclusivement réservées à la seule Sonatrach.
- **L'extension de l'intéressement des sociétés étrangères à l'exploitation des gisements découverts, de même qu'aux gisements en cours d'exploitation.**
- **Une politique fiscale plus incitative** avec des possibilités d'abattement en ce qui concerne la redevance (jusqu'à 10%) et l'impôt sur les résultats (jusqu'à 42%), pour orienter l'effort de recherche vers des zones délaissées; des dispositions permettant d'éviter la double imposition sont aussi envisagées.
- **L'introduction de l'arbitrage international** pour le règlement des conflits qui pourraient naître entre Sonatrach et ses partenaires.

Mais en tout état de cause, la Sonatrach conserve son rôle dominant dans la maîtrise et le contrôle de l'exploitation des ressources nationales en hydrocarbures et *"les droits qui pourront être reconnus aux partenaires de Sonatrach (...) préservent la majorité de 51% au moins dévolue à la Sonatrach."* Mais l'article 65 de la loi de 1986 qui ne permettait pas l'intéressement de

partenaires étrangers aux gisements découverts avant cette même année 1986 est directement mise en cause par les nouveaux textes élaborés.

Ce projet gouvernemental, plutôt classique dans sa forme, s'est trouvé compliqué par un long débat conflictuel sur la question des "droits d'entrée" qui pourraient être demandés aux compagnies étrangères désireuses de s'inscrire dans l'opération des gisements existants, Sid Ahmed Ghozali allant jusqu'à déclarer qu'il était prêt à vendre le quart de Hassi-Messaoud pour sortir l'économie algérienne de son marasme! Les chiffres les plus extravagants furent alors avancés, jusqu'à \$ 6 à 7 mds, mobilisables à court terme(!), sans que l'on sache très bien si le chef de gouvernement parlait de "ventes d'hydrocarbures par anticipation" ou de simple "droits" d'entrée . Tout cela dans l'espoir d'éviter le rééchelonnement de la dette algérienne... Aujourd'hui, on sait que ces espérances étaient vaines et que, de toute façon, l'Algérie n'a pas pu échapper au rééchelonnement de sa dette extérieure.

Autre sujet de confusion: la conformité de la juridiction pétrolière avec la loi "sur la monnaie et le crédit" qui avait été préalablement adoptée à l'initiative du gouvernement de Mouloud Hamrouche. Pour que tout soit cohérent et clair, il aurait fallu qu'une nouvelle loi sur les hydrocarbures (et non de simples amendements) soit alors rédigée et adoptée. Mais ni les députés ni le Premier ministre Ghozali ne le souhaitaient... Une telle loi aurait en effet considérablement limité le pouvoir de contrôle de l'administration algérienne sur les flux de capitaux liés au pétrole.

Par contre, les amendements à la loi sur les hydrocarbures de 1986 furent bel et bien votés par l'Assemblée populaire nationale le 30 novembre 1991, par 174 voix contre 27 et 22 abstentions. Ce fut même le dernier vote important de cette APN qui devait, peu après, se retrouver dissoute dans l'imbroglie historique de la destitution de Chadli Bendjedid, en janvier 1992. A posteriori, la déclaration du président de la Commission économique de l'APN Amar Tou au moment de ce débat parlementaire sonne comme une épitaphe " Il faut privilégier les intérêts supérieurs de la nation quel que soit le résultat des élections législatives du 26 décembre 1991".

Encadré 10 LA FIN DE LA "DOCTRINE NATIONALISTE DES MATIERES PREMIERES"

Les amendements de novembre 1991 ont mis un terme définitif à la politique nationaliste algérienne des hydrocarbures élaborée sous Boumédiène au cours des années 70. Mais pour les auteurs de ces textes, en particulier le ministre de l'Energie d'alors, Norredine Aït Laoussine, il s'agit plutôt d'un changement de stratégie qu'il exprime en ces termes: *"Quand j'ai proposé à notre parlement de "dénationaliser" les réserves de gaz de l'Algérie, j'ai avancé ces propositions en étant conscient que 20 ans plus tôt, avec quelques collègues au gouvernement, j'ai défendu ces mêmes mesures que je proposais d'abroger. Ce que nous avons fait il y a 20 ans, et ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, sert le même objectif, à savoir créer les conditions nécessaires pour que le développement économique s'enclenche au profit des Algériens. Il y a 20 ans, les compagnies étrangères avaient un si grand contrôle sur les ressources naturelles de l'Algérie, qu'elles pouvaient étouffer l'intérêt national. En plus, notre compagnie nationale n'avait pas suffisamment d'expérience pour traiter, sans handicap, avec les compagnies internationales. Aussi la nationalisation était inscrite dans la logique de la situation. Aujourd'hui, la situation a changé. L'Algérie a la possession juridique de ses ressources naturelles et Sonatrach a gagné en maturité. Mais nous reconnaissons que nous manquons de moyens financiers et que nous n'avons pas les moyens humains et technologiques pour réaliser nos ambitions"*

(Propos extraits de Petroleum Intelligence Weekly, 9 mars 1992)

La quête des compagnies étrangères

Ni la dissolution de l'Assemblée, ni la destitution de Chadli, ni le retour de Mohamed Boudiaf, ni son assassinat en juillet 1992, ni la promotion d'Ali Kafi à la tête du HCE, ni la nomination de Belaïd Abdesselam, ni son départ, ni même la guerre civile qui déchire l'Algérie n'ont - fait étonnant ! - remis, depuis lors, en cause cette politique pétrolière de la fin 1991.

Les compagnies pétrolières réagissent d'ailleurs positivement à la proposition algérienne de contrats de partage-production qui leur est faite et qui a pour elle l'avantage de la simplicité, d'autant qu'elle s'accompagne de la levée de multiples restrictions d'ordre juridique. Cette formule qui est désormais utilisée dans le monde entier ne nécessite pas de connaissance particulière des complexités algériennes.

Encadré 11 GISEMENTS CONCERNES PAR LE PREMIER APPEL D'OFFRES

Au début du mois d'octobre 1991, l'Algérie a invité 30 compagnies pétrolières étrangères à s'associer à l'exploitation de dix gisements et à l'augmentation du taux de récupération.

	Date de découverte
Hassi Messaoud	1956
Haoud Berkaoui	1965
Ben Kahla	1965
Guellala	1969
Rhourde El Baguel	1962
El Gassi	1959
Zarzaitine	1957
El Adeb Lareche	1958
Hassi R'mel (a)	1956
Rhourde Nous (a)	1972

Source : PGA (a) ceinture pétrolière de ce gisement

Mais contrairement à ce qu'espérait Sid Ahmed Ghazali, les compagnies ne se bousculent pas sur les gisements déjà en exploitation bien qu'une dizaine d'entre eux aient été proposés d'entrée de jeu (cf le tableau ci-dessus) et dans le cas où elles s'y intéressent, elles ont tendance à préférer la formule prévoyant un partage de la production ne portant que sur les barils de brut récupérés en sus des capacités de production initiales de Sonatrach seule. L'autre formule qui autorise une entrée pure et simple des compagnies dans la totalité de la production du gisement concerné (et donc un partage de la globalité du brut extrait durant la période du contrat) aurait évidemment l'avantage de rapporter des droits d'entrée immédiats beaucoup plus élevés. Mais la situation politique algérienne incite déjà à la prudence.

♦ Par contre, les compagnies sont très vite intéressées par les appels d'offres internationaux de Sonatrach portant sur l'exploration pétrolière et gazière de nouveaux blocs. Des "data packages" géologiques sont également proposés pour les zones ainsi ouvertes. 27 sociétés pétrolières se rendent le 30 mai 1992 à Alger pour participer à une réunion de présentation du contexte de l'exploration en Algérie. Une trentaine d'autres se retrouvent à Houston le 25 juin, pour une rencontre du même type. Plusieurs dizaines d'entre elles sont même réunies à Londres, début juillet, avec les responsables de la Sonatrach lorsque tombe la nouvelle de l'assassinat du Président Boudiaf.

Tableau 10 CONTRATS D'EXPLORATION ET DE PARTAGE DE PRODUCTION SIGNES A PARTIR DE DECEMBRE 1991

	Date de conclusion	Blocs	Invest min (mns)	Nb puits à forer
Agip	Décembre 1991	431 et 216	n.d.	1-3
Anadarko	Janvier 1992	Périmètre d'Akara	n.d	n.d
Atlantic Richfield	Mai 1992	418, 419b et 438a		
Atlantic Richfield	Mai 1992	424a et 443a	65	11
Mobil	Juin 1992 et Février 1994	415a, 416b, 424b et 433a	58,5	5
Phillips Petroleum	Juillet 1992	209 et 406b	67,7	7
Louisiana Land & Exploration, Bow Valley Energy	Novembre 1992	215 et 405	33	3
Saskoil, Ranger Oil, Oryx Energy, Hardy, Oil & Gas	Novembre 1992	427 et 439	34	3
Pluspetrol	Décembre 1992	Périmètre d'El Guelta Nord	23,25	3
Veba, Wintershall, RWE-DEA, Saarbergwerke	Janvier 1993	432	24,5	3
BP Exploration	Février 1993	104a, 119a, 137a, 138a et 139a	45	5
Péto-Canada	Avril 1993	223a, 234a, 239, 240a et 244a	34,5	9
Mobil	Février 1994	415a, 416b, 424b et 433a	58,5	5
Repsol	Mai 1994	425	27	5
Pluspetrol	Juin 1994	237a et 246a	26,5	
Pedco Daewo, Samsung et Hanbo Energy	Décembre 1994	230 et 231	22 à 23	3
Agip	Mai 1995	403	25	5

Source : PGA

En dépit d'un contexte aussi tragique, les compagnies étrangères estiment encore que le risque politique est moins déterminant dans le cadre d'une décision d'exploration que dans celui d'une décision de production. Elles s'inquiètent néanmoins de voir le très nationaliste Belaïd Abdesselam porté à la tête du gouvernement à la place de Ghozali. Mais celui-ci veille très vite à les rassurer: il confirme qu'il soutiendra la loi de la fin 1991 sur les hydrocarbures. Et les

gouvernements qui se sont succédés depuis lors n'ont pas varié d'un pouce de cette ligne de conduite. Durant toute cette période la Sonatrach n'a d'ailleurs eu qu'un seul et même directeur général, Abdelhak Bouhafs, avant qu'il ne soit limogé (nous y reviendrons) au début de 1995.

Contrairement à la loi d'août 1986 qui avait eu peu d'effet sur les activités d'exploration en Algérie (cf tableau "2", supra), les amendements de 1991 ont donc permis une reprise sensible des travaux de recherche des partenaires étrangers de Sonatrach, qu'il s'agisse de la prospection sismique ou des forages. Dès 1993 le nombre de mètres forés par ceux-ci dépasse le nombre de mètres forés par la Sonatrach (même si celle-ci continue à effectuer le plus grand nombre de forages par unité).

Tableau 11 ACTIVITES D'EXPLORATION (II)

	En Km de profils sismiques			En mètres forés		
	Sonatrach	Associés	Total	Sonatrach	Associés	Total
1990	8858	1929	10787	34772	7894	42666
1991	7380	6400	13780	45527	25832	71359
1992	5625	10573	16198	34347	17072	51419
1993	4023	11771	15794	32839	35369	68208

Source : PGA et Sonatrach

Les taux de succès ont de surcroît très vite répondu aux attentes puisqu'ils se sont établis à 66% en 1992 et à 57% en 1993.

Tableau 12 DECOUVERTES D'HYDROCARBURES EN 1992 (*) ET 1993

Puits	Permis	Opérateur
BRSW-1	Zemoul El Kbaa Bloc 403	Agip
RSR-1	Rhourde Seghir	BHP/Hamilton
RFK-1	Rhourde Yacoub Bloc 406a	Cepsa
Tifernine-1 et Tin Mesnaguène-1	Erg Issouane Bloc 226a	Repsol
EMK-1	Bloc 208	Anadarko
HBK-1	Bloc 404	Anadarko

(*) : Le tableau ne comprend pas les découvertes réalisées par la Sonatrach au cours de cette période.

Source / Sonatrach et PGA

En 1994, les compagnies pétrolières étrangères devaient effectuer 22 forages, et la Sonatrach 29. Il est difficile de savoir si tous ces travaux ont bel et bien pu être réalisés, compte tenu de l'insécurité sur l'ensemble du territoire et des premières agressions dont ont été victimes des équipes de prospection (assassinat le 18 octobre 1994 de deux employés de la société Schlumberger travaillant sur une base de forage près de Babar). Par contre, le ratio "réserves

découvertes sur réserves produites" a été supérieur à 1 en 1994, "c'est à dire que nous avons largement renouvelé la production commercialisée de l'année" comme devait le souligner Abdelhak Bouhafis lors de la présentation des comptes de cet exercice.

Huit découvertes ont été réalisées en 1994 (surtout dans les bassins d'Illizi, de Ghadames et de Sbaa), dont trois par la société nationale et cinq par des partenaires étrangers, la palme revenant à l'américaine **Anadarko** et à **Petro-Canada**. Les réserves mises en évidence par ces découvertes sont estimées à 300 mns m3 d'huile, à 18 mns m3 de condensats et à 68 mds m3 de gaz.

Il s'agit des découvertes suivantes:

- **EME 1, El-Merk Est**, foré par Anadarko;
- **HBN 1, Hassi-Berkine Nord**, foré par Anakardo;
- **BKE 1, Berkine Est**, foré par Anakardo;
- **GKS 2, Guerguit El Kihal Sud**, foré par la Sonatrach;
- **TM 103, Tamadanet**, foré par Petro-Canada;
- **ODN 1, Oudiane**, foré par la Sonatrach;
- **ODM 1, Oued-Merabia**, foré par Alepco, société algéro-lybienne;
- **FOKE 1, Foukroun Est**, foré par la Sonatrach.

Tableau 13 DECOUVERTE D'ANADARKO DEPUIS FEVRIER 1993

Nom	Puits	Blo c	Résultats	Date
El Merk	EMK-1 (découverte)	208	1972 b/j (46° API)+3,7 Mp.c./j	Février 1993
	EMK-2 (appréciation)	208	1750 b/j (58° API) (a) + 13,6 Mp.c./j 45° API mais découverte non commerciale	Septembre 1993
El Merk Est	EME-1 (découverte)	208	Zone 1 : 38 Mp.c./j Zone 2 : 3200 b/j(53° API) (a) + 29 Mp.c./j Zone 3 : 3050 b/j (53° API) (a) + 13 Mp.c./j Zone 4 : 1860 b/j (42° API) + 2,5 Mp.c./j	Février 1994
Hassi Berkine	HBN-1 (découverte)	404	4900 b/j (42° API) + 6,3 Mp.c./J	Février 1994
Berkine Est	BKE-1 (découverte)	404	Zone 1 : 15275 b/j (40,6° API) + 3,4 Mp.c./J Zone 2 : 3693 b/j (53° API) (a) + 34,6 Mp.c./J Zone 3 : 52 b/J (56° API) (a) + 2 Mp.c./J	Mai 1994
Hassi Berkine	HBN-2 (appréciation)	404	13572 b/j (41,6° API) + 10,6 Mp.c./j	Décembre 1994
Hassi Berkine	HBN-S 1-B (découverte)	404	16000 b/j (42° API) +17,8 Mp.c./J	Mars 1995

(a) : condensats

Source : Anadarko et PGA.

Les découvertes les plus importantes sont celles d'Anadarko sur ses blocs 208 et 404 (surtout HBN, BKE et EME), dans le Sahara, au sud-est de Hassi-Messaoud. Elles viennent d'être suivies, en mars 1995, par une nouvelle découverte, la cinquième depuis l'accord signé le 23 octobre 1989 ... Une telle fréquence est tout à fait exceptionnelle selon cette compagnie qui estime qu'elle peut "*raisonnablement*" estimer les réserves d'huile qu'elle a ainsi mises en évidence entre 850 mns et 1250 mns et barils (autour de 140 mns T). Elle étudie actuellement un plan global de développement qui permettrait, un an après la délivrance du permis d'exploitation, de commencer à produire à un rythme initial de 30 000 b/j (soit 1,5 mns T/an dès 1996), avant une nouvelle montée en puissance, deux ans après.

Pour le responsable de la commercialisation internationale du brut chez Anadarko, Greg Labadie, cité dans la revue PGA, ces découvertes ouvrent, à cette compagnie texane d'importance modeste, les portes "du marché mondial". "*Nous parlons là de volumes considérables qui seront exportés vers l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Europe de l'Est (...) Le pétrole algérien est d'excellente qualité, et tout particulièrement pour les raffineurs européens au cours de l'hiver pour la production de fuel domestique. Nous avons un excellent contrat avec la Sonatrach qui devrait nous donner de bons bénéfices et un important cash flow*".

Les découvertes d'Anadarko sont en effet d'autant plus intéressantes que le coût de développement des champs retenus pour l'exploitation ne serait que de \$ 2,2/b et les coûts d'exploitation proprement dite de \$ 2,65/b.

Et les succès de l'année 1994 ne se bornent pas à cela. **Il faudrait aussi citer les deux puits forés par Agip sur ses découvertes antérieures de l'Erg Oriental**, qui ont permis d'augmenter les réserves d'huile estimées jusqu'alors. **Si bien que l'Algérie se retrouve aujourd'hui en tête de la liste des découvertes 1994 de brut établie par la revue Petroconsultants** (avec 1138 mns barils, loin devant la Norvège et le Brésil) **et au deuxième rang des découvertes 1994 mondiales de gaz** (derrière la Malaisie).

L'objectif algérien de parvenir à 100 forages par an à l'horizon de l'an 2000 n'aurait donc plus rien d'irréel, dans ces conditions, pourvu que la situation sécuritaire le permette.

Au niveau de la production, des efforts massifs de récupération assistée ont, enfin, été réalisés: injection de gaz miscible à Mesdar, de gaz à Stah Mereksen et d'eau à Amessek...

LES PROJETS DE SONATRACH

En dépit d'une conjoncture extrêmement difficile, la Sonatrach envisage de mener à bien ses principaux projets selon un échéancier en deux grandes étapes: jusqu'en l'an 2000, et au delà. Ses objectifs prioritaires s'inscrivent sur deux axes majeurs: une stratégie de modernisation pour l'entreprise elle-même; un accroissement de ses capacités d'exportation de gaz.

La stratégie de modernisation de Sonatrach

Le projet de modernisation de la Sonatrach (PROMOS) vise, selon les explications qui avaient été données par Abdelhak Bouhafis, son ex-directeur général, l'année dernière, à *"consolider la position concurrentielle de l'entreprise à l'échelle mondiale"*. Lors d'une intervention dans le cadre d'un Séminaire sur "l'avenir des sociétés nationales des pays exportateurs d'Hydrocarbures" qui s'était déroulé à Paris les 26 et 27 mai 1994, il avait précisé que *"ce projet est l'aboutissement d'une réflexion amorcée en 1989, au moment où les réformes économiques en Algérie introduisaient de nouvelles relations entre l'Etat propriétaire et l'entreprise publique: une opportunité d'adaptation de notre stratégie d'entreprise aux réalités et tendance de l'industrie pétrolière internationale"*.

L'objectif affiché est donc de transformer la Sonatrach *"en firme performante, au sens moderne du terme, dont les critères de fonctionnement sont déterminés par la compétitivité externe et interne"*. Pour Bouhafis, l'entreprise est désormais *"confrontée au challenge de la quantité et des coûts"*. Il estime que *"du fait du progrès technique", "les rapports de forces se trouvent profondément bouleversés au détriment des pays producteurs . La position de ceux-ci tendra donc à se dégrader sensiblement car le facteur financier discriminant dans l'accès à la technologie sera accentué par les perspectives de prix"*.

Seule solution, à son avis, pour sortir de ce dilemme: faire en sorte que les groupes pétroliers des pays producteurs s'insèrent dans *"l'économie mondiale des hydrocarbures"*, comme l'ont déjà fait des groupes comme la PEMEX, KPC, PDVSA ou Aramco... Cette évolution correspond aussi pour lui à un *"trait majeur de l'époque: l'effacement, la réduction du rôle économique des Etats."* Résultat: *"les relations entre acteurs pétroliers tendent donc à devenir des relations entre firmes industrielles. Il s'agit d'une réalité nouvelle, déterminante..."*

Même s'il n'est pas question d'une privatisation de la Sonatrach, l'objectif est qu'elle fonctionne désormais *"en système de marché"*. Les activités en amont (recherche et développement) sur le territoire national, restent *"la base de notre développement"*, mais les ressources du sous-sol algérien ne sont pas illimitées. *"Nous devons nous préparer à élargir notre base de réserves et à exercer notre métier de pétrolier et de gazier en dehors de nos*

frontières" (ce qui inclut les activités de trading, de services, d'investissements en aval dans la pétrochimie "avec là aussi toute forme d'association, de partenariat et d'alliances qui favorisent un processus rapide et efficace d'intégration verticale...").

◆ **Sur le plan purement organisationnel, cette démarche suppose une plus grande décentralisation et une organisation par "Centres de profit":**

- Au sommet de l'édifice, une direction générale qui assure un rôle de management stratégique et de pilotage.
- Au niveau intermédiaire, des branches qui sont des "entreprises internes" en charge d'une activité stratégique et qui regroupent chacune plusieurs "unités de base opérationnelles".
- A la base, les UBO, "unités de base opérationnelles", centre de profit ou de gestion.

La première tâche consiste à identifier les conditions à réunir pour faire, d'une activité particulière, une branche à part entière. La "Commercialisation", jusqu'ici à ce stade préliminaire, vient ainsi, au début de 1995, d'être transformée en une branche à la tête de laquelle a été nommé Ali Hached, qui est devenu, du même coup, l'un des directeurs généraux adjoint de la société nationale. Sonatrach réfléchit aussi à la possibilité de constituer une branche internationale.

La deuxième étape concerne le passage d'une branche déjà constituée à un niveau d'autonomisation précédant sa filialisation. La branche "Transport des Hydrocarbures par canalisation", dirigée par le directeur général adjoint Malek Bellani en est, par exemple, à ce stade.

La troisième étape concerne les branches qui fonctionnent déjà avec un haut degré d'autonomisation et sont donc à la veille de leur "filialisation", au sens organisationnel du terme, c'est à dire capables de fonctionner comme des entreprises internes. La branche "Liquéfaction et transformation du gaz", dirigée par Abdelhamid Bensaïd (par ailleurs directeur général adjoint) depuis février 95, en est là.

Sonatrach envisage par ailleurs la réintégration du raffinage dans ses activités de base.

◆ **Cette réorganisation interne ne modifie pas la politique de Sonatrach vis à vis de ses filiales mixtes** comme Hélios (constituée avec Air Liquide et Air Products qui en détiennent 49%), productrice d'Hélium, Condor (constituée avec Naftec et CMDMR) dans le domaine de l'ingénierie ou Sarpi (constituée avec ABB SAE Sadelmi, 49%) pour la réparation des pipelines... Notons à cet égard la constitution d'une filiale commune Sonatrach-Sonelgaz-ENCC qui recherche actuellement des partenaires internationaux dans le domaine des équipements chaudronnés, des générateurs de vapeur, d'aéroréfrigérants et d'échangeurs de chaleur...

Tableau 14 FILIALES ET PARTICIPATION EN ALGERIE

Dénomination	Objet	Participation
Sté Algéro-Libyenne d'exploration et de production d'Hydrocarbures (ALEPCO)	Exploration et Production	50% Sonatrach 50% Noc
Sté d'Etudes et de Services Pétroliers (SESP)	Services Pétroliers et reprises des puits	51% Sonatrach 49% Total
Centre de Développement et d'Application des Techniques Pétrolières et Gazières (NAFTOGAZ)	Formation de techniciens supérieurs	45% Sonatrach 15% Ensp 15% Enafor 20% Entp 5% Enageo
SOMIZ	Maintenance industrielle	50% Sonatrach 50% Egzia
SOMIK	Maintenance industrielle	50% Sonatrach 50% Egzia
SAFIR	Engineering	36% Sonatrach 15% Sonelgaz 44% GDF 5% Sofregaz
IFA	Engineering financier	33,33% Sonatrach 33,33%BEA 33,34% BNA
HELIOS	Production et commercialisation d'hélium	51% Sonatrach 49% Helap
SOTRAZ	Transport en commun	67% Sonatrach 33% Egzia
CONDOR	Engineering	30% Sonatrach 30% Naftec 40% CMDMR
SARPI	Réparation de pipelines	51% Sonatrach 49% ABB SAE Sadelmi
SIM	Promotion et gestion du patrimoine immobilier	100% Sonatrach

La Sonatrach a particulièrement développé, ces dernières années, toutes ses activités de négoce pétrolier. Selon la revue Petrostratégies (10/10/1994), "Sonatrach Petroleum Corp, à Londres, manipule actuellement 10 à 15 mns T/an de produits raffinés, du brut et des GPL... Sa nouvelle filiale à Singapour, qui s'appellera Sonatrach Petroleum Asia (SPA) prendra en charge tout le trading du groupe à l'est de Suez." Et l'Amérique n'est pas oubliée: "Sonatrach envisage, en effet, de créer une filiale trading aux USA, qui s'occuperait de la commercialisation de GPL et de fuel oil à 0,3% de soufre en Amérique du Nord comme du Sud".

Tableau 15 FILIALES ET PARTICIPATIONS A L'ETRANGER

Dénomination	Objet	Participation	
Transmediterranéen Pipeline Company Ltd (TMPC)	Propriété et exploitation du gazoduc sous-marin reliant la Tunisie et la Sicile(Transmed)	50%	Sonatrach SNAM
Mariconsult S.P.A	Support technique pour l'exploitation du Transmed	50%	Sonatrach SNAM
Samco	Support financier et administratif de la T.M.P.C	5% 5% 90%	Sonatrach SNAM TMPC
Sonatrading Amsterdam	Trading et marketing du gaz naturel	100%	Sonatrach
Sonatrach Petroleum Corporation	Trading et marketing des hydrocarbures et dérivés	100%	Sonatrach
Sté du Maghreb Arabe pour le transport du Gaz Naturel (SOMATGAZ)	Etude du tracé du gazoduc Algérie Tunisie-Lybie	33,33% 33,34% 33,33%	Sonatrach ETAP NOC
International Petroleum Investment Partnership (IPIP)	Holding financier, gestion de portefeuille	99,9% 0,1%	Sonatrach BACE
Société d'études du Gazoduc Ouest Maghreb/Europe (OMEGAZ)	Etudes de faisabilité du gazoduc Maghreb/Europe	19% 19% 19% 19% 5%	Sonatrach SNPP Enagas GDF Rhurgas SGP
Sonatrach Petroleum Investment Corporation B.V.	Société financière et d'investissement	99,9% 0,1%	Sonatrach BACE
Sotal Energy Ltd	Commercialisation des GPL	50% 50%	Sonatrach Total

♦ **Le remplacement de Abdelhak Bouhafs par Nazim Zouioueche, en mars 1995, ne devrait pas en théorie changer les grandes lignes de cette stratégie.** Mais ce changement a été trop brutal pour ne pas faire "de vagues" à Alger. On y parle de conflits de pouvoir et d'autorité... Des partenaires étrangers s'interrogent, surtout ceux qui avaient eu l'occasion de faire la connaissance du nouveau directeur général lorsqu'il était le dirigeant de la Transmediterranean Pipeline Company (TMPC, une joint-venture entre la SNAM italienne et la Sonatrach), à la "belle" époque des commissions et autres détournements, autant d'affaires révélées, depuis, par l'opération "mains propres" en Italie.

Le départ de Bouhafs pourrait donc signifier, selon certains, que les autorités algériennes préfèrent rester dans une situation juridique et organisationnelle plus floue qu'il ne l'aurait lui-même souhaité. Le contrôle des flux financiers pétroliers reste au centre de ces tractations..

Augmentation des capacités d'exportation de gaz

Depuis plusieurs années, la Sonatrach réaffirme son intention de parvenir à un niveau d'exportation de 60 mds m3 de gaz naturel par an avant la fin de la décennie. Selon ses déclarations les plus récentes, elle semble déjà être parvenue à réunir suffisamment de contrats commerciaux (les derniers avec les Etats-Unis, l'Espagne, l'Argentine et la Corée du Sud) pour se garantir des débouchés de cet ordre de grandeur.

Cet objectif suppose cependant, en amont, le développement des gisements déjà découverts mais inexploités et, en aval, l'accroissement de la capacité de production des unités de liquéfaction ainsi que l'augmentation des capacités de transport par gazoduc.

◆ Développement des gisements de gaz humide et de gaz sec.

Initialement seuls trois gisements de gaz non associés avaient été développés: Hassi R'Mel, Rhourde Nouss et Alrar. A partir de 1990, un programme de développement de onze autres gisements de gaz humide situés au Sud-Est de Hassi R'Mel a été planifié. D'un coût global estimé de \$ 6 mds, il vise la récupération de 200 mns T de liquides de gaz naturel (LGN) et de condensats et de 300 mds m3 de gaz naturel.

Divers travaux d'installations de traitement de gaz sur les sites ont été prévus et **la première production de ce type devrait provenir, dès cette année, du gisement de Hamra.** Celui-ci est opéré par Total, dans le cadre d'un contrat de "vente par anticipation" conclu en mai 1991, pour lequel la compagnie française a avancé quelque \$ 400mns à la Sonatrach ce qui lui donnera droit à la totalité de la production de liquides durant 14 ans; les GPL seront eux commercialisés par une filiale commune Sonatrach-Total, la SOTAL. Selon la compagnie française, les travaux sur ce site se déroulent actuellement comme prévu et la production de condensats et de GPL devrait débuter, au second semestre de 1995, à un rythme initial de 35 000 b/j.

Par ailleurs, de nombreux gisement de gaz sec découverts dans les années 50 dans la région d'In Salah (entre Adrar, Reggane, Ouallene et In Salah, au nord du Tanezrouft qui longe la frontière malienne) **sont l'objet d'études de développement.** Le coût des investissements envisagés est de \$ 2,5 mds. Selon les hypothèses retenues, ce projet devrait permettre, en vitesse de croisière, une production comprise entre 7 et 12 mds m3/an.

La Sonatrach est favorable à une formule de partenariat (avec British Petroleum notamment) qui porterait sur l'ensemble de ce projet gazier, de l'exploration au développement et au transport (via un gazoduc In Salah- Hassi R'Mel).

◆ Rénovation des usines de liquéfaction

Les unités de liquéfaction de gaz naturel d'Arzew et de Skikda (GL 1 Z, GL 2 Z, GL 1 K et GL 4 Z) font l'objet d'un programme de rénovation évalué entre \$ 1,5 md et \$ 2 mds et dans lequel sont impliqués des intérêts européens, américains et japonais. La capacité totale de liquéfaction doit passer de 20 mds m3 en 1993 à près de 30 mds m3/an en 1996, et pourrait fléchir ensuite (du fait de l'arrêt probable de GL 4 Z, l'ex-Camel) grâce à la montée en puissance des ventes de gaz naturel par gazoducs.

- Bechtel travaille sur l'usine GL 1 Z d'Arzew;
- Kellogg sur l'usine GL 2 Z d'Arzew;
- Sofregaz /GDF sur l'usine GL 1 K de Skikda;
- La vieille usine "Camel" GL 4 Z d'Arzew a été en février 1994 l'objet d'un contrat "de remise en état" avec la Safir (filiale commune à Sonatrach, GDF, Sonelgaz et Sofregaz).

Grâce à ces travaux de rénovation, les trois premières de ces usines devraient pouvoir tourner jusqu'en 2015 environ. La quatrième pourra peut-être fonctionner jusqu'en l'an 2000, mais à titre de précaution, son arrêt total possible est envisagé dès le milieu de l'année 1997.

L'achèvement des travaux sur le complexe GL 2 Z (Arzew) a été annoncée pour la fin de l'année 1995, après de nombreux retards dus à la complexité de l'opération, qui portait sur six train de liquéfaction, et à des problèmes de financement. La réception du complexe GL 1 Z devrait, elle aussi, intervenir à la fin de 1995.

Par contre les travaux de revamping de GL 1 K ont été partiellement interrompus, à la fin de l'année 1994, du fait du départ des 200 techniciens de Sofregaz travaillant à l'usine de Skikda, à la suite de l'assassinat de deux techniciens de Schlumberger le 18 octobre. GDF et Sofregaz ayant par la suite réaffirmé leur intention de "tenir leurs engagements vis à vis de la Sonatrach", on peut néanmoins espérer que l'achèvement de la rénovation de GL 1 K pourra se faire dans les délais prescrits (soit 86% de sa capacité "conceptuelle" dès 1997).

Le programme d'ensemble, qui a donc connu de nombreux reports imputables aussi bien à la complexité des montages financiers qu'à des difficultés techniques ou à des problèmes de sécurité, devrait cependant évoluer comme suit (au niveau des prévisions de production), si de nouveaux incidents ne viennent pas interférer dans son calendrier:

- 1995 : 34,3 mns m3 de GNL (soit 20,4 mds m3 de gaz)
- 1996 : 48,1 mns m3 de GNL (soit 28,9 mds m3 de gaz)
- 1997 : 46,6 mns m3 de GNL (soit 27,9 mds m3 de gaz)
- 1998 : 45,7 mns m3 de GNL (soit 27,4 mds m3 de gaz)

Le fléchissement que l'on observe entre 1996 et 1998 est imputable, comme on l'a déjà vu, à la prise en compte d'arrêt possible de la Camel (GL 4 Z) en 1997. Force est donc de reconnaître que ces prévisions de Sonatrach sont des estimations plutôt prudentes, en dessous des capacités probables réelles de production. Si l'ensemble du programme de rénovation est mené à bien, ces capacités "théoriques" devraient être, en fait, de l'ordre de 51 mns m3 de GNL (soit 30,6 mds de gaz).

♦ **Transmed et gazoduc Maghreb-Europe**

La capacité du **Transmed**, gazoduc transméditerranéen qui fournit du gaz naturel algérien à l'Italie depuis 1983, vient d'être portée de 16 mds m3/an à 24 mds m3/an par l'adjonction d'une station de compression dont la réalisation a été confiée à une entreprise italienne. Rappelons que ce gazoduc relie le gisement de Hassi R'Mel à l'Italie et à la Slovénie en passant par la Tunisie puis en traversant la Méditerranée et qu'il est composé de deux conduites. Les derniers travaux d'expansion ont été terminés en avril 1995.

Sa capacité de transport pourrait ultérieurement être portée à 30 mds m³/an par l'ajout de deux autres stations de compression.

Du côté Ouest de l'Algérie, la construction du **gazoduc Maghreb-Europe (GME)** est en bonne voie: selon la revue PGA, la société américaine Bechtel chargée de l'ingénierie générale (faite à 75%) de la réalisation du tronçon algérien (530 km) aurait même pris un peu d'avance sur son planning et comme la partie sous-marine (techniquement la plus complexe) est achevée, la date contractuelle d'entrée en service (juin 1996) devrait donc être respectée.

A cette date, le GME devrait donc relier (sur 1370 km) le gisement de Hassi R'Mel à Cordoue, en Espagne, en passant par le Maroc et le détroit de Gibraltar. De Cordoue, une ligne se dirigera vers Badajoz et Setubal pour approvisionner le Portugal. Dans une deuxième phase, l'alimentation du réseau français à partir de Lacq est envisagée mais tout dépendra de l'évolution du prix des hydrocarbures entre temps (le coût du transport de Hassi R'Mel aux Pyrénées est en effet de l'ordre de \$ 1,4 par million de BTU).

La capacité initiale du GME sera de 8 mds m³ de gaz, dont 7,2 mds pour l'exportation, 800 mns m³ étant réservé à la société nationale Sonelgaz pour ses propres besoins. Elle pourra être accrue par l'installation d'une station de compression quand les volumes exportés dépasseront les 7 mds m³. Dans cinq ans, les livraisons à Enagaz (Espagne) devraient en effet atteindre 6 mds m³/an, celles à Transgaz (Portugal) 2,5 mds m³/an et il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que le Maroc enlève quelque 1 md m³/an.

Le coût global du GME est évalué à hauteur de \$ 2,3 mds environ. Outre le contrat confié à l'américaine Bechtel, des commandes de tubes ont été passées en France (Daval AUS), en Espagne (Sider STS) et en Algérie même (EN, Sider et Anabib), tandis que des bobines étaient achetées en Allemagne (Hoesch) et des produits de revêtement en France (Elf Atochem).

C'est la société italienne Saipem qui a opéré la pose des canalisations sous-marines dans le détroit de Gibraltar. Sur le territoire marocain, le consortium franco-espagnol Entrepose/DAIP est chargé de la réalisation du tronçon qui va de la frontière algérienne à Taza. Le consortium ibero-germanique FCC Manesmann réalise, lui, le tronçon qui va de Taza à Gibraltar.

En plus du Transmed et du GME, **la Sonatrach envisage l'expansion du Gazoduc Hassi R'Mel-Skikda et le doublement du Gazoduc Alrar-Hassi R'Mel.** Ses principaux problèmes sont actuellement liés au financement de tels projets, sur le territoire algérien, dans la conjoncture actuelle.

L'AVENIR PETROLIER ET GAZIER DE L'ALGERIE

Les récentes découvertes pétrolières effectuées en Algérie en 1994 et 1995 (voir supra) ont eu un impact considérable sur l'avenir économique de l'Algérie et surtout sur la vision qu'en ont les principaux décideurs, que ce soit au niveau du FMI ou de la Banque mondiale, des gouvernements occidentaux ou des compagnies pétrolières internationales.

Premièrement, l'espérance de nouvelles découvertes relativement peu coûteuses renforce la **crédibilité financière du pays** tout entier et atténue les difficultés d'accès de la Sonatrach à des financements extérieurs pour ses nouveaux investissements. Le mouvement est à peine amorcé à ce jour, en raison des problèmes politiques de l'Algérie et reste, justement, masqué par la "conditionnalité politique" qui va partiellement de pair avec l'octroi de ces financements. Mais cette tendance ne devrait pas manquer d'accentuer ses effets, à court terme, si la **paix civile revenait**.

Tableau 16 EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES DE L'ALGERIE

	1993	1994	1995 (*)
Pétrole brut (1000 tonnes)	14036	15093	14009
LGN (1000 tonnes)	16792	15808	15250
Produits raffinés (1000 tonnes)	13111	13282	13261
Sous-total liquides (1000 tep)	47164	47312	45585
Gaz naturel (1000 m3)	14923	13656	16205
GNL (1000 m3)	33551	30401	32329
GPL (1000 tonnes)	3508	3514	3542
Sous-total gaz (1000 tep)	38076	35016	38601
Total (1000 tep)	85241	82328	84186

(*) Prévisions.

Source : Sonatrach.

Tableau 17 EXPORTATIONS DE GAZ

	Destination	Volume
Gaz naturel	Italie	11642523
	Tunisie	1485746
	Slovénie	388525
	TOTAL	13516794
GNL(*)	France	13292
	Espagne	7023
	Belgique	6592
	Etats-unis	2374
	Turquie	628
	Italie	242
	TOTAL	30151

(*) 1000 m3 de GNL = 600000 m3 de gaz.

Deuxièmement, le coup d'arrêt mis au déclin régulier jusqu'alors du ratio "réserves sur production d'hydrocarbures liquides" éloigne le spectre d'une rapide diminution des exportations de brut, ou d'une menace sur la sécurité d'approvisionnement du pays lui-même.

Notons néanmoins que les actuelles prévisions de la Sonatrach (cf tableau ci-dessous) supposent que le taux de récupération des puits continuera à s'améliorer et, surtout, que tous les équipements nécessaires au transport et à la commercialisation du gaz seront réalisés dans les délais prévus. Elles supposent aussi que le plan de développement 1994-1998 de la Sonatrach qui prévoit de porter les exportations algériennes d'hydrocarbures de 85 mns TEP en 1993 à 110 mns TEP en 1998, et qui exige un investissement global de \$ 17 mds (dont \$ 9 mds en devises) sera mené à bien. Ainsi, seulement, pourraient être atteints les 115 mns TEP d'exportations espérés en l'an 2000.

Tableau 18 RECETTES PREVISIONNELLES (en \$ mds)
(Hypothèse : un baril = \$16 de 1995 à 1999)

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
8,7*	8,6*	8,5	9,9	11,0	10,4	10,5

* Chiffres réels

1. Source : SONATRACH (janv. 1995)

Légende : Il n'y aura pas d'explosion des recettes tirées des hydrocarbures en Algérie d'ici l'an 2000, seulement une progression favorable qui devrait permettre de couvrir partiellement l'augmentation inévitable des importations. Ce tableau ne tient cependant pas compte du développement d'éventuelles découvertes majeures. Au cas où une décision de ce type serait prise, malgré l'insécurité, elle n'aurait cependant d'impact chiffré sur les exportations algériennes d'hydrocarbures qu'à la fin de la période sus-mentionnée.

La plus grande incertitude reste, en la matière, celle de l'insécurité. La création de "zones d'exclusion", en avril 1995, n'a ainsi pas empêché l'assassinat, dans la nuit du 4 au 5 mai suivant, près de Ghardaia (à 600 km au sud d'Alger) de cinq spécialistes étrangers (deux français, un britannique, un canadien et un tunisien) travaillant pour la société algérienne Anabib qui est, elle-même un fournisseur du gazoduc GME.

Par contre, au niveau des débouchés potentiels, l'Algérie est pratiquement certaine de trouver acquéreur pour ses hydrocarbures à partir du moment où elle accepte, ce qu'elle fait désormais, d'aligner ses prix de vente sur ceux du marché. Ce n'est pas un hasard si elle est d'ores et déjà parvenue à signer des contrats d'approvisionnement en gaz de l'ordre de 60 mds m3 pour la fin de la décennie. Et il est même très probable qu'elle serait en mesure d'accroître cette offre, pour répondre à la demande, si des problèmes de sécurité ne se posaient pas.

Les experts s'attendent en effet à une hausse continue de la demande de gaz au cours des prochaines années: selon l'AIE (Agence internationale de l'énergie), la croissance de la demande d'électricité dans le monde d'ici 2010 devrait être principalement satisfaite par la progression de la production des centrales fonctionnant au gaz naturel, la part du gaz dans la production totale d'électricité passant de 13,3% en 1991 à 19,8% en 2010. En Europe,

"client naturel" de l'Algérie, cette évolution est encore plus prononcée: 6,5% en 1991, 10,2% en l'an 2000 et 17,6% en 2010.

♦ **Par contre l'Algérie reste très vulnérable aux fluctuations du marché pétrolier, sur lequel elle a peu de poids.**

• **Vulnérable, parce que la faiblesse des cours ne lui permettra probablement pas, en dépit de la hausse de sa production, d'atteindre cette capacité d'exportation de \$ 15 à 16 mds sur laquelle elle comptait au début de la décennie pour éponger une bonne partie de ses problèmes financiers et d'endettement.**

Selon Abdelhak Bouhafs, cité par la revue Petrostrategies, pour un prix de \$ 18/b, les recettes d'hydrocarbures *"s'établissent à \$ 9 mds dès 1994, pour passer à \$ 10,7 mds en 1996 et se stabiliser à \$ 11,5 mds/an de 1998 à 2000."* Mais à \$ 14/b ces prévisions tombent respectivement à \$ 8,5 mds en 1996 et \$ 9 mds environ, par la suite. *"Une baisse de \$4 provoquerait une chute de recettes cumulée de \$ 10,8 mds sur 1994-1998, soit l'équivalent des besoins en devises de la Sonatrach pour les investissements et le fonctionnement"*. Cette baisse annulerait *"totalement aussi l'effet de l'augmentation des volumes d'exportation"* d'hydrocarbures.

• **Vulnérable, aussi, à cause de la prédominance croissante du gaz dans les exportations d'hydrocarbures.** Cette prédominance se traduira en effet, à volume égal (en équivalent pétrole), par une rente moins élevée. Les coûts d'exploitation et de transport du gaz sont plus importants et son prix de valorisation est moindre que celui du pétrole. **Ainsi l'Agence Internationale de l'Energie estime-t-elle que le prix du gaz restera probablement longtemps encore inférieur à celui du pétrole.**

La rente dont bénéficient les exportateurs actuels de gaz ne dépasse déjà pas le tiers de la rente - déjà réduite - dont bénéficient, à valeur calorifique égal, les exportateurs de pétrole (en moyenne: \$ 14,9/baril pour les exportateurs de pétrole et \$ 0,95/Btu, soit \$ 4,9/baril équivalent pétrole, pour un exportateur de gaz).

En conclusion, on constate donc que les calculs effectués par un groupe d'experts lors de la préparation du document "Évaluation et perspectives de l'économie algérienne à l'horizon 2005" demeurent d'actualité: **les recettes additionnelles attendues de l'accroissement des exportations d'hydrocarbures entre 1993 et 2010 pourraient bien être d'un niveau équivalent à celui des investissements nécessaires à une hausse correspondante de la production** (notons cependant que l'opération n'est pas tout à fait "à somme nulle" puisque les données retenues pour ce calcul montrent, qu'entre temps, l'Algérie aura aussi financé l'accroissement de la production nécessaire à sa propre consommation).

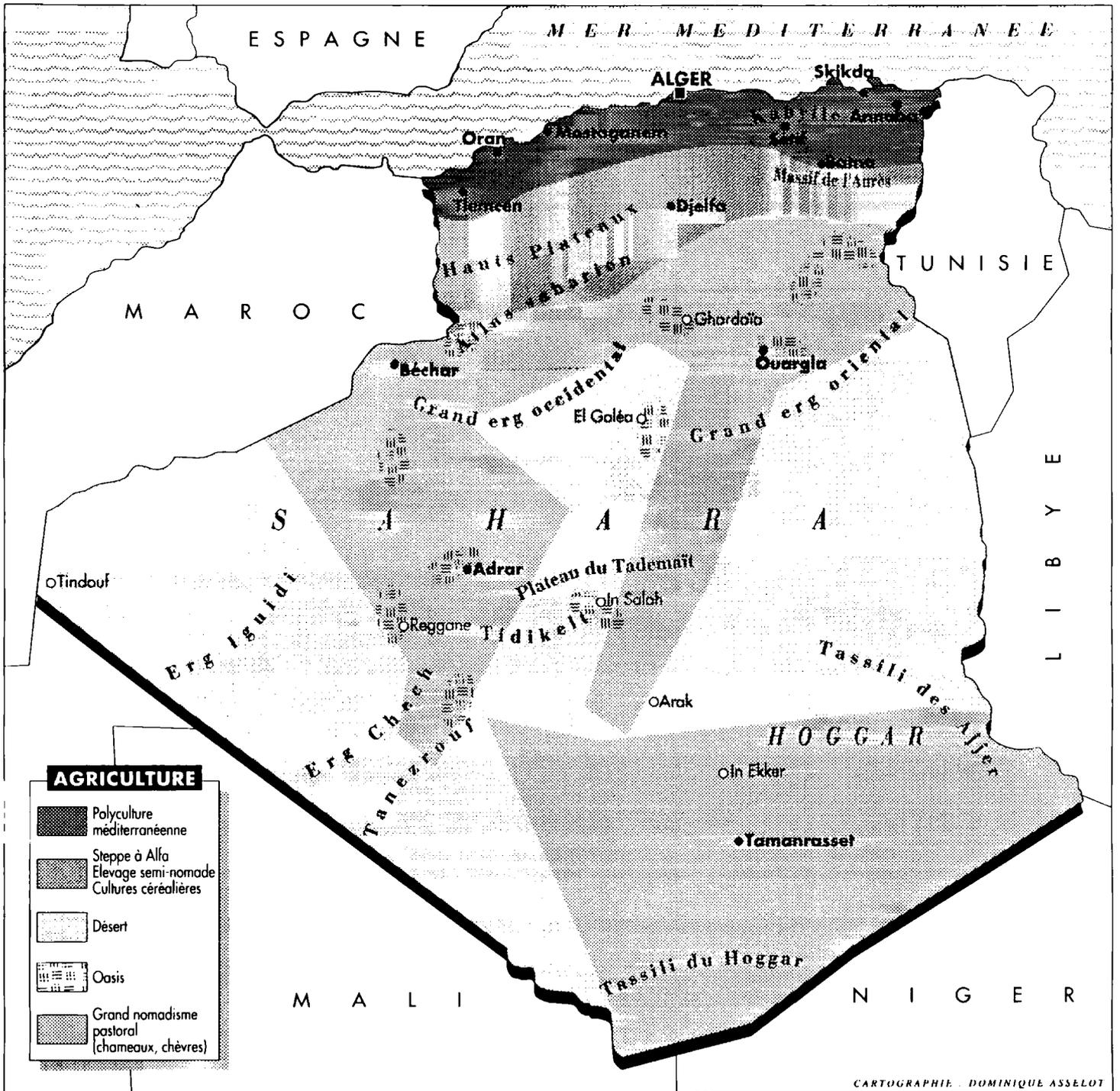
En dépit de ces réserves, il faut aussi reconnaître que le mélange "pétrole et gaz" dont dispose l'Algérie, à proximité du marché européen, peut donner lieu à **des développements industriels de haute valeur ajoutée, dans le secteur de la pétrochimie.**

Les cadres de la Sonatrach sont conscients de cette situation, de ses handicaps comme de ses potentialités, et redoutent avant tout que, maintenue sous une forte dépendance bureaucratique, leur entreprise ne puisse effectuer des mutations indispensables. Ce qui explique peut-être aussi parfois une trop grande prudence dans leurs évaluations, il faut le savoir... Et en tenir compte.

L'Algérie a bel et bien un avenir pétrolier et gazier devant elle, surtout depuis qu'elle s'est engagée dans une nouvelle politique de compétitivité dans ce secteur et de partenariat avec l'extérieur. Mais la Sonatrach ne sera probablement plus jamais en mesure de satisfaire, seule (comme elle l'a souvent fait dans le passé) l'accroissement des besoins économiques et sociaux de l'Algérie.

L'Algérie ne pourra également conserver la confiance de ses partenaires extérieurs que si elle parvient à mener à bien la réforme de la Sonatrach dans une plus grande transparence, surtout si elle envisage de poursuivre ses projets gaziers et pétrochimiques, très "gourmands" de financements. Pour rassurer ses associés, qu'ils soient industriels ou bancaires, il faut qu'elle ait, notamment, la possibilité de s'engager à l'extérieur, d'y acheter des actions si nécessaire, bref, de se comporter comme une société commerciale normale simplement soumise à un contrôle relevant de la souveraineté de l'Etat.

Au delà des problèmes actuels d'insécurité, se pose déjà le grand débat (très politique lui aussi) de la nature juridique de la Sonatrach vis à vis du marché international.



CHAPITRE III

L'AGRICULTURE

ET LA CONTRAINTE ALIMENTAIRE

Le revers de la médaille des hydrocarbures, en Algérie, c'est, avant tout, l'agriculture. La question de la terre avait pourtant pesé d'un poids beaucoup plus lourd que celui du pétrole, à l'indépendance, dans les préoccupations des dirigeants du FLN. Mais dès le départ (cf les "décrets de mars") l'illusion du développement socialiste "par le haut" de l'agriculture fit choisir une voie dirigiste et velléitaire. Puis la croissance exponentielle des revenus pétroliers au lendemain des nationalisations de 1971 accéléra la bureaucratisation de l'agriculture, avec la mécanisation de ce secteur et la mise en place d'un système de culture extensive à l'image du "modèle" soviétique...

Comme dans l'ex-URSS, c'est un système totalement inefficace de production qui a ainsi été mis en place, entraînant l'Algérie dans **la spirale d'une dépendance alimentaire qu'il n'est pas envisageable de supprimer à moyen terme.** L'auto-suffisance alimentaire n'est pas pour demain, ni pour après-demain, même si la pression démographique tend à s'atténuer. Tout au plus peut-on espérer un retournement de tendance qui permettrait d'alléger les tensions sur la balance commerciale et sur l'approvisionnement des centres urbains. Mais celle-ci n'ira pas sans un changement de méthode et sans une motivation suffisante des agriculteurs

En 1963, le souci de collectivisation de l'agriculture avait surtout un caractère idéologique et de prestige. Les conséquences néfastes de la salarisation des paysans et de la constitution des fermes d'Etat n'étaient pas prises en compte. Ce programme a, de plus, été contraint par la surévaluation du dinar, qui encourage les approvisionnements à l'extérieur (à bas prix) et décourage le soutien à une agriculture interne devenue structurellement déficitaire.

A partir de 1973 les importations alimentaires s'inscrivent sur une courbe parallèle à celle du prix du brut tandis que les exploitations agricoles s'installent progressivement dans un déficit permanent. **La solution de facilité** (c'est à dire l'abandon des agriculteurs à leurs difficultés) **l'emporte sur la nécessité d'une réforme en profondeur de l'économie algérienne**, d'autant que la question agricole ne saurait être résolue seule, indépendamment des autres mécanismes de la politique économique.

C'est ainsi que *"la dépendance alimentaire s'est installée durablement"*, comme l'affirme Smaïl Goumeziane, ancien ministre du gouvernement "réformateur" de Mouloud Hamrouche (1989 à 1991) et auteur d'un ouvrage sur le "mal algérien" (Fayard, 1994), *"traduisant la crise profonde d'une agriculture dépendant exclusivement de l'Etat et de ses monopoles pour l'approvisionnement, la distribution et le financement. La transition postcoloniale a donc échoué..."*.

A cela s'ajoute **la corruption à grande échelle** qui accompagne la passation des marchés de l'Etat, principalement dans le secteur des achats de biens agro-alimentaires (céréales, café, sucre etc). Chacun des clans du pouvoir (y compris la sécurité militaire) détient un monopole de fait sur le commerce de l'une de ces denrées et prélève sa dîme à chaque contrat, ce qui lui assure des rentrées aussi illégales que régulières.

♦ **Il faudra d'ailleurs que la rente s'effondre en 1986, pour que les autorités algériennes commencent à s'interroger sur leur stratégie de développement.** Des groupes de travail parallèles aux administrations, constitués de juristes, sociologues, financiers, gestionnaires (...) sont constitués, autour de Mouloud Hamrouche (alors secrétaire général de la Présidence) pour tenter d'élaborer une politique globale de riposte à la crise.

Ces groupes, qui sont à l'origine du phénomène politique des "réformateurs" commencent à se réunir en février 1986. Ils vont aboutir à deux projets de loi, l'un sur l'autonomie des entreprises (et la création des Fonds de participation, y compris dans le domaine de l'agro-industrie), l'autre sur **la réforme des terres agricoles publiques et des coopératives de services et d'approvisionnement**. Ce deuxième texte, élaboré de prime abord sous forme de circulaire présidentielle, échappe totalement au contrôle du ministre de l'Agriculture de l'époque, à contre-emploi, il est vrai, puisqu'il s'agissait de l'ancien patron de la Sécurité militaire (et "futur" premier ministre, à ce moment là), Kasdi Merbah.

Ce projet stipule, en substance, que les fermes d'Etat, domaines occupant les meilleures terres, doivent être partagées en exploitations agricoles collectives (EAC) entre les fellahs qui sont appelés à se réunir en petits groupes d'exploitants selon leur propre choix et leurs affinités et en exploitations individuelles (EAI) s'ils le désirent.

Les principales lois économiques élaborées dans cet esprit sont adoptées à la fin de 1986 ou au début de 1987, avant les évènements d'octobre. Le partage des terres agricole est réalisé dans la foulée, directement par les paysans. Mais il n'échappe pas totalement à la corruption qui règne au coeur du système; grâce à leurs relations, un certain nombre de membres de la nomenklatura parviennent à se faire attribuer une centaine de terres agricoles (sur un millier au total).

En novembre 1990, les réformateurs, qui sont désormais au gouvernement, décident (sous la pression des "coordinations paysannes" qui se constituent au même moment) de publier, dans la presse, la liste de ces bénéficiaires illégaux, déclenchant un "tollé" sans précédent: la liste comprend en effet des parents du Président Chadli (et aussi du futur président du HCE Ali Kafi), des anciens ministres, des généraux, et des hauts fonctionnaires (dont le père de Mohamed Meguedem qui avait été durant de longues années le directeur de

l'Information à la présidence et finance de nombreux journaux algériens, dont son propre hebdomadaire, l'Hebdo Libéré, depuis l'instauration de la liberté de presse).

Après le départ des "réformateurs", en juin 1991, ce scandale sera plus ou moins le prétexte de revenir partiellement sur la réforme de l'agriculture. En l'absence d'une stratégie cohérente à long terme, ce secteur reste aujourd'hui extrêmement vulnérable, soumis à des modes de gestion contradictoires et destructeurs, que ce soit dans le domaine foncier ou aux niveaux des moyens de production, des structures de commercialisation et des circuits de financement.

LA REFORME FONCIERE ET LA QUESTION DES TERRES

La surface agricole utile (SAU) est faible en Algérie: moins de 3% du territoire. On constate de surcroît qu'elle n'a pratiquement pas changé depuis 1910, représentant quelque 7,5 millions d'hectares (ha), soit 0,3 ha par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne des autres pays de la région.

La terre cultivable

Du fait de l'expansion urbaine, de l'industrialisation et de la construction des infrastructures, **le potentiel foncier du pays a été sensiblement réduit dans les régions les plus fertiles, plaines côtières et intérieures, correctement arrosées en année normale (ce qui n'est malheureusement pas le cas depuis deux ans).**

Encadré 12 LE DEVELOPPEMENT URBAIN D'ALGER MENACE PLUS DE 2000 ha DE TERRES CULTIVEES

Le plan d'aménagement et d'urbanisme de la ville d'Alger (PDAU) a été contesté, en 1994, par la direction de l'agriculture de la wilaya qui estime que la croissance urbaine entamera 2142 ha, soit 24% de sa superficie agricole totale. L'extension de l'aéroport international Houari Boumédiène prendra, à lui seul 1200 ha et l'urbanisation quelque 942 ha.

Plus de 600 ha de terres irriguées et quelque 800 ha de cultures maraîchères et de vergers (pour l'alimentation de la capitale) seront ainsi supprimés. 187 exploitations agricoles (regroupant 540 familles d'agriculteurs) devront également disparaître à terme, et l'indemnisation des futurs expulsés n'est pas assurée: "*le portefeuille foncier est complètement épuisé*" expliquent les autorités.

Les pertes de production attendus sont de l'ordre de 30% des rendements actuels: la production en fruits et légumes de la wilaya baissera de plus d'un million de quintaux par an et celle des produits laitiers de 3,8 mns litres/an.

Mais d'un autre côté, les besoins de la capitale en logements et en équipements sont considérables... Pour nourrir et loger Alger à la fois, il faudra donc un recours accru aux importations agro-alimentaires...

Dans une certaine mesure, ces pertes ont été compensées par une descente des cultures vers le Sud du pays, mais cela signifie surtout que des terres fragiles et coûteuses à entretenir (elles nécessitent en particulier des travaux multiples: irrigation, infrastructures, moyens de transports) ont été substituées aux "bonnes terres". L'érosion engendre, elle aussi, des pertes régulières de terres arables.

Selon les experts qui ont rédigé le chapitre de la "question agricole et alimentaire" dans le rapport "évaluation et perspectives de l'économie algérienne à l'horizon 2005", *"il paraît logique de poser comme hypothèse que la progression du potentiel foncier due à l'irrigation n'excédera pas la croissance de la population agricole et les réductions que continueront d'opérer l'urbanisation et le développement des infrastructures. Au bout du compte, en l'an 2005, le rapport actifs/SAU demeurera inchangé"*.

La population agricole

La population active dans le secteur de l'agriculture représente 25% de la population active algérienne totale, soit un peu plus d'un million de personnes.

L'Algérie compte au total quelque 13 mns de ruraux, dont la moitié sont classés dans la catégorie des ménages agricoles (ce qui fait un actif pour 6 personnes environ). De fait il est probable que les actifs réel (femmes et jeunes) sont plus nombreux à travailler la terre ou à élever du bétail que ne le laissent entendre les chiffres officiels.

Sur une longue période (trente ans) on constate néanmoins une tendance à la réduction de la part relative de la population agricole qui ne s'est accrue, en nombres absolus, que de 25% tandis que la population globale, elle, était multipliée par trois.

Tableau 19 EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE (en millier de personnes)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
En valeur absolue :										
Agriculture	960	990	1.002	1.003	1.003	1.010	970	1.040	1.050	1.080
Total des actifs (1)	3.718	3.840	3.914	3.979	4.039	4.095	4.144	4.236	4.296	4.407
Taux de croissance (%) :		3,1	1,2	0,1	0,0	0,7	(4,0)	7,2	1,0	2,9
Agriculture										
Total des actifs (1)		3,3	1,9	1,7	1,5	1,4	1,2	2,2	1,4	2,6
Part de l'Agriculture en (%) :	25,8	25,8	25,6	25,2	24,8	24,7	23,4	24,6	24,4	24,5
Création d'emplois :										
Agriculture		30	12	1	0	7	-40	70	10	30
Total des actifs (1)		122	74	65	60	56	49	92	60	111
Part de l'Agriculture (%) :		24,6	16,2	1,5	0,0	12,5	-	76,0	16,7	27,0

Sources : ONS et banque mondiale

(1) à l'exception des jeunes gens effectuant leur service national ou impliqués dans les PEJ (Programmes d'Emploi des Jeunes).

Par contre, il n'y a pas eu réduction, comme en Europe, du nombre des personnes vivant directement d'activités agricoles. Et comme la surface cultivable n'augmente pas, la pression démographique s'accroît sur les terres; la taille moyenne des exploitations privées diminue, par le jeu des héritages, et la parcellisation accrue aggrave les problèmes dus à l'érosion. Ce morcellement s'accroît surtout dans les zones excentrées, les régions montagneuses, où la propriété privée est toujours restée dominante.

En l'absence de toute mesure corrective, la productivité du travail en milieu agricole tend donc à se réduire, surtout sur les terres les moins fertiles ou les moins aptes à la mécanisation de la production.

Avec la crise, on observe de surcroît un retour des jeunes urbains à la terre, pour des travaux saisonniers surtout. Ce qui contribue pour partie à expliquer le taux de croissance de l'emploi dans l'agriculture que l'on observe sur le tableau ci-dessus, à partir de 1990.

Les paysans ont, de surcroît, été exposés à tant de réformes et contre-réformes qu'ils ne savent plus "de quoi demain sera fait", ce qui les pousse dans un attentisme bien compréhensible.

Encadré 13 LES JOURNALIERS DE LA MITIDJA

Nombreux sont les jeunes de la région d'Alger qui "las de tenir les murs" dans la capitale, tentent de se faire embaucher dans les exploitations agricoles de la Mitidja (vaste plaine côtière des environs d'Alger). La plupart sont payés à la journée; les plus chanceux ou les plus expérimentés sont engagés comme saisonniers.

Selon une enquête du journal "El Watan" *"Les fermes s'agrandissent en superficie, mais diminuent en nombre dans la Mitidja. Les terres deviennent de plus en plus vastes et les propriétaires de moins en moins nombreux. Les hommes d'affaires investissent dans le foncier pour faire face à la dévaluation et à l'inflation. Les gros propriétaires attendent l'opportunité pour acheter les EAC et les EAI qui sont en faillite".*

Certaines de ces fermes embauchent des dizaines de jeunes chômeurs. Le salaire de la journée est de l'ordre de DA 200, pour 12h de travail. Beaucoup de ces jeunes ont un diplôme, mais n'ont pas réussi à trouver de travail dans leur spécialité. Par un effet pervers, leur arrivée rend de plus en plus difficile l'emploi des vieux fellahs qui essaient de trouver un emploi supplémentaire pour subvenir aux besoins de leur famille. Les jeunes sont moins exigeants et plus résistants...

L'article conclut sur une note particulièrement pessimiste: *"entre Chebli et Boufarik, les paysans et les jeunes fellahs qui avaient connu des jours heureux au lendemain de la création des EAC et des EAI ont fini par perdre leurs illusions. Le travail est devenu rare. Les saisonniers ont été licenciés, faute de production. Les champs ne sont plusensemencés parce que les exploitants EAC ont déclaré forfait, à cause des dettes contractées auprès des banques qu'ils n'arrivent pas à rembourser et des autres problèmes liés au secteur agricole tels que la rareté des produits d'entretiens, de la pièce de rechange..."*

Le démantèlement des domaines agricoles socialistes

Depuis l'indépendance, ils sont passés par l'autogestion, puis la réforme agraire et la nationalisation des terres qui s'est étendue sur 40% environ des terres cultivables (les plus fertiles) et a conduit à la création de 3264 fermes agricoles constituant le domaine agricole socialiste (DAS).

Comme on l'a déjà mentionné plus haut, ce sont ces terres qui ont été transformées, par la réforme de 1987 (loi du 8 décembre 1987) en trois types d'exploitation:

- **Des fermes pilotes**, en petit nombre (188), destinées à la sélection des semences et des plans et à l'élevage d'animaux reproducteurs; elles sont aussi sensées permettre une meilleure formation des agriculteurs de leur région.
- **Des EAC, Exploitations agricoles collectives**, regroupant 3 à 6 fermiers sur des superficies moyennes de l'ordre de 60 ha; au total, 157 400 agriculteurs sont regroupés de cette façon, dans 29 500 EAC environ;
- **Des EAI, Exploitations agricoles individuelles**, dont les surfaces moyennes unitaires sont de l'ordre de 9,4 ha et ne peuvent donc pas supporter plus d'une famille; au total, 72 000 agriculteurs se partagent 18 000 EAI environ.

Il convient aussi de mentionner les exploitations individuelles qui existaient avant la loi de 1987 et qui couvrent quelque 650 000 ha.

Les terres privées appartiennent elles à quelque 960 000 propriétaires et leur surface moyenne est très faible, de l'ordre de 4,9 ha, en agriculture traditionnelle le plus souvent (sauf dans les grandes plaines côtières).

La transformation des domaines de l'état en EAC et en EAI ne s'est pas immédiatement accompagnée du transfert des droits de propriétés sur le sol à cause d'un blocage constitutionnel (la Constitution antérieure à celle de 1989 ne le permettait pas). Mais cette réforme a néanmoins permis d'accorder aux fellahs qui travaillaient déjà sur ces grands domaines un titre leur garantissant un droit d'usufruit à très long terme (99 ans) sur tout ou partie des terres concernées. à titre collectif (EAC) ou individuel (EAI).

Tableau 20 REPARTITION DES TERRES CULTIVABLES (en milliers ha)

Terres appartenant à l'Etat	2790
fermes pilotes	150
Exploitations agricoles collectives (EAC)	1820
Exploitations agricoles individuelles (EAI)	170
Exploitations individuelles antérieures la réforme de 1987	650
Terres privées (960000 exploitations traditionnelles)	4700
TOTAL DES SURFACES CULTIVABLES	7490

Sources: Banque mondiale et autorités algériennes

Normalement, à la suite de la loi foncière de mai 1991, ces agriculteurs auraient dû recevoir un droit de propriété. Mais l'application de cette loi est inexplicablement bloquée depuis! De multiples autres retards et des incohérences sont intervenus dans la mise en place de cette réforme (dont les attributions illégales citées plus haut ne sont que l'aspect le plus spectaculaire), entraînant, en définitive, une remise en cause de celle-ci (par les experts de la Banque mondiale notamment).

♦ **La restitution des terres de l'Etat à ceux qui les travaillent aurait, au moins, dû être accompagnée, sur toutes ces terres, de la remise d'actes administratifs aux exploitants des nouvelles parcelles ainsi créées.** Or, à ce jour, cette opération qu'il était prévu d'effectuer en deux années maximum n'est toujours pas terminée. De multiples problèmes de cadastre et de bornage des parcelles ont ralenti cette délivrance. Sans parler des conflits entre les nouveaux attributaires et les anciens propriétaires qui avaient été dessaisis de leurs biens au moment de la révolution agraire et sont désormais autorisés à faire valoir leurs droits.

D'autre part, les bénéficiaires de droits d'usufruit à long terme ne savent pas dans quelle mesure ils pourront en faire bénéficier leurs ayant-droit en cas de succession.

A cela s'ajoute le problème de la structure des EAC, entités collectives, comme on l'a déjà dit, puisque les exploitants sont appelés à se regrouper par "affinité", mais qui, dans la pratique, **s'avère peu réaliste**. Après quelques mois d'existence, la plupart des EAC ont été morcelées en parcelles individuelles. Mais ce morcellement - autorisé de fait par la loi de mai 1991 - n'a pas donné d'aussi bons résultats que ceux obtenus dans le cadre des EAI (légalement "individuelles" dès le départ), dans la mesure où tout membre d'une EAC éclatée peut légalement faire valoir ses droits sur un investissement consenti par un autre membre du collectif sur la parcelle que ce dernier travaille tout seul. Aussi nombre de paysans ne savent-ils pas, dans la pratique, comment remettre en cause le principe de l'indivision initialement retenu.

♦ **L'indivision était peut-être peu réaliste mais elle correspondait à une réalité, celle d'un patrimoine collectif des moyens d'exploitation (bâtiments et machines agricoles).** Ce qui pose le problème des CAPAS (coopératives agricoles de services et d'approvisionnement), créées par la même réforme de 1987 et dotées d'un "statut-type" en septembre 1988.

Ces CAPAS, converties en sociétés civiles et dotées de l'autonomie vis à vis de la tutelle de l'Etat (au même titre que les EAC et les EAI) auraient dû être transférées, avec le patrimoine dont elles disposent, aux exploitations créées par le nouveau cadre statutaire, leur permettant par là-même de fonctionner correctement et en toute liberté. L'Etat s'engageait, en fait, à remettre les bâtiments et outils de travail à ceux qui s'en servent. Pour plus de précision une circulaire interministérielle avait même été rédigée en septembre 1989, clarifiant les procédures de la mise en oeuvre concrète de ces transferts "dans des délais raisonnables".

En réalité, en cette année 1995, les actes administratifs nécessaires n'ont toujours pas été délivrés (à quelques exceptions près) par l'administration des domaines, alors que les dossiers d'introduction de la demande de ces actes ont été déposés. On constate que **le recouvrement graduel, par le système coopératif agricole, de sa totale autonomie, se heurte à des conceptions dirigistes** qui, bien qu'elles n'aient plus de fondements légaux, demeurent incontournables.

Cette situation a conduit la Banque mondiale -déjà peu au fait des systèmes coopératifs - à considérer les CASAP comme de simples extensions de la puissance publique, et donc comme autant d'obstacles au libéralisme... A supprimer d'urgence! On retrouve la même méconnaissance des réalités du monde agricole algérien (quoique avec un peu plus de nuances) dans la façon dont sont prônées les privatisations de terres cultivables, alors que celles-ci soulèvent un problème social gigantesque.

Le dilemme de la privatisation des terres

Vendre les anciennes terres de l'Etat aujourd'hui transformées en EAC et EAI ? Fort bien, mais à qui, comment et à quel prix ?

Les paysans sont tous soucieux d'obtenir des droits inaliénables, et transmissibles à leurs héritiers, sur les parcelles qu'ils exploitent. Ils expriment des inquiétudes face aux revirements toujours possibles de la politique suivie par les autorités. *"A chaque fois que l'on change de ministre, affirme l'un d'eux, bien représentatif de sa profession, on s'attend à une autre vision des choses..."*

D'où le désir de parvenir à acquérir un vrai droit de propriété sur la terre. Mais la plupart des fellahs (déjà surendettés à la suite de plusieurs années de sécheresse, comme on le verra plus loin), n'ont pas vraiment les moyens d'acheter leur terre. Et même s'ils parvenaient, grâce à des subventions, ou des ventes au dinar symbolique (ce que permet la loi de mai 1991), à devenir de vrais propriétaires, la libéralisation du marché foncier, ne risque-t-elle pas d'aboutir à la mise en place d'une économie agricole rentière et extensive, à moyen terme?

On retrouve là des débats qui existent aussi sous d'autres cieux, mais en Algérie le risque de déstabiliser plus encore le monde rural ne saurait être pris à la légère. Beaucoup de voix se font entendre, notamment au sein l'UNPSTA (Union nationale des paysans et travailleurs salariés agricoles) pour dénoncer *"le bradage de la terre au profit des spéculateurs"*, certains allant jusqu'à dire que la vente des terres deviendrait un bon moyen de *"blanchir l'argent sale"* (l'argent de la corruption, qui cherche effectivement à se réinvestir et qui pourrait faire monter les prix).

Le bail à long terme reste donc pour beaucoup la meilleure formule d'exploitation.

Le dernier ministre en date Nourredine Bahbou, semble en définitive avoir opté pour une formule pragmatique. Résolument optimiste sur le règlement du contentieux foncier, il affirmait ainsi, à la fin de 1994 que ce problème *"a été totalement pris en charge et que les textes et les dispositifs qui les accompagnent ont été préparés"*. **Il ne resterait donc plus, aux attributaires de droits sur les EAI et les EAC qu'à choisir librement entre les trois solutions qui leur seront proposées: la vente, la location-vente ou la location tout court...** *"De cette façon, ajoute le ministre, l'ensemble des exploitants, quel que soit leur statut, auront des liens clairement définis avec la terre qu'ils exploitent et un marché foncier pourra alors se développer en toute transparence..."*

Depuis ces belles déclarations, la situation de la terre n'a pourtant pas beaucoup évolué, sauf en sous-main, comme lors des mois précédents, avec les sous-locations opérées par les attributaires les plus démunis (n'ayant même plus les moyens d'acheter des semences, et laissant donc la plus grande part de leurs terres en friche) à des commerçants-spéculateurs qui font travailler des journaliers en attendant le moment opportun d'acheter les terres qu'ils convoitent (et qui sont couverts, dans ces pratiques peu légales, par l'actuelle administration, à moitié civile, à moitié militaire, des autorités préfectorales).

Car un dernier problème délicat se pose: celui des tribunaux fonciers dont la création a officiellement été annoncée à la fin de 1993, mais qui ne sont pas encore opérationnels. Dans

ce domaine, la délimitation des compétences entre diverses administrations reste en effet plus qu'incertaine et de multiples conflits surgissent à tout moment: transferts contestés de terres agricoles pour la construction de logements, destitution des droits illégalement octroyés à certains attributaires en vertu de la loi du 8 décembre 1987, successions cumulées, défaut de titres de propriété, absence de bornage et de cadastres etc... Tant qu'une juridiction solide ne sera pas mise en place, toute volonté de régler ce secteur par le haut risque bien de rester lettre morte.

♦ **En 1991, pourtant, sous le gouvernement Hamrouche** - en accord avec les "coordinations paysannes" qui s'étaient alors constituées - **un système global** comprenant à la fois une loi foncière, de nouveaux mécanismes financiers (pour lesquels des fonds avaient été débloqués), une réorganisation du commerce sous le contrôle des producteurs et une procédure d'échange d'actifs (remembrement), couverte par les tribunaux fonciers, **avait commencé à se mettre en place**. Il ne manquait plus, pour la privatisation effective des terres (en fait, la remise de droits de propriété aux usagers paysans) que le **Code du commerce**. Mais le gouvernement des réformes a été limogé avant d'avoir pu le faire adopter.

Tout ceci ayant été bloqué depuis, les coordinations paysannes ont basculé dans l'opposition au régime et ne survivent que d'une façon informelle (quasi-clandestine). Les incohérences et l'anarchie qui règnent actuellement dans ce secteur ne s'expliquent guère autrement...

LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE

L'agriculture algérienne contribue au PIB à hauteur de 11% à 13% selon les années, mais ne permet pas d'assurer, en moyenne, plus de 10% à 15% de la couverture des besoins alimentaires de la population algérienne. De fait ce pays importe près de 90% des produits agro-alimentaires de grande consommation qui lui sont nécessaires.

Rendements et performances

Bien qu'il soit difficile dans ce domaine de travailler sur des statistiques fiables, on constate, sur la base des données collectées par la Banque mondiale que **les productions et surtout les rendements ont eu tendance à régresser entre 1964 et le début des années 1990.**

Les statistiques de la FAO permettent de nuancer ce jugement en distinguant l'évolution de la production céréalière des autres cultures végétales et de l'élevage. Sur la base d'un indice 100 (moyenne 1979 à 1981), on constate que les céréales ont eu tendance à chuter (indice 45 en 1988, 107 en 1989 et 73 en 1990), tandis que les autres cultures stagnaient (indice 99 en 1988, 129 en 1989 et 108 en 1990) et que l'élevage s'accroissait (indice 180 en 1988, 194 en 1989, 207 en 1990).

Mais d'une façon générale les performances de l'agriculture algérienne sont inférieures à

celles de la Tunisie, et surtout du Maroc, alors que sa mécanisation est beaucoup plus poussée. En 1990 le Maroc a ainsi produit 6,3 mns T de céréales (soit un peu moins que les deux années précédentes et que la suivante), avec un rendement moyen de 1120 kl/ha, tandis que l'Algérie produisait, pour sa part, 1,9 mns T de céréales avec un rendement moyen de 570 kl/ha (le rendement moyen de la Tunisie tourne lui autour de 730 kl/ha)

La mise en place des réformes, accompagnées de conditions climatiques satisfaisantes, ont néanmoins permis à l'Algérie, en 1991 et 1992 (après les sévères sécheresses de 1987/88), une **augmentation des productions en volume quasi générale** puisqu'elle touche aussi bien les céréales que les féculents (pommes de terre et légumes secs), les légumes et fruits frais, le cheptel ou les produits laitiers... **En terme réel, la croissance agricole s'est ainsi établie à hauteur de 23% en 1991 et de 4,8 % en 1992.**

Les rendements se sont aussi accrus au cours de ces deux années fastes, passant, pour les céréales, de 656 kg/ha en moyenne au cours des années 80 à 1162 kg/ha en 1991 et 1012 kg/ha en 1992 (chiffres de la FAO). Si bien que le record absolu de la production algérienne de céréales a été atteint en 1991 avec 3,7 mns T (3,0 mns T seulement en 1992) tandis que celui des légumes s'établissait, lui, à hauteur de 2,8 mns T au cours des deux années 1991 et 1992. Signalons aussi l'accroissement du cheptel qui atteint 12 mns de têtes en 1992 et le record de la production laitière de la même année, avec 12,3 mns hl (hectolitres).

Ces différents éléments contribuent à expliquer la croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture au cours de cette période, telle qu'elle transparait dans le tableau suivant.

Tableau 21 VALEUR AJOUTEE ET PIB (En DA mns)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Agriculture (VA)	24084	26278	31787	38785	51633	59400	85400	118200	132700
Industrie (VA) 1	143838	132172	135492	145173	174950	247700	405450	471000	508200
Total (VA)	229512	226212	234805	262339	322184	416500	624150	762500	846000
PIB	291597	296551	312706	347717	418016	536600	799700	973100	109300
Parts du PIB									
Agriculture (VA)	8,3%	8,9%	10,2%	11,2%	12,4%	11,1%	10,7%	12,1%	12,1%
Industrie (VA)	49,3%	44,6%	43,3%	41,8%	41,9%	46,2%	50,7%	48,4%	46,5%
Total (VA)	78,7%	76,3%	75,1%	75,4%	77,1%	77,6%	78,0%	78,4%	77,4%
PIB	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Balance commerciale	9280	-12087	5948	-690	1414	-8300	45000	13400	-4300
Exports	68630	38714	45834	49898	77792	130300	244300	263600	251600
Imports	59350	50801	39886	50588	76378	138600	199300	250200	255900
dont imports alim.	10967	8754	8936	10877	22275	19180	35190	46900	46890
Biens alim. / Import Total	18,5%	17,2%	22,4%	21,5%	29,2%	13,8%	17,7%	18,7%	18,3%
Balance commerciale(\$ mns)	925	-3204	-117	-1420	-1189	1914	3324	2074	1460
Exports	13373	7959	9290	8347	10147	13395	12867	12128	10918
Imports	12448	11163	9407	9767	11336	11481	9543	10054	9458
dont imports alim.	2008	1702	1596	1643	2632	1914	1730	1941	1889
Biens alim. Import Total	16,1%	15,2%	17,0%	16,8%	23,2%	16,7%	18,1%	19,3%	20,0%

Source : Banque mondiale

♦ **Cette tendance favorable n'a cependant pas résisté au retour de la sécheresse.** Dès 1993 on enregistre une régression de la production agricole en volume (tout compris) de l'ordre de 4,4% suivie d'un nouveau déclin - catastrophique celui-ci - en 1994, déclin qui dépasse probablement la chute officielle annoncée, de l'ordre de - 5%. A l'est d'Alger, du côté de Sétif, 40% des récoltes ont été déclarées sinistrées. A Bordj Bou Arréridj, cette proportion atteint 86%. Mais les cas les plus graves sont observés à l'Ouest, avec des pertes de 100% dans certaines communes et une moyenne de 73% de pertes autour d'Oran.

Or 60% de la production nationale de céréale provient en année normale de l'Ouest du pays. La wilaya de Mascara avait même, en 1991, atteint une récolte record de 130 000 T quintaux, mais n'a pas dépassé 17 000 T en 1994. Sur l'ensemble de l'Ouest, le chiffre global moyen des pertes de l'année dernière est de l'ordre de 60%. Toutes les cultures sont touchées, y compris les vergers. Faute de fourrage, les éleveurs ont dû se résoudre à vendre leur troupeaux, contribuant à une forte chute du prix de la viande, chute de courte durée, suivie d'une nouvelle pénurie.

Dans certaines régions, ce sont les semences qui ont manqué, conduisant les autorités à proposer, aux paysans, le troc de produits agricoles importés contre des variétés locales, plus résistantes et mieux adaptées aux conditions climatiques. Mais le nombre de terres en friche s'est encore accru, alors que la pluviométrie avait, elle, tendance à s'améliorer.

On voit à quel point l'agriculture algérienne, comme celle de ses voisins tunisiens et marocains, reste tributaire des conditions climatiques. Les travaux d'irrigation, qui absorbent la moitié environ des investissements consacrés au secteur agricole (soit 5% environ du total des investissements dans l'économie, cf le tableau ci-dessous) n'ont que très peu d'impact sur les récoltes en cas de sécheresse prolongée, lorsque les barrages sont à sec et suffisent à peine pour alimenter les centres urbains en eau.

Tableau 22 INVESTISSEMENTS (en DA mds)

	En valeur				En pourcentage			
	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993
(A et P) Agriculture et Pêche	3,41	5,18	5,45	7,74	3,57	3,89	3,05	3,16
(A) Agriculture (1)	0,74	0,99	1,00	1,60	0,78	0,74	0,56	0,65
(P) Pêche (1)	0,00	0,00	0,01	0,04	0,00	0,00	0,01	0,02
A et P (secteur privé)	2,67	4,19	4,44	6,10	2,80	3,15	2,49	2,49
(H et F) Hydraulique et forêt	5,44	7,20	9,27	16,60	5,70	5,41	5,19	6,77
(H) Hydraulique (1)	4,57	5,91	7,70	14,47	4,78	4,44	4,31	5,90
(F) Forêt	0,82	1,29	1,57	2,13	0,86	0,97	0,88	0,87
H et F (secteur privé)	0,05	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00
A, P, H et F (public)	6,13	8,19	10,28	18,24	6,42	6,15	5,76	7,44
A, P, H et F (privé)	2,72	4,19	4,44	6,10	2,85	3,15	2,49	2,49
A, P, H et F Total	8,85	12,38	14,72	24,34	9,27	9,30	8,24	9,93
Total Public	41,21	51,52	72,27	109,00	43,16	38,70	40,46	44,48
Total privé	54,27	81,61	106,33	136,06	56,84	61,30	59,54	55,52
Total	95,48	133,13	178,60	245,06	100,00	00,00	100,00	100,00

(1) Investissements publics

Source : ONS

♦ **Sur une période plus longue, on constate aussi que les sécheresses qui touchent périodiquement l'Algérie n'expliquent pas tout.** Ainsi les terres ont-elles tendance à s'appauvrir, sous le double impact de l'érosion et de la forte diminution des utilisations d'engrais, devenus trop chers du fait de la dévaluation du Dinar, d'une part, et des difficultés propres à l'entreprise nationale ASMIDAL, d'autre part; faute de matières premières et de pièces détachées, celle-ci ne produit plus qu'à hauteur de 40 ou 45 % de ses capacités de production.

L'utilisation d'engrais est ainsi passée de 750 000 T en 1985/86 à 217 000 T seulement en 1991/92, allant ainsi probablement d'un excès à l'autre. En effet l'approvisionnement des domaines de l'Etat en intrants divers était souvent incohérente et propice aux gaspillages. Mais l'abandon quasi-général actuel du recours aux fertilisants (en engrais phosphatés notamment, qui sont passés de 136 mnsT en 1986 à 35 mns T en 1991), surtout pour des raisons de coût, ne peut avoir que des conséquences graves à terme.

Les taux annuels d'augmentation des matériels de labour et autres engins agricoles ont été de l'ordre de 40 ou 50 %, voire 100 %, lors des campagnes 1992/93 et 1993/94. La hausse des prix des carburants multiplie également les problèmes de transport : transport des semences et autres intrants jusqu'aux exploitations et, dans l'autre sens, transport des récoltes vers les marchés et les lieux de stockage...

Encadré 14 LE SCANDALE DE LA POMME DE TERRE

A priori, la production algérienne de pommes de terre, qui s'élève à 1,2 mns T, devrait être suffisante pour approvisionner le marché national. Ainsi, en 1993, il a été produit 250 000 T en avril mai (les primeurs), 750 000 T en pleine saison (l'été) et 350 000T en arrière-saison. Sachant que 150 000 T sont réservées aux semences et que la consommation nationale de ce féculent tourne autour de 90 000 T ou 100 000 T par mois, il aurait dû être inutile de procéder à des importations.

Mais les capacités nationales de stockage ne sont évaluées qu'à hauteur de 100 000 T. Des projets d'extension de ces capacités existent; ils datent même de 1982, mais n'ont toujours pas été réalisés, alors que, dans le même temps, on construisait, au port d'Alger, des entrepôts frigorifiques destinés aux produits importés.

Dans le domaine de la pomme de terre, les pertes de la production nationale en été sont donc de l'ordre de 200 000 T, soit plus de 30% de la plus importante des trois récoltes.

La couverture des besoins

La production agricole algérienne ne couvre donc même pas le quart des besoins du pays. Selon certains chiffres des services de l'agriculture (qui restent cependant à vérifier) la récolte nationale de céréales aurait permis d'assurer 31% de la consommation interne en 1992, 12 % seulement en 1993 et 7 à 8% seulement en 1994.

Un certain nombre de produits de grande consommation ne sont d'ailleurs pas du tout cultivés dans le pays (ou très peu), comme le café (dont l'Algérie achète 133 000 T/an, en café vert), le

sucre (980 000 T/an d'importation), ou le maïs qui entre dans l'alimentation du bétail (1,4 mns T/an en moyenne)...

La facture des importations reste donc énorme, supérieure à \$ 2 mds. En proportion de sa population, l'Algérie est progressivement devenue l'un des plus important marché d'importation des produits alimentaires dans le monde, ce qui a ses inconvénients, mais aussi ses avantages, ce pays étant désormais un enjeu dans la guerre commerciale que se livrent américains et européens pour l'écoulement de leurs surplus (d'où la reconduction systématique année après année, des crédits américains et français destinés aux achats de céréales...).

Cette tendance date du début des années 70 et correspond exactement à la hausse des recettes pétrolières du pays. C'est ainsi que la facture alimentaire, qui atteignait déjà \$ 330 mns en 1973 s'est élevée jusqu'à \$ 2,5 mds en 1985, pour fléchir ensuite, faute de moyens, autour de \$ 2 mds au cours des années 1990-1993. En volume, la demande d'importation a progressé de 7% par an entre 1970 et 1985, un rythme supérieur à celui de la croissance démographique. Le dinar étant surévalué, et les prix intérieurs étant, de surcroît, subventionnés, les produits alimentaires de base ont, de fait, alimenté un trafic croissant vers les pays limitrophes, sans parler des spéculations internes visant à créer des pénuries souvent artificielles pour faire monter les prix sur le marché noir.

Parallèlement, les prix à la production interne (fixés administrativement) ont découragé les agriculteurs et accentué la tendance déficitaire des domaines agricoles de l'Etat (bien que ces prix soient subventionnés, ils ne parvenaient pas à compenser intégralement l'effet de la surévaluation du Dinar). Si bien que les premières mesures de libéralisation des prix agricole (ou l'alignement progressif des prix administrés sur ceux du marché) se sont surtout traduites par un accroissement des cultures spéculatives, au détriment des cultures de base.

♦ **Jusqu'à l'année dernière, l'Algérie avait pu profiter de l'orientation à la baisse des cours mondiaux des denrées agricoles,** baisse essentiellement imputable à la surproduction des principaux producteurs-exportateurs, puis à la diminution, pour cause de crise, de la demande d'importation en provenance des pays de l'ex-URSS.

Mais cette tendance s'est inversée en 1994, au moment où les importations devaient obligatoirement s'accroître, en volume, pour compenser les effets de la sécheresse. Ainsi l'Algérie a-t-elle dû importer plus de 3 mns T de blé dur (qui entre dans la fabrication de la semoule), près de 2 mns T de blé tendre (pour la farine et le pain) et 1,4 mns T de maïs (surtout pour la conservation du cheptel) l'an dernier. Par ailleurs, elle a aussi dû acheter à l'étranger quelque 400 000 T de produits entrant dans la fabrication des huiles végétales (tournesol, palme, colza...) et 300 000 T de lait sous forme de lait en poudre, de poudre de lait grasse ou de laits infantiles.

L'enveloppe financière consacrée en 1994 aux importations agro-alimentaire s'est donc située entre \$ 2,5 et 3 mds; la simple hausse des cours mondiaux de ces denrées serait responsable d'un accroissement de \$ 500 mns environ de la facture habituelle, sans même prendre en compte l'augmentation des achats en volume.

♦ **Selon les experts algériens qui se sont penchés sur la structure de la consommation alimentaire de leurs concitoyens, il serait dangereux pour l'état sanitaire et nutritionnel de la population d'envisager une réduction de l'offre alimentaire par habitant.**

En effet, ce sont déjà les produits les moins chers (au niveau mondial), donc les calories et les protéines les moins chères, qui composent la ration quotidienne de l'Algérien moyen, celle-ci n'étant d'ailleurs que de 2500 à 2600 calories par jours et peu équilibrée, les deux tiers des apports venant des céréales et du lait.

Après ce deux produits de base viennent les légumes secs, les oeufs, les huiles, ce qui dénote un déficit en produits frais, légumes ou fruits...

Il serait donc tout a fait illusoire de penser que la facture alimentaire qui pèse sur la balance commerciale algérienne puisse être allégée dans les dix ans qui viennent. Les rédacteurs du rapport (Évaluation et perspectives de l'économie algérienne à l'horizon 2005" retiennent à l'inverse trois scénarios qui aboutissent tous à un accroissement de la facture alimentaire en dollars constants de 1992:

- \$ 2,9 mds dans le meilleur des cas (stabilité des prix mondiaux et hausse de la demande d'importation alignée sur le taux de croissance démographique);
- \$ 3,4 mds en cas, également, de stabilité des prix, mais de croissance plus soutenue de la demande alimentaire (+ 4% par an, ce qui reste néanmoins inférieur aux + 7% par an des décennies 70 et 80);
- \$ 4 mds en cas de hausse des prix mondiaux et d'un accroissement moyen annuel de 3% seulement de la demande alimentaire d'importation.

♦ **Pour eux, l'autosuffisance alimentaire de l'Algérie est tout à fait hors de portée à l'horizon 2005.**

Par contre, ils estiment que la dépendance externe pour les produits de base (donc en cas de "coup dur" géostratégique) pourrait être sensiblement réduite. *"Cet objectif, écrivent-ils, devrait se traduire par une certaine priorité accordée aux céréales et aux légumes secs, à l'élevage bovin, à l'olivier et à l'arachide (dans le Sud). Autrement dit, à la mise en place d'un assolement céréales-fourrages-légumes secs et à l'arboriculture de montagne"...*

On remarquera en passant que ces experts ne croient pas beaucoup au développement spectaculaire de l'agriculture saharienne *"qui ne peut, disent-ils, se déployer que dans un contexte spécifique : celui d'une crise profonde des rendements agricoles et de la production dans les zones favorisées du pays..."*. Pour le reste *"les possibilités d'extension des ressources naturelles ou de mobilisation des eaux superficielles ou profondes (...) participent aujourd'hui plus du mythe - et/ou de la mystification politique - que des réalisations concrètes (soulignés dans le texte original). *L'agriculture saharienne (...) est à un stade expérimental (moins de 10 000 ha mis en valeur en 10 ans) et aucun résultat probant obtenu sur un plan technique ne peut être affiché aujourd'hui"*.*

Ce qui leur paraît beaucoup plus raisonnable, c'est la réorientation des systèmes actuels de

production vers des cultures à fort contenu calorique: *"à l'hectare, la pomme de terre fournit 4 fois plus de calories que le blé"...*

Et ils concluent: *"la recherche d'une ration de survie (1800 calorie environ) à produire localement pour faire face à tout déséquilibre géo-stratégique, climatique, économique ou autre, devrait faire l'objet d'une étude concertée..."* Il est clair que le cas de l'Irak reste présent dans les esprits...

LES GRANDS AXES D'UNE POLITIQUE AGRICOLE COHERENTE

Tous ceux qui se sont penchés sur la question agricole et alimentaire algérienne admettent désormais que le plus urgent est encore de substituer, aux innombrables anomalies qui encombrant ce secteur, que ce soit dans le domaine foncier, de fixation des prix, de réseaux de distribution et de financement, un système doté, pour une fois, d'une grande cohérence interne.

Ce qui exclut d'emblée le recours brutal à un libéralisme "doctrinal" qui, compte tenu de l'absence d'une réglementation bien établie (et des moyens d'exécution qui lui permettraient de s'imposer de façon équitable) ne pourrait être que "sauvage" et destructeur. Les éco-systèmes algériens sont, de plus, trop fragiles (montagnes, steppes, Sahara) pour être livrés sans protections minimales à des spéculations à court terme. Les destructions imputables à la guerre civile (forêts incendiées, terres dévastées par les attaques aériennes des forces de sécurité, villages abandonnés à la suite des razzias des groupes terroriste, ou des bandits armés...) laisseront, enfin des traces durables qu'il faudra bien "gérer" d'une façon ou d'une autre, en favorisant le retour des populations rurale et en les dotant d'un minimum de moyens de production.

Même les responsables algériens de ce secteur acquis à l'idée qu'il *"faudra prendre des mesures de libéralisation"* soulignent que *"la question de la privatisation dans l'agriculture ne doit pas être posée dans les mêmes termes que dans les autres secteurs d'activité économique"*. Plus surprenant encore, ils semblent être parvenus à convaincre les experts de la Banque mondiale qui, dans leurs derniers rapports sur ce sujet sensible, ne prônent pas (ou ne prônent plus) de mesures radicales *"La transition devra être gérée dans le cadre d'un programme d'ajustement sectoriel progressif et bien défini"...* même les coopératives ne sont plus complètement considérées comme des éléments négatifs ... *"Pourvu que la législation n'exclue pas d'emblée certaines d'entre elles de toute formule de privatisation"...* Il est reconnu, par contre *"qu'elles peuvent être les instruments de promotion des intérêts des fermiers privés"...*

Le maître-mot n'est plus celui de la libéralisation à outrance, dans tous les domaines, mais plutôt celui de la transparence.

Transparence en matière de prix.

Jusqu'en avril 1994, tout ce qui entrait dans l'agriculture algérienne et tout ce qui en sortait était en principe régit par un système de prix administrés (en principe car le marché noir échappait déjà à cette règle).

En ce mois d'avril de l'année dernière, à la suite du stand-by signé avec le FMI, un grand nombre de produits sont sortis de ce système, notamment les équipements et la plupart des intrants (engrais, films plastiques etc) qui ont, de ce fait, subi de fortes hausses. L'objectif essentiel étant celui de l'équilibre budgétaire, donc la réduction des subventions de péréquation, l'impact d'une telle décision sur le secteur agricole ne semble pas avoir été étudié avec beaucoup d'attention...

Il serait de fait inquiétant qu'une décision du même type soit prise brutalement pour supprimer les prix administrés des productions agricoles. En effet les prix garantis aux producteurs étaient encore, en 1993, dans les domaines les plus sensibles (céréales, légumes secs, lait ...) équivalents, en moyenne, au double des prix de référence, eux-mêmes partiellement alignés sur les prix mondiaux. Par contre, on remarquera, sur le tableau suivant, que la baisse récente du dinar n'a pas été prise en compte pour la fixation des prix garantis en 1994, qui sont globalement restés inchangés. Ce qui signifie un allègement très sensible des subventions transitant par le "fonds de garantie des prix à la production agricole" et une baisse des marges des exploitations agricoles (si leurs prix de vente restent stables en dinars, le coût de leurs intrants s'est par contre fortement accru, en dinars également).

En 1994, le coût budgétaire des subventions à l'agriculture, par le canal des prix garantis, pouvait néanmoins encore être évalué à hauteur de DA 11 à 12 mds pour les céréales, les légumes secs, les pommes de terre et le lait (DA 430 mns pour ce seul dernier produit).

La Banque mondiale elle-même reconnaît qu'en dépit de certaines incohérences ponctuelles (qu'elle dénonce) ce système des prix administrés vise, pour l'essentiel, à réduire la dépendance alimentaire. Elle souligne aussi que des différences ont été introduites, à l'intérieur même du chapitre des céréales pour encourager certaines productions aux dépens d'autres, moins essentielles...

Tableau 23 EVOLUTION DES PRIX GARANTIS (en dinars)

Produits	Unités	1991	1992	1993	1994
Blé dur	T	5.400	10.250	10.250	10.250
Blé tendre	T	3.700	9.100	9.100	9.100
Orge	T	2.300	4.700	4.700	6.000
Avoine	T	2.600	5.100	5.100	6.500
Mais	T	3.200	11.400	11.700	11.400
Lentilles	T	9.900	25.250	25.250	25.250
Haricots	T	9.900	29.700	29.700	29.700
Pois chiches	T	9.900	17.200	17.200	19.000
Fèves	T	4.000	12.900	12.900	12.200
Fèverolles	T	3.500	11.600	11.600	11.600
Pois secs	T	4.500	13.400	13.400	13.400
Pommes de terre	Kg	3.25	6.50	6.50	6.50
Ail	Kg	15.00	34.70	34.70	36.00
Oignons	Kg	4.00	5.00	5.00	5.00
Lait de vache	Litre	7.00	10.00	12.00	18.00

Source : Ministère de l'Agriculture et J. O.

N. B. : Bien que les prix d'un grand nombre de produits agricoles aient été libéralisés en avril 1994, les prix administrés des produits figurant ici ont été, en 1994, fixés par décrets et publiés dans le journal officiel du 17 juillet 1994 (n°46).

Ce n'est pas tant le principe de telles différenciations qu'elle condamne que leur inefficacité, raison pour laquelle **elle suggère qu'un système plus simple de péréquation, basé sur des objectifs clairs de développement agricole** (et aussi sur un calcul précis de ce qu'il en coûte au budget de l'Etat) **soit mis en place**. Elle remarque aussi, non sans raison, que les différences sont telles entre les circuits officiels (soumis à des marges contrôlées) et les circuits du marché noir (soumis à la spéculation) que les mesures soit-disant "incitatives" prises par l'Etat ne sauraient avoir qu'un impact très limité. En conséquence, il serait tout à fait illusoire de n'actionner que les instruments de prix sans se soucier des circuits de distribution "réels".

Transparence en matière de circuits commerciaux.

Les réseaux d'approvisionnement de l'agriculture et de distribution des principaux produits alimentaires - plus axés sur l'importation que sur la diffusion des produits locaux - restent très étatisés et peu fiables dans leur gestion.

◆ **Le secteur des céréales**, en particulier, est totalement encadré par l'OAIC, Office algérien interprofessionnel des Céréales, l' ENIAL, chargée, elle, d'importer la semoule et la farine et les six ERIAD qui dispersent, ensuite, tant bien que mal, ces produits aux boulangers ou autres commerces de détail.

De nombreuses irrégularités ont été trouvées, l'année dernière, dans la gestion de l'OAIC qui a été l'objet d'un contrôle approfondi portant sur une dizaine d'années de fonctionnement. Il apparait, notamment, que des cargaisons de blé achetées à un moment favorable ont parfois été revendues avec retard pour bénéficier d'une hausse éventuelle des prix mondiaux. Or cette hausse aurait, selon les services spécialisés du ministère des Finances, été répercutée dans les prix d'achat officiels de l'OAIC par des responsables peu scrupuleux, soupçonnés d'avoir "empoché" la différence.

Les premiers résultats de l'enquête incriminent en particulier Mokhtar Louhibi, ancien directeur général de l'Office et beau-frère de Larbi Belkheir qui fût longtemps très proche de Chadli. Mais comme toujours en pareil cas en Algérie, il est difficile de démêler ce qui relève des règlements de compte entre clans rivaux et des responsabilités réelles de chacun. **Restent les irrégularités, les fraudes, les affaires de corruption qui, elles, ne font aucun doute et supposent de surcroît d'importantes complicités extérieures de la part des fournisseurs du marché algérien.**

◆ **Les autres produits alimentaires transitent eux aussi par des circuits entièrement dominés par une logique d'importation.** C'est ainsi que ENAPAL, Entreprise nationale d'approvisionnement en produits alimentaires (qui manipule toujours la moitié environ de l'enveloppe destinée à la facture alimentaire algérienne) approvisionne 48 EDIPAL (grossistes d'Etat).

Depuis les mesures prises par le gouvernement Hamrouche, pourtant, le commerce est, en principe libéralisé. **Il suffit, en théorie, d'être inscrit au registre du commerce et de disposer de devises pour acheter, revendre ou importer n'importe quel produit.**

Mais les gouvernements suivants ont réinstauré des entraves qui ont, de fait, assuré la persistance des circuits étatiques de distribution. Les riches négociants, qui ont, eux, les moyens de financer leurs achats à l'étranger, se cantonnent dans des activités hautement spéculatives.

La libéralisation du commerce extérieur, effective depuis janvier 1995, ne s'est néanmoins pas traduite par un accroissement spectaculaire des importations de produits alimentaires dits "de luxe" (fruits, confiseries, boissons...), puisque celles-ci ne portent que sur \$ 31 mns au cours du premier trimestre (sur \$ 413 mns de produits agro-alimentaires, selon les chiffres du Trésor algérien). Mais ces achats à l'étranger ont, pour l'essentiel, été réalisés "cash", sans accès aux crédits ou aux devises détenues par le secteur étatique, ce qui prouve combien ces activités peuvent encore être attractives et rémunératrices.

On remarquera, à ce sujet, que les autorités algériennes, en dépit de multiples tentatives et de nombreux décrets (non respectés) ne sont jamais parvenues non plus à réorganiser les marchés de gros des fruits et des légumes, qui restent *de facto* le domaine réservé des négociants spéculateurs.

En définitive, les agriculteurs algériens ne sont guère motivés par les circuits de distribution sensés mettre leurs produits à la disposition des consommateurs finaux. Soit ces circuits se désintéressent d'eux car il est plus simple, plus pratique et plus rémunérateur de commercialiser des produits d'importation que les leurs, soit ils deviennent la proie facile de négociants des marchés parallèles qui réalisent sur leur dos des profits qui ne leur sont que chichement redistribués.

Transparence des financements destinés à l'agriculture

La banque spécialisée dans l'octroi de crédits à l'agriculture, la BADR, est une institution étatique prise en tenaille entre l'obligation qui lui est faite d'équilibrer ses comptes et l'impossibilité de demander des garanties, sous forme d'hypothèques notamment, aux paysans des EAC ou des EAI qui ne disposent pas de titres de propriété. Ce système très centralisé fonctionne mal et devrait être prochainement remplacé par une caisse mutualiste où tous les intervenants, paysans et organisations d'agriculteurs, auraient un droit de regard sur la gestion des prêts.

La sécheresse a servi de révélateur aux dérives d'un dispositif de financement largement dépassé. Dès le début de 1994, la BADR était en justice 90 000 agriculteurs poursuivis pour non-remboursement de prêts. Ces derniers étaient accusés d'avoir refusé de rembourser les crédits de campagne qui leur avaient été octroyés depuis la restructuration des domaines agricoles socialistes en 1988; les sommes en litige atteignaient DA 6 mds. Les responsables de la BADR semblent, en la matière, avoir agi avec peu de discernement, accordant ces crédits (qui sont par nature à court terme) pour des emplois qui relèvent d'autres modes de financement : projets d'élevage (aviculture notamment), petits projets agro-alimentaires... Certains prêts auraient même été accordés sans justificatif, permettant aux uns de s'acheter un véhicule, aux autres de faire construire des bâtiments d'habitation (parfois même sur les terres à usage agricole...) etc.

Il est clair que les fellahs ont eu également du mal à comprendre les nouvelles règles du jeu. Ainsi ne contractent-ils, pour la plupart, aucune assurance pour leurs moyens de production ou pour leur récolte. Avec la sécheresse et le renchérissement des intrants, c'est le drame... Et beaucoup s'attendent à ce que l'Etat efface leurs dettes ou leur permette d'obtenir de nouveaux crédits... Rien que pour survivre!

Dans un dossier du 1er juin 1994 le journal El Watan résume bien les effets dévastateurs de telles incohérences: "*L'application de critères de gestion de type libéral à un secteur qui subit encore les conséquences de la gestion administrée et administrative durant deux décennies, accentue la dégradation de la situation*"...

Le journal cite en particulier des statistiques du ministère de l'agriculture qui révèlent que sur les quatre campagnes qui ont coïncidé avec la réforme du secteur, on constate une baisse de 25 % en moyenne par an du nombre des exploitants financés par la BADR. Les taux d'intérêt appliqués aux crédits à court terme sont aussi devenus "dissuasifs" dans la mesure où ils sont passés de 4 % en 19986 à 18 % - 22 % six ans plus tard.

La désorganisation de l'Etat aggrave cette situation : ainsi l'agriculture ne parvient-elle pas, pour de multiples raisons, à mobiliser des aides qui devraient pourtant lui revenir: celle du fonds national des calamités naturelles, celle du fonds de compensation des prix, celle du fonds national de développement agricole... Selon certains responsables de la BADR, des dizaines de milliers de dinars seraient ainsi immobilisés.

Le FGCA, Fonds de garantie contre les calamités agricoles, créé par le décret du 26 mai 1990, prévoyait que les agriculteurs sinistrés seraient tous couverts (partiellement), durant trois ans après sa création, même ceux qui n'avaient pas contracté une assurance spécifique. Pour l'année 1993 les assurés pouvaient ainsi prétendre à une indemnisation de 40% et les non-assurés de 10%. Mais à la mi-94 rien n'avait encore été prévu pour ces derniers...

♦ **Dans ces conditions, le rééchelonnement des dettes contractées par les paysans auprès de la BADR est vite apparue comme la solution la plus simple aux multiples problèmes de ce secteur.** La plus simple mais aussi la plus simpliste, puisqu'elle est trop générale pour s'attaquer aux racines du problème. En fait, au début de 1995, seules 19000 demandes de rééchelonnement avaient été déposées (dont 11 155 dossiers ayant reçu une réponses favorables, soit DA 2,6 mds de dettes, selon le Comité national chargé de piloter l'opération). En fait, la plupart des paysans n'ont même pas déposé de demandes de rééchelonnement et attendent des indemnisations.

Ces dernières restent ridiculement faibles: si on estime que la sécheresse de 1993/94 a causé près de DA 5mds de dommages, seule une première tranche de DA 980 mns d'indemnisation aurait été débloquée en janvier 1995. Selon la Caisse nationale de mutualité agricole, une deuxième tranche de DA 983 mns serait en cours d'affectation... Ce qui laisse la plus grande majorité des fellahs dans la hantise d'une action en justice - pour recouvrement de dettes - et dans l'angoisse d'être dépossédés du peu qu'ils possèdent, qu'ils soient propriétaires de leurs terres ou simples titulaires d'une attribution de jouissance sur une parcelle des anciens domaines de l'Etat.

L'idée de constituer une Caisse de crédit agricole sur le modèle du Crédit agricole français (et avec son assistance technique) fait donc son chemin en Algérie. Il s'agirait de reconstituer un système de financement à caractère mutualiste regroupant les missions de plusieurs institutions et offices (la BADR, le Fonds national de développement agricole, celui des calamités naturelles et celui des régions en difficulté) au sein même de l'actuelle Caisse nationale de la Mutualité agricole (CNMA) et sous le contrôle des agriculteurs-sociétaires.

A priori, ce projet de **crédit mutuel agricole** semble pratiquement finalisé puisqu'il devrait reposer sur les succursales locales et régionales de la CNMA et être constitué sous la forme d'une société mixte par actions (partage à égalité entre les Fonds de participations -qui gèrent les actions de l'Etat- et les Caisses régionales). Mais, dans les faits, il tarde à se mettre en oeuvre sans que l'on sache trop ce qui freine le plus ses promoteurs, entre la nécessité de mettre fin à un monopole d'Etat (mais quid de sa dette?) et la difficulté de mobiliser de nouvelles ressources pour alimenter ce système.

LES PAYSANS ET LES MAQUIS

Le débat sur l'agriculture a pris, ces derniers mois, une tournure complètement irréaliste, entre une velléité de changement impulsée en grande partie de l'extérieur (par la Banque mondiale notamment) et, sur le terrain, un appauvrissement dramatique de la plupart des fellahs depuis la sécheresse de 1993/94.

D'une part, on assiste donc, dans le cadre surprotégé du Palais des nations (au Club des Pins) à des débats théoriques entre "gens de bonne compagnie": directeurs des services agricoles du ministère, responsables des offices, représentants de la profession triés sur le volet... Dans ces cénacles, on aborde la question d'un projet de textes juridiques sur la privatisation des terres agricoles, notamment, projet qui devrait être prochainement soumis au CNT ("ersatz" de parlement); on parle aussi de la création prochaine du Crédit mutuel agricole, qui serait, dit-on, *"dans une phase très avancée"* (déclaration de Mohamed Bouhadja, président de la Chambre nationale d'agriculture, au cours du mois d'avril 1995).

D'autre part, sur le terrain, dans les communes rurales, les fellahs attendent avec inquiétude le dénouement de ces tractations au sommet. Seront-ils entraînés en justice faute de pouvoir honorer leurs dettes, devront-ils passer sous les fourches caudines des négociants-spéculateurs, seront-ils dépossédés de leurs biens, expulsés de leur terre? Les campagnes n'ont peut-être pas encore basculé complètement du côté des groupes armés (tout dépend des régions et des "groupes" en question), mais elles redoutent pratiquement toutes un retour à *"la norme"* qui pourraient les priver de leurs moyens de subsistance. Elles s'installent dans un *"no mans land juridique"* qui les préserve des excès de la puissance publique, dont elles ont toutes les raisons du monde de craindre les initiatives.

La pacification des campagne restera probablement lettre morte tant que les fellahs seront soumis à tant d'incertitudes. Et il est probable qu'il n'accorderont aucune confiance aux actuels

dirigeants, même sur la base de textes apparemment les plus favorables à leur cause. Les fellahs ne sont pas près d'oublier le mépris que leur vouent, depuis le départ, les "gradés" de l'ANP. Les campagnes se sont installées durablement dans l'opposition passive (plus ou moins "passive", d'ailleurs, selon les régions).

Bref, il serait illusoire de songer à résoudre les problèmes spécifiques de l'agriculture en particulier et du monde rural en général sans un changement bien plus fondamental au niveau de l'Etat, que ce soit à la présidence, dans les wilaya ou dans les communes. Ce n'est certainement pas par hasard si le gouvernement de ces dernières fut très majoritairement confiés, à l'issue des élections locales de 1990, à des personnalités considérées comme "nouvelles" et "honnête", souvent présentées sous l'étiquette du FIS (même si nombre d'entre elles n'appartenaient pas *de facto* à celui-ci).

Depuis les arrestations, en masse, de "leurs" maires et de "leurs" conseillers municipaux, les communes rurales sont administrées par des fonctionnaires en service commandé ou ne sont plus administrées du tout si ces derniers ont été tués ou se sont enfuis. **Le monde rural algérien n'a plus de vrais représentants, élus, depuis le début de 1992.** Ignorer cette donnée fondamentale lorsque l'on parle aujourd'hui de la réforme de l'agriculture, ou de la législation foncière, serait lourd de conséquences.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

CHAPITRE IV

LA RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES NATIONALES

Aujourd'hui encore, l'économie algérienne est surdéterminée par le poids des entreprises publiques - locales et nationales - qui oeuvrent aussi bien dans le secteur des hydrocarbures que dans celui des autres industries (dites "lourdes" ou "légères"), l'énergie, les transports, le commerce, les services etc...

Les gros bastions de ce secteur public sont les complexes industriels créés au cours des années 70 à coup de devises et de pétrodinars, le plus souvent sous forme d'usines "clé en main". Le souci du "prestige" l'emportait alors sur celui de l'efficacité (toute relative) de ces mastodontes. Les restructurations de 1980-84 n'ont pas radicalement changé ce phénomène, même si elles ont formellement multiplié le nombre de ces entreprises, découpées, souvent de façon très arbitraire, en des entités plus réduites. **Les premières réformes fondamentales ne datent que de 1988.**

Ayant été interrompues en cours d'application, comme on va le voir, elles n'ont cependant pas eu le temps de modifier le paysage économique algérien. **Le secteur privé**, qui a toujours été plus ou moins toléré pourvu qu'il reste inscrit dans d'étroites limites et qu'il entretienne des relations en tout point "particulières" - peu réglementées, souvent arbitraires - avec le pouvoir, **reste limité**. Si l'on observe la formation du Produit Intérieur Brut algérien (PIB) dans ses grandes lignes, on constate, ainsi, qu'il ne représente guère que 22 % à 30% (selon les années) de la valeur ajoutée dans l'industrie (hydrocarbures compris, ceux-ci représentant d'ailleurs la moitié environ du PIB du secteur industriel global).

Dans le secteur du pétrole, du gaz, des mines et de l'électricité, le secteur privé est négligeable. Il est également très faible dans la branche des matériaux de construction (à peine plus de 10% de la valeur ajoutée globale de la branche) et dans celle des productions chimiques et plastiques (20% à 25% en moyenne). Il ne joue un rôle notable que dans la branche "textile, cuirs, chaussures" (30% à 40% de la valeur ajoutée en moyenne) et dans celle des agro-industries où il produit bon an, mal an, la moitié d'une valeur ajoutée qui reste globalement faible (6% de l'ensemble des valeurs ajoutées dans l'industrie algérienne, hydrocarbures compris).

Autrement dit, 70% de la production industrielle algérienne reste le fait des entreprises industrielles publiques. Celles-ci emploient plus de 500 000 salariés au total, une centaine de grosses entreprises en occupant, à elles seules, plus de 400 000. Les quelques 22 000 entreprises

industrielles du secteur privé sont toutes des PME de un à deux cent employés (à l'exception d'une douzaine seulement, qui dépassent d'ailleurs difficilement le chiffre de 200 employés).

Encadré 15 LES GRANDS AXES DE L'EVOLUTION DES ENTREPRISES ALGERIENNES

Les entreprises algériennes se sont développées au sein d'une économie planifiée marquée par cinq ou six grandes périodes successives.

- De l'indépendance à 1969: Les industries et les mines (hors hydrocarbures) héritées de l'époque coloniale sont remises en route par leurs employés et cadres, au départ de leurs dirigeants français (phase de l'autogestion) et progressivement nationalisées. Elles donnent ainsi naissance aux premières sociétés nationales.
- De 1970 à 1973: Les sociétés pétrolières sont nationalisées (cf le chapitre consacré au pétrole et au gaz). Les revenus des hydrocarbures, ainsi que les emprunts qu'ils autorisent, permettent de lancer un vaste plan d'industrialisation qui touche la plupart des secteurs industriels. Une vingtaine de grosses sociétés nationales concentrent l'essentiel de l'investissement.
- De 1974 à 1979: Tandis que commencent à entrer en production les entreprises initiées au cours du plan précédent, de nouveaux projets sont lancés. On compte désormais près de 70 grandes entreprises nationales. Mais leurs performances sont peu concluantes.
- De 1980 à 1984: Mise en place des premières restructurations initiées sous Chadli Bendjedid. Les grandes entités existantes sont découpées en entités plus réduites. Celles-ci doivent en principe être centrées sur une fonction principale, mais les choix opérés ne sont pas toujours heureux (séparation bien souvent arbitraire des opérations de production, d'approvisionnement et de commercialisation). Quelque 470 entreprises publiques nationales sont ainsi créées.
- De 1985 à 1987: Bilan de la réorganisation qui vient d'être opérée et qui ne se traduit pas par de sensibles améliorations. La chute du prix du pétrole, en 1986 limite les capacités d'approvisionnement des entreprises. Leur situation financière se dégrade. Une réforme plus fondamentale semble inévitable.

1988 : L'autonomie des entreprises publiques nationales est décidée. Quelque 350 EPE (entreprises publiques économiques) passent sous ce régime, tandis qu'une vingtaine gardent un statut spécial, dans l'attente de leur assainissement. Parallèlement, on compte quelque 1300 entreprises publiques locales, les EPL, de moindre envergure.

Comme on l'a déjà observé dans le premier chapitre de cette partie économique, les grandes entreprises publiques, ou EPE (entreprises publiques à caractère économique), sont globalement devenues un véritable "boulet" pour les finances publiques algériennes, en particulier pour le budget de l'Etat qui a consacré quelque DA 550 mds à leur survie entre 1992 et 1994 inclus.

SITUATION JURIDIQUE : DE LA CLARTE A LA CONFUSION

En 1988, la plupart des entreprises publiques algériennes sont juridiquement passées dans le cadre de l'économie de marché, la "*commercialité*", comme on le dit à Alger. Seules, d'une part, une dizaine de grandes sociétés, fortement et structurellement déficitaires (comme la Société Nationale de Sidérurgie, la SIDER), et, d'autre part, le groupe SONATRACH (quatre à cinq entreprises) ainsi qu'un nombre limité de sociétés présentant un caractère prononcé de service public (électricité, chemins de fer, aviation...) n'étaient pas concernées.

Il s'agissait là **d'un régime transitoire**, puisqu'il s'inscrivait dans le cadre de la Constitution antérieure à celle de février 1989, qui interdisait alors la cession des actifs de l'Etat. Mais il n'en permettait pas moins que soit transféré le contrôle des actifs des sociétés publiques à des **sociétés fiduciaires composées d'administrateurs et régies par le droit commercial commun : les Fonds de Participation**. La tutelle des ministères sur les entreprises publiques (contrôle des capitaux, désignation des dirigeants etc) s'en était trouvée rompue... Quant aux administrateurs, ils ne pouvaient transgresser la loi. Dans cette nouvelle configuration, seul le Trésor, détenteur des parts de l'Etat, demeurait partie prenante.

Des conseils d'administration provisoires ont aussitôt été nommés et des plans d'assainissement mis en oeuvre. La garantie de l'Etat pour les emprunts, lorsqu'elle était nécessaire, était transférée aux Fonds de participation (les fiducies). **Les banques ont été recapitalisées avant la fin 1989.**

En 1990, dans le cadre de la nouvelle Constitution, **La loi domaniale a été remaniée, autorisant les cessions d'actifs sur le marché**. La même année, la loi "**sur la Monnaie et le Crédit**" libérait les transactions sur les capitaux avec l'extérieur et mettait en place "**un Conseil de la Monnaie et du Crédit**" (dans lequel l'administration des Finances est minoritaire) chargé d'autoriser et de garantir la circulation des capitaux et des revenus, sans limitation.

Des montages d'affaires avec des partenaires extérieurs ont alors été initiés, à un niveau supérieur à \$ 2 mds, en l'espace d'une année... Et des partenariats de grandes dimensions étaient en cours de négociation lorsque le gouvernement dit "des réformes" fut renvoyé et l'état d'urgence instauré, en juin 1991.

A cette date, il ne manquait qu'un dispositif juridique complémentaire, relatif au droit des sociétés, pour que les administrateurs des fiduciaires soient nommés de façon concertée et que l'ensemble des entreprises publiques soient complètement couvertes par le droit commercial: un **nouveau Code du commerce, prévu pour le mois de septembre de la même année, aurait dû mettre ce dispositif en place.**

Malgré les bouleversements politiques de juin 1991, ce système a encore fonctionné plus ou moins correctement pendant deux ans. L'apurement des comptes des entreprises et l'évaluation des capitaux étaient bien cernés. **Environ 30 % des entreprises (en terme de poids économique) avaient pu être équilibrées et n'avaient plus besoin du soutien de l'Etat.**

Pour les autres, des instruments de transformation financière se mettaient en place. **Une bourse des valeurs était en gestation** et des programmes à moyen terme de refinancement étaient entrepris (avec le soutien de la Banque mondiale, notamment, ce qui aurait permis d'effectuer ces

Encadré 16 LES FONDS DE PARTICIPATION

La loi du 12 janvier 1988 confie la gestion des Entreprises Publiques Economiques (EPE), dont l'Etat détient le capital, à des Fonds de Participation qui sont créés par cette même loi. Ayant la forme juridique de "sociétés par actions", ces Fonds sont dotés d'un statut spécifique qui en font les agents fiduciaires de l'Etat.

Chaque Fonds de Participation est administré par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans (renouvelable) ce qui permet d'éviter les interférences quotidiennes des ministères.

Aucun Fonds ne peut, de surcroît, détenir la majorité du capital d'une EPE. Mais, dans chaque EPE, un Fonds dispose d'une minorité de blocage; les autres actifs de cette même EPE sont en général répartis entre deux autres Fonds de Participation, sauf pour les banques qui dépendent d'un plus grand nombre de Fonds (quatre au total).

Huit Fonds de participation ont été créés, chacun doté d'une activité dominante qui ne l'empêche pas, néanmoins d'être présent dans les autres secteurs:

- Fonds des industries agro-alimentaires,
- Fonds des mines, hydrocarbures et hydraulique,
- Fonds des biens d'équipement,
- Fonds de la construction,
- Fonds de la chimie, pétrochimie et pharmacie,
- Fonds de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications,
- Fonds des industries diverses (textiles, ameublement etc),
- Fonds des services.

Chaque Fonds de Participation est actionnaire d'une centaine d'EPE environ, à l'exception du Fonds de la construction qui en regroupe deux cent. Chaque Fonds est également actionnaire déterminant dans une vingtaine d'entreprises.

Encadré 17 LA LOI SUR LA MONNAIE ET LE CREDIT

La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à "la monnaie et au crédit", lève toutes les contraintes qui existaient précédemment sur les mouvements de capitaux, de façon, notamment, à encourager les investissements étrangers en Algérie.

L'article 183 de cette loi affirme, en particulier, la liberté d'investir, à condition qu'il s'agisse d'une activité non expressément réservée à l'Etat ou à ses démembrements (activités dites "stratégiques").

Un Conseil de la Monnaie et du Crédit, CMC, placé auprès de la Banque centrale (la Banque d'Algérie, ou BA, elle-même autonome) est chargé de la mise en oeuvre de la loi : examen des dossiers (après avis de la Direction des mouvements de capitaux de la BA), définitions des modalités de financement des projets etc...

opérations dans la transparence). **Le besoin total à couvrir par le Trésor était alors estimé à hauteur de DA 80 mds** (près de DA 200 mds d'aujourd'hui). Pour la première année, DA 20 mds étaient mobilisés sous forme de nouveaux impôts (la "taxe compensatoire à la production" notamment).

Remises en cause et superposition de règlements contradictoires

A partir de juin 1991, le dispositif juridique mis en place depuis 1988 est progressivement gelé, de fait, mais sans que les lois et les instruments mis en place ne soient abrogés et supprimés.

La loi sur les hydrocarbures de la fin de l'année 1991 (cf le chapitre II de cette partie) remet en selle le principe du contrôle administratif, mais de façon limitée et dans la confusion. Comme on l'a vu plus haut, les initiatives de ventes d'actifs pétroliers, annoncées à grand renfort de publicité, restent pour l'essentiel dans les cartons, et seront finalement enterrées par le gouvernement de Belaïd Abdesselam qui succède à Sid Ahmed Ghozali après l'assassinat de Mohamed Boudiaf.

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit focalise les critiques de tous ceux qui ne conçoivent pas qu'il puisse exister des structures ou institutions indépendantes de l'appareil d'Etat (lui-même confondu avec les appareils administratifs). Mais ces attaques n'iront pas jusqu'à sa suppression. En fait, elles auront surtout pour conséquence de décourager les investisseurs nationaux et étrangers déjà installés et inquiets, par ailleurs, de la dégradation du climat politique et sécuritaire. Ceux qui étaient encore en phase de négociation ralentissent leurs démarches, ou abandonnent leurs projets.

La Loi sur la Monnaie et le Crédit est trop largement appréciée pour qu'il soit question de la supprimer. Par contre, elle va être contournée par le biais d'un "Code des investissements". Celui-ci est promulgué le 10 octobre 1993, par voie réglementaire, l'Assemblée étant dissoute. Il promet divers avantages douaniers et fiscaux (et des régimes "spéciaux" pour certaines régions), mais rétablit aussi un contrôle administratif qui n'existait pas dans la loi et qui est en contradiction avec l'esprit de celle-ci. La gestion des dossiers d'investissements passe de la Banque d'Algérie au ministère de l'Economie, entraînant des querelles sans fin entre le gouverneur de la Banque, Abdelwahab Keramane (qui a remplacé Hadj Nacer) et le ministre Mourad Benhachenou.

Pour tout compliquer, **les décrets d'application de ce Code ont beaucoup tardé à se mettre en place** (cinq des principaux décrets n'ont été publiés au Journal Officiel qu'en octobre 1994, dont le seuil minimal de fonds propres pour un nouvel investissement)... Le guichet unique prévu pour faciliter les démarches d'éventuels promoteurs, l'APSI (Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements) n'a été installé qu'à la fin mai 1995, sous la direction de son président, Bouguerra, mais dans l'indifférence générale, puisque les investisseurs étrangers ne se bousculent pas, ces jours ci, à Alger...

Quant aux **zones franches**, qui sont également prévues par le Code des investissements, elles viennent tout juste d'être l'objet de l'installation d'un "*Comité national*", présidé par le ministre

des Finances. Ce comité sera *"chargé d'étudier et de proposer la désignation et la délimitation de ces espaces"* et sera investi de la mission *"d'examiner les questions relatives à l'application de la réglementation se rapportant à ces zones..."* (sic). C'est dire si la question a peu avancé depuis octobre 1993!

♦ **Pour rétablir complètement la tutelle de l'Etat sur les EPE, il aurait aussi fallu supprimer les Fonds de Participation.** L'idée était dans l'air et la presse algérienne s'en est d'ailleurs fait l'écho à plusieurs reprises. Mais, finalement, les gouvernements successifs ont préféré ne pas faire de vagues, surtout dans la perspective d'un accord avec le FMI. Les administrateurs ont été changés, dans l'espoir que soit mis en place un encadrement plus docile... Mais il se trouve que, quel qu'il soit, **l'administrateur sait qu'il engage sa responsabilité personnelle** face aux commissaires aux comptes et face aux juridictions responsables. Quel qu'il soit, il ne bouge pas.

Aux dernières nouvelles, **le mandat des Fonds de Participation**, qui aurait pu arriver à échéance le 21 juin 1995 **vient d'être une nouvelle fois prorogé.** Par contre un conseil interministériel qui s'est déroulé à la mi-mai a décidé, de façon toute formelle, que **les Fonds seraient à terme remplacés par des "holdings publics"**, sociétés par actions qui exerceraient un droit de propriété sur les participations publiques de l'Etat dans les entreprises. Leur objet serait en principe de diriger un groupe d'entreprises dont ils détiendraient et gèreraient, en totalité et en partie, le capital social. Il semble que l'on s'oriente vers une quarantaine de holdings de ce type.

Au sommet de cette organisation, un "Conseil National des Participations de l'Etat", CNPE, serait constitué sous la présidence du Chef de gouvernement, avec la mission *d'exercer les prérogatives qui relèvent de l'autorité de l'Etat en sa double qualité de puissance publique et d'actionnaire unique des holdings*... Les raisons qui motivent ce double niveau d'autorité ne sont guère évidentes...

Le cadre de l'accord avec le FMI

A partir de mai 1994, **le premier des accord signés avec le FMI ouvre une période de réforme de quatre ans** (en effet, il était déjà écrit, dans l'accord annuel de confirmation de 1994 que celui-ci serait suivi d'un futur programme triennal). Il offre par là-même la perspective d'une nouvelle cohérence en matière de gestion des entreprises publiques et de développement du secteur privé.

La libéralisation du commerce extérieur et des mouvements de capitaux est imposée sous forme de conditionnalité au déblocage du crédit stand-by et des autres financements extérieurs. Les autorités algériennes sont donc tenues, comme on l'a vu dans le premier chapitre de cette partie, de lever les obstacles économiques et de procédures qu'elles avaient réintroduites en 1992 et 1993.

Mais de nouvelles contraintes pèsent néanmoins sur la faisabilité du programme de restructuration des entreprises publiques.

♦ **Au plan économique, les quatre années perdues sont d'un prix colossal, qui rejait sur l'ensemble de la capacité financière de l'Algérie.** Plus de DA 500 mds courants ont été dépensés pour empêcher la cessation d'activité du secteur public. Ces milliards ont été déboursés sans contrepartie, et sans que la situation des entreprises en sorte assainie, du fait de l'incohérence des gestions successives, du gel de l'activité des Fonds de Participation (qui n'ont pu mener aucune réforme à bien), de l'insuffisance des approvisionnements en matières premières, demi-produits, machines et pièces détachées, sans même parler de l'insécurité qui menace, désormais, l'appareil de production...

Une partie des ressources enfournées dans les EPE ont été procurées par l'impôt "ad hoc" de la "taxe compensatoire à la production", qui avait été mise en place par le gouvernement de Mouloud Hamrouche. Le reste, la plus grande partie, est venue du **gonflement de l'endettement interne, nourrissant l'inflation différée** (création monétaire sans contrepartie). Il est prévu de dépenser encore DA 150 mds cette année. Difficile de faire autrement tant que la situation militaire empêche toute initiative économique efficace!

Et encore l'Etat algérien a-t-il déjà dû se résoudre à **liquider un nombre non négligeable (88) d'entreprises publiques locales (EPL)** dont la liste est donnée, à titre illustratif, dans le tableau qui suit.

♦ **Dans ces conditions, le FMI et la Banque mondiale ne peuvent guère se substituer aux autorités algériennes pour initier des réformes juridiques et les faire appliquer ensuite.** Les deux institutions ont besoin de l'administration du pays, même si elles savent qu'elle est chancelante, pour croire et faire croire en la garantie des engagements pris. Compte tenu du poids des problèmes financiers et monétaires dans leurs préoccupations, elles auront aussi toujours tendance à privilégier les critères macro-économiques et les performances strictement financières, sans entrer profondément, surtout dans le cas, complexe, de l'Algérie, dans le détail des aménagements de structure et d'assainissement interne aux entreprises.

Bref, il ne faut pas attendre, des accords conclus avec le FMI et la BIRD, plus qu'ils ne peuvent donner. Si les réformes qu'ils préconisent dans leurs grandes masses ne se traduisent pas par des changements micro-économiques précis, les deux institutions de Bretton Woods, après quelques injonctions de plus en plus sévères, se contenteront de suspendre les accords en place (la brutalité qui vient d'être appliquée au cas du Congo en Afrique subsaharienne n'augure en l'occurrence rien de bon). Cette attitude se conjugue avec les défauts d'efficacité du gouvernement algérien qui ne possède pas les moyens de faire aboutir une restructuration en profondeur des EPE. La mise en place de réformes est dépendante, elle aussi, d'une issue politique à la crise actuelle.

Tableau 24 LES E.P.L PROPOSEES A LA DISSOLUTION

WILAYA	Dénomination de l'entreprise
Chlef	Entreprise Communale de travaux et bâtiment Bouzghaïa Entreprise de travaux de la commune de Zeboudja
OEB	Société d'électrification
Batna	Entreprise Const. Trav. Pub. et bâtiment Seriana Entreprise communale de travaux publics de O. Seliam
Béjaïa	Entreprise communale de travaux de Sémaoun
Biskra	Société nat. construction wilaya de Biskra
Béchar	Unité boissons gazeuses Beni-Abbès
Bilda	Entreprise publique locale du tissage Blidéen Entreprise distribution équipements domestiques Entreprise communale de travaux Bouinane
Bouira	Entreprise communale carreaux granito Aïn Bessam Entreprise communale carreaux granito SEG Société communale polyvalente travaux et bâtiment Bouderbala
Tébessa	Entreprise de distribution équipements domestiques Entreprise communale de travaux d'El-Aouinet
Tlemcen	Entreprise intercommunale de travaux Entreprise communale de travaux Société transport et approvisionnement
Tiaret	
Tizi-Ouzou	Entreprise communale de travaux Ouacifs Entreprise publique de travaux Beni Douala bâtiments Entreprise Communale de travaux & bâtiments Bouzguène Unité carreaux granito Tizi-Ouzou Unité carreaux granito Ouacifs
Alger	Entreprise rénovation Casbah Entreprise menuiserie d'Alger Entreprise communale génie urbain Dar El-Beïda Entreprise de génie urbain Bordj El-Kifan
Djelfa	Entreprise communale polyvalente Aïn-Ouessera
Setif	Entreprise communale de travaux Aïn-Lahdjar
Saïda	Unité polyvalente de prestations Maâmoura Entreprise communale menuiserie générale Saïda
Skikda	Entreprise intercommunale de travaux Collo Entreprise communale de travaux Ramdane Djamel Entreprise publique de travaux commune Oued Atia Entreprise communale de travaux Essebt Entreprise publique intercommunale de travaux de Skikda
SBA	Entreprise de travaux Tessala Entreprise polyvalente Communale de Ben Badis
Annaba	Entreprise communale de travaux Seraïdi Entreprise communale de travaux Chetaïbi Entreprise communale de travaux El-Hadjar

WILAYA	Dénomination de l'entreprise
Constantine	Entreprise publique communale de travaux Beni Hamidene Entreprise publique communale de travaux Boudjeriou Entreprise publique communale de travaux El-Khroub Entreprise publique communale de travaux Ouled Rahmoun
Médéa	Entreprise intercommunale de travaux Aziz Entreprise promotion de logement familial Entreprise publique de production agrégats Entreprise publique communale carreaux, ciment, carrelage Entreprise intercommunale Omania Entreprise charpente métallique Entreprise communale de maroquinerie et de sellerie
M'sila	Entreprise communale de travaux Sidi Aïssa Entreprise communale de travaux publics bâtiment O. S. Brahim Entreprise de promotion de logement familial
Mascara	Entreprise communale de travaux Oued Abtal Entreprise communale de travaux Oued Taria Entreprise mécanique générale Mascara Entreprise promotion logement familial Société de travaux de Mascara
Oran	Entreprise publique intercommunale de travaux Ben Freha Entreprise publique intercommunale de travaux Messerghin
El-Bayadh	Entreprise communale de travaux Boualem
Boumerdès	Entreprise communale de travaux publics et bâtiment Sidi Daoud
El-Tarf	Société transport marchandises Tarf Entreprise intercommunale travaux daïra Drea
Tissemsilt	Entreprise communale de travaux Mellab Société communale de Ouled Bessam Société intercommunale de travaux Bordj Bou Naâma Entreprise communale de travaux Bordj Emir A. E. K
El Oued	Bureau d'études communales El Oued
Khenchela	Unité communale de concassage N'sigha Entreprise intercommunale de travaux et de bâtiment de Kaïs
S. Ahras	Entreprise communale travaux Mechrouha
Mila	Entre. commu. de travaux publics M'Chira Entreprise communale de travaux publics Oued N'Dja Entreprise communale de travaux publics Bouhatem
A/Defla	Société travaux communale Rouina
Aïn-Témouchent	Entreprise communale de travaux Oulhassa Entreprise intercommunale travaux A/Tem Société de travaux de la commune d'Aghlal
Relizane	Entreprise intercommunale de travaux de Zemmoura Entreprise promotion de logement familial Entreprise communale de travaux Lahlef Entreprise intercommunale de travaux Quarizane

SITUATION ECONOMIQUE ACTUELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

La confusion qui règne au niveau juridique et organisationnel compromet depuis quatre ans toutes les tentatives d'assainissement des EPE au point que, même celles qui avaient été remises à flot en 1991, soit végètent, soit sont retombées dans le rouge. La mise en place d'un "ministère de la Privatisation" (formule aujourd'hui privilégiée par la Banque mondiale, par mimétisme hâtif) reste purement formelle, puisque les règles du jeu et les liaisons avec les EPE lui échappent, de fait, de par la loi.

Le retour à la tutelle d'un tel ministère signifierait, pour les dirigeants et les responsables syndicaux des entreprises publiques, un abandon d'autorité qui ne les motive guère (il leur faudrait abandonner l'autorité qui leur est concédée par la loi au moment même où leur avenir est au centre des tractations; on comprend qu'ils souhaitent conserver le siège qui leur est dû à la table des négociations). Bref, les dirigeants, les cadres et les organisations des salariés préfèrent demeurer dans l'expectative: appel à la subvention, creusement du déficit et gel des initiatives.

Si l'on observe de façon plus précise l'ensemble des entreprises du secteur public, on constate néanmoins quelques différences de situation d'une entité à l'autre. Quatre grandes catégories se dessinent.

♦ **Les entreprises strictement commerciales:** offices d'importation et sociétés de grande distribution à l'intérieur du pays. Celles qui couvrent des activités stratégiques (le commerce des produits de grande consommation en particulier) gagneraient à être privatisées et pourraient l'être sans grand risque pour la collectivité, le Trésor public et les investisseurs éventuels. On peut envisager leur privatisation totale à court terme, ou, mieux encore, peut-être, leur privatisation partielle, pour qu'elles continuent à bénéficier de rapports privilégiés avec l'administration, en toute bonne logique économique.

Ces entreprises disposent de structures saines de bilan, s'adonnent à des activités pérennes rentables et possèdent des capacités de stockage et de distribution qui sont souvent modernes et fonctionnelles. Surtout, les "réserves de productivité", gelées dans l'attente d'une gestion cohérente et efficace, y sont importantes. Le passage au marché de ces entreprises publiques commerciales constituerait, par ailleurs, une application concrète du projet de libéralisation du commerce souhaité par le FMI et la Banque mondiale.

La question de leur privatisation n'a pourtant pas été aussi rapidement soulevée qu'on aurait pu le penser. Les autorités d'Alger ne s'y résolvent qu'à grand peine. En 1992, elles s'étaient empressées de ranimer le ministère (auparavant supprimé) du Commerce, en le dotant de ses anciennes attributions (liées à la tutelle des monopoles), en multipliant les quotas, les dérogations et les autorisations administratives... Si elles se sont finalement résolues à la mise en place d'un dispositif (partiellement tronqué) de ventes des devises aux enchères, c'est que celui-ci ne les gêne guère... **Les détournements de revenus et les manipulations opaques trouvent plutôt, il est vrai, leur terrain de prédilection dans les activités commerciales.**

Le FMI et la Banque mondiale ont donc dû insister pour que les entreprises publiques commerciales figurent sur la liste des "premières privatisables". Mais on a déjà vu, dans le premier chapitre de cette partie, qu'ils se satisfont souvent d'une libéralisation purement "formelle" du commerce. Or, dans la pratique, celle-ci se déroule au bénéfice d'intermédiaires qui ont un pied dans les entreprises commerciales publiques concernées et un autre dans les activités privées timidement autorisées. En conséquence de quoi **les investisseurs sérieux, nationaux et étrangers, soucieux de développer des activités durables, se méfient...** Ils continueront à le faire tant que le terrain ne sera pas assaini.

♦ **Une situation similaire se retrouve, à quelques variantes près, dans la catégorie des entreprises publiques de sous-traitance, de maintenance et de fabrication de pièces en série.** De nombreux ateliers dotés d'équipements utilisables et de personnels performants existent. Ils sont encore juridiquement rattachés à des complexes industriels en semi hibernation et seule l'action des fonds de Participation peut les soustraire de ce contexte, par le biais du contrôle financier et la négociation partenariale. Ainsi pourraient-ils être transférés sur le marché, en vue d'une privatisation totale ou partielle.

On peut estimer ces activités à hauteur de 30 % de la production industrielle algérienne, et on les retrouve aussi bien dans la mécanique que dans la chimie, les industries électriques, la maintenance des transports (ateliers ferroviaires ou maritimes) ou même le tourisme (hôtellerie, qui devrait reprendre, le calme une fois revenu). On assiste néanmoins aujourd'hui à une conjugaison de pressions sur ces outils de production, au point qu'on peut se demander si elles ne visent pas à leur dépérissement et à leur rachat ultérieur à bas prix.

Financièrement, ces entreprises sont tenues d'être solidaires de déficits qui ne les concernent pas (ceux des complexes auxquelles elles sont rattachées). Elles manquent donc de liquidités pour accéder aux approvisionnements et produire pour le marché. Pendant ce temps, leurs activités respectives sont partiellement (et de façon désordonnée) remplacées par des importations, sous le contrôle des intermédiaires signalés supra, ou par le marché informel, à des prix prohibitifs.

Actuellement, les administrations les menacent de dissolution (par arrêt des subventions) si bien que **l'on peut se demander si elles ne seront pas privatisées à la hâte, au profit de repreneurs triés sur le volet.** Il s'agirait là, pour l'essentiel, de repreneurs potentiels algériens qui disposent de liquidités (surtout depuis l'irrigation financière de l'économie algérienne de 1994/95) et s'organisent déjà pour l'avenir (accès prioritaire aux devises vendues par enchères, comme on l'a vu au cours du premier chapitre de cette partie, constitution d'un appareil financier approprié, utilisation des transactions sur le marché secondaire de la dette dans l'espérance que ce "papier" engrangé à bas prix puisse servir ultérieurement à des conversions de créances en actifs...).

Ces spéculations sont typiques de la gestion autoritaire d'une "économie de guerre". Par la transparence qu'elle impose, la loi sur la Monnaie et le Crédit s'oppose, de fait, à ces pratiques. Mais actuellement, les Fonds de Participations ne peuvent pas couvrir ces entreprises sans engager du même coup leur responsabilité commerciale. La Banque d'Algérie, elle-même, ne peut, pour les tenir à flot, aller trop loin dans les dérogations au droit commun.

♦ **La troisième catégorie regroupe, pour l'essentiel, ce que l'on appelle les grands complexes industriels.** Les problèmes qu'ils rencontrent sont aussi bien d'ordre technique que commercial. Leurs équipements auraient souvent besoin d'être adaptés à de plus grandes cadences de production, dans un souci de compétitivité accrue. Ce qui pose, en soi, le difficile problème des compressions de personnel, de réaffectation des effectifs et des recyclages professionnels...

En second lieu, ces grandes unités ont été longtemps, volontairement, coupées de leur environnement financier, économique et commercial. Elles n'ont pas développé de logistique financière et de gestion des approvisionnements, comme des ventes. Ces fonctions ont toujours été prises en main par l'extérieur: assistance technique pour la fabrication et l'organisation du personnel, interventions d'intermédiaires pour les tractations, qu'elles soient en aval ou en amont de la production.

Les déficits et les besoins de financement se sont accumulés mettant la plus grande partie de ces entreprises dans des situations délicates. Dans de nombreux cas, celles-ci empruntent aujourd'hui juste pour payer leurs frais financiers et une partie des salaires de leurs employés (les retards de salaires sont devenus la règle).

En conséquence, dans le cadre de la libéralisation du commerce, elles pratiquent, à l'intérieur du marché algérien, des prix prohibitifs (ce qu'autorise encore leur situation *de facto* de monopole). Mais elles n'accèdent que bien en deça de leurs besoins aux approvisionnements extérieurs, par manque de liquidités, surtout, depuis que les quotas administratifs ont été remplacés par la vente aux enchères des devises. Sous ces diverses contraintes, les cas les plus graves sont ceux des entreprises qui, de plus, sont confrontées au tassement de la demande intérieure (biens intermédiaires et finis destinés au marché algérien) et à la concurrence des produits importés (textiles, équipements domestiques ...).

SECTEUR INDUSTRIEL

Tableau 25 PRINCIPALES ENTREPRISES ET TAUX DE CONCENTRATION
(part des chiffres d'affaires de la branche)

Secteur	N° de branche	Entreprises	Description de la branche	Part du CA de la branche
Mines et carrières	16	FERPHOS	Extraction minerai de fer	100,0
	17	ENOF	Extr.min. métal.non ferreux	100,0
	18	ENOF	Extr. Pierre argile sable	77,1
		ENAMARBRE		22,9
	19	ENASEL	Extraction sel	100,0
	20	FERPHOS	Extr. minéral de phosphate	100,0
	21	ENOF	Extrait minerai mat.minérales	100,0
Metallurgie, Ind. méca. et élec.	22	SIDER	Siderurgie. trans. fonte acier	42,8
		ANABIB		26,7
		ENTPL		14,1
		PROSIDER		7,3
	23	METANOF	Prod. transf. métaux non ferreux	100,0
24	ENICAB	Fab. Biens interim. métal. mec. el.	21,1	
	BATIMETAL		12,6	
	EMB		11,6	
	ENCC		9,3	

	25	EMB BCR ENAD ENIEM	Fab. biens consom. métalliques	50,8 36,1 6,3 4,6
	26	CYCMA	Fab. biens consom. mécaniques	100,0
	27	ENIEM ENIE ENPEC PROMETAL	Fab. biens consom. électriques	64,0 30,4 4,9 0,6
	28	EMGP EMB ENCC FERROVIAL	Fab. biens équip. métalliques	48,3 27,5 22,2 1,3
	29	ENMTP ENPMA ENPMH ENPMO	Fab. biens équipements mécaniques	47,2 26,4 18,5 2,9
	30	ENEL ENTC AMC	Fab. biens équip. électriques	61,5 31,6 6,9
	31	SNVI	Const. véhicules industriels	100,0
	32	FERROVIAL	Const. matériel ferroviaire	100,0
	35	AMC	Mécanique précision pour équip.	100,0
	70	ENATB ECM PROMETAL	Mobilier métallique	51,6 30,2 18,2
Matériels const. et verreries	36	ENAVA	Industrie du verre	100,0
	37	EPRC EPRE EPRO ECE	Fab. mat. cons. produits rouges	37,2 27,3 20,6 14,8
	38	ECVO ECVE	Fab. Céram. vaisselle. porcelaine	73,9 26,1
	39	ERCC ERCE ECDE	Fab. liants hydrauliques	46,5 43,1 10,5
	40	ERCC HYDROCANAL ENG ERCE	Fab. Prods cim.mat. const. divers	38,6 26,2 23,0 10,7
Produits chimiques et plastiques	44	ENIP ENGI CELPAP METANOF	Indus. chimique miner. de base	65,6 24,5 5,5 2,3
	45	ASMIDAL	Fab. engrais et pesticides	100,0
	46	ENIP	Fab. resin. synth.mat. plast.	100,0
	47	ENPC ENL	Autres biens inter. plast.	98,0 2,0
	48	ENIP NAFTEC	Chimie organique de base	81,1 18,9
	49	ENAP	Fabrication de peintures	100,0
	50	SAIDAL	Fabric. prodts pharmaceutiques	100,0
	51	ENAD ENCG	Fab. autres produits chimiques	56,0 44,0
Agro-industries	53	SNTA	Ind. tabac manif. et allum.	100,0
	54	ENCG	Fabrication de corps gras	100,0
	55	ERIAS Alger ERIAS Setif ERIAS Consta.	Travail de grains	39,7 35,1 25,2
	56	ENASUCRE	Industrie du sucre	100,0
	57	EMAL EMIB	Fab. de boissons alcoolisées	77,11 22,9
	58	EMAL EMIB	Fab. boissons non alcoolisées	60,8 39,2
	59	ORLAC OROLAIT ORELAIT	Industrie du lait	43,6 37,2 19,2

	61	ENAJUC	Fabric. conserves fruits et légumes	100.0
	62	ERAD Constan	Fab. de produits alimentaires	100.0
	63	ONAB	Fab. de produits pour animaux	100.0
Textiles	64	COTITEX (Ouar) ELATEX COTITEX (sebd) COTITEX (dkb)	Fab. de biens intérim. textiles	20,1 20,0 17,7 16,4
	65	ECOTEX COUVERTEX COTITEX DBK INDITEX	Fab. biens consom.textile	60,8 16,8 10,3 8,4
Cuir et chaussures	66	ENIPEC	Biens intermédiaires en cuir	100.0
	67	EMAC	Fab. biens consommation cuir	100.0
Bois et papiers	68	EME ENMGP ENATB	Menuis., biens interm.bois	42 4 31.2 26 4
	69	ENATB EME ENPC	Industrie de l'ameublement	79 8 16 4 3 8
	71	ENL	Industrie du liège	100 0
	72	ENEPAC	Fab. transformation du papier	56 3
		CELPAP		43 7
Autres industries	74	ENPC	Autres industries manufacturières	97 8
		CELPAP		2.2

Source : Banque mondiale, sur la base des chiffres de l'ONS. Office national des statistiques.

Dans les années 90, la démarche générale développée dans ce domaine a consisté à s'efforcer **d'attirer les grands groupes industriels étrangers dans des associations progressives, et souples, avec les grandes EPE industrielles**: des filiales communes notamment, le tout par le biais des Fonds de Participation. L'objectif était alors de redéfinir - sur des bases concrètes - les stratégies de redéploiement à long terme, préalablement aux transferts d'actifs, qui auraient dû suivre.

Des firmes françaises, italiennes et asiatiques de renommée internationale s'étaient alors, comme on l'a déjà mentionné, engagées sur des projets concrets. L'insécurité et le retour au dirigisme brouillon ont gelé ces initiatives. Les problèmes initiaux se sont aggravés, sans que les audits techniques et financiers (menés à grand renfort d'aides concessionnelles extérieures) n'aient apporté de réponses commerciales déterminantes.

Le personnel des grands complexes algériens est important (plusieurs milliers de salariés) et organisé. S'il n'est pas associé aux restructurations et si celles-ci n'aboutissent qu'à des fermetures partielles ou des compressions d'effectifs (alors que certaines capacités de production pourraient en fait être redéployées, même de façon transitoire) il peut bloquer aisément les solutions qui lui seraient imposées.

Une restructuration purement autoritaire des grands complexes industriels, qu'elle aille de pair ou non avec des opérations de cessions d'actifs, n'est guère imaginable dans le contexte actuel de l'Algérie. Comme nous l'avons déjà remarqué dans la première partie de cette étude, le pouvoir actuel ne dispose pas des moyens d'une politique économique autoritaire semblable à celle du Chili dans les années 70/80. Toucher à l'emploi serait le meilleur moyen de faire basculer la population du côté de la rébellion active. Le FMI n'aborde d'ailleurs cette question qu'avec la plus grande prudence. Quant aux autorités algériennes, elles pratiquent, en la matière, l'immobilisme avec une grande constance.

♦ **Une dernière catégorie d'entreprises publiques algériennes regroupe les firmes du BTP, surtout celles qui sont spécialisées dans la construction d'infrastructures lourdes et celles qui travaillent pour les secteurs de l'électricité, de la distribution de l'eau, du transport, des télécommunications et des hydrocarbures.** Leur bonne santé financière dépend en grande partie de la politique budgétaire de l'Etat, de son budget d'investissement en particulier.

Ces entreprises peuvent tout aussi bien être privatisées dans de bonnes conditions que dans de mauvaises. L'idéal serait que l'Etat (en dehors des travaux pétroliers qui bénéficient d'un financement spécifique) ait les moyens d'une politique de maintien et de modernisation des infrastructures algériennes, de façon à garnir leurs cahiers de commande. Mais l'ajustement s'est justement fait, jusqu'à présent, aux dépens de ce type de travaux, et cela en dépit des recommandations du FMI qui aurait souhaité qu'un minimum de budget d'investissement soit préservé. La seconde condition serait, là comme ailleurs, que le passage de ces entreprises à l'économie de marché puisse se dérouler dans la concertation et la transparence.

Le plus probable est néanmoins que ces entreprises publiques (fournisseurs de l'Etat) continueront à fonctionner au ralenti, tout en subissant les dommages de l'absence de règle du jeu, d'une gestion financière laxiste et inflationniste. Sur les 700 000 salariés qui sont employés dans le secteur du BTP et de l'Habitat, 140 000 connaissent actuellement des retards de salaires qui vont de 4 à 7 mois. Des grèves ont été engagées pour obtenir la régularisation de cette situation, mais sans succès jusqu'ici.

Dans un tel contexte, les schématisations hâtives pourraient conduire à "brader" des outils de production encore viables, tandis que seraient conservés, dans le giron de l'Etat, des entreprises potentiellement privatisables, à bon prix, mais sources de profits occultes...

♦ **Toutes les EPE sont d'ailleurs concernées par cette problématique et ce n'est pas le texte du projet d'ordonnance relatif à la privatisation qui vient d'être présenté au Conseil National de Transition, en ce mois de juin 1995, au moment où nous mettons cette étude sous presse, qui lèvera ces ambiguïtés.**

On peut légitimement se demander si toutes ces ambiguïtés, toutes ces imprécisions, ne sont pas entretenues de façon volontaire. En effet, la généralisation des accaparements est devenue, depuis un an, un véritable problème politique. Les représentants syndicaux, légalement présents au sein des conseils d'administration des entreprises, s'opposent aux pratiques de l'administration. Les partis politiques dénoncent l'utilisation des crédits extérieurs à des fins de détournement et même les pays créanciers de l'Algérie commencent à s'inquiéter de retombées de telles pratiques.

Encadré 18 PROJET D'ORDONNANCE RELATIF A LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les secteurs concernés par l'ordonnance sur les privatisations en cours d'adoption ne représenteraient, selon l'union des patrons du secteur public, l'UNEP, que 10% environ *"des immobilisations du capital public du secteur concurrentiel"*.

Le texte de l'ordonnance, qui prévoit une mise en oeuvre progressive des privatisations, ne retient en effet que *"les entreprises relevant des secteurs concurrentiels et exerçant leurs activités dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, du tourisme et de l'hôtellerie, du commerce et de la distribution, du transport routier de voyageurs et de marchandises, des activités de service, notamment dans le domaine portuaire et aéroportuaire, des industries agro-alimentaires et textiles, des assurances ainsi que des PMI locales.."*

Il est également prévu que *"les opérations de privatisation (...) ne peuvent être décidées ou autorisées que si elles ont pour finalité de réhabiliter ou de moderniser l'entreprise ou de maintenir tout ou partie des emplois salariés..."*
On remarquera ici que la formulation est suffisamment vague pour donner toute latitude aux autorités sous couvert de donner des gages à la centrale syndicale UGTA...

Le projet d'ordonnance ne précise pas non plus la nature de l'institution qui sera chargée de l'exécution du programme de privatisation et ne détermine pas de façon précise les entreprises privatisables.

A plus long terme, néanmoins, pourvu qu'une issue satisfaisante soit trouvée à la crise et qu'elle débouche sur un retour politique, juridique et économique à la normale, les lois en vigueur, rétablies dans leur autorité, devraient *ipso facto* permettre un fonctionnement beaucoup plus régulier et transparent des cessions d'actifs.

EVALUATION PROVISOIRE DES "ASSAINISSEMENTS" EN COURS

A l'heure actuelle, l'évaluation globale des entreprises publiques algériennes est théorique. **Les bilans 1993 et 1994 n'ont pas été approuvés et sont même parfois indisponibles.**

En principe, ces bilans et, partant, les besoins d'assainissement financier devraient être approuvés par les Fonds de Participation, les derniers bilans approuvés par les commissaires aux comptes étant ceux de 1991.

Mais, depuis, les administrations financières, les banques et les chefs d'entreprises publiques s'enlisent dans des débats "ésotériques" afin d'éviter d'avoir à trancher, au cas par cas, sur les apports en numéraires, les transformations des dettes garanties par l'Etat et leur éventuelle titrisation. Il faudrait une autorité légitime (de préférence élue) pour prendre la décision (trop délicate pour ne pas être politique) de "laver" les ressources correspondantes.

Faute de quoi, la fuite en avant a été justifiée et entretenue, de 1992 à 1994, par des démarches financières et monétaires purement globales, souvent incohérentes dès qu'on tente de les transférer de la macro à la micro-économie. C'est ainsi que les répercussions des dévaluations successives donnent lieu à des marchandages sans réelle signification, les déficits demeurant en suspens. De même, l'absence de règles commerciales claires pour l'évaluation des actifs des entreprises empêche toute lecture transparente des bilans, aggravant souvent les déficits affichés.

La **Banque mondiale**, sur la base d'audits industriels qu'elle avait commandé (mais qui n'ont pas toujours fait preuve d'un grand professionnalisme dans leur réalisation), a tout de même voulu croire, dans cette cacophonie, en l'existence d'une possible gestion des actifs. **Elle s'est engagée par des prêts** (eux-mêmes garantis par le Trésor algérien) **dans des dépenses "d'Amélioration de l'Efficacité Industrielle" d'une dizaine d'entreprises ayant, en réalité, peu de problèmes** (Programme pilote "vitrine" AEFI de la BIRD).

En attendant, la situation financière des entreprises s'est globalement détériorée. Si, à la fin de 1990, la majorité des entreprises étaient assainies (et pouvaient donc en théorie passer au redéploiement industriel et à la vente d'actifs), à la fin de 1992, le niveau des fonds propres ne représentait plus, en moyenne, que 3 % du passif, tout en étant constitué, à plus de 80 % de titres dit "participatifs" pour camoufler, dans les comptes, l'appel direct à la création monétaire (la "planche à billet"). Malgré les rachats de dettes, par l'Etat, l'endettement global des entreprises avait plus que doublé. Les découverts bancaires représentaient 21 % du passif.

En 1994, 65 % des entreprises peuvent être considérées comme "déstructurées" au niveau de leurs comptes internes. Les plus capitalistiques ont un actif net négatif; les autres (celles qui sont le mieux adaptées à la demande, surtout) ont des fonds propres insuffisants.

◆ **Que peut faire, dans ces conditions, l'action complémentaire du programme de restructuration industrielle avant privatisation?** Au minimum, au départ, il faut s'entendre sur **les contrats de performances** des entreprises à restructurer. Beaucoup de temps a été perdu en la matière puisque le premier accord avec le FMI (celui de mai 1994) prévoyait qu'une quinzaine

de ces contrats seraient signés avant la fin de 1994. Or cinq seulement ont été conclus depuis le début de 1995 (nous allons y revenir).

Il faut rappeler que DA 550 mds environ ont été engagés sans contrepartie, ces trois dernières années : rien qu'en subventions budgétaires ou hors budget, on compte DA 150 mds en 1992, DA 220 à 230 mds en 1993 et DA 180 mds environ en 1994. Et encore faudrait-il ajouter, à cela, l'aide des banques publiques, qui soutiennent leurs entreprises clientes pour ne pas "plonger" avec elles en cas de cessation de paiements.

Depuis l'entrée en vigueur des programmes du FMI, DA 150 mds par an sont prévus. Il ne s'agit là que d'un minimum, mais le FMI ne peut pas aller plus loin et devrait même, aux yeux de ses administrateurs, réduire cette somme à moins de DA 100 mds en 1996 et 1997. Ce qui ne ferait plus dans cette optique, que DA 350 mds sur trois exercices de douze mois (toutes dépenses, y compris de relance, confondues).

Or le seul endettement des entreprises atteint les DA 500 mds, et il en faudrait presque autant, dévaluations obligent, en augmentations de capital et en comptes courants d'associés (l'Etat). C'est dire si cette démarche paraît peu opérationnelle, pour ne pas dire surréaliste!

Tableau 26 SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES (en 1994)

Secteurs		Besoins financiers et d'organisation	Restructuration industrielle et financière	Totalement déstructurés
-Grands travaux (1) et constructions	12 18 }30	}10	10	10
-Commerce	25	22	3 (2)	-
-Services financiers	7	5	-	2
-Hôtellerie de tourisme et d'affaires	10	2	5	3
-Transports routiers	8	3	5	-
-Industrie lourde	20 (3)	6	4	10
-Textiles et cuirs	22	13	7	2
-Chimie et pétrochimie	13	1	4	8
-Transformations alimentaires	25	7	15	3
-Bois/Papier	17	11	4	2
-divers	15	9	4	2
Total évalué (4)	192	89	61	42
Total Général	>400			

(1) La répartition est de nature juridique. Dans la situation actuelle, les entreprises concourent pour tous types de travaux.

(2) Dans le commerce des produits agricoles.

(3) Hors les 23 entreprises les plus importantes encore rattachées à des tutelles ministérielles et sous programme direct d'assainissement.

(4) Le chiffre peut sembler bas, les audits sont longues et les multiples changements de cap perturbent régulièrement les données. Globalement, cependant, l'essentiel (près de 75%) de l'activité se trouve connu, actuellement. Les 200 entreprises restantes ne sont pas trop significatives ou ne posent pas de problèmes à l'état.

Le retour à l'orthodoxie impliquerait, à l'inverse, que soient trouvées des ressources financières suffisantes auprès du Trésor et des bailleurs de fonds institutionnels, dans un premier temps, avant de proposer aux investisseurs, y compris à l'intérieur des entreprises, des titres, obligations et apports en capitaux attractifs.

♦ **Sur la base des prévisions de clôture de 192 entreprises** (prévisions auxquelles nous avons pu avoir accès, sur la base de sources fiables), les résultats se présentent ainsi:

- **89 entreprises sont saines et n'ont besoin que de recapitalisation et de fonds propres** (ce qui pourrait se faire selon les mécanismes classiques de marché).
- **61 entreprises, d'une dimension supérieure en général, nécessitent au préalable le rachat des découverts bancaires**, ainsi que des réorientations d'activités.
- **42 entreprises sont totalement déstructurées** (mais ce sont malheureusement celles qui sont à la base de l'industrie algérienne). **Elles nécessitent, avant toute chose, la définition d'une véritable politique industrielle.**

♦ **Sur ces quarante deux dernières entreprises, on retrouve une vingtaine de sociétés qui n'avaient déjà pas pu passer à l'autonomie en 1988** (voir supra) du fait des difficultés financières qu'elles connaissaient déjà à l'époque. **C'est pour elles que le FMI aurait souhaité la signature de contrats de performances avant la fin de 1995.**

En définitive, cinq contrats de ce type, seulement, ont été signés en mars 1995. Ils devraient permettre que les entreprises concernées passent à leur tour à "l'autonomie". **Mais la facture est lourde: l'Etat devra apporter une aide financière qui atteint DA 81,5 mds pour ces seules sociétés:**

- **SIDER**, le gros bastion de la sidérurgie, qui compte 17000 salariés;
- **SNVI**, entreprise nationale des véhicules industriels (en partenariat avec RVI);
- **ENMTP**, entreprise nationale des matériels de travaux publics;
- **CELPAC**, entreprise nationale de cellulose et de papier;
- **ENEPAC**, dans la branche des emballages en papiers cartons;

Cinq autres entreprises doivent suivre, dont PMA (fabrique de matériels agricoles) ENTC (entreprise nationale des Télécommunications), ENMGP (menuiserie générale et préfabriqués) et ENPC (industries diverses)... Les suivantes, une dizaine en tout, sont pour la plupart dans le secteur des BTP. **Mais l'ampleur de la première de ces enveloppes de contrats de performance semble avoir rafraîchi l'ardeur déjà toute relative des autorités algériennes.** Une fois de plus, ce programme piétine.

PERSPECTIVES ECONOMICO - POLITIQUES

Les développements de la première partie de cette étude nous ont permis d'identifier les nouvelles stratégies des partis algériens les plus puissants et les plus représentatifs, dont le FIS, le FLN et le FFS, tous signataires de la plate-forme de Rome. **En matière économique, ces formations rejoignent, pratiquement à la lettre, le programme d'ensemble qui était celui des "réformateurs", quatre années plus tôt. Elles le font de façon claire, sur la base d'un texte commun, en cours d'élaboration.**

L'évolution économique va néanmoins peser lourdement sur les recompositions en cours, même dans les hypothèses les plus favorables, et cela, dès le moment où une initiative politique concrète de sortie de crise commencera à prendre corps. D'une façon générale, **les mouvements politiques capables de gérer une transition vers la stabilité et la légitimité des institutions sont très conscients de la dégradation économique et sociale qui les préoccupe au premier chef.**

Tous les courants majeurs de l'opposition sont aujourd'hui convaincus que l'Algérie devra développer un programme permettant de libérer les mécanismes du marché, assainir ses entreprises et promouvoir l'investissement privé. Mais tous savent aussi que cette tâche sera laborieuse, pleine de dangers, tant sont profonds l'effondrement de l'économie et l'absence actuelle de réaction des pouvoirs publics. **La transition vers le marché ne pourra se faire valablement sans la paix sociale, la collaboration des partenaires intéressés et des ressources financières suffisantes pour faire supporter l'ajustement.**

L'accroissement des ressources budgétaires suppose d'abord **une réforme fiscale profonde**, qui ne pourrait être menée à bien que par un pouvoir susceptible de convaincre ceux qui fuient, aujourd'hui, massivement, l'impôt. La délinquance économique, encouragée, de fait, par le silence actuel du pouvoir, est en train de provoquer des réactions jusque dans les rangs des opérateurs économiques qui souhaitent une clarification des règles du jeu et surtout une reprise pacifique de la croissance, elle-même génératrice de nouvelles opportunités. L'ajustement actuel, mené dans l'opacité, n'emporte pas l'adhésion de ceux qui souhaiteraient une levée des contraintes relatives à la mise sous tutelle des appareils économiques (contraintes imposées le plus souvent dans des fins de prévarication).

Le jour où l'activité politique et la revendication sociale reprendront leurs droits, ces conflits d'intérêts entraîneront de nouvelles recompositions (y compris parmi les fournisseurs et les partenaires actuels de l'Algérie). Les mouvements politiques chargés de la transition devront être capables de les déceler et de les prendre en charge.

Tout autant le FLN que le FFS, l'exécutif actuel du FIS et les syndicats abordent aujourd'hui une étape stratégique de restructuration. **Ceux qui sauront proposer les instruments d'une clarification institutionnelle en matière politique et économique seront en mesure d'infléchir durablement l'évolution du pays.**

Dans cette perspective, où le rôle des finances publiques, de la politique financière, de l'organisation des marchés de capitaux, et de la négociation sociale, sera essentiel, **la capacité de gestion des "réformateurs", l'expérience démocratique du FFS et l'autorité morale du FIS auprès des plus démunis seront déterminantes.** Dans cette hypothèse favorable, le retournement de la tendance actuelle pourrait être géré correctement, que ce soit vis à vis des partenaires extérieurs privés, des marchés financiers ou des institutions de Bretton Woods.

Les classes moyennes algériennes, déstabilisées par la crise économique et qui n'ont pas bénéficié des retombées spéculative de l'économie de guerre, appellent de leurs voeux cette évolution.

CADRAGES MACRO-ECONOMIQUES

PROSPECTIFS

Les éléments d'information qui nous parviennent au moment où nous mettons cette étude sous presse confortent malheureusement les réserves de nos analyses précédentes sur l'exécution du programme triennal signé avec le FMI. Elles nous incitent à la vigilance, à la plus grande prudence, et ont d'ailleurs été **prises en compte dans la conception les tableaux d'ensemble publiés ci-après**. Les chiffres que nous avons retenus ont été puisés dans les sources d'information les plus proches de la réalité, ce qui explique qu'ils présentent des écarts significatifs par rapport aux chiffres officiels.

♦ **La première de nos inquiétudes est d'ordre conjoncturel.** En ce premier semestre 1995, l'agriculture reste sur une pente descendante du fait de la grave sécheresse qui sévit à l'Ouest du pays et à l'absence de moyens de crédit pour les paysans. Les perspectives de l'industrie et du BTP sont aussi très décevantes. Même dans le secteur des hydrocarbures, la tendance est à la stagnation. Le commerce pâtit de la chute du pouvoir d'achat des ménages, qui s'accroît.

En effet, l'inflation est repartie sur une pente dangereuse. Au premier trimestre 1995, elle s'inscrit en nette hausse par rapport à la moyenne de l'année 1994, avec plus de 37% d'augmentation vis à vis la période correspondante de 1994. Les prix des produits alimentaires s'accroissent ainsi de 46% (avec des pointes de 223% pour le café, de 110% pour les laitages, de 93% pour le sucre, de 74% pour les pommes de terre etc) et ceux des **produits industriels de 91,5 %** ! La tendance actuelle va bien au delà d'une projection de 15 % pour l'année 1995 dans son ensemble (rappelons que seuls 10,3% d'inflation sont prévus dans l'exercice 1995/96 du FMI). Faute de réformes structurelles, la politique monétaire de l'Etat est prise au piège. Soit elle impose un minimum d'orthodoxie dans l'octroi des crédits (et elle étouffe les entreprises) soit elle se montre plus souple et relance une inflation difficilement contrôlable.

L'économie algérienne semble donc, dans les conditions politico-économiques actuelles, engagée sur un sentier de faible croissance, loin des 5 à 6 % sur lesquels se basaient les experts algériens et du FMI.

♦ **Sur le plan financier, en deuxième lieu**, la nouvelle pointe du service de la dette est attendue pour les années 2000. Entre temps, le ratio du service de la dette aura d'autant plus tendance à se détériorer que les perspectives d'exportations risquent d'être revues à la baisse (retard des programmes de la Sonatrach et difficultés dans les tentatives de diversification des autres secteurs potentiellement exportateurs).

De plus **les transferts** en provenance des algériens émigrés se ralentissent, en raison de l'incertitude de la situation économique et de la dégradation de la situation politique et sécuritaire.

Montrant une fois de plus combien elles ne raisonnent plus qu'à très court terme, **les autorités algériennes auraient, selon nos informations, récemment demandé aux créanciers du Club de Paris que plus de \$ 1 md d'échéances d'intérêts soient rééchelonnées** (en plus du principal) dans le cadre de la deuxième consolidation de ce type qui doit intervenir prochainement. Cette exigence ne figurait pas dans le programme triennal du FMI approuvé le 22 mai 1995. Si elle est acceptée, elle risque, d'une part, de retarder une fois de plus les restructurations fondamentales indispensables et, d'autre part, de repousser à plus tard une charge insoutenable d'endettement pour le futur.

Il serait beaucoup plus logique que certaines facilités financières soient gardées de côté dans l'attente d'une issue (que l'on espère la plus proche possible) de la crise politique. Car les problèmes qui se poseront, alors, aux nouveaux dirigeants - sur le plan financier entre autres - seront, de tout façon, comme le montrent les tableaux suivants, extrêmement délicats. **Et il serait incohérent de les priver des moyens de relancer la croissance au moment même où celle-ci redeviendrait possible.**

Tableau 27 PRODUIT INTERIEUR BRUT (1989-95)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994		(1995/1996)	
						I	II (e)	I	II (p)
PIB/habitant (\$)	2100	2000	1900	1850	1700		1550		1650
PIB Total (\$ mds)	51,0	48,8	46,3	45,1	41,5		39,8		40,2
Estimation FMI (pour mém.)						42,3		44,6	
Evolution du PIB (%)	4,4	-4,3	-6,1	-2,6	-8,0	1,1	-5,1	5,3	2,0
Agriculture (%)	15,0	-9,3	16,0	2,0	-1,5		-3,0		-8,0
Industrie (%)	-2,0	-3,0	-6,0	-4,0	-10,0		-6,0		3,0
Hydrocarbures (%)	8,0	4,5	1,5	2,5	-0,5				

I : Estimations et prévisions FMI, cadrage de la Comptabilité nationale

II: Probabilités N S E, estimées à partir de l'évolution de la demande et des pouvoirs d'achat, tels qu'ils ressortent des travaux internes à l'administration.

Commentaires :

Les travaux internes à l'administration algérienne conduisent, comme on le voit sur ce tableau, à une révision à la baisse des performances des années 1990, 1991, 1992 et 1993, surtout au niveau des principales composantes du PIB.

A partir de 1992-93, les chiffres officiels de la Comptabilité nationale algérienne ne correspondent plus à la réalité. Ils ont en effet été "dictés" par les autorités ministérielles.

Seule exception, les chiffres officiels de l'agriculture qui sont encore valables (et donc repris ci-dessus) jusqu'en 1993 inclus.

Les chiffres officiels de l'industrie ont été majorés. Dans la réalité (celle qui se trouve traduite dans le tableau), ce secteur recule en moyenne de 4% à 5% par an depuis 1990.

Les chiffres des hydrocarbures, par contre, restent stables même si certaines sources officielles font état d'un recul (-2,5%) en 1994. Ce maquillage a pour but de masquer la baisse réelle des autres secteurs et de donner l'illusion d'une construction statistique cohérente.

Tableau 28 FINANCES PUBLIQUES (en DA mds) (1991-95)

	1991	1993	1994 (1) Estimation	1995 (2) Prévision
Total recettes:	<u>272</u>	<u>313</u>	<u>430</u>	<u>490</u>
. Dont hydrocarbures	160	179	230	230
. Dont autres impôts	106	131	160	170
(Douanes et Taxes indirectes)	(80)	(90)	(130)	(140)
Total dépenses :	<u>240</u>	<u>390</u>	<u>463</u>	<u>490</u>
. Dont salaires	71	126	155	170
. Dont transferts	87	114	150	150
. Dont service dette	15,5	27	48	60
. Dont dépenses capital	52	101	110	<100
Balance totale (y compris les sub. aux entp. publiques)	<u>+14</u>	<u>-106</u>	<u>-60</u>	<u>-40</u>
Financement de nature monétaire	-20	+80	+30	<u>+20</u>

N S E

Commentaires :

1. En 1994, il s'agit là des dernières estimations internes à l'Administration ; en recettes et en dépenses, elles sont inférieures de 80 milliards de DA aux estimations officiellement affichées, dont 50 milliards de surestimation (voulue) des recettes pétrolières et 30 milliards d'autres impôts. En dépenses, elles le sont également de la même somme. C'est pour cela que le solde demeure conforme aux critères d'ajustement. Structuellement, les salaires et les transferts ont baissé en valeur réelle et les dépenses en capital ont été comprimées malgré l'effort de guerre. En dépit de cela, le financement par création monétaire interne demeure important, mais encore déguisé.

2. Cela n'empêchera pas en 1995, une pression inflationniste supérieure à celle qui est annoncée dans les annexes de l'accord avec le FMI. Il ne nous a pas semblé utile de poursuivre plus loin la prévision. Sur quatre années (94-98) couvertes par l'accord d'ajustement, la première, en 1994, est estimée en réalisation bien en deçà des prévisions optimistes du Fond Monétaire, au niveau budgétaire comme on l'a vu, mais également, au niveau de la production et des objectifs d'importations.

Pour faire passer l'accord triennal (95-98), ces données ne sont pas prises en compte, et le cadrage macro-économique devient encore plus illogique: plus de 6% de croissance de production en moyenne, et une croissance des importations qui suppose une relance forte de l'investissement et de la production. Compte tenu de l'instabilité politique et de la situation sécuritaire, qui, elles, s'aggravent, et des surprises qui peuvent n'apparaître opportunément que lors des revues, nous avons préféré n'estimer, en prévisions, que l'année déjà entamée, au niveau du budget et de la production.

Trois conclusions se dégagent :

- Les recettes seront encore relativement moins importantes, en prix constants qu'en 94, du fait de la stagnation des prix du pétrole.
- La pression fiscale devra être plus forte. Compte tenu de la régression des activités rentables qui ne fuient pas l'impôt, l'effet sera réduit. Il faudra donc, pour respecter un tant soit peu les conditionalités, faire des coupes sombres au niveau des transferts sociaux et encore des dépenses de capital.
- En dépit de cela, la pression inflationniste demeure. Le second semestre 95 sera, sans aucun doute, socialement plus dur encore que le début de l'année.

Tableau 29 BALANCE DES PAIEMENTS (en \$ MDS) (1989-98)

	I			II		III		Objectifs théoriques	
	1989	1990	1991	1992	1993	94-95	95-96	96-97	97-98
Exports	9,6	12,9	12,4	11,5	10,3	9,1	9,9	(12,0)	(12,7)
Imports	-9,5	-8,8	-7,8	-8,3	-7,8	-10,0	-10,5	-11,2	-11,7
(Intérêts nets*)	(-1,9)	(-2,1)	(-2,2)	(-2,2)	(-2,0)	(-1,9)	(-2,1)	(-2,3)	(-2,3)
Balance courante	-1,4	+1,4	+2,4	+1,4	+1,0	-2,9	-2,6	(-1,3)	(-1,2)
Balance Capitaux	+0,8	-1,5	-1,9	-1,2	-1,0	-2,1	-1,4	(-1,7)	(-1,2)
Capitaux reçus	5,8	6,7	6,0	6,9	6,0	4,5	4,5	3,8	3,6
Capitaux déboursés	-5,0	-6,7	-7,2	-6,8	-7,1	-7,0	-6,2	-5,9	-5,1
Evolution stock dette		-1,4	+0,6	-1,3	-	-	-	-	-
Balance totale	<u>-0,6</u>	<u>-0,1</u>	<u>+0,5</u>	-	-	<u>-5,0</u>	<u>-4,0</u>	<u>(-3,0)</u>	<u>(-2,4)</u>
Financement pour les réserves	0,06	0,1	-0,8	0,1		-1,2	-0,6	-0,6	-0,4
FMI				-0,2	-0,3	-0,15	-0,16	-0,05	-0,16
Aides à Banque d'Algérie					0,3				
Financements excep. (dont rééch.**)						6,85	4,7	(3,6)	(3,0)
Aides multilat. supp.						(5,3)	(3,4)	(2,4)	(1,8)
Tirages FMI	0,58		0,3			0,5	0,8	0,7	0,7
Niveau réserves	0,9	0,8	1,6	1,5	1,4	1,05	0,65	0,64	0,64
Total stock dette	26,8	28,1	27,2	26,2	24,6	2,3	2,9	3,5	3,9
	29,2	31,4	33,5	34,5					

N S E

Colonne III : Prévisions de réalisation

Colonne « Objectifs théoriques » : ceux du FMI

* Après rééchelonnements

** Premier rééchelonnement en Club de Paris, rééchelonnement en Club de Londres, et deuxième rééchelonnement en Club de Paris.

Commentaires:

De la même manière que pour le budget, il est préférable de travailler sur les périodes d'ajustement passée (94/95) et en cours (95/96). Pour la lisibilité, nous avons séparé trois périodes d'enregistrement :

I. 1989-91 : Ajustement interne, sans rééchelonnement, ni conditionalités externes.

- Le stock de la dette demeure constant.
- La balance courante est excédentaire, de façon importante grâce au prix du pétrole, ce qui permet d'honorer les pics de remboursements de 1990 et 91, sans aides exceptionnelles, hormis un soutien du FMI de moins de un milliard de \$ sur trois ans;
- Les importations baissent en 1992, sous l'effet de la première dévaluation, en situation de liberté commerciale.
- Les capitaux reçus sont importants, (supérieurs à \$ 24 milliards "acquis" sur quatre années).

II. 1992-93 : Recul de l'ajustement interne, pas de rééchelonnement, échanges administrés.

- Le stock de la dette baisse ; le niveau des importations demeure bas sans s'aggraver (l'effet des mesures administratives est globalement le même que celui de la dévaluation, sauf qu'il touche arbitrairement la demande d'investissement et de production).
- La balance courante demeure excédentaire, en même temps que les exportations déclinent sous l'effet d'une baisse des prix de l'énergie.
- Il n'y a pas de nouveaux capitaux mobilisés. On absorbe, pour équilibrer la balance, des capitaux acquis auparavant.

III. Ajustement sous contrôle du FMI avec rééchelonnement.

- Les exportations reculent sous l'effet des prix moroses des hydrocarbures.
- Les entrées de capitaux baissent fortement, hors rééchelonnement.
- Le stock de la dette augmente rapidement.
- Les financements exceptionnels sont importants (\$ 18 milliards dont \$ 11,5 mds les deux premières années).
- Cet effort peut, dès l'année prochaine, s'avérer inutile, si la production et les exportations ne suivent pas, puisqu'il faudrait alors, pour équilibrer la balance, revenir à une forte compression, plus que proportionnelle, de la demande externe.
- Dans des conditions où la production stagne ou recule, comme en 1994, et où l'efficacité des investissements pétroliers est moindre que prévue, il faudra en 1996 tout revoir, sans que l'on puisse s'attendre cette fois à de nouvelles marges d'ajustement par apports des créanciers.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

CONCLUSIONS

SCENARIOS

ECONOMIQUES

ET POLITIQUES

L'Algérie se trouve aujourd'hui placée devant des choix dont découleront, selon toute vraisemblance, **dans un futur proche, trois grands types de scénarios**. Mais l'analyse de ces derniers montre qu'ils ne débouchent, en fait, que sur **une alternative: la solution politique de sortie de crise, ou le chaos, à brève échéance**.

◆ **Premier scénario : la dictature militaire... et la guerre civile prolongée.**

Les timides initiatives du Président Zéroual en direction de la société civile tournent court, bloquées par la stratégie de l'état-major, des forces spéciales et de leurs alliés dans les services secrets, qui s'opposent à toute concession. La haute hiérarchie de l'armée décide, soit de conserver le Président actuel comme "potiche", s'il se montre assez docile et si son échec n'est pas trop accablant, soit de se passer purement et simplement de lui s'il devient trop encombrant.

L'état d'exception est renforcé; les derniers espaces de liberté, déjà bien minces, sont supprimés. Mais la gendarmerie et les forces spéciales s'avèrent incapables de surveiller en même temps tous les centres stratégiques, les sites industriels, les villes, les réseaux de communication et les zones d'exclusion autour des exploitations pétrolières. Les troupes régulières, y compris le contingent et les réservistes, sont de plus en plus mises à contribution dans les activités de répression.

Face à cet ultime tournant autoritaire qui contredit leurs recommandations, **les partenaires étrangers** (dont la France, l'Union européenne et les Etats-Unis) et **les organisations financières internationales** (FMI et Banque mondiale) **ralentissent le flux de leurs crédits**. Les sacrifices demandés à la population algérienne pour soutenir l'effort de guerre s'alourdissent.

Parallèlement, **les groupes armés accentuent leur pression, d'une façon plus ciblée**. Dans la clandestinité, les reconstitutions déjà en cours s'accroissent. L'ANP, qui dispose déjà de l'équipement militaire le plus sophistiqué, se renforce avec l'arrivée de nouveaux déserteurs qui quittent l'ANP. Elle se réorganise d'une manière de plus en plus efficace sous l'autorité de chefs politico-militaires reconnus, qui n'hésitent plus à sanctionner les abus commis à l'encontre des civils. La jeunesse algérienne bascule, dans son ensemble, du côté des groupes armés. Ceux-ci commencent à gérer les zones "autonomes" qu'ils contrôlent, avec la complicité de la majeure partie de la population. Un deuxième pouvoir se met en place.

L'armée se décompose et se fracture, sous l'influence du contingent et des cadres de rang intermédiaire. Les désertions concernent désormais des compagnies entières qui rejoignent les maquis avec l'intégralité de leurs équipements (véhicules tout terrain, armements de type léger ou intermédiaire -comme les mortiers- particulièrement bien adaptés aux opérations de harcèlement, hélicoptères et missiles). **La guerre civile larvée se généralise et évolue rapidement vers une situation de guerre civile prolongée.**

◆ **Deuxième scénario : statu quo... et retour à la case départ**

Le Président Zéroual parvient à donner quelques gages d'ouverture qui satisfont ses partenaires occidentaux et une partie de la classe politique algérienne (celle qui est malgré tout la moins représentative). **Un certain nombre de mesures d'apaisement sont prises**. Sur le plan financier, les lignes de crédit attendues arrivent, mais avec retard. Seules les importations prioritaires et de défense sont assurées, dans un climat de détournements de fonds et de spéculation à court terme. **La récession s'accroît.**

Sur le plan politique, les questions fondamentales, constitutionnelles, posées par les grands partis politiques, dont le FIS, ne sont pas abordées. La pression des groupes armés se renforce, les offensives reprennent à l'encontre des institutions (mairies, tribunaux, préfectures..) et des casernes. **L'Etat se délite.**

Ce scénario peut encore faire illusion un mois ou deux mais se heurtera très vite au délabrement généralisé de l'économie. Le besoin de financement de l'Etat exigera rapidement, en effet, des coupes encore plus sombres dans les budgets sociaux et les transferts de soutien aux entreprises publiques. La dette intérieure de l'Etat (y compris les salaires) ira en s'accroissant. **L'inflation s'accroîtra une fois de plus.**

Tandis que le chômage s'accroît, le niveau de vie baisse... La situation sociale devient explosive. Les salariés commencent à basculer du côté de la rébellion. La répression à leur encontre s'accroît et bientôt les mesures d'apaisement initialement prises ne peuvent même plus faire illusion. **On en revient donc vite au premier de nos scénarios, avec le renforcement de l'état d'exception et la suppression de toutes les libertés résiduelles.**

◆ **Troisième scénario : La transition démocratique**

Sous la pression des partis politiques, des aspirations de l'opinion publique et des partenaires internationaux, **le rapport de force interne à l'armée et aux services se modifie**. La stratégie du "tout sécuritaire", qui a déjà échoué par rapport aux objectifs qu'elle s'était donnée, est remise publiquement en cause par une majorité d'officiers et de sous-officiers de l'armée régulière.

La jonction qui s'opère avec la société civile permet qu'un "contre-coup de force" interne à l'armée puisse s'opérer avec l'accord tacite d'une partie des services.

Le dialogue reprend, avec les représentants du pouvoir de fait (éventuellement le Président Zéroual s'il est alors encore en place), et sous la bénédiction de la communauté internationale. **Une trêve est décrétée**. Elle est respectée par l'AIS (les autres groupes armés s'atomisent et se morcellent dans la violence, mais sans avoir les moyens d'interrompre le processus engagé).

Les prisonniers politiques sont libérés, les cours spéciales abolies, les institutions prévues par la Constitution de 1989 sont rétablies dans leur autorité. **Un gouvernement de transition où figurent les partis signataires de la plate-forme de Rome est mis en place**. Il est chargé de la préparations d'élections libres et équitables.

Une nouvelle génération prend les rênes du pouvoir. La légitimité dont elle dispose lui permet, sur le plan économique, de prendre les décisions de restructuration indispensables (rappelons qu'il n'y a pas de divergences fondamentale sur ce point entre les cadres du FIS et ceux du FFS ou les "réformateurs" du FLN). **La remise en marche de l'économie algérienne sur des bases plus saines redevient possible**.

La croissance est, de surcroît, tirée par le haut grâce à la confiance qui s'instaure (à l'intérieur et à l'extérieur), **le retour des investisseurs et les nouvelles découvertes pétrolières**, qui peuvent désormais être développées dans des conditions normales de sécurité. Les financements extérieurs dont bénéficie alors l'Algérie lui permettent d'envisager avec une certaine sérénité l'arrivée du "pic" de l'endettement qui vient d'être déplacé (par les rééchelonnements récents) aux années 2000 et 2001.

l'Algérie renoue durablement avec la croissance, la solvabilité et la paix sociale négociée, dans un cadre à la fois libéral et règlementé, les règles du jeu étant fixées de façon institutionnelle, transparentes et valables pour tous.

